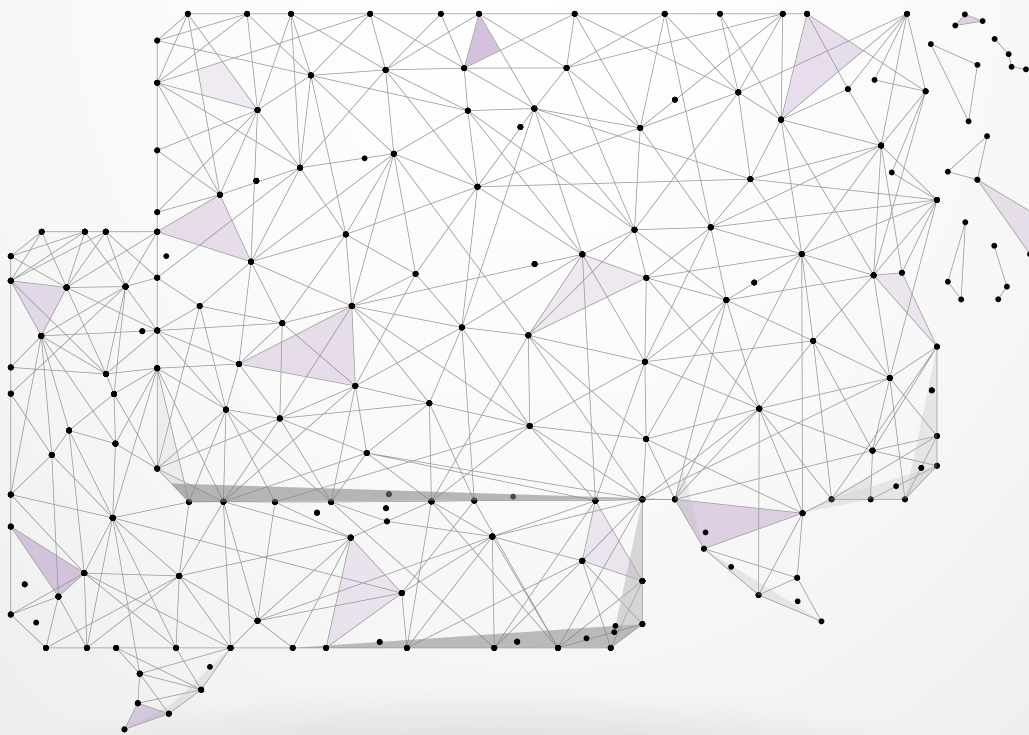




LES DÉBATS, ESSENTIELS À LA DÉMOCRATIE : FAIRE EN SORTE QUE LES DÉBATS COMPTENT POUR LES CITOYENS

Rapport sur l'expérience de la Commission des débats des chefs lors des élections fédérales de 2021




Leaders' Debates
Commission



Commission des
débats des chefs

debates-debats.ca



Also available in English under the title :

DEMOCRACY MATTERS: MAKING DEBATES COUNT FOR CITIZENS A report on the Leaders' Debates Commission 2021 federal election experience

Pour plus d'information, écrivez à l'adresse ci-dessous :

Commission des débats des chefs

155, rue Queen, bureau 301

Ottawa (Ontario) K1A 0A3

Courriel : info@debates-debats.ca

La présente publication peut être fournie dans différents formats sur demande.


© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, tel que représentée par le président du conseil privé de la Reine pour le Canada, 2022.

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Pour reproduire de multiples exemplaires de cette publication en totalité ou en partie afin de la redistribuer, il faut toutefois obtenir au préalable l'autorisation écrite de la Commission des débats des chefs, Ottawa (Ontario) K1A 0A3 ou info@debates-debats.ca.


PDF : Cat : CP22-187/2022F-PDF

ISBN : 978-0-660-41794-3



Contenu

Message du commissaire aux débats : La démocratie, la confiance et les débats des chefs	3
Section 1 – Mise en œuvre du mandat de la Commission	5
Contexte.....	5
L'expérience de 2019	6
Mandat renouvelé pour 2021	6
Section 2 – Principales constatations	8
2.1 Les débats étaient-ils accessibles et largement diffusés?.....	8
Auditoire des débats, de 2011 à 2021	9
2.2 Les invitations aux débats ont-elles été faites sur la base de critères de participation clairs, ouverts et transparents?	9
2.3 Les débats ont-ils été efficaces et informatifs, et ont-ils suscité l'intérêt?	9
2.4 Les débats ont-ils été organisés dans l'intérêt public?.....	11
Section 3 – Au-delà de 2021.....	12
3.1 Améliorer les débats des chefs lors des prochaines élections générales.....	12
3.1.1 Format.....	13
3.1.2 Modération	16
3.1.3 Aspects éditoriaux.....	18
3.1.4 Nombre de débats	18
3.1.5 Critères de participation	20
3.1.6 Mesures visant à encourager la participation.....	23
3.1.7 Processus d'approvisionnement lié aux débats.....	23
3.1.8 Accréditation des médias.....	26
3.1.9 Langues et accessibilité.....	28
3.2 Amélioration d'une future commission des débats	31
3.2.1 Promotion des débats et participation citoyenne	31
3.2.3 Mandat futur, pouvoirs et gouvernance.....	35
Conclusion.....	40
RECOMMANDATIONS.....	42
Annexes	44
Annexe 1 – Commission des débats des chefs – Décrets	44
Annexe 2 – Commission des débats des chefs – Termes de référence Conseil consultatif.....	59
Annexe 3 – Personnes consultées	61
Annexe 4 – Couverture médiatique.....	63



Annexe 5 – Critères de participation aux débats des chefs	82
Annexe 6 – Enseignements tirés à l'échelle internationale.....	125
Annexe 7 – Atelier sur la production des débats.....	132
Annexe 8 - Atelier sur les critères de participation.....	133
Annexe 9 - Atelier sur l'avenir des débats au Canada.....	135
Annexe 10 - Étude électorale canadienne – Évaluation des débats des chefs de 2021	137
Annexe 11 – Accessibilité et distribution.....	214

Message du commissaire aux débats : La démocratie, la confiance et les débats des chefs

Le Canada a une longue tradition de gouvernement démocratique et de respect des libertés civiles. Cependant, nous vivons à une époque marquée par un recul de la démocratie à l'échelle mondiale. L'*indice de démocratie 2021* du groupe The Economist, élaboré à l'aide d'un système d'évaluation comportant cinq volets, conclut que seulement 6,4 % de la population mondiale vit dans un pays pleinement démocratique, et que seulement 21 pays, dont le Canada, se classent parmi les pays pleinement démocratiques. Le rapport de 2021 sur la liberté dans le monde, publié par l'ONG Freedom House, fait état quant à lui d'une quinzième année consécutive de déclin de la liberté dans le monde et évoque une « démocratie assiégée »¹.

La démocratie canadienne s'est relativement bien portée jusqu'à présent, mais l'un des plus graves dangers qui nous guettent est la complaisance; il est donc plus important que jamais d'organiser des élections éclairées qui mobilisent nos citoyens. C'est à cet égard que les débats des chefs peuvent apporter une contribution considérable : nous savons que le fait de voir des chefs réunis sur scène, en direct, répondre à des questions difficiles et remettre en question les idées et les opinions des uns et des autres, aide les Canadiens à se familiariser avec les dirigeants politiques et à s'informer sur les questions importantes. Et lorsqu'ils sont organisés de façon optimale, les débats peuvent refléter nos valeurs fondamentales d'équité, de civisme et de pluralisme.

Les débats sont davantage que des événements de campagne ou des exercices journalistiques. L'Étude électorale canadienne (EEC) de 2021 a montré que les débats des chefs de 2021 ont contribué à accroître la confiance du public à l'égard du gouvernement, des médias et des partis politiques². À l'ère de la désinformation, de la fragmentation de l'auditoire et de la polarisation de l'opinion publique, les débats des chefs fournissent un compte rendu fidèle des positions des partis, auquel les citoyens peuvent se fier et qu'ils peuvent consulter à maintes reprises. Lorsqu'ils sont bien menés, les débats des chefs constituent un mandat d'intérêt public qui, en retour, peut contribuer à instaurer un climat de confiance.

Faire en sorte que les débats comptent

La Commission des débats des chefs (CDC) a désormais tiré des leçons des deux derniers cycles électoraux. Les cotes d'écoute élevées lors des débats ainsi que la discussion publique qu'ils ont suscitée nous ont appris que les débats pouvaient servir de point de convergence dans le cadre d'une campagne électorale. Conscients de l'importance primordiale de joindre les communautés éloignées et marginalisées, nous avons réalisé des progrès notables en vue de rendre les débats accessibles. Nous

¹ <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2021/democracy-under-siege> (disponible en anglais seulement)

² Section 4.6.4 de l'Étude électorale canadienne

apprenons également, par essais et erreurs, ce qui peut rendre les futurs débats prévisibles et informatifs et faire en sorte qu'ils suscitent l'intérêt. Les débats sont des exercices itératifs qui doivent faire l'objet d'une évaluation et d'une amélioration constantes. Notre rapport présente un certain nombre de suggestions pratiques sur les façons d'améliorer ces exercices. Nous espérons qu'il pourra constituer un guide utile pour de futures instances chargées de l'organisation des débats. Nous sommes d'avis que, grâce à l'apprentissage constant et à un examen régulier, les débats des chefs peuvent servir de modèles pour la tenue de débats efficaces à tous les niveaux à l'échelle du pays et contribuer à établir des normes nationales en matière de discours civil.

L'équipe de la CDC est particulièrement reconnaissante envers les nombreuses personnes et organisations qui l'ont aidée jusqu'à présent et qui ont fait part de l'expérience inestimable qu'elles ont acquise au fil des ans, tant au Canada qu'à l'étranger. Leurs recherches étayent bon nombre de nos conclusions, et leurs conseils judicieux ont contribué à l'élaboration de plusieurs de nos recommandations. Ensemble, ils contribuent à faire de nos futurs débats un élément meilleur et plus permanent de notre système démocratique. Ce faisant, ils contribuent à rassembler une diversité de voix autour des débats et des élections, et à construire une communauté permanente, établie au Canada, mais ayant une portée mondiale.

Ce fut un honneur de collaborer avec une telle équipe de personnes dévouées qui ont à cœur de contribuer à entretenir un intérêt renouvelé pour nos institutions démocratiques au moyen de débats des chefs. Cette équipe, dont la plupart des membres exercent leurs fonctions à temps partiel, est dirigée par Michel Cormier et est composée de Bradley Eddison, Jess Milton, Chantal Ouimet, Kelly-Ann Benoit et Stephen Wallace (qui a collaboré à titre bénévole). Leur professionnalisme et leur engagement à l'égard du bien public sont parmi les plus remarquables dont j'ai été témoin.

Le Canada dispose d'une base solide pour renforcer sa démocratie. Toutefois, le maintien de la démocratie exige à la fois une vigilance constante et une vigueur collective. Au même titre, l'instauration de la confiance à l'égard de nos institutions exige une attention et un engagement constants. Nous sommes conscients de notre mandat d'intérêt public en vue d'assurer des débats efficaces et informatifs qui établissent des normes de civilité, d'exactitude et de transparence. Le rapport qui suit présente ce que nous avons accompli, ce que nous avons appris et ce qui peut être mis en place pour l'avenir.

David Johnston
Commissaire aux débats

Section 1 – Mise en œuvre du mandat de la Commission

Les élections fédérales de septembre 2021 représentaient le deuxième cycle politique au cours duquel la CDC a organisé des débats. Comme ce fut le cas en 2019, la Commission a été mandatée pour organiser deux débats, soit un dans chaque langue officielle.

Ce rapport analyse la mesure dans laquelle la CDC a rempli son mandat en 2021.

À la suite de la plus récente expérience, qui a suscité d'importantes critiques de la part des parties prenantes, la Commission doit procéder à une évaluation rigoureuse de ce qu'elle a accompli et déterminer si son maintien est justifié. En d'autres termes, la CDC apporte-t-elle à l'écosystème des débats un élément valable qui ne serait pas généré autrement? Dans l'affirmative, le mandat, le rôle et la structure de la Commission devraient-ils évoluer afin de garantir de futures améliorations dans l'organisation et la tenue des débats?

Nous estimons qu'une autoévaluation honnête de l'expérience de 2021 est essentielle afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré.

Contexte

Avant d'analyser l'expérience de 2021, il est utile de rappeler le contexte qui a conduit à la création de la CDC en 2018. La décision de créer la Commission découle de l'expérience de la campagne électorale fédérale de 2015, qui n'a pas réussi à produire un débat en langue anglaise largement visionné et distribué.

En confiant à une commission le mandat d'organiser deux débats des chefs (un dans chaque langue officielle), le gouvernement a signifié qu'il souhaitait réduire le risque que les négociations entre les partis politiques et les réseaux de télévision échouent ou qu'elles produisent des débats ayant une portée publique limitée. Il y avait également une volonté de rendre les débats plus prévisibles, plus fiables et plus stables³.

L'article 4 du décret de 2018 définit le rôle de la Commission de la façon suivante : « Dans l'accomplissement de son mandat, la Commission est guidée par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière »⁴.

³ <https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2018/10/le-gouvernement-du-canada-annonce-la-creation-dune-commission-independante-aux-debats-des-chefs.html>

⁴ <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=38858&lang=fr>

L'expérience de 2019

Le travail de la Commission est de nature itérative. Pour trouver la meilleure voie à suivre, il est nécessaire d'examiner le chemin parcouru. Ainsi, les débats de 2019, les consultations qui les ont suivis et notre rapport de 2019 ont tous éclairé l'approche que nous avons adoptée pour organiser les débats de 2021⁵.

L'expérience de 2019 a apporté une stabilité au processus d'organisation des débats. Les règles de participation ont été rendues publiques, et les partis politiques se sont engagés bien à l'avance à participer aux débats. La portée et l'auditoire des débats ont également été élargis, et les débats ont été offerts dans des langues autres que le français et l'anglais, y compris certaines langues autochtones, la langue des signes américaine (ASL) et la langue des signes québécoise (LSQ). Les enquêtes d'opinion publique menées pour le compte de la Commission ont révélé qu'une majorité d'électeurs ont estimé que les débats les ont aidés à faire leur choix en vue de l'élection⁶. Comme nous l'avons conclu dans notre rapport de 2019, les débats sont essentiels à la démocratie.

Toutefois, certaines améliorations se devraient d'être apportées. Notre rapport de 2019 comprenait onze recommandations. La principale recommandation, fondée sur un large consensus lors des consultations, portait sur la création d'une commission permanente, à condition que des mesures soient prises pour en assurer l'indépendance, l'impartialité et la transparence. La Commission a également recommandé qu'elle soit créée au moyen d'une législation, que son commissaire soit nommé en consultation avec les partis politiques représentés à la Chambre des communes, et que la Commission conserve une certaine capacité opérationnelle entre les élections. La CDC utiliserait ce temps pour maintenir des relations avec les parties intéressées afin de favoriser des discussions sur les pratiques innovantes en matière de présentation et de production de débats.

La Commission a également recommandé que ce soit le commissaire, et non le gouvernement, qui détermine les critères de participation aux débats et que ceux-ci soient aussi clairs et objectifs que possible et rendus publics avant la campagne électorale.

Enfin, la Commission a recommandé de se réserver le droit d'approbation finale concernant le format et la production des débats, tout en respectant l'indépendance journalistique.

Mandat renouvelé pour 2021

Le mandat de la Commission a pris fin le 31 mars 2020, peu de temps après la présentation de son rapport et de ses états financiers. En novembre 2020, le gouvernement a reconduit le mandat d'un commissaire aux débats et a émis un décret confiant au CDC un mandat modifié pour l'organisation de

⁵ <https://www.debates-debats.ca/fr/rapport/>

⁶ <https://www.debates-debats.ca/fr/rapport/evaluation-debats-chefs-federaux-2019/>

deux débats, soit un dans chaque langue officielle, pour le cycle politique du gouvernement minoritaire⁷.

Ce décret modifié ajoutait trois responsabilités supplémentaires au mandat de la CDC :

- Établir des critères de participation aux débats des chefs et rendre ces critères publics;
- Veiller à ce que les débats soient disponibles dans des langues autres que le français et l'anglais, en accordant une attention particulière aux langues autochtones du Canada; et
- Donner l'approbation finale quant au format et à la production des débats des chefs, tout en respectant l'indépendance journalistique.

Le gouvernement a ainsi donné à la CDC l'autorité de traiter deux questions primordiales découlant des débats de 2019, soit l'établissement de critères de participation plus clairs et plus objectifs, et l'approbation finale du format des débats.

La section suivante étudie de façon plus détaillée le mandat confié à la Commission en 2021 et examine dans quelle mesure elle s'est acquittée de ce mandat. Cette évaluation servira de base à nos recommandations pour 2021.

⁷ <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=39876&lang=fr>

Section 2 – Principales constatations

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le mandat de la CDC comportait plusieurs objectifs.

Dans le but de déterminer si la Commission a atteint ces objectifs, nous avons examiné les débats des chefs organisés en 2021 et avons largement consulté les parties intéressées, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous avons organisé quatre symposiums portant sur les débats et réunissant des experts des domaines de la production et de l'organisation des débats et des sondages. Nous nous sommes entretenus avec des modérateurs de débats, des producteurs et des professionnels de la télévision de l'extérieur du Canada. Nous avons interrogé plus de 40 parties prenantes afin de connaître leur opinion concernant l'expérience canadienne sur des sujets aussi variés que le choix d'un modérateur ou les façons d'améliorer l'interprétation. Nous avons demandé l'avis du public et avons reçu plus de 1 100 commentaires provenant de Canadiens. Enfin, nous avons collaboré avec l'Étude électorale canadienne de l'Université de Toronto afin de sonder 2 000 Canadiens sur ce qui fait la réussite d'un débat.

Cette section présente une analyse factuelle de notre expérience de 2021.

2.1 Les débats étaient-ils accessibles et largement diffusés?

Les débats en anglais et en français ont été diffusés en direct sur 36 réseaux de télévision, quatre chaînes de radio et plus de 115 plateformes numériques. Les Canadiens ont également pu regarder les débats en ligne dans la langue de leur choix *après* leur diffusion⁸. Les débats ont été offerts en seize langues, dont six langues autochtones, l'ASL et la LSQ, ainsi qu'en sous-titrage codé et en vidéodescription. Moins de 5 % des personnes qui n'ont pas regardé les débats ont indiqué que la principale raison était qu'elles n'y avaient pas accès⁹.

Plus de dix millions de Canadiens ont suivi le débat en anglais, et plus de quatre millions ont regardé le débat en français. Il importe de souligner que ces chiffres sont élevés par rapport à l'auditoire des débats internationaux et des émissions de télévision canadiennes. À titre d'exemple, 8,8 millions de Canadiens ont regardé le Super Bowl en 2021.

⁸ <https://www.debates-debats.ca/fr/debats2021/>

⁹ Section 4.3 de l'Étude électorale canadienne.

Auditoire des débats, de 2011 à 2021

	2011	2015	2019	2021
Anglais	Consortium : 10 650 000	MacLean's : 4 300 000 Globe and Mail : 2 270 000 Munk : 1 546 000	Commission : 14 219 000 MacLean's : cotes d'écoute non disponibles	Commission : 10 273 926
Français	Consortium : 1 320 000	Consortium : 1 214 000 TVA : 985 000	Commission : 5 023 435 TVA : 1 318 000	Commission : 4 282 628 TVA : 2 560 000
TOTAL	11 970 000	10 315 000	20 560 435	17 116 554

2.2 Les invitations aux débats ont-elles été faites sur la base de critères de participation clairs, ouverts et transparents?

En 2021, la CDC a établi les critères de participation et les a rendus publics avant l'élection. La Commission a également rendu publiques les justifications appuyant son interprétation des critères de participation et leur application, ainsi que sa décision concernant les chefs de partis qui remplissaient les critères pour être invités. Les invitations aux chefs de partis ont ensuite été rendues publiques, ainsi que les réponses des chefs.

De façon générale, les parties prenantes ont estimé que la Commission avait établi des critères valides et les avait appliqués de manière claire et objective. Certains jugeaient que la date d'application de ces critères devrait se rapprocher le plus possible de celles des débats et qu'il convenait d'utiliser les données les plus récentes possible. Cela dit, les producteurs des débats ont souligné qu'une détermination « tardive » du nombre de chefs présents sur scène pourrait compromettre leur capacité à produire un débat de haute qualité, comme l'exige le décret, en plus d'avoir une incidence sur la capacité des partis politiques à se préparer aux débats.

2.3 Les débats ont-ils été efficaces et informatifs, et ont-ils suscité l'intérêt?

La réponse à cette question est complexe et, à bien des égards, subjective. Les gens ont des conceptions différentes de ce qui rend les débats efficaces et informatifs, et de ce qui fait en sorte qu'ils suscitent de l'intérêt. Pour répondre à cette question de la façon la plus exhaustive possible, nous nous appuyons sur un ensemble de données objectives, des consultations que nous avons menées auprès de diverses parties prenantes, des commentaires formulés par le public, ainsi que sur des études d'opinion publique que nous avons commandées après la tenue des débats.

Les cotes d'écoute constituent la première mesure objective de l'efficacité d'un débat. Comme nous l'avons vu, les débats organisés par la CDC en 2021 ont attiré plus de 14 millions de téléspectateurs, soit 5 millions de moins qu'en 2019, mais plus qu'en 2015 et en 2011. Selon le Groupe de diffusion des débats, la baisse des cotes d'écoute reflète une baisse générale constatée du nombre de téléspectateurs. Le manque d'intérêt à l'égard de l'élection a possiblement eu une incidence sur les cotes d'écoute, compte tenu du fait que la participation électorale affichait également une baisse en 2021 par rapport à 2019. Parmi les autres facteurs possibles, mentionnons que l'élection a eu lieu en été, ce qui signifie que les débats ont eu lieu au début du mois de septembre, période occupée pour de

nombreux Canadiens. Enfin, la COVID-19 a eu une incidence sur la capacité des diffuseurs à être présents sur place avant les événements; par conséquent, la couverture médiatique avant la tenue des débats était moins importante qu'en 2019.

Toutefois, le succès des débats ne se définit pas uniquement en fonction du nombre de personnes qui les regardent. Les débats ont pour but de créer un environnement permettant aux électeurs de mieux s'informer sur les politiques que les partis ont l'intention de mettre en œuvre et d'évaluer les qualités des chefs, qu'il s'agisse de leur capacité à expliquer leurs politiques ou de leur aptitude à composer avec la pression.

Il est généralement admis que les débats de 2021 n'ont pas réussi, dans la mesure attendue, à informer les électeurs sur les politiques des différents partis. Les deux principales lacunes cernées, particulièrement en ce qui concerne le débat en anglais, portaient sur le format et la modération. Les parties prenantes que nous avons consultées, tout comme les analyses qui ont été publiées¹⁰, ont critiqué le format, estimant que celui-ci était chargé et restrictif, et qu'il n'accordait pas suffisamment de temps aux chefs pour s'exprimer ou échanger entre eux de façon pertinente. Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'il y avait trop de journalistes sur scène et que le type de questions de la modératrice et des journalistes limitaient la capacité des chefs d'expliquer leurs positions.

De nombreux Canadiens se sont montrés un peu moins critiques à cet égard. Des sondages menés par l'Étude électorale canadienne pour le compte de la CDC révèlent que 63 %¹¹ des personnes interrogées ont trouvé les débats instructifs. Le processus de modération a également été évalué de façon plus favorable, 77 %¹² des téléspectateurs ayant trouvé que les modérateurs avaient posé des questions pertinentes, et 79 % étant d'avis qu'ils avaient traité les chefs de façon équitable¹³. Toutefois, 56 % des personnes interrogées ont trouvé que les chefs n'avaient pas eu suffisamment de temps pour débattre entre eux¹⁴. Comme l'a fait remarquer un participant à un groupe de discussion de l'EEC, « ils semblent aborder toutes les questions de façon rapide et personne n'obtient vraiment de réponses » [traduction]¹⁵.

Comparativement aux personnes qui n'ont pas regardé les débats, celles qui les ont suivis ont signalé :

- une plus grande confiance à l'égard du gouvernement fédéral;
- une plus grande confiance à l'égard des partis politiques;
- une meilleure capacité à évaluer les chefs de partis;
- une réévaluation des chefs;
- un intérêt accru à l'égard des élections; et
- une plus grande confiance concernant leur décision de vote.

¹⁰ Voir l'annexe 4 – Couverture médiatique

¹¹ Section 4.5 de l'Étude électorale canadienne

¹² Section 4.5 de l'Étude électorale canadienne

¹³ Section 5 de l'Étude électorale canadienne

¹⁴ Section 4.5 de l'Étude électorale canadienne

¹⁵ Annexe de l'Étude électorale canadienne – Rapport complémentaire sur les groupes de discussion

Cependant, le même sondage a révélé que les Canadiens n'ont pas suffisamment été informés des programmes des partis lors des débats. Ces résultats sont très différents de ceux obtenus au sujet des débats de 2019, lorsqu'un sondage similaire mené par l'Étude électorale canadienne avait montré que les débats avaient permis aux téléspectateurs d'améliorer leur connaissance des programmes des partis¹⁶.

2.4 Les débats ont-ils été organisés dans l'intérêt public?

Afin de déterminer si les débats ont été organisés dans l'intérêt public, il est important d'établir une distinction entre les composantes organisationnelles des débats et leurs éléments de fond.

D'un point de vue strictement organisationnel, la Commission estime avoir rempli son mandat. Les débats ont été organisés selon les règles de passation de marchés publics, par le biais d'un processus indépendant et public de demande de propositions qui a mené à la sélection d'un producteur selon des critères précis. Les débats ont également été réalisés dans les limites du budget du contrat.

Sur le fond, cependant, les débats ont moins bien réussi à servir l'intérêt public, ce que définit le décret de la Commission en précisant qu'ils « contribuent de façon essentielle à la santé de la démocratie canadienne ».

Nous interprétons l'intérêt public dans le contexte des débats comme le fait de répondre aux besoins des téléspectateurs et, par extension, des électeurs, et de servir ceux-ci. Selon nos sondages d'opinion publique, ce sont des informations sur les positions des chefs et de leurs partis que les téléspectateurs attendent le plus des débats, car cela les aide à faire un choix éclairé lorsqu'ils déposent leur bulletin dans l'urne¹⁷. Par conséquent, toutes les composantes des débats doivent être conçues de façon à répondre à ce besoin et à favoriser la communication d'informations pertinentes aux électeurs. Cela a une incidence sur le type de questions qui sont posées aux chefs et la manière dont elles sont posées.

Le fait de cadrer les débats autour de l'intérêt public favorise également la confiance. Selon le baromètre de confiance Edelman 2021, le Canada n'est pas une société confiante. Nous affichons globalement une attitude neutre à l'égard de nos institutions, ce qui s'explique sans doute en partie par la désinformation¹⁸. En offrant un espace sûr où les électeurs peuvent évaluer les chefs des partis en direct et sans intermédiaire, les débats peuvent contribuer à accroître la confiance à l'égard des institutions et à favoriser la participation citoyenne. Cet aspect est particulièrement important pour les collectivités qui se sentent privées de leurs droits ou oubliées par le processus politique. Servir l'intérêt public consiste notamment à atteindre les gens là où ils vivent, dans des langues autres que le français et l'anglais, et à leur fournir des informations adaptées à leurs réalités.

¹⁶ Section 5 de l'Étude électorale canadienne

¹⁷ Section 4.7.1 de l'Étude électorale canadienne

¹⁸ Basé sur le Baromètre de confiance Edelman 2021, Rapport national : **La confiance au Canada** (pages 4 à 7). Les Canadiens affichent une confiance généralement neutre envers les institutions de leur pays (c'est-à-dire les ONG, les entreprises, les gouvernements et les médias), malgré une hausse temporaire de la confiance enregistrée en 2020, au début de la pandémie.

Section 3 – Au-delà de 2021

Cette section présente des recommandations visant à améliorer le mandat, le rôle et la structure d'une future commission ou d'un autre organisme indépendant. Elle examine le rôle que cet organisme pourrait jouer, le cas échéant, pour améliorer la production des débats et comment il pourrait, en collaboration avec ses partenaires, mieux servir l'intérêt public.

Cette entité indépendante pourrait prendre la forme de l'actuelle Commission, mais plusieurs modèles institutionnels méritent d'être envisagés à plus long terme. Nous examinerons ces différents modèles plus loin dans le rapport. À des fins de lisibilité, nous utilisons le terme « commission » dans les sections suivantes.

Si elle est parvenue à rendre les débats plus stables, plus accessibles et plus transparents, la Commission n'a pas pleinement atteint l'objectif de ce que l'on pourrait appeler l'intégrité globale des débats. L'intégrité des débats renvoie à plusieurs dimensions, notamment les critères de participation, la portée, la promotion, les cotes d'écoute, le format, la modération, le choix des thèmes et des questions, la responsabilité à l'égard du mandat, la satisfaction de l'auditoire et le service de l'intérêt public. Pour assurer l'intégrité des débats, chacune de ces dimensions doit être satisfaite. L'intégrité suppose que le tout est plus grand que la somme des parties et que la responsabilité globale du succès des débats incombe à une future commission ou à un organisme indépendant.

Il importe tout d'abord d'explorer ce qui doit être accompli et modifié pour améliorer chacune des composantes des débats.

3.1 Améliorer les débats des chefs lors des prochaines élections générales

Trois composantes fondamentales sont liées à la production de débats. Pour en faciliter la compréhension, nous les présentons par catégories ci-dessous.

Format

Le format concerne les éléments structurels du débat :

- Forme (assemblée publique, débat ouvert, etc.);
- Nombre de segments et détermination des segments (allocutions préliminaires et finales, participation du public, panels ou invités, présentation de vidéos, etc.);
- Temps : durée du débat, durée de chaque segment, temps dont dispose chaque chef pour répondre à une question, temps à consacrer à chaque thème, durée des segments du débat ouvert;
- Nombre de questions posées à chaque chef (et non les thèmes ou les sujets sur lesquels porteront les questions).

Modération

Le rôle de « modérateur » fait référence à toute personne présente sur la scène du débat qui :

- Dirige ou préside le débat; OU
- Veille au respect du temps de parole accordé à chaque participant; OU

- S'adresse aux chefs en posant des questions et en assurant le suivi des questions qui leur sont posées.

Pour plus de clarté, un journaliste qui se trouve sur scène pour échanger avec les chefs, leur poser des questions et assurer un suivi des questions qui leur ont été posées est *de facto* un modérateur.

Un membre du public qui assiste aux débats ou qui y participe en direct par le biais d'une plateforme vidéo n'est pas considéré comme étant un modérateur, car il n'est pas présent sur scène avec les chefs, ne leur pose pas de questions de suivi et ne réfute pas leurs arguments.

Composantes éditoriales

Les composantes éditoriales d'un débat comprennent :

- Les thèmes et questions posées aux chefs, notamment :
 - La détermination des thèmes et des questions;
 - L'ordre dans lequel seront présentés les thèmes et les questions;
 - Le libellé précis de chaque question.

Essentiellement, les composantes éditoriales portent sur *ce dont* les chefs parleront et sur la *nature* des thèmes et des questions qui leur sont posées. La modération fait référence à la *personne qui* pose ces questions. Le format porte sur la *façon* dont seront menés les débats (déroulement) et l'*endroit* où ceux-ci se dérouleront (aspects logistiques de l'événement).

3.1.1 Format

Les deux formats des débats de 2021 ont largement été critiqués par les médias, le public et diverses parties prenantes.

La couverture médiatique du débat en langue française s'est concentrée sur la question de savoir si le débat avait donné lieu à des échanges pertinents¹⁹. Les critiques ont porté sur les points suivants :

- Format chargé;
- Trop de questions;
- Accent trop important mis sur la production;
- Trop de journalistes sur scène;
- Peu d'occasions offertes aux chefs pour débattre.

Le débat en anglais a reçu une couverture médiatique plus négative et a été marqué par une controverse sur le format et la modération.

¹⁹ Voir l'annexe 4 – Couverture médiatique

Les critiques des médias ont déclaré que le format était restrictif²⁰ et étroitement structuré²¹, accordant aux chefs trop peu de temps pour expliquer leurs politiques²². Les commentateurs ont affirmé que le débat mettait trop l'accent sur le temps de parole accordé à chaque chef, qu'il y avait trop de journalistes sur scène et qu'il n'offrait pas de réelle possibilité de débat. Le *Globe and Mail* a quant à lui comparé le débat à une conférence de presse²³.

Les commentaires transmis à la Commission par les membres du public soulignaient les mêmes problèmes. Voici quelques exemples de commentaires que nous ont fait parvenir des citoyens :

- Un débat n'est pas une séance de questions-réponses
- Le format n'a pas laissé suffisamment de temps aux chefs d'expliquer leur position
- Le format ne devrait pas obliger les chefs à se livrer à un exercice de « course contre la montre »
- Ce débat a purement et simplement été conçu de façon à favoriser les cotes d'écoute et à générer des « phrases-chocs » pouvant être relayées lors du bulletin de nouvelles de soirée
- Les débats ne sont pas destinés à mettre en valeur le talent journalistique et ne devraient pas servir à des fins d'« autopromotion »

Un consensus s'est dégagé parmi les parties prenantes consultées sur le fait que le format était trop rigide, trop complexe, trop confus, que trop de journalistes étaient présents sur scène et qu'il ne suscitait pas suffisamment de débats entre les chefs.

Les parties prenantes ont dit que la combinaison de ce qui était en fait cinq ou six formats réunis en un seul était difficile à suivre, et ont souligné que les projecteurs étaient souvent braqués sur les journalistiques plutôt que sur les chefs.

Une analyse réalisée après la tenue des débats a révélé une augmentation du nombre de questions posées dans le cadre des débats de deux heures au fil du temps. En effet, huit questions ont été posées aux chefs en 2008, contre 45 en 2021²⁴. Ces données appuient l'opinion selon laquelle le débat avait accordé trop de temps au modérateur et aux journalistes, et trop peu de temps aux chefs. D'autres personnes ont ajouté que le fait d'inclure des questions du public contribuait à la lourdeur du format et apportait une valeur limitée au débat.

Tant ici qu'à l'étranger, les parties prenantes ont suggéré de simplifier le format du débat.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la majorité des citoyens interrogés par la Commission ont affirmé qu'ils regardaient principalement les débats afin de se renseigner sur les programmes proposés

²⁰ <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-trudeau-otoole-prevented-from-launching-attacks-at-each-other-in/>

²¹ <https://www.macleans.ca/politics/federal-election-debate-five-takeaways-from-a-disjointed-but-feisty-showdown/>

²² <https://www.ctvnews.ca/politics/federal-election-2021/chefs-debates-commission-under-fire-after-controversial-english-debate-1.5581264>

²³ <https://www.theglobeandmail.com/opinion/editorials/article-canadians-deserved-better-than-just-one-lousy-debate/>

²⁴ Voir l'annexe 9 – Atelier sur l'avenir des débats au Canada

par les chefs²⁵. Comme l'a fait remarquer un participant à un groupe de discussion de l'Étude électorale canadienne, l'objectif des débats « est d'exprimer et de montrer de façon claire quels sont leurs projets [des partis] et quels impacts ceux-ci auront sur nous » [traduction]²⁶. Le facteur le moins important pour les Canadiens est que le débat doit « être excitant »²⁷.

La Commission a également reçu des commentaires sur le fait d'accorder un temps de parole égal à chaque chef et sur les compromis possibles à cet égard. Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'il faudrait moins insister sur l'égalité *absolue* de temps de parole, mais plutôt veiller à être aussi équitable que possible pendant *toute la durée* du débat. En d'autres termes, l'égalité de temps doit être intégrée à titre de principe plutôt qu'en tant qu'approche mécanique.

Certains intervenants ont proposé d'éliminer le tirage au sort, la détermination aléatoire des positions sur le podium et l'ordre des questions, et ont fait valoir que ces facteurs devraient faire l'objet de décisions éditoriales prises pour servir au mieux l'intérêt public.

La Commission conclut que les éléments suivants liés au format des débats devraient être pris en compte :

- Allocutions préliminaires et finales;
- Mêmes questions posées à tous les candidats afin d'encourager les débats entre les chefs;
- Prévoir du temps pour des questions de suivi afin de s'assurer que les chefs répondent aux questions posées;
- Débat ouvert réunissant tous les chefs;
- Accent mis sur l'équité plutôt que sur une adhésion rigide à l'égalité de temps accordé à tous les chefs;
- Nombre et longueur appropriés des thèmes et des questions afin de susciter des discussions approfondies.

La question est maintenant de savoir quel rôle, le cas échéant, une future commission devrait jouer concernant les questions de format.

En 2019, la Commission a demandé à jouer un rôle accru à cet égard. Lorsque la Commission a proposé de se réserver le droit d'approbation finale du format, son intention n'était pas d'imposer un format aux réseaux, mais bien de travailler avec le producteur des débats en vue de concevoir un format qui représenterait au mieux l'intérêt public. Cela n'a pas été possible en 2021, car la Commission a reçu son nouveau mandat en novembre 2020 et devait être prête dès le printemps 2021 à un éventuel déclenchement des élections. Cette courte période a fait en sorte qu'il a été difficile pour la Commission de travailler avec les parties prenantes en vue de concevoir et de tester des formats potentiels ou d'obtenir l'adhésion des parties prenantes au nouveau processus.

Notre mandat précise que la Commission doit avoir le droit d'approbation finale du format, « tout en respectant l'indépendance journalistique ». Dans le contexte des débats, nous estimons que

²⁵ Section 4.7.1 de l'Étude électorale canadienne

²⁶ Annexe de l'Étude électorale canadienne – Rapport complémentaire sur les groupes de discussion

²⁷ Section 4.7.1 de l'Étude électorale canadienne

l'indépendance journalistique est plus spécifiquement définie comme étant l'indépendance éditoriale, c'est-à-dire les composantes éditoriales du débat telles qu'elles sont décrites ci-dessus à la section 3.1.

Nous sommes d'avis que la protection de l'indépendance éditoriale du producteur des débats constitue une responsabilité importante pour une future commission; toutefois, selon nous, le format et les éléments structurels du débat tels qu'ils sont décrits ci-dessus à la section 3.1 ne relèvent pas d'une décision éditoriale. Nous estimons qu'une future commission exempte d'intérêts concurrentiels serait la mieux placée pour concevoir un format qui serve au mieux l'intérêt public. La tenue de ces discussions en dehors de l'atmosphère tendue des mois précédant le déclenchement d'une élection contribuerait également à accroître l'efficacité de cet exercice démocratique ainsi que la confiance qu'il inspire.

NOUVELLE RECOMMANDATION

Recommandation n° 1 : L'approbation finale du format des débats devrait relever de la Commission, et celle-ci devrait travailler avec les parties prenantes entre les élections à la conception d'un format simplifié qui sert au mieux les Canadiens.

3.1.2 Modération

Un fort consensus s'est dégagé parmi les parties prenantes consultées en 2021 sur l'importance d'avoir recours à un modérateur efficace pour assurer l'intégrité des débats et favoriser la confiance à l'égard des institutions démocratiques.

Les consultations ont mis en évidence le fait que le succès des débats repose en grande partie sur le modérateur. Cette personne donne le ton du débat et agit en tant que gardien de l'intérêt public; par conséquent, il est important qu'elle fasse preuve de neutralité et maintienne l'attention sur les chefs. Le modérateur est présent sur scène en tant que facilitateur, et son rôle est de servir les électeurs qui regardent le débat.

Chris Waddell, ancien directeur de l'école de journalisme et de communication de l'Université Carleton et ancien chef du bureau parlementaire de CBC Television News et producteur exécutif des émissions spéciales d'information à Ottawa, a écrit dans son mémoire à la Commission que « l'invisibilité devrait être l'objectif du modérateur. Ce dernier a entre les mains un sifflet qui sera utilisé peu fréquemment, mais qui oblige les participants, lorsqu'ils l'entendent, à prêter attention et à suivre les directives » [traduction]. Comparant le rôle du modérateur à celui d'un « arbitre de hockey », il a souligné que « les meilleurs modérateurs sont ceux que le public ne remarque pas » [traduction]. Les commentaires adressés à la Commission par les membres du public abondent dans le même sens. « Je ne m'intéresse pas à l'opinion du modérateur », a écrit un citoyen. « Nous avons besoin de connaître le point de vue des chefs de partis », a ajouté une autre personne.

Les commentateurs des médias, les membres du public qui nous ont fait parvenir des commentaires et les parties prenantes que nous avons consultées ont proposé que la Commission envisage la possibilité

de faire appel à un seul modérateur lors de futurs débats. Les citoyens sont du même avis, la majorité des Canadiens interrogés par la Commission préférant un seul modérateur plutôt que plusieurs²⁸.

Les parties prenantes et les organisateurs de débats consultés à l'échelle internationale ont mentionné que la préférence à l'égard d'un seul modérateur est une tendance qui se dessine au fil du temps. Un seul modérateur peut utiliser le temps de façon plus efficace et assurer plus facilement le suivi des questions. Un organisateur de débat chevronné a fait remarquer qu'un modérateur devait avoir une réputation à perdre, et non une réputation à bâtir. Les parties prenantes s'accordent également pour dire que la vérification des faits doit être largement laissée aux chefs qui participent aux débats.

Lorsque viendra le temps de choisir un modérateur en vue de futurs débats, la Commission suggère d'opter pour une personne qui :

- est expérimentée, connue des chefs, comprend les principaux enjeux de la campagne et possède une vaste expérience de la télévision en direct et des débats;
- jouit du respect et de la confiance des chefs, et se démarque par son sérieux et sa profondeur intellectuelle;
- est capable de faciliter le débat, de susciter des échanges éclairants entre les chefs, de clarifier les différentes positions en posant des questions de suivi et de demander des comptes aux chefs;
- pose des questions ouvertes qui suscitent le débat et encouragent les discussions;
- comprend que le débat est centré sur les chefs et que l'attention est centrée sur eux;
- sert l'intérêt public et celui du public d'électeurs;
- est capable de contrôler la discussion et de la faire avancer, de l'interrompre au besoin et d'éviter les interruptions entre les chefs; et
- est non partisane.

Le rôle du modérateur est fondamental si l'on veut que les débats servent avant tout l'intérêt public. La sélection des modérateurs de débats doit donc être effectuée par un organisme impartial et indépendant, n'ayant pas d'autres intérêts concurrents.

En jouant un rôle central, une future commission devrait faciliter le choix des modérateurs en atténuant les intérêts concurrents des partenaires médiatiques impliqués dans la production des débats. Il est devenu presque habituel pour les médias participant aux débats de s'attendre à ce qu'un de leurs journalistes soit présent sur la scène. Une future commission devrait proposer que le processus de sélection des modérateurs s'effectue dans un esprit de collaboration avec les producteurs des débats. Une fois sélectionnés, la future commission devra s'assurer que les modérateurs et le producteur des débats jouissent d'une indépendance éditoriale absolue concernant le déroulement des débats.

Afin de garantir l'indépendance des débats, il convient de ne pas consulter les partis politiques en ce qui a trait à la modération et aux choix relatifs à la modération. Une future commission devrait faire preuve de diligence raisonnable et de transparence entourant les processus de sélection des modérateurs de débats.

²⁸ Section 5 de l'Étude électorale canadienne

NOUVELLE RECOMMANDATION

Recommandation n° 2 : La Commission devrait sélectionner le(s) modérateur(s) des débats sur la base de consultations menées auprès d'experts.

3.1.3 Aspects éditoriaux

La Commission estime que l'indépendance éditoriale des débats doit être protégée.

Pour ce faire, ni la Commission ni les partis politiques ne doivent être impliqués dans le choix des thèmes ou des questions.

Toutes les décisions éditoriales – y compris les thèmes et questions des débats, la formulation précise de chaque question ainsi que l'ordre des questions et des thèmes – doivent continuer à être prises par le producteur et les modérateurs des débats.

3.1.4 Nombre de débats

En 2019 et en 2021, la Commission avait pour mandat d'organiser deux débats, soit un dans chaque langue officielle. Conformément au décret de la Commission, il est attendu que les débats doivent « profite[r] de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement »²⁹.

Après les élections fédérales de 2021, le public, des membres de la société civile et certains commentateurs des médias, en particulier au Canada anglais, ont demandé qu'un plus grand nombre de débats soient organisés.

Lors des consultations menées à la suite des débats, un large consensus s'est dégagé selon lequel la Commission devrait envisager d'organiser plus d'un débat dans chaque langue officielle afin de remédier au déséquilibre constaté en 2021.

La Commission a également entendu qu'elle devrait se pencher sur la possibilité d'organiser des débats supplémentaires dans le but de mieux servir l'intérêt public. Les parties prenantes ont établi des comparaisons avec d'autres pays tels que les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui ont tous organisé plus de deux débats au cours de leurs derniers cycles électoraux, soit des débats avec les candidats de tête et des débats avec les candidats des principaux partis. Par exemple, l'Allemagne a organisé quatre débats lors des récentes élections fédérales : trois avec les candidats à la chancellerie et un réunissant des représentants des sept partis du Bundestag. Le Royaume-Uni a organisé au moins cinq débats lors de sa dernière élection générale en 2019, soit des débats à la fois avec les principaux chefs de partis ou les principaux représentants de ces partis et avec les têtes de liste.

Les résultats du sondage réalisé par l'Étude électorale canadienne montrent que les citoyens sont favorables à la tenue de deux débats dans chaque langue au cours d'une campagne de cinq semaines et préfèrent entendre un plus large éventail de chefs³⁰. Bien qu'il s'agisse de l'opinion populaire, la Commission a également entendu des préoccupations concernant le fait qu'une telle démarche devrait

²⁹ <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=38858&lang=fr>

³⁰ Section 4.7.8 de l'Étude électorale canadienne

être soumise à l'approbation des partis politiques et des réseaux de télévision. Les chefs invités pourraient ne pas souhaiter participer aux débats ou pourraient ne pas être disponibles, et les réseaux pourraient ne pas s'engager à diffuser plusieurs débats en raison des pertes de revenus liées à l'annulation de leurs émissions régulières. Les parties prenantes ont en outre évoqué la courte durée des campagnes électorales canadiennes comme constituant un autre obstacle possible à la tenue d'un plus grand nombre de débats.

Les cotes d'écoute des débats de 2021 montrent que la multiplication des débats ne risque pas de fragmenter l'auditoire. Le débat de TVA a attiré un grand nombre de téléspectateurs, sans pour autant engendrer une diminution du nombre de téléspectateurs qui ont suivi le débat en français de la CDC. Ailleurs dans le monde, les cotes d'écoute des débats demeurent également élevées, et ce, même lorsque plusieurs débats sont organisés.

Certaines parties prenantes ont évoqué la possibilité que le Canada envisage d'organiser deux types de débats différents, à l'instar des pays européens. Selon elles, la possibilité d'entendre les chefs les plus susceptibles de former un gouvernement et de devenir premier ministre pourrait grandement susciter l'intérêt des Canadiens. L'expérience internationale montre que ce modèle de débat fonctionne bien ailleurs. Dans le contexte canadien, certains défis peuvent être associés à cette approche, à savoir la volonté ou la disponibilité des chefs invités de participer aux débats, la possibilité de fracturer l'auditoire et les difficultés, sur le plan pratique, associées à des campagnes électorales plus courtes. L'histoire électorale du Canada peut fournir une certaine base en vue de déterminer qui pourrait faire partie d'un débat réunissant les principaux chefs de partis (c'est-à-dire les partis qui ont le plus de chances de former un gouvernement). Cette approche nécessiterait non seulement un changement culturel au sein du pays et l'adhésion des partis politiques et des diffuseurs, mais également l'établissement, sur une base claire et objective, de deux ensembles distincts de critères de participation.

La Commission a également entendu des commentaires selon lesquels elle devrait envisager la possibilité d'organiser des débats sur des sujets précis. Bien qu'il puisse y avoir une demande future pour de tels débats supplémentaires (ce qui, à notre avis, serait très souhaitable), ceux-ci pourraient être organisés par d'autres entités et prévoir la participation de représentants de haut niveau des partis. De tels efforts devraient être encouragés par le biais d'une offre d'expertise et de conseils sous forme de boîtes à outils ou de manuels, ce qui stimulerait l'évolution des débats au Canada.

Les diverses contributions reçues au cours du dernier cycle électoral et tout au long des consultations menées à la suite des débats ont essentiellement montré qu'une majorité de Canadiens souhaitent davantage de débats. Par conséquent, la Commission estime qu'elle devrait envisager la possibilité d'organiser plus de deux débats (un dans chaque langue officielle), à condition de disposer de fonds supplémentaires. Il pourrait s'agir de débats avec des chefs de partis qualifiés ou de débats avec les chefs les plus susceptibles de devenir premier ministre. Si une future commission se voit confier le mandat d'organiser et d'encourager un plus grand nombre de débats, outre les deux qui font actuellement partie de son mandat, elle devrait avoir le pouvoir de le faire afin de s'assurer de servir au mieux les Canadiens.

NOUVELLE RECOMMANDATION

Recommandation n° 3 : La Commission devrait organiser deux débats des chefs financés par des fonds publics (un dans chaque langue officielle) et avoir la capacité, le financement et l'autorité d'envisager l'organisation de débats des chefs supplémentaires lorsque cela est possible. Elle devrait également être en mesure de fournir des conseils et une expertise aux autres organisateurs de débats.

3.1.5 Critères de participation

En 2021, la Commission a été mandatée pour choisir les chefs de partis qui seraient invités à participer aux débats.

La Commission a entrepris cette tâche en consultant les partis politiques enregistrés, les parties prenantes et le public. Elle a également tenu compte de l'application historique des critères de participation aux débats lors d'élections canadiennes antérieures, des critères de participation de 2019, des documents de politique publique existants sur les critères de participation aux débats, et des observations formulées par les parties prenantes, y compris les chefs de tous les partis politiques enregistrés, les médias et le public.

À la suite de ce processus, la Commission a défini des principes destinés à guider l'élaboration de ses critères de participation. La Commission a conclu que ces critères devraient, dans toute la mesure du possible :

- être simples;
- être clairs;
- être objectifs; et
- permettre la participation des chefs des partis politiques qui ont le plus de chances de remporter des sièges à la Chambre des communes.

Le 22 juin 2021, la Commission a annoncé sa décision et a fourni des justifications³¹ à l'appui de cette dernière.

Pour être invité par la Commission à participer aux débats des chefs de 2021, un chef d'un parti politique devait répondre à l'un des critères suivants :

- à la date du déclenchement de l'élection générale, son parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti; ou
- les candidats du parti ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou
- cinq jours après la date de déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes.

³¹ <https://www.debates-debats.ca/fr/actualites/2021/decision-criteres-participation/>

Le 16 août 2021, la Commission a également rendu publique la manière dont elle appliquerait le critère (iii), ainsi qu'une justification détaillée³². La publication de ces critères avant le déclenchement des élections avait pour but d'accroître la transparence concernant les sondages utilisés par la Commission pour mesurer le niveau de soutien dont bénéficie un parti et la façon dont serait calculée la moyenne des sondages.

Le 21 août 2021, la Commission a rendu sa décision sur l'application des critères de participation et a invité cinq chefs de partis à participer à ses débats³³. Cette décision a été prise à la suite d'une demande formulée par la Commission et en suivant les conseils d'un groupe consultatif sur les sondages réuni par Peter Loewen, codirecteur de l'EEC sur l'élection fédérale de 2021 et professeur au département de science politique et à l'École Munk des affaires mondiales et politiques publiques de l'Université de Toronto, directeur associé de l'engagement mondial à l'École Munk et directeur du PEARL (Policy, Elections & Representation Lab).

Les cinq chefs invités ont participé aux débats de la Commission.

Les commentaires formulés par les parties prenantes ainsi que les consultations menées à la suite des débats ont révélé une importante satisfaction à l'égard des critères et du processus utilisés par la Commission pour communiquer son approche et ses décisions. Le commentateur et analyste des sondages Éric Grenier a déclaré que la Commission avait choisi « des critères simples et objectifs qui pourraient être employés lors de futures élections » [traduction]³⁴, tout comme le chef du Parti populaire du Canada, Maxime Bernier, qui a affirmé que les critères de la Commission étaient « clairs et objectifs »³⁵.

À la lumière de son expérience de 2021, la Commission conclut que le mandat qui lui est confié d'établir les critères de participation aux débats qu'elle organise est approprié et contribue à garantir que ceux-ci seront organisés de manière prévisible, transparente et non partisane lors de futures élections. Plusieurs éléments de l'approche utilisée par la Commission pour déterminer et communiquer ces critères en 2021 devraient être pris en compte lors de futurs mandats.

En ce qui concerne la définition des critères, la Commission reste d'avis que les critères de participation aux débats doivent être établis pour mesurer à la fois les antécédents historiques d'un parti politique et son niveau de soutien électoral actuel et futur, et ce, pour les raisons suivantes : (a) ces deux éléments peuvent être utilisés pour évaluer si un parti politique est susceptible de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques en remportant des sièges à la Chambre des communes, et (b) une telle approche est conforme à l'application historique des critères de participation aux débats au Canada. La Commission est toujours d'avis que les partis politiques devraient uniquement être tenus de satisfaire à l'un ou l'autre de ces critères, et non aux deux. Cela permettrait, d'une part, la participation potentielle d'un parti politique nouvellement créé qui pourrait ne pas être en mesure de répondre au

³²<https://www.debates-debats.ca/fr/criteres-de-participation/44/application-critere-participation/>

³³<https://www.debates-debats.ca/fr/criteres-de-participation/44/chefs-parti-qui-repondent-criteres/>

³⁴ <https://www.thewrit.ca/p/debate-criteria> (disponible en anglais seulement)

³⁵ https://www.partipopulaireducanada.ca/debats_des_chefs_reaction_de_maxime_bernier

critère fondé sur les données historiques, et d'autre part, la participation d'un parti politique ayant des antécédents historiques établis.

Les critères spécifiques établis par la Commission en 2021 ont été considérés comme étant trop stricts par certaines personnes et trop souples par d'autres. Toutefois, de nombreuses parties prenantes ont déclaré que les critères sélectionnés étaient appropriés. La Commission conclut que, dans la mesure où les futurs critères de participation devraient permettre la participation des chefs des partis politiques qui ont le plus de chances de remporter des sièges à la Chambre des communes, les critères de 2021 constituent une référence utile et pourraient être réutilisés lors de futures élections.

En ce qui concerne l'application des critères et l'invitation des chefs, les éléments suivants devraient à nouveau être pris en considération à l'avenir : le recours à des avis d'experts sur la sélection des sondages d'opinion et le calcul de la moyenne de ceux-ci, l'utilisation du plus grand nombre de sondages possible, et la définition, avant le déclenchement d'une élection, des exigences devant être satisfaites pour qu'un sondage soit inclus dans l'analyse de la Commission.

Il est important de veiller à ce que la date à laquelle les niveaux de soutien national des partis sont mesurés soit aussi proche que possible de la date des débats. Les critères de 2021 précisait que cette détermination devait être faite cinq jours après la date du déclenchement de l'élection, ce qui signifie que le premier débat a eu lieu 18 jours après que la Commission ait déterminé les niveaux de soutien dont bénéficiaient les partis. Lors de certaines campagnes électorales, cela peut fournir suffisamment de temps pour qu'il y ait un changement mesurable dans le niveau de soutien accordé à un parti. La Commission reconnaît qu'il convient de prévoir un délai suffisant entre la décision finale concernant la participation et les dates des débats afin que le producteur des débats puisse produire un débat de qualité, comme l'exige le décret de la Commission, et que les partis politiques puissent se préparer adéquatement. Toutefois, une future commission devrait poursuivre les discussions avec les deux groupes dans le but de réduire ce délai et de prendre la décision finale concernant la participation aux débats à une date la plus rapprochée possible des débats.

Les sondages les plus récents devraient servir de base en vue de déterminer les futurs critères de participation en fonction du niveau de soutien dont bénéficient les partis; les données de plusieurs instituts de sondage devraient également être utilisées ainsi que la moyenne des résultats publiés par ceux-ci. Si le calendrier le permet, cela pourrait signifier que seuls les sondages publiés après le déclenchement des élections seraient utilisés. En outre, afin d'assurer le plus haut degré de transparence et de prévisibilité possible, une future commission pourrait étudier la possibilité de déterminer non seulement les critères selon lesquels les sondages seront jugés admissibles à être inclus – ce que nous avons fait cette fois-ci – mais également de nommer spécifiquement les instituts de sondage qui seront inclus.

Si un mandat est accordé pour envisager l'organisation d'autres débats, il est concevable qu'un ensemble différent de principes directeurs puisse être appliqué pour ces débats supplémentaires, notamment en tenant compte de la plus grande probabilité de former un gouvernement plutôt que de la plus grande probabilité de gagner des sièges au Parlement. Il conviendra d'analyser plus en détail les seuils et les méthodes précis qui pourraient être définis pour parvenir à ce résultat, mais un seuil consistant à inviter les chefs des partis qui bénéficient d'un soutien national d'au moins 20 % dans l'ensemble des sondages d'opinion publique du moment pourrait constituer un point de départ pour entamer des consultations. Ces critères devraient être simples, clairs et objectifs.

RECOMMANDATION RÉAFFIRMÉE

Recommandation n° 4 : Les critères de participation devraient être aussi objectifs que possible et rendus publics avant le début de la campagne électorale. Ces critères devraient être établis par le commissaire aux débats.

3.1.6 Mesures visant à encourager la participation

En 2021 comme en 2019, tous les chefs invités à participer aux débats organisés par la Commission étaient présents. S'il est indéniable qu'il existe toujours des facteurs indépendants de la volonté d'un organisateur de débat en ce qui concerne la participation des chefs, la Commission reste d'avis qu'aucune mesure spéciale n'est nécessaire de la part du gouvernement pour encourager la participation des chefs.

La Commission reste d'avis que les meilleures façons d'encourager la participation sont les suivantes :

- assurer un large auditoire aux débats;
- dialoguer avec les chefs et les partis politiques avant les élections;
- créer un climat de confiance et de stabilité; et
- rendre transparentes les invitations aux débats et les réponses des partis.

RECOMMANDATION RÉAFFIRMÉE

Recommandation n° 5 : Les partis politiques devraient être encouragés, plutôt que contraints, à participer aux débats des chefs.

3.1.7 Processus d'approvisionnement lié aux débats

Contexte

Tant en 2019 qu'en 2021, les producteurs des débats ont été sélectionnés au moyen d'une demande de propositions (DP) qui avait pour but de retenir les services d'un entrepreneur pour faire la promotion, la production et la distribution de deux débats (un dans chaque langue officielle) pour la prochaine élection fédérale. Les entrepreneurs étaient invités à présenter une soumission pour le débat en anglais, pour le débat en français, ou pour les deux. La demande de propositions s'adressait aux entreprises individuelles et aux coentreprises; toutefois, les organisations étaient encouragées à unir leurs efforts afin de s'assurer que les débats touchent le plus grand nombre de Canadiens possible.

Une fois le contrat signé, le Groupe de diffusion des débats assumait l'entière responsabilité de la promotion, de la production et de la distribution des débats, tout en communiquant de façon régulière avec la Commission.

La Commission a approuvé les formats soumis et les modérateurs proposés, mais elle n'a pas participé à la détermination des thèmes ou des questions des débats, ces responsabilités ayant été déléguées au Groupe de diffusion des débats.

Si une future commission devait jouer un rôle plus important relativement au format et à la modération des débats, comme il a été suggéré précédemment, son approche en matière d'attribution de contrats

devrait être légèrement modifiée. Plutôt que de définir ses attentes dans la demande de propositions, une future commission pourrait choisir d'évaluer les soumissionnaires uniquement sur la base de leur expérience et de leurs capacités, sélectionnant ainsi un partenaire expérimenté et compétent, avec lequel elle travaillerait en collaboration pour définir le format des débats tout en conservant le pouvoir d'approbation finale.

Processus futur

Le Groupe de diffusion des débats a souligné que le processus de demande de propositions est compliqué et qu'il devrait être simplifié. Il a également suggéré que la demande de propositions soit publiée le plus tôt possible afin de donner aux soumissionnaires plus de temps pour soumettre leurs propositions et de répartir la charge de travail avant le déclenchement des élections.

Le groupe de médias chargé de produire les débats en 2019 et en 2021 a réussi à atteindre un nombre impressionnant de Canadiens. Le lien direct avec ces auditoires est primordial et ne peut être tenu pour acquis; toutefois, il est important de souligner que l'approche de consortium n'est pas exempte de compromis.

Certaines parties prenantes consultées par la Commission étaient d'avis que le recours à un seul diffuseur pour produire les débats pourrait engendrer de meilleurs débats, car cela simplifierait le flux de travail, le choix d'un modérateur unique et même les choix de production. La Commission a également appris, dans le cadre de son processus de consultation, que la Société Radio-Canada (SRC)/Canadian Broadcasting Corporation (CBC) joue un rôle essentiel dans la production des débats. Certaines parties prenantes consultées sont allées jusqu'à dire que le diffuseur public est peut-être le seul diffuseur à disposer de toutes les compétences internes nécessaires pour répondre avec succès à la demande de propositions dans sa forme actuelle. Cet élément mérite d'être noté, car il pourrait être pertinent dans le cadre de futures décisions stratégiques.

Lors des consultations qu'elle a menées à la suite des débats, la Commission a examiné et pris en considération différents types de processus d'approvisionnement. Puisque les deux dernières demandes de propositions ont produit des résultats similaires, un argument pourrait être avancé en faveur d'un marché prescrit (par exemple, avoir recours à un fournisseur unique). Certaines parties prenantes consultées ont déclaré qu'elles préféreraient cette approche.

Lorsqu'elle s'est penchée sur l'option d'un marché prescrit, la Commission a consulté Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), qui a jugé qu'un processus concurrentiel demeurerait le meilleur moyen pour une future commission de sélectionner un producteur de débats, puisqu'il s'agit d'un processus équitable, transparent et concurrentiel.

La Commission partage l'avis de SPAC selon lequel un processus concurrentiel demeure le meilleur moyen de sélectionner les producteurs de débats. Toutefois, la demande de propositions pourrait être simplifiée afin de résoudre certains problèmes rencontrés lors des deux derniers cycles.

Les demandes de propositions de 2019 et de 2021 se sont concentrées sur certains aspects précis; elles définissaient ce que la Commission attendait d'un éventuel producteur de débats et comportaient des objectifs détaillés. Par exemple, la Commission a défini de façon précise ses attentes concernant le choix des modérateurs et du format.

En 2021, les soumissionnaires ont été invités à proposer un format et à sélectionner un modérateur répondant aux critères définis. Lorsque l'on évaluait les soumissions comportant ces caractéristiques définies, le processus donnait l'impression que l'offre – et, par conséquent, le choix du modérateur et du format – avait été « approuvée » par la Commission. Cela faisait en sorte que des choix d'une telle importance et devant faire appel à la créativité ne pouvaient être fluides et dynamiques, et refléter les apprentissages.

Plutôt que d'être prescriptives, les futures demandes de propositions pourraient se concentrer sur l'évaluation de l'expérience et des capacités des soumissionnaires. Elles devraient préciser de façon claire qu'une future commission travaillera en collaboration avec le producteur des débats sur certaines décisions clés telles que l'élaboration d'un format servant le mieux l'intérêt public, tout en conservant le droit d'approbation finale. Ces décisions importantes ne devraient pas faire partie de l'offre, mais être prises de façon collective, la responsabilité ultime incombant à la Commission.

Les futures demandes de propositions devraient permettre d'évaluer les attributs, l'expérience et la *capacité* des soumissionnaires à répondre aux exigences, plutôt que de simplement demander aux soumissionnaires de présenter une proposition de ce qu'ils comptent faire. La demande de propositions devrait préciser les domaines dans lesquels une future commission sera impliquée (par exemple, l'élaboration du format des débats et la sélection d'un modérateur), et ceux dans lesquels elle ne le sera pas (par exemple, le choix des thèmes et des questions).

La distribution demeure un élément important du succès des débats et un domaine dans lequel le Groupe de diffusion des débats a fourni d'importantes contributions en nature. Comme nous le verrons dans la prochaine section sur les langues et l'accessibilité, la capacité d'un producteur de débats à rassembler des groupes diversifiés (par exemple, APTN, OMNI, etc.) constitue un élément clé pour atteindre le public. La capacité de diffuser les débats en plusieurs langues doit continuer de constituer un critère important, voire obligatoire, dans le cadre des demandes de propositions. La Commission devrait également s'assurer qu'elle a la liberté de conclure des contrats multiples. Par exemple, elle pourrait lancer une demande de propositions pour la promotion, la production et la distribution des débats, et attribuer des contrats *distincts* pour la distribution dans certaines langues ou certains formats.

À l'instar de la distribution, la promotion constitue un élément important du succès des débats et un domaine dans lequel le Groupe de diffusion des débats a fourni d'importantes contributions en nature. La promotion doit continuer à figurer parmi les composantes obligatoires des demandes de propositions et doit être fortement pondérée dans les critères d'évaluation.

RECOMMANDATION RÉAFFIRMÉE

Recommandation n° 6 : Un processus concurrentiel devrait continuer à être utilisé pour sélectionner le producteur des débats.

3.1.8 Accréditation des médias

En 2021 comme en 2019, la Commission a été chargée de l'accréditation des journalistes souhaitant assister aux débats. Cette accréditation donnait accès à la salle de presse, où les journalistes pouvaient regarder les débats, et à la salle de conférence de presse, où ils pouvaient rencontrer les chefs en entrevue après les débats. Puisque ces conférences de presse étaient diffusées en direct sur plusieurs réseaux de télévision, la Commission a estimé qu'elles faisaient partie de l'environnement global de diffusion des débats, auquel des normes journalistiques élevées devaient s'appliquer.

L'extrait suivant de notre politique d'accréditation des médias, publiée en août 2021, explique les motifs justifiant cette décision de la Commission :

Afin de protéger l'intégrité des débats, les principes de normes journalistiques élevées et d'indépendance des journalistes doivent s'appliquer également aux périodes de disponibilité des chefs immédiatement après les débats, lorsque chaque chef répond aux questions des journalistes. Ces périodes de disponibilité offertes aux médias sont diffusées en direct à des millions de téléspectateurs et, à ce titre, constituent un prolongement naturel des débats et une partie intégrante de la couverture médiatique des événements. Par conséquent, la Commission estime qu'il est raisonnable d'attendre que les journalistes accrédités pour les débats et les périodes de disponibilité, que ce soit dans un environnement physique ou virtuel, respectent les normes du journalisme professionnel.

La Commission estime que les débats représentent des espaces rares et privilégiés dans le cadre d'une campagne où les électeurs peuvent entendre les chefs des partis en temps réel, sans intermédiaire, filtre ou distorsion. Pour y parvenir, l'environnement du débat doit être exempt de désinformation et d'autres formes de manipulation.

La Commission a reconnu qu'elle n'avait pas le pouvoir de déterminer elle-même si les journalistes respectent les normes éthiques de leur profession. Par conséquent, elle s'est appuyée sur les codes de déontologie de cinq organisations professionnelles des médias pour élaborer son processus d'accréditation, soit l'Association canadienne des journalistes, le Conseil national des médias du Canada, la Tribune de la presse parlementaire canadienne, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et le Conseil de presse du Québec. La grande majorité des journalistes qui participent à la couverture des campagnes électorales fédérales sont affiliés à l'une de ces entités. Les membres de ces organisations se sont automatiquement vus octroyer une accréditation pour assister aux débats.

Soulignons que la Commission a prévu des dispositions afin de ne pas pénaliser les journalistes qui ne sont pas membres de ces organisations, y compris les représentants des médias étrangers. Les candidats devaient fournir des exemples de leur travail afin d'attester qu'ils étaient des journalistes professionnels. La Commission a ensuite évalué leur travail afin de déterminer l'absence de conflits d'intérêts. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur les lignes directrices de l'Association canadienne des journalistes.

Selon l'ACJ, il y a risque de conflit d'intérêts dans les cas suivants :

- lorsqu'une organisation :
 - devient un acteur dans les nouvelles qu'elle couvre, notamment en fournissant et en appliquant une aide financière et juridique à certaines de ses sources pour obtenir un certain résultat ou en offrant des services juridiques gratuits, en initiant des

campagnes de sociofinancement pour aider certaines personnes impliquées dans des nouvelles à engager des avocats, en achetant de la publicité politique et en lançant des pétitions³⁶;

ou

- lorsqu'un journaliste :
 - rédige des articles d'opinion sur des sujets qu'il couvre également en tant que journaliste, soutient des candidats ou des causes politiques, participe à des manifestations, signe des pétitions, fait du travail de relations publiques, recueille des fonds et fait des contributions financières³⁷.

La Commission a lancé le processus d'accréditation des médias le jour suivant le déclenchement des élections. Les journalistes avaient dix jours pour présenter une demande. Le protocole de la Commission relatif à la COVID-19 pour la participation aux débats en personne a également été rendu public avant la tenue des débats.

La Commission a reçu 110 demandes d'accréditation pour le débat en français et 116 demandes d'accréditation pour le débat en anglais. Parmi ces demandes, la Commission en a refusé 16 pour les deux débats.

Plus particulièrement, la Commission a rejeté les demandes des représentants de l'organisation Rebel News Network (« Rebel »), ayant déterminé que le site Web de Rebel violait les lignes directrices de l'Association canadienne des journalistes sur les conflits d'intérêts. La Commission a estimé que Rebel était en conflit d'intérêts parce qu'elle devenait un acteur dans les nouvelles qu'elle couvrait, lançait des pétitions, recueillait des fonds et engageait des procédures de litiges sur des questions qu'elle traitait régulièrement. Par ailleurs, Rebel intègre également des liens vers ses pétitions et ses campagnes de collecte de fonds à ses articles et à ses vidéos.

Rebel a demandé et obtenu une injonction d'urgence de la Cour fédérale, obligeant la Commission à accréditer ses membres pour couvrir les débats. La Cour fédérale a conclu que Rebel avait « satisfait au test d'une injonction interlocutoire. » Les motifs justifiant la décision de la Cour fédérale seront fournis ultérieurement.

La Commission a également rejeté l'accréditation des représentants de Rebel News Network en 2019, car elle estimait que Rebel News Network et un autre demandeur, True North, se comportaient comme des militants. Rebel et True North ont obtenu une injonction d'urgence obligeant la Commission à approuver leurs demandes d'accréditation. Dans cette affaire, la Cour fédérale a jugé que le fait de refuser l'accréditation aux demandeurs causerait un préjudice irréparable à leur capacité de couvrir les débats. Après les débats de 2019, Rebel a cherché à poursuivre sa demande de révision judiciaire. En réponse, la Commission a déposé une requête en radiation de la demande en raison de son caractère théorique, requête que la Cour fédérale a acceptée. Rebel a par la suite fait appel de la décision relative

³⁶<https://caj.ca/blog/la-Tribune-de-la-presse-d-Alberta-a-le-devoir-et-le-droit-de-contrôler-l'accès-ses-rangs>

³⁷ <https://caj.ca/ethics-guidelines> (disponible en anglais seulement)

au caractère théorique de sa demande auprès de la Cour d'appel fédérale. Rebel cherche maintenant à abandonner sa procédure d'appel.

En l'absence de décision sur la question de savoir si elle a le pouvoir de déterminer les critères d'accréditation des médias et la façon de le faire, la Commission se trouve maintenant confrontée à un vide juridique. La première décision, rendue en 2019, reprochait à la Commission ses mécanismes procéduraux. La Commission a estimé avoir traité cette question adéquatement lors des débats de 2021, notamment en publiant préalablement les critères utilisés pour évaluer les demandes d'accréditation. Cependant, le tribunal a de nouveau accordé une injonction obligeant la Commission à accréditer des entités médiatiques que cette dernière considérait comme ayant des conflits d'intérêts. Au moment de la rédaction de ce rapport, les motifs justifiant la procédure d'injonction de la Cour fédérale en 2021 n'étaient toujours pas connus. Par conséquent, la Commission dispose de peu d'orientations afin de déterminer si elle a correctement traité la question de l'application régulière de la loi, et la question de savoir si le processus d'accréditation des médias viole la liberté d'expression demeure entière. Dans le cadre de ses décisions concernant certains requérants, la Commission a estimé que l'impact sur la liberté d'expression d'un requérant était contrebalancé par l'effet salutaire de l'exécution de son mandat ou du maintien de normes journalistiques élevées.

La Commission continue de juger sa politique d'accréditation des médias comme étant raisonnable et constituant un exercice approprié de son pouvoir délégué. Il est du devoir de la Commission d'offrir aux Canadiens un environnement de débat exempt de désinformation, de manipulation ou de conflits d'intérêts, conformément à ce que proscrivent les associations professionnelles de journalistes concernées.

Quoi qu'il en soit, la Commission est confrontée à un dilemme, à savoir : continuer à être responsable de l'accréditation des médias au risque de voir ses décisions invalidées par les tribunaux, ou approuver toutes les demandes d'accréditation indépendamment des qualifications des demandeurs en tant que journalistes professionnels. Cela signifierait que toute personne prétendant exercer le métier de journaliste pourrait obtenir une accréditation pour couvrir les débats, quelles que soient ses qualifications ou sans que sa demande ne soit soumise à un processus de vérification raisonnable.

En l'absence d'une décision relative à son autorité concernant le processus d'accréditation des médias (y compris les points de presse après les débats) et aux critères applicables à cet égard, la Commission n'est pas en mesure de formuler une recommandation pour le moment. Nous avons exposé ci-dessus une question qui devra être résolue avant les prochains débats. Il reste à déterminer si ce pouvoir d'accréditer correctement les médias doit revenir à la Commission.

3.1.9 Langues et accessibilité

Les décrets de la Commission stipulent ce qui suit :

« [I] est souhaitable que les débats des chefs rejoignent tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent avec un handicap, ceux qui vivent dans des régions éloignées et ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire »³⁸ et que la Commission doit « veiller à ce que les débats des

³⁸ <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=38858&lang=fr>

chefs soient disponibles dans des langues autres que le français et l'anglais et, ce faisant, d'accorder une attention particulière aux langues autochtones du Canada »³⁹.

Pour que les débats des chefs soient un exercice démocratique, les citoyens doivent y avoir accès facilement. Pour rejoindre le plus grand nombre de Canadiens, la Commission doit veiller à ce que le signal de diffusion des débats atteigne le plus grand nombre possible de foyers canadiens, que les Canadiens puissent regarder, écouter ou lire les débats dans une langue et un format qui leur sont accessibles, et que les débats leur permettent de s'impliquer d'une manière qui leur donne le sentiment que ceux-ci s'adressent à eux.

En 2021, les deux débats ont été traduits en français et en anglais, ainsi que dans 14 autres langues, dont six langues autochtones, l'ASL et la LSQ; ils étaient également offerts en sous-titrage codé⁴⁰ et en vidéodescription.

Visionnement selon la langue

	Débat du 8 septembre en français (télévision)	Débat du 8 septembre en français (plateformes numériques)	Débat du 9 septembre en anglais (télévision)	Débat du 9 septembre en anglais (plateformes numériques)	TOTAL
ASL	non offert	1 364	non offert	26 841	28 205
LSQ	non offert	7 022	non offert	561	7 583
Vidéodescription	23 000	437	14 000	4767	42 204
Arabe	Données non disponibles	476	Données non disponibles	349	Données non disponibles
Cantonais	15 000	761	2 000	938	18 699
Cri de l'Est	non offert	non offert	non offert	508	508
Cri des plaines	non offert	non offert	1 000	1 104	2 104
Déné	non offert	non offert	non offert	1 141	1 141
Innu	16 000	471	non offert	non offert	16 471
Inuktitut	non offert	non offert	non offert	546	546
Italien	7 000	406	11 000	163	18 569
Mandarin	3 000	707	21 000	1 271	25 978
Ojibwé	5 000	839	non offert	non offert	5 839
Pendjabi	4 000	1 737	27 000	1 729	34 466
Tagal	15 000	3 723	35 000	1 344	55 067

³⁹ <https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=39876&lang=fr>

⁴⁰ Le sous-titrage était intégré au signal de diffusion, de sorte que les téléspectateurs avaient la possibilité de regarder le débat avec des sous-titres.

En 2019 et en 2021, l'interprétation linguistique était incluse dans la demande de propositions (DP) et relevait du producteur des débats. En 2021, le Groupe de diffusion des débats a ajouté l'Aboriginal Peoples Television Network (APTN) à sa liste de partenaires ainsi que la chaîne OMNI à titre de partenaire de distribution; ces réseaux ont joué un rôle clé dans le succès de l'interprétation linguistique et de la distribution. Une future commission devrait travailler avec le producteur des débats et les parties prenantes afin d'explorer un moyen de proposer l'ASL et la LSQ à la télévision, en plus de les rendre disponibles sur les plateformes numériques.

Afin de mieux servir les communautés de langues non officielles, une future commission devrait établir des relations et conclure des contrats avec des diffuseurs et des partenaires qui entretiennent déjà de solides relations avec ces communautés. Les futures demandes de propositions pourraient évaluer les soumissionnaires non seulement en fonction de leur capacité et de leur engagement à fournir des services d'interprétation et de traduction, mais également de leur capacité à garantir la distribution et la promotion des débats auprès de ces communautés importantes. Comme nous l'avons mentionné précédemment, une future commission devrait conserver la liberté de conclure des contrats *additionnels* avec des distributeurs et des organisations afin de garantir que les débats dans ces langues joignent le public adéquat.

Après l'élection de 2021, les producteurs des débats ont informé la Commission que la traduction représentait l'un des éléments les plus lourds de la production des débats. Le Groupe de diffusion des débats a travaillé directement avec le Bureau de la traduction, et les deux parties ont souligné le caractère positif et productif de cette relation. La traduction représente environ 25 % du budget de la production des débats, et le Bureau de la traduction a déclaré qu'il ne serait pas rentable de retirer la traduction de la demande de propositions (et de la confier à une future commission). Toutefois, le Bureau de la traduction et le producteur des débats ont mentionné à la Commission que l'interprétation linguistique pourrait bénéficier d'une plus longue période de préparation.

Lors des consultations menées à la suite des débats, le Bureau de la traduction a souligné qu'il serait avantageux d'avoir des contacts entre les cycles électoraux, notamment afin d'élaborer une politique relative au choix des langues autochtones et de permettre au Bureau de travailler avec les interprètes en langues autochtones, en ASL et en LSQ en vue de les préparer pour la tenue des débats. Ces contacts permettraient également de tester les décisions de production liées à l'interprétation et de mettre en place une campagne de sensibilisation pour joindre les communautés linguistiques autochtones visées. Une telle mesure assurerait en outre une meilleure représentation des langues autochtones, car les langues seraient choisies en fonction des populations et des communautés à desservir, plutôt qu'en fonction de la disponibilité d'interprètes qualifiés.

Le Bureau de la traduction a souligné que pour de nombreux interprètes, l'interprétation d'un débat constitue « l'événement le plus important de leur carrière ». L'établissement de relations entre les cycles électoraux permettrait d'optimiser cet investissement en mettant les interprètes en contact avec d'autres ministères lorsqu'ils se trouvent dans la région de la capitale nationale et de travailler avec les interprètes à l'élaboration de campagnes de sensibilisation.

Lors de consultations réalisées auprès du ministère du Patrimoine canadien, la Commission a appris que la *Loi sur les langues autochtones* est récemment entrée en vigueur et qu'une politique sur la traduction et l'interprétation en langues autochtones est en cours d'élaboration. Le Ministère considère que les débats représentent l'une des initiatives les plus médiatisées dans ce domaine et souligne qu'une future commission serait en mesure de faire part des conclusions découlant de son expérience.

RECOMMANDATION RÉAFFIRMÉE

Recommandation n° 7 : Les débats doivent continuer d’être offerts en français, en anglais et dans d’autres langues, en accordant une attention particulière aux langues autochtones du Canada.

3.2 Amélioration d’une future commission des débats

3.2.1 Promotion des débats et participation citoyenne

En 2019, la Commission a mis à l’essai trois modèles différents de sensibilisation et de promotion, et a conclu que le moyen le plus efficace et le plus rentable de promouvoir les débats était d’intégrer les activités de promotion dans la demande de propositions (DP) et de les confier au producteur des débats.

En 2021, la promotion des débats – comment, où, quand et pourquoi les regarder – faisait partie du cahier des charges du producteur des débats. Le Groupe de diffusion des débats a assuré la promotion des débats sur l’ensemble des chaînes et des plateformes.

La stratégie de promotion des débats était également directement liée à leur production et à leur distribution. En conséquence, la promotion des débats s’est concentrée sur l’infiltration par la distribution, et sur la promotion de cette infiltration. Comme nous l’avons précisé, les débats ont été diffusés en direct sur 36 réseaux de télévision, quatre chaînes de radio et plus de 115 plateformes numériques. Ce niveau de distribution est avantageux, car il touche des personnes qui ne suivent pas habituellement pas l’actualité politique. Comme pour le Super Bowl ou les Oscars, même les personnes qui n’ont pas regardé les débats savaient que ceux-ci avaient lieu ou avaient eu lieu. Cet aspect est important, car les recherches montrent que les personnes qui ont regardé ne serait-ce qu’une *partie* des débats sont plus à même d’évaluer les chefs de partis, de s’intéresser aux élections et, de façon plus générale, de s’intéresser à la politique⁴¹.

La promotion étant fermement entre les mains du producteur de débats, le but était de concentrer les efforts de sensibilisation sur la mobilisation des parties prenantes au sein de communautés spécifiques. La stratégie consistait à concevoir une campagne de sensibilisation afin de promouvoir les langues autochtones, les formats accessibles et les langues non officielles.

Toutefois, puisque les élections ont subitement été déclenchées peu de temps après la reprise des activités de la Commission, nous avons dû nous concentrer sur notre principale priorité, à savoir la production de débats, et nous n’avons pas disposé de temps nécessaire pour conclure des contrats portant sur les activités de sensibilisation. Les sections précédentes sur la portée des débats, les langues et l’accessibilité ont présenté les suggestions de la Commission sur les façons de progresser à cet égard.

À l’avenir, il faudra déployer des efforts pour trouver des partenaires de distribution des débats en langues autochtones, en ASL, en LSQ et en langues non officielles afin d’optimiser la portée des débats auprès de ces communautés. Un travail peut être effectué « hors cycle » pour établir des relations avec des organisations qui jouent un rôle prépondérant au sein de certaines communautés, notamment les Canadiens vivant avec un handicap, les membres des groupes ethnoculturels (pour promouvoir l’offre des débats dans différentes langues) et des groupes autochtones (pour promouvoir l’offre des débats en langues autochtones) ainsi que les jeunes (pour promouvoir les débats et créer une conscience politique

⁴¹ Section 4.6.2 de l’Étude électorale canadienne

parmi les membres de la future génération). L'accent mis sur ces domaines va dans le même sens que les conclusions de l'Étude électorale canadienne selon lesquelles davantage de travail pourrait être entrepris pour sensibiliser le public aux débats lors des futures élections fédérales⁴².

Ce travail « hors cycle » est particulièrement important dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, car il permettrait à une future commission d'être prête à « enclencher le processus » lors d'une élection éclair. Il est peu probable qu'une entité mise à nouveau sur pied moins d'un an avant la tenue d'une élection ait le temps d'établir des contacts et des relations, et de mettre en place des ressources ou des contrats de sensibilisation avec des organismes.

Contexte de gouvernements minoritaires et éléments à prendre en considération entre les cycles

Lors des consultations menées à la suite des débats, la Commission a entendu à plusieurs reprises que du travail devait être effectué entre les élections. Quiconque se voit confier la responsabilité publique d'organiser des débats doit maintenir une certaine capacité permanente entre les élections afin de s'assurer de pouvoir organiser des débats dans des situations de gouvernement minoritaire ainsi que de maintenir des relations avec les parties intéressées entre les élections afin de favoriser la discussion sur les pratiques innovantes en matière de présentation et de production de débats, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Groupe de diffusion des débats a souligné que la demande de propositions et le contrat devraient être publiés et attribués le plus tôt possible afin que le producteur des débats dispose du temps nécessaire pour réserver le lieu, embaucher des interprètes, entreprendre les activités de conception liées à la production des débats et travailler avec l'entité pour déterminer les dates des débats.

En 2019 et en 2021, la Commission a reçu des conseils et des orientations du Centre canadien pour la cybersécurité du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), une organisation ayant pour mandat d'évaluer les menaces contre le processus démocratique. Dans sa publication intitulée « Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada : mise à jour de juillet 2021 »⁴³, le CST souligne que les processus démocratiques demeurent une cible populaire en ce qui a trait aux menaces. L'étude d'opinion publique sur des questions électorales menée pour le compte d'Élections Canada⁴⁴ a révélé que 78 % des répondants considèrent les « fausses informations en ligne » comme l'un des facteurs qui pourraient avoir le plus de conséquences sur l'élection de 2021.

Le CST a précisé qu'il souhaitait offrir davantage de services pour protéger les débats et s'impliquer plus tôt dans le processus – au moins douze mois avant la tenue des débats – afin de garantir que ses conseils sont exploitables. Il a également recommandé que le processus de sélection des dates et du lieu des débats s'effectue le plus tôt possible et que cet aspect soit éventuellement séparé ou retiré de la demande de propositions destinée aux producteurs des débats. Ce faisant, le travail « hors cycle » entre le CST et l'emplacement s'effectuerait de façon indépendante du processus d'approvisionnement.

Le CST a également proposé d'instaurer une relation continue avec le lieu où sont organisés les débats, estimant que cette mesure permettrait de prendre en compte la cybersécurité dans tous les aspects de

⁴² Section 4.1.1 de l'Étude électorale canadienne

⁴³ <https://cyber.gc.ca/fr/cybermenaces-contre-le-processus-democratique-du-canada-mise-jour-de-juillet-2021>

⁴⁴ <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/reg/porsem&document=p1&lang=f>

l'organisation du débat, y compris l'infrastructure informatique du lieu où se dérouleront les débats, et non uniquement dans le contexte de la diffusion télévisée du débat.

Si la Commission a pris des mesures pour tenter de lutter contre la désinformation, tant en 2019 qu'en 2021 (hébergement et promotion de vidéos vérifiées du débat sur son site Web, collaboration avec le CST pour garantir la protection du flux de diffusion du débat, etc.), il est possible de faire davantage à cet égard pour renforcer la cybersécurité du lieu où se dérouleront les débats et des flux de diffusion, et pour faire en sorte que les plateformes numériques qui diffusent les débats sont des espaces sûrs et exempts de désinformation. En effet, certaines plateformes de médias sociaux ne permettent pas aux diffuseurs de limiter les commentaires du public, et l'on craignait que les commentaires publiés sur les plateformes numériques des débats ne diffusent des informations erronées. Une future commission pourrait collaborer avec les plateformes numériques et de médias sociaux en vue de lutter contre la désinformation et de créer un espace sûr pour accueillir les débats dans un environnement numérique.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Bureau de la traduction a formulé des commentaires similaires à l'intention de la Commission. Le Bureau a notamment suggéré que la Commission ait une capacité opérationnelle entre les cycles afin de mieux servir les communautés de langue autochtone, et a demandé que les dates et le lieu du débat soient déterminés le plus tôt possible. Dans un contexte de gouvernement majoritaire, le Bureau préconise des dates de débat fixes.

Le travail réalisé hors cycle par la mise en place d'une capacité permanente entre les cycles électoraux pourrait inclure les activités suivantes :

- Collaborer avec le ministère du Patrimoine canadien et Statistique Canada à l'élaboration d'une politique d'interprétation en langues autochtones fondée sur la population;
- Travailler avec le Bureau de la traduction afin de sélectionner et de former des interprètes en vue des débats;
- Travailler avec les dirigeants et les collectivités autochtones à la promotion de l'offre de débats en langues autochtones;
- Choisir le lieu où se tiendront les débats;
- Consulter le Centre canadien pour la cybersécurité en vue d'assurer la cybersécurité du lieu où se tiendront les débats et de son alimentation;
- Travailler avec les parties prenantes afin de garantir l'intégrité des débats et de lutter contre la désinformation entourant les débats;
- Consulter les organisateurs de débats d'autres pays sur les pratiques exemplaires liées au format et au processus de modération;
- Mettre à l'essai différents formats de débat;
- Sélectionner et former d'éventuels modérateurs;
- Fournir des conseils et des orientations à d'autres organisateurs de débats;
- Cultiver des relations avec les parties prenantes; et
- Conclure des contrats de sensibilisation pour s'assurer que tous les Canadiens – même ceux qui sont particulièrement mal desservis – aient accès aux débats des chefs.

NOUVELLE RECOMMANDATION

Recommandation n° 8 : La Commission devrait maintenir une capacité permanente suffisante entre les élections afin d’être en mesure d’organiser des débats dans un court délai; elle devrait également cultiver des relations entre les élections afin de favoriser les discussions, tant au Canada qu’à l’étranger.

3.2.2 Sommaire des dépenses

La Commission a reçu un budget de 5,5 millions de dollars du gouvernement pour chacun des cycles électoraux de 2019 et de 2021. De ce montant, elle a dépensé environ 3,9 millions de dollars en 2019 et 3,5 millions de dollars en 2021. Les catégories de dépenses et les comparaisons avec le cycle de 2019 sont présentées ci-dessous.

Commission des débats des chefs – Estimation du sommaire des dépenses

	Premier mandat (débats de 2019)	Deuxième mandat (débats de 2021)
Activité	Actual * (\$ millions)	Dépenses estimées** (en millions de dollars)
Initiatives de recherche, d’évaluation et de diffusion	0.3	0.1
Services professionnels	0.5	0.5
Contrat pour les coûts additionnels associés à la production des débats	1.7	1.7
Salaires et frais administratifs de la Commission	1.1	0.8
Frais administratifs fournis par le Bureau du Conseil privé	0.3	0.5
TOTAL	3.9	3.5

* Les dépenses réelles désignent les autorisations utilisées dans l’exercice en cours et publiées dans les comptes publics de 2018-2019 et de 2019-2020.

** Les dépenses estimées désignent les autorisations utilisées dans l’exercice en cours et publiées dans les comptes publics de 2020-2021, ainsi qu’une estimation pour 2021-2022. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

En 2021, les initiatives de recherche, d’évaluation et de diffusion comprenaient les recherches entreprises par le consortium de l’Étude électorale canadienne (EEC). Aucune dépense n’a été engagée pour les initiatives de diffusion, ce qui constitue un écart par rapport à 2019.

Les services juridiques, le codage de sites Web ainsi que l’édition et la mise en page du rapport figuraient parmi les services professionnels obtenus par la Commission.

Le contrat pour les coûts additionnels associés à la production des débats comprenait le financement de services allant au-delà des attentes historiques à l'égard des producteurs de débats (par exemple, l'obligation de distribuer le signal gratuitement, l'offre de différents formats en vue d'assurer l'accessibilité, l'interprétation linguistique). Le Groupe de diffusion des débats a absorbé certains coûts qui, par le passé, étaient assumés par les producteurs de débats (par exemple, les effectifs, la promotion, les tournages hors studios, la connectivité et la distribution technique).

Les salaires et frais administratifs de la Commission ont inclus des dépenses principalement associées aux services fournis par les employés (un employé à temps plein et quatre employés à temps partiel incluant le commissaire aux débats) ainsi que le soutien aux sept membres du comité consultatif.

Les frais administratifs fournis par le Bureau du Conseil privé comprennent le soutien administratif relatif à l'approvisionnement, aux finances, aux technologies de l'information, au personnel et aux locaux.

Comme ce fut le cas en 2019, la Commission a reçu d'importantes contributions en nature de la part des producteurs des débats et d'organisations partenaires. Ces contributions supplémentaires, évaluées à environ 3 millions de dollars, comprennent la promotion exhaustive des débats par le Groupe de diffusion des débats.

3.2.3 Mandat futur, pouvoirs et gouvernance

La Commission s'est acquittée de la responsabilité d'organiser les débats des chefs lors des deux dernières campagnes électorales fédérales, en 2019 et en 2021. Après l'expérience de 2019, la Commission a recommandé au gouvernement de rendre sa structure permanente par voie législative.

En 2020, tout en précisant que le gouvernement n'avait pas pris de décision concernant cette recommandation, le président du Conseil privé de la Reine et ministre des Affaires intergouvernementales a précisé, en réponse au rapport de 2019, qu'il « préférera[i]t une structure permanente prévue par la loi qui fournirait cette plateforme de base dans les élections générales pour des débats équitables et ouverts entre les chefs avec une commission vraiment indépendante chargée de prendre les décisions »⁴⁵.

Plus récemment, dans sa lettre de mandat de décembre 2021 adressée au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, le premier ministre a demandé au ministre de « [p]rendre en considération le rapport que doit présenter le commissaire aux débats des chefs sur les façons d'améliorer les débats des chefs et prendre des mesures pour veiller à ce qu'ils servent mieux l'intérêt public »⁴⁶.

La Commission a entamé sa réflexion sur l'avenir de l'organisation des débats au Canada en partant d'un premier principe, soit le caractère essentiel des débats dans le cadre d'une élection. Leur stabilité et leur prévisibilité sont donc importantes pour le maintien d'une démocratie saine.

⁴⁵ <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/PROC/reunion-10/temoignages>

⁴⁶ <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-affaires-intergouvernementales-de>

En examinant son expérience de 2021, la Commission estime avoir contribué de manière significative à ce premier principe des façons suivantes :

Augmentation de l'auditoire

En 2019, les deux débats ont attiré un nombre record de 19 millions de téléspectateurs. En 2021, 14 millions de téléspectateurs ont suivi les débats, ce qui demeure élevé par rapport aux précédents débats et aux autres événements télévisuels diffusés en 2021.

Amélioration de la portée et de l'accessibilité des débats

La diffusion gratuite des débats des chefs a permis à de nombreux partenaires de distribuer les débats et d'accroître considérablement leur portée. Les débats en anglais et en français ont été diffusés en direct sur 36 réseaux de télévision, quatre chaînes de radio et plus de 115 plateformes numériques.

Les débats étaient également offerts dans 16 autres langues, dont six langues autochtones, l'ASL et la LSQ. Ils étaient également offerts en sous-titrage codé et en vidéodescription, ce qui a permis de joindre des communautés qui se retrouvent fréquemment en marge de la participation politique.

La formation, en 2019, d'une coalition médiatique plus large pour produire les débats a permis une plus grande adhésion des médias aux débats. Les débats sont redevenus l'événement le plus marquant de la campagne en 2021, comme ils l'avaient été en 2019, comme en témoignent les cotes d'écoute mentionnées précédemment et l'analyse des médias sociaux⁴⁷.

Le budget de production de la Commission a permis au consortium de médias de produire des débats et des événements télévisuels de haute qualité et ayant un impact accru. À titre de comparaison, près de deux fois plus de Canadiens ont regardé les débats que le Super Bowl en 2021.

Dépolitisation et prévisibilité

La création de la Commission a apporté une plus grande stabilité aux débats. Pour la première fois, les partis politiques ont accepté d'y participer sans aucune condition préalable.

Transparence

La Commission a mis en place des règles claires et transparentes pour la tenue des débats et a établi des critères de participation à la suite de vastes consultations. Ces critères ont largement été communiqués avant le déclenchement des élections. Ce niveau de transparence accru a créé de meilleures conditions pour favoriser la confiance à l'égard des débats.

Base de connaissances

Les recherches, le processus de consultation et les analyses effectuées par la Commission après chaque cycle politique créent une base de connaissances sur les débats qui n'existerait pas autrement. Le personnel de la Commission est régulièrement invité à des symposiums à l'extérieur du Canada pour faire part de son expérience et échanger des données. Les études et les sondages commandés ouvrent de nouvelles perspectives sur les pratiques exemplaires en matière de débats et sur ce que les électeurs attendent et obtiennent de ces exercices. Ces données objectives guident l'amélioration des débats lors de chaque cycle.

⁴⁷ Section 4.4 de l'Étude électorale canadienne

Avenir de la Commission

À la lumière des réactions des parties prenantes obtenues par la CDC à la suite du débat des chefs de 2021, il sera nécessaire de réfléchir attentivement à quatre options potentielles concernant l'avenir de l'organisation des débats :

1. Abolition de la Commission des débats des chefs;
2. Maintien du mandat et du mode de fonctionnement actuels de la Commission (statu quo);
3. Changement progressif du mandat et de l'approche opérationnelle actuels de la Commission;
4. Mise en place d'une commission assurant une prestation complète de services et chargée de la production de débats à l'interne.

La Commission a réfléchi à la première option, mais estime que les débats des chefs ne sont pas suffisamment stables, prévisibles et efficaces pour justifier l'abolition d'une entité bénéficiant d'un soutien public. En outre, nous pensons qu'une future entité pourra continuer à servir l'intérêt public en assurant le plus large auditoire possible et l'accessibilité des débats, en établissant des normes élevées de transparence, de rentabilité et de pertinence, et en contribuant à la création d'une solide communauté d'experts à l'échelle du pays. Il sera important de veiller à ce qu'une future entité soit soumise à un examen régulier et que des options institutionnelles soient envisagées dans le cadre de ce processus.

Il apparaît clairement que le maintien du statu quo proposé dans le cadre de la deuxième option n'est pas optimal, compte tenu de l'évaluation des débats de 2021 et des recommandations formulées au sujet du rôle de la Commission.

La mise en place d'une commission assurant une prestation complète de services ou l'attribution à une future commission du mandat de produire des débats à l'interne, comme le préconise la quatrième option, nécessiterait l'intégration d'un grand nombre de talents et d'experts et engendrerait des coûts de production plus élevés que ceux associés à l'établissement d'une relation contractuelle avec une entité existante. Une telle approche pourrait également mettre en péril la relation de la Commission avec les organisations de médias, qui sont des parties prenantes clés et qui ont manifesté leur volonté de travailler avec la Commission en 2019 et en 2021.

Par conséquent, la Commission estime que la troisième option est appropriée pour garantir la tenue de débats dans l'intérêt public, puisqu'elle a conclu à la nécessité de se voir attribuer un rôle plus important en ce qui a trait au format et à la modération des débats. Autrement dit, des changements modestes et progressifs devront être apportés au mandat et à l'approche opérationnelle actuels de la Commission. Ces changements progressifs sont fondés sur les constatations et les recommandations présentées dans le présent rapport. Ceux-ci peuvent en grande partie être entrepris de concert avec les autorités en place, mais il pourrait être justifié de doter la Commission d'une responsabilité plus explicite, par le biais de son instrument d'habilitation, afin que l'approbation finale quant au format et à la modération des débats lui incombe. La Commission devrait également être dotée d'un mandat clair et recevoir un financement plus important si la recommandation d'avoir la capacité et l'autorité d'envisager l'organisation de débats des chefs supplémentaires lorsque cela est possible était approuvée.

Deux commentaires reçus du public résument bien la tâche qui attend une future commission :

Le travail de la Commission des débats est important, mais il y a du travail à faire pour s'assurer que leur travail n'est pas réalisé en vain. [traduction]

En tant qu'organisme responsable de l'organisation du débat des chefs, vous êtes tenus de vous assurer que le débat soit présenté dans un cadre neutre et impartial, afin que les citoyens puissent faire un choix éclairé par rapport au candidat ou parti qui représente le mieux ses valeurs.

La Commission a conclu que les attributs suivants contribueront de manière essentielle à l'organisation réussie de débats par une future entité :

- Indépendance : organisation apolitique et non partisane, indépendante par rapport au gouvernement en place et perçue comme telle;
- Légitimité : considérée comme fonctionnant de manière irréprochable dans l'intérêt public et largement acceptée par les partis politiques;
- Transparence : fournir des raisons claires motivant ses décisions et offrir au public des possibilités de donner son avis;
- Responsabilité : mesure efficace de ses activités et production de rapports complets sur celles-ci et sur les coûts qui y sont associés;
- Stabilité : certitude concernant le financement et le mandat;
- Flexibilité : sur le plan de l'approvisionnement ainsi que dans des contextes minoritaires et majoritaires;
- Expertise : organisation de débats informatifs, efficaces et qui suscitent l'intérêt, en tirant parti des expériences passées et des pratiques exemplaires à l'échelle internationale; et
- Permanence : fonctionnement sur plusieurs cycles électoraux.

Pouvoirs

La Commission reconnaît qu'il existe probablement un certain nombre de modèles institutionnels qui pourraient être envisagés pour mener des débats dans l'intérêt public, en tenant compte de ces attributs clés. Nous encourageons le gouvernement à explorer un certain nombre d'options à cet égard, notamment :

1. Le bien-fondé d'une loi autonome ou d'éventuelles modifications des lois en vigueur, ou des deux;
2. Le bien-fondé d'un modèle de commission publique indépendante ou d'un soutien permanent à une entité non gouvernementale indépendante;
3. Déterminer si d'autres entités (par exemple, le CRTC, Élections Canada ou CBC/Radio-Canada) ont des rôles spécifiques à jouer;
4. Envisager un processus de révision périodique (par exemple tous les cinq ans) afin d'évaluer si l'entité indépendante remplit son mandat et dans quelle mesure, et déterminer quels changements, s'il y a lieu, pourraient être justifiés.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par ce que nous considérons comme étant un écart croissant entre les impératifs des réseaux de télévision et ce que le public attend des débats. Nous estimons qu'en tant que gardienne de l'intérêt du public et en tant qu'entité mandatée pour protéger l'intérêt public lors de ces débats, la Commission a le devoir de participer à la détermination du format et des aspects relatifs à la modération qui répondent le mieux aux besoins démocratiques du public. Nous sommes

également d’avis que la Commission peut jouer un rôle relativement à ces questions sans mettre en péril l’indépendance éditoriale des personnes qui modèrent les débats et posent des questions aux chefs. Enfin, nous pensons que la meilleure façon d’y parvenir est d’instaurer un dialogue constructif entre les élections.

La Commission fournit un service aux Canadiens. À l’avenir, elle doit continuer à le faire sur une base indépendante et en bénéficiant d’une importante légitimité politique. Le mandat de la Commission l’a bien servie, tout comme pourrait le faire un instrument similaire, sous réserve que le gouvernement tienne compte des recommandations que nous avons formulées précédemment. Néanmoins, la Commission réitère sa recommandation de 2019 selon laquelle, en définitive, le Parlement devrait avoir la possibilité de contribuer au mandat d’une future entité au moyen d’un examen périodique. Le projet de loi est considéré comme étant l’un des moyens privilégiés pour atteindre ce résultat.

Gouvernance

Commissaire aux débats

En 2019 et en 2021, la Commission des débats des chefs était dirigée par un commissaire à temps partiel, nommé par décret. Le gouvernement a annoncé le renouvellement du mandat du commissaire en novembre 2020⁴⁸.

Nous estimons qu’il est toujours approprié qu’une future commission soit dirigée par un seul commissaire, ce qui permettrait de définir les orientations organisationnelles de façon efficace. Les consultations menées à la suite des débats et les conclusions de la Commission ont révélé qu’il existe un ensemble de compétences importantes qu’un commissaire aux débats efficace devrait posséder, principalement compte tenu du fait que ses décisions doivent être incontestablement considérées comme étant prises dans l’intérêt du public. Le commissaire aux débats doit s’acquitter des fonctions de son poste en toute neutralité et équité, et selon des principes établis. Parmi les qualités recherchées, mentionnons un certain degré de respect ou de notoriété faisant en sorte que cette personne est perçue comme étant impartiale par des personnes issues de tous les horizons politiques et, de façon plus générale, par la population canadienne. Parmi les compétences secondaires à privilégier, citons l’expérience dans le domaine de la diffusion ou du journalisme, de la négociation de débats et de l’établissement de relations entre les partis politiques.

La nomination du commissaire aux débats devrait être validée par la consultation des partis d’opposition, conférant à la Commission une objectivité, une visibilité et un profil non partisans, ainsi qu’une crédibilité pour prendre des décisions sur des sujets tels que les critères de participation aux débats. Il conviendrait d’envisager l’ajout éventuel au futur instrument d’habilitation de la Commission d’un texte décrivant le processus et la façon dont ces consultations seront menées.

⁴⁸ <https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/nouvelles/2020/09/renouvellement-du-mandat-du-commissaire-charge-des-debats-des-chefs.html>

RECOMMANDATION RÉAFFIRMÉE

Recommandation n° 9 : La Commission réaffirme qu'elle devrait être dirigée par un commissaire aux débats dont le processus de nomination prévoit la consultation des partis politiques enregistrés et représentés à la Chambre des communes.

Recommandation n° 10 : La Commission réaffirme qu'elle devrait être créée au moyen d'une législation (ou d'un mécanisme semblable) et soumise à un examen périodique (par exemple, tous les cinq ans) afin de privilégier sa pérennité, une transparence accrue et un meilleur accès aux ressources. Sa composition institutionnelle devrait accorder la priorité à l'indépendance opérationnelle réelle et perçue, à l'efficacité financière et à la souplesse administrative.

RECOMMANDATION PRINCIPALE : Nous recommandons le maintien et l'amélioration d'une entité permanente, financée par des fonds publics et soumise à un examen périodique, pour l'organisation des débats des chefs.

Comité consultatif


Comme ce fut le cas en 2019, le comité consultatif de la Commission a fourni en 2021 un service essentiel à la Commission des débats des chefs. La diversité des points de vue offerts, l'expérience politique et médiatique, ainsi qu'un jugement éclairé et objectif et un vif intérêt pour la confiance à l'égard des institutions publiques ont été déterminants et particulièrement précieux pour la Commission dans l'accomplissement de son mandat.

Nous concluons qu'une future commission devrait continuer à solliciter les conseils d'un comité consultatif et à s'appuyer sur ceux-ci, puisqu'une telle entité offre une vaste gamme de perspectives et de compétences. Si une future commission devait jouer un rôle plus important dans la détermination du format des débats et la sélection des modérateurs, l'expertise dans ces domaines constituerait un élément important dans la composition d'un futur comité consultatif.

Conclusion

Les débats jouent un rôle essentiel pour assurer la vitalité de la démocratie canadienne. Des millions de Canadiens regardent les débats lors de chaque élection, ce qui témoigne de leur importance. Dans ce rapport, nous proposons des moyens de rendre ces débats encore plus pertinents pour les électeurs canadiens lorsqu'ils évaluent et choisissent les chefs qui les représenteront au Parlement.

Nous souhaitons remercier les membres de notre comité consultatif ainsi que nos partenaires au sein du Groupe de diffusion des débats de 2021 pour leur engagement à l'égard des débats des chefs. Nous remercions également les chercheurs de l'Université de Toronto et d'autres universités canadiennes pour leurs recherches et leur expertise. Nous exprimons notre gratitude envers la quarantaine d'intervenants d'ici et d'ailleurs, et remercions les quelque 1 100 Canadiens qui ont généreusement soumis des idées sur les façons d'améliorer les débats.



Notre défi permanent est de faire en sorte que les débats non seulement touchent les gens, mais renforcent leur confiance à l'égard des institutions publiques et du processus politique, ce qui est particulièrement important à une époque où la désinformation et la méfiance menacent de saper les fondements de la démocratie. Pour ce faire, la Commission et ses partenaires doivent s'efforcer de produire des débats qui représentent les intérêts du public. Nous espérons que les propositions que nous avons présentées dans ce rapport contribueront à créer un environnement propice à un débat réfléchi et à un discours civil sur les questions qui détermineront l'avenir de notre pays.

RECOMMANDATIONS

Ces recommandations visent à améliorer le mandat, le rôle et la structure de la Commission ou d'un organisme indépendant. Aux fins de compréhension, nous utilisons le terme Commission.

RECOMMANDATION PRINCIPALE : Nous recommandons le maintien et l'amélioration d'une entité permanente, financée par des fonds publics et soumise à un examen périodique, pour l'organisation des débats des chefs.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : L'approbation finale du format des débats devrait relever de la Commission, et celle-ci devrait travailler avec les parties prenantes entre les élections à la conception d'un format simplifié qui sert au mieux les Canadiens.

Recommandation n° 2 : La Commission devrait sélectionner le(s) modérateur(s) des débats sur la base de consultations menées auprès d'experts.

Recommandation n° 3 : La Commission devrait organiser deux débats des chefs financés par des fonds publics (un dans chaque langue officielle) et avoir la capacité, le financement et l'autorité d'envisager l'organisation de débats des chefs supplémentaires lorsque cela est possible. Elle devrait également être en mesure de fournir des conseils et une expertise aux autres organisateurs de débats.

Recommandation n° 8 : La Commission devrait maintenir une capacité permanente suffisante entre les élections afin d'être en mesure d'organiser des débats dans un court délai; elle devrait également cultiver des relations avec les parties intéressées entre les élections afin de favoriser les discussions, tant au Canada qu'à l'étranger.

RECOMMANDATIONS RÉAFFIRMÉES


Recommandation n° 4 : Les critères de participation devraient être aussi objectifs que possible et rendus publics avant le début de la campagne électorale. Ces critères devraient être établis par le commissaire aux débats.

Recommandation n° 5 : Les partis politiques devraient être encouragés, plutôt que contraints, à participer aux débats des chefs.

Recommandation n° 6 : Un processus concurrentiel devrait continuer à être utilisé pour sélectionner le producteur des débats.

Recommandation n° 7 : Les débats doivent continuer d'être offerts en français, en anglais et dans d'autres langues, en accordant une attention particulière aux langues autochtones du Canada.

Recommandation n° 9 : La Commission réaffirme qu'elle devrait être dirigée par un commissaire aux débats dont le processus de nomination prévoit la consultation des partis politiques enregistrés et représentés à la Chambre des communes.



Recommandation n° 10 : La Commission réaffirme qu'elle devrait être créée au moyen d'une législation (ou d'un mécanisme semblable) et soumise à un examen périodique (par exemple, tous les cinq ans) afin de privilégier sa pérennité, une transparence accrue et un meilleur accès aux ressources. Sa composition institutionnelle devrait accorder la priorité à l'indépendance opérationnelle réelle et perçue, à l'efficacité financière et à la souplesse administrative.

Annexes

Annexe 1 – Commission des débats des chefs – Décrets



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Numéro C.P. : 2018-1322

Date : 2018-10-29

Whereas leaders' debates are an essential contribution to the health of Canadian democracy and are in the public interest;

Whereas it is desirable that leaders' debates reach all Canadians, including those with disabilities, those living in remote areas and those living in official language minority communities;

Whereas it is desirable that leaders' debates be effective, informative and compelling and benefit from the participation of the leaders who have the greatest likelihood of becoming Prime Minister or whose political parties have the greatest likelihood of winning seats in Parliament;

Whereas it is desirable that leaders' debates be organized using clear, open and transparent participation criteria;

Whereas it is desirable that there be a commissioner who is responsible for the organization of leaders' debates;

Whereas it is desirable that the commissioner responsible for leaders' debates have the benefit of the advice of an advisory board;

And whereas it is in the public interest that the Leaders' Debates Commission be established without delay;

Therefore, Her Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, establishes the Leaders' Debates Commission, in accordance with the annexed schedule.

Attendu que les débats des chefs contribuent de façon essentielle à la santé de la démocratie canadienne et qu'ils sont dans l'intérêt public;

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs rejoignent tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent avec un handicap, ceux qui vivent dans des régions éloignées et ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire;

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs soient efficaces et informatifs, qu'ils suscitent l'intérêt et qu'ils profitent de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement;

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs soient organisés selon des critères de participation clairs, ouverts et transparents;

Attendu qu'il est souhaitable qu'un commissaire soit chargé de l'organisation des débats des chefs;

Attendu qu'il est souhaitable que le commissaire chargé des débats des chefs bénéficie des conseils d'un comité consultatif;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public que la Commission des débats des chefs soit créée sans délai,

À ces causes, sur recommandation du premier ministre, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil crée la Commission des débats des chefs, conformément à l'annexe ci-jointe.

SCHEDULE

LEADERS' DEBATES COMMISSION

Commission

1 There is established a commission, to be known as the Leaders' Debates Commission, consisting of the Debates Commissioner, the Advisory Board and the Secretariat.

2 The mandate of the Leaders' Debates

Commission is to

- (a)** organize one leaders' debate in each official language during each general election period;
- (b)** ensure that the leader of each political party that meets two of the following criteria is invited to participate in the leaders' debates:
 - (i)** at the time the general election in question is called, the party is represented in the House of Commons by a Member of Parliament who was elected as a member of that party,
 - (ii)** the Debates Commissioner considers that the party intends to endorse candidates in at least 90% of electoral districts in the general election in question,
 - (iii)** the party's candidates for the most recent general election received at that election at least 4% of the number of valid votes cast or, based on the recent political context, public opinion polls and previous general election results, the Debates Commissioner considers that candidates endorsed by the party have a legitimate chance to be elected in the general election in question;
- (c)** ensure that the leaders' debates are broadcast and otherwise made available in an accessible way to persons with disabilities;
- (d)** ensure that the leaders' debates reach as many Canadians as possible, including those living in remote areas and those living in official language minority communities, through a variety of media and other fora;
- (e)** ensure that the leaders' debates are broadcast free of charge, whether or not the broadcast is live;
- (f)** ensure that any reproduction of the leaders' debates is subject to only the terms and conditions that are necessary to preserve the integrity of the debates;
- (g)** ensure that high journalistic standards are maintained for the leaders' debates;
- (h)** undertake an awareness raising campaign and outreach activities to ensure that Canadians know when, where and how to access the leaders' debates; and
- (i)** provide advice and support in respect of other political debates related to the general election, including candidates' debates, as the Debates Commissioner considers appropriate.

3 The Leaders' Debates

Commission is to

- (a)** conduct any necessary research or rely on any applicable research to ensure that the leaders' debates are of high quality;
- (b)** develop and manage constructive relationships with key opinion leaders and stakeholders;
- (c)** conduct its activities in a manner that does not preclude other organizations from producing or organizing leaders' debates or other political debates;
- (d)** ensure that the decisions regarding the organization of the leaders' debates, including those respecting participation criteria, are made publicly available in a timely manner;
- (e)** ensure that the leaders' responses to the invitations to participate in the leaders' debates are made publicly available before and during the debates; and
- (f)** conduct an evidence-based assessment of the leaders' debates that it has organized, including with respect to the number of persons to whom the debates were accessible, the number of persons who actually accessed them and the knowledge of Canadians of political parties, their leaders and their positions.

4 In fulfilling its mandate, the Leaders' Debates Commission is to be guided by the pursuit of the public interest and by the principles of independence, impartiality, credibility, democratic citizenship, civic education, inclusion and cost-effectiveness.

5 (1) The Leaders' Debates Commission is an agent of Her Majesty and, in that capacity, may enter into contracts or agreements with third parties in fulfilling its mandate.

(2) The Leaders' Debates Commission is to ensure that calls for proposals regarding the production of the leaders' debates identify clear criteria by which proposals will be evaluated, including the presentation of strategies to

- (a)** maximize the reach of the leaders' debates and engagement with Canadians, including those who may face barriers to voting;
- (b)** create momentum for and awareness of the leaders' debates before the debates take place and to sustain engagement of Canadians after the debates take place;

(c) make the leaders’ debates more accessible to Canadians with disabilities, those living in remote areas and those living in official language minority communities; and

(d) ensure that the leaders’ debates are reflective of high production and journalistic standards, while ensuring brand neutrality.

Debates Commissioner

6 (1) The Debates Commissioner is the director of the Leaders’ Debates Commission and, in that capacity, conducts the ordinary business of the Commission and is responsible for the appointment of the members of the Secretariat.

(2) The Debates Commissioner is appointed to hold office during good behaviour, on a part-time basis, subject to removal for cause.

(3) The Debates Commissioner is to consider and apply as far as possible the advice provided by the Advisory Board, to ensure that the organization of the leaders’ debates benefits from the expertise and experience of the members of the Advisory Board and that the leaders’ debates reflect the public interest.

Advisory Board

7 The mandate of the Advisory Board is to advise the Debates Commissioner to allow the Debates Commissioner to fulfil his or her mandate.

8 (1) The members of the Advisory Board are appointed by the Debates Commissioner to hold office on a part-time basis.

(2) The Advisory Board is to be composed of seven members, and its composition is to be reflective of gender balance and Canadian diversity and is to represent a range of political affiliations and expertise.

9 (1) The Advisory Board is to meet at least four times in the period of one year before a general election and at least two times in the period of five months after a general election.

(2) The meetings of the Advisory Board are to be chaired by the Debates Commissioner.

Report

10 (1) The Leaders' Debates Commission is to provide to the Minister of Democratic Institutions, no later than five months after the day on which a general election is held, a report in both official languages that

(a) presents an in-depth analysis of the Leaders' Debates Commission's experience in organizing leaders' debates for the general election in question; and

(b) provides thorough advice with regard to the future of the Leaders' Debates Commission, recommendations regarding the scope of the Commission's mandate and a detailed rationale for those recommendations, as well as a discussion of key considerations, including operation in the

full range of electoral contexts such as minority governments, and ways to encourage leaders' participation in the leaders' debates.

(2) The Minister of Democratic Institutions is to table the report in Parliament.

ANNEXE

COMMISSION DES DÉBATS DES CHEFS

Commission

1 Est constituée la Commission des débats des chefs, composée du commissaire aux débats, du comité consultatif et du secrétariat.

2 Le mandat de la Commission est :

a) d'organiser un débat des chefs dans chaque langue officielle au cours de chaque période électorale d'une élection générale;

b) de veiller à ce que le chef de chaque parti politique qui répond à deux des critères ci-après soit invité à participer aux débats des chefs :

(i) au moment où l'élection générale en cause est déclenchée, le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti,

(ii) il a l'intention, de l'avis du commissaire aux débats, de soutenir des candidats dans au moins quatre-vingt-dix pour cent des circonscriptions en vue de l'élection générale en cause,

(iii) ses candidats ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins quatre pour cent du nombre de votes validement exprimés ou les candidats qu'il soutient ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause, de l'avis du commissaire aux débats, compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes;

c) de veiller à ce que les débats des chefs soient diffusés et autrement rendus disponibles, de manière accessible, aux personnes handicapées;

d) de veiller à ce que les débats des chefs rejoignent le plus grand nombre possible de Canadiens, y compris ceux qui vivent dans des régions éloignées et ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire, au moyen d'un éventail de médias et d'autres tribunes;

e) de veiller à ce que les débats des chefs soient diffusés gratuitement, que la diffusion soit en direct ou non;

f) de veiller à ce que la reproduction des débats des chefs soit uniquement assujettie aux conditions qui sont nécessaires pour en préserver l'intégrité;

g) de veiller à ce que des normes journalistiques élevées soient appliquées lors des débats des chefs;

h) de mener une campagne et des activités de sensibilisation pour que les Canadiens sachent quand, où et comment avoir accès aux débats des chefs;

i) d'offrir des conseils et du soutien dans le cadre d'autres débats politiques liés à l'élection générale, notamment les débats de candidats, lorsque le commissaire aux débats le juge indiqué.

3 La

Commission :

a) effectue les recherches nécessaires ou s'appuie sur des recherches existantes, le cas échéant, pour que les débats des chefs soient de qualité élevée;

b) établit et maintient des relations constructives avec des leaders d'opinion et des intervenants clés;

c) exerce ses activités de manière à ne pas empêcher d'autres organismes de produire ou d'organiser des débats des chefs ou d'autres débats politiques;

d) veille à ce que les décisions concernant l'organisation des débats des chefs, y compris celles portant sur les critères de participation, soient rendues publiques rapidement;

e) veille à ce que les réponses des chefs aux invitations de participer aux débats soient rendues publiques avant et pendant les débats;

f) évalue les débats qu'elle a organisés, en se fondant sur des données probantes, notamment le nombre de personnes à qui les débats étaient accessibles et le nombre de personnes qui y ont effectivement eu accès, ainsi que les connaissances des Canadiens au sujet des partis politiques, de leurs chefs et de leurs positions.

4 Dans l'accomplissement de son mandat, la Commission est guidée par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière.

5 (1) La Commission est mandataire de Sa Majesté et, à ce titre, elle peut conclure des marchés ou des ententes avec des tiers pour l'accomplissement de son mandat.

(2) La Commission veille à ce que les demandes de propositions pour la production des débats des chefs fassent état des critères précis selon lesquels les propositions seront évaluées, notamment la présentation de stratégies visant à :

a) augmenter autant que possible la portée des débats et la mobilisation des Canadiens, y compris ceux qui pourraient devoir composer avec des obstacles pour voter;

b) générer un effet d'entraînement en vue des débats des chefs, sensibiliser les Canadiens aux débats avant leur tenue et maintenir leur mobilisation par la suite;

c) améliorer l'accessibilité des débats des chefs aux Canadiens qui vivent avec un handicap, ceux qui vivent dans des régions éloignées et ceux qui font partie de communautés de langue officielle en situation minoritaire;

d) veiller à ce que les débats des chefs répondent à des normes élevées en matière de production et de journalisme et à ce que la neutralité quant à l'utilisation des marques soit respectée.

Commissaire aux débats

6 (1) Le commissaire aux débats est le directeur de la Commission et, à ce titre, il en dirige les affaires courantes et est responsable de l'embauche du personnel du secrétariat.

(2) Le commissaire aux débats est nommé à titre inamovible, sauf révocation motivée, et il exerce sa charge à temps partiel.

(3) Le commissaire aux débats tient compte des conseils fournis par le comité consultatif et, autant que faire se peut, les applique de telle sorte que l'organisation des débats des chefs bénéficie de l'expertise et de l'expérience des membres du comité et que les débats reflètent l'intérêt public.

Comité
consultatif

7 Le mandat du comité consultatif est de conseiller le commissaire aux débats dans l'accomplissement de son mandat.

8 (1) Les membres du comité consultatif sont nommés par le commissaire aux débats et ils exercent leur charge à temps partiel.

(2) Le comité consultatif est composé de sept membres et sa composition reflète la parité entre les sexes et la diversité de la population canadienne et représente un éventail d'allégeances politiques et d'expertises.

9 (1) Le comité consultatif se réunit au moins quatre fois durant la période d'un an précédant l'élection générale et au moins deux fois durant la période de cinq mois suivant celle-ci.

(2) Les réunions du comité consultatif sont présidées par le commissaire aux débats.

Rapport

10 (1) La Commission présente au ministre des Institutions démocratiques, au plus tard cinq mois après la date à laquelle l'élection générale a eu lieu, un rapport dans les deux langues officielles, qui comprend :

a) une analyse approfondie de l'expérience de la Commission sur l'organisation des débats dans le cadre de l'élection générale en cause;

b) des conseils détaillés sur l'avenir de la Commission, des recommandations sur la portée du mandat de la Commission — lesquelles sont accompagnées d'une justification détaillée — ainsi qu'une discussion sur les principaux facteurs à prendre en considération, notamment ses activités dans le cadre de tous les contextes électoraux, par exemple en présence d'un gouvernement minoritaire, et sur les moyens à utiliser pour encourager la participation des chefs aux débats.

(2) Le ministre des Institutions démocratiques dépose le rapport devant le Parlement.



Numéro C.P. : 2020-0871

Date : 2020-11-05

Whereas, by Order in Council P.C. 2018-1322 of October 29, 2018, the Leaders' Debates Commission was established;

And whereas it is desirable to amend the mandate of the Commission;

Therefore, Her Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, amends the schedule to Order in Council P.C. 2018-1322 of October 29, 2018, as amended by Order in Council P.C. 2019-1381 of December 4, 2019,

(a) by replacing paragraph 2(b) with the following:

(b) set participation criteria for the leaders' debates and ensure that the leader of each political party that meets those criteria is invited to participate in the debates;

(b.1) make the participation criteria public

(i) for a general election held in accordance with subsection 56.1(2) of the *Canada Elections Act*, no later than June 30 before the day set by that subsection; or

(ii) for a general election not held in accordance with subsection 56.1(2) of the *Canada Elections Act*, no later than seven days after the issue of the writs;

(b) by adding the following after paragraph 2(d):

(d.1) endeavour to ensure that the leaders' debates are available in languages other than French and English, and, in doing so, pay special attention to Canada's Indigenous languages;

.../2

- 2 -

(c) by adding the following after paragraph 2(g):

(g.1) provide final approval of the format and production of the leaders' debates, while respecting journalistic independence;

Attendu que, par le décret C.P. 2018-1322 du 29 octobre 2018, la Commission des débats des chefs a été créée;

Attendu qu'il est souhaitable de modifier le mandat de la Commission,

À ces causes, sur recommandation du premier ministre, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil modifie l'annexe du décret C.P. 2018-1322 du 29 octobre 2018, tel qu'il a été modifié par le décret C.P. 2019-1381 du 4 décembre 2019 :

a) par remplacement de l'alinéa 2b) par ce qui suit :

b) d'établir des critères de participation aux débats des chefs et de veiller à ce que le chef de chaque parti politique qui répond à ces critères soit invité à participer aux débats;

b.1) de rendre publics ces critères :

(i) pour une élection générale tenue conformément au paragraphe 56.1(2) de la *Loi électorale du Canada*, au plus tard le 30 juin précédant le jour visé à ce paragraphe,

(ii) pour une élection générale qui n'est pas tenue conformément au paragraphe 56.1(2) de la *Loi électorale du Canada*, au plus tard sept jours après la délivrance des brefs;

b) par adjonction, après l'alinéa 2d), de ce qui suit :

d.1) de veiller à ce que les débats des chefs soient disponibles dans des langues autres que le français et l'anglais et, ce faisant, d'accorder une attention particulière aux langues autochtones du Canada;

.../2

- 2 -

c) par adjonction, après l'alinéa 2g), de ce qui suit :

g.1) de donner l'approbation finale quant au format et à la production des débats des chefs, tout en respectant l'indépendance journalistique;

Annexe 2 – Commission des débats des chefs – Termes de référence Conseil consultatif

Mandat

Le mandat du conseil consultatif de la Commission canadienne des débats consiste à conseiller le Commissaire sur des enjeux relatifs à l'organisation de deux débats entre les chefs de partis politiques, l'un en français, l'autre en anglais, lors des campagnes électorales fédérales de 2019 et 2021. Compte tenu que ces débats constituent une contribution essentielle à la santé de la démocratie canadienne, les membres du conseil s'inspireront des valeurs suivantes dans leurs délibérations : l'intérêt public, l'impartialité, la crédibilité, la citoyenneté démocratique, l'éducation civique, l'inclusion et les dépenses judicieuses des fonds publics.

Composition

Le conseil consultatif est composé de sept membres et sa composition doit refléter un équilibre quant au genre et à la diversité canadienne. Elle doit également à représenter un éventail de courants politiques ainsi qu'une diversité d'expertises. Les membres sont nommés par le Commissaire et siègent à temps partiel. Le conseil consultatif se réunira au moins trois fois au cours de l'année qui précède l'élection fédérale et deux fois durant les cinq mois qui suivront le scrutin. Les réunions du conseil seront présidées par le Commissaire.

Rôle des membres du conseil

Les membres du conseil donneront leur avis à la Commission sur les meilleures façons de s'acquitter de son mandat sur des enjeux comme :

- assurer que les débats soient diffusés et distribués largement et sans frais.
- assurer que les débats soient accessibles à autant de Canadiens que possible, y compris ceux qui vivent en régions éloignées, ceux qui sont en situation de minorité linguistique et ceux qui sont aux prises avec des handicaps.
- assurer que les débats soient encadrés par des standards journalistiques élevés.
- assurer que les appels d'offres pour la production des débats soient fondés sur des critères d'une clarté suffisante pour juger adéquatement les soumissions.
- assurer que la Commission entreprenne une campagne d'information publique et d'engagement citoyen qui suscite un grand intérêt et une grande conscience des débats chez les Canadiens.
- assurer que la Commission fournisse des conseils et un appui à d'autres groupes qui seraient intéressés à tenir des débats lors des élections fédérales.
- assurer que les critères de participation des partis politiques aux débats soient appliqués de façon juste et transparente.
- fournir des conseils en fonction d'une évaluation factuelle et concrète des débats en vue des recommandations que fera la Commission au gouvernement.

Émoluments

La Commission remboursera les dépenses de voyages des membres du conseil consultatif de leur lieu de résidence jusqu'à Ottawa. Ils toucheront des honoraires de \$450.00 par jour pour leur participation aux réunions du conseil.

Principes directeurs

Les membres du conseil consultatif s'engagent à siéger à titre individuel, dans l'intérêt public, indépendamment de toute appartenance à une organisation, entreprise, groupe ou parti politique. Il va de soi que la connaissance du monde politique est un atout, mais cette expérience ne doit pas être mise à profit dans un esprit de partisanerie.

Les membres du conseil sont tenus de révéler tout conflit d'intérêt actuel ou potentiel au début de chaque session, y compris des groupes de travail constitués en marge des réunions régulières. Toute considération de récusation devrait être faite en consultation avec le Commissaire.

Les discussions et les délibérations du conseil, de ses comités ou groupes de travail seront franches, ouvertes et confidentielles, en conformité avec les règles de la maison de Chatham. Les différents points de vue devraient être présentés en toute candeur et considérés avec respect. Dans leurs communications avec les médias ou d'autres intervenants au sujet des travaux du conseil, les membres respecteront la confidentialité de leurs rapports avec leurs collègues et ne leur attribueront pas de déclarations ou d'opinions.

Annexe 3 – Personnes consultées

Anciens producteurs de débats des chefs à CBC, à CTV et à Radio-Canada (consulter l'annexe 3 Atelier sur la production des débats)

Producteurs, animateurs et cadres qui ont produit, animé et organisé des débats aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne (voir l'annexe 6 Enseignements tirés à l'échelle internationale)

Accessibilité Média inc. (AMI)

André Blais, Université de Montréal

Aengus Bridgman, Étude électorale canadienne

Bloc Québécois

Association canadienne des journalistes (CAJ)

Canadian Broadcasting Corporation (CBC)

Conseil de presse du Québec (CPQ)

Parti conservateur du Canada

David Coletto (Abacus Data)

Commission on Presidential Debates (États-Unis)

Conseil des Canadiens avec déficiences

Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC)

Centre canadien pour la cybersécurité

Sabreena Delhon, Centre Samara pour la démocratie

Programme des langues autochtones, Patrimoine canadien

Jennifer Ditchburn, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)

Claire Durand, professeure à l'Université de Montréal, ancienne présidente de l'Association mondiale pour l'étude de l'opinion publique

Joanna Everitt, Université du Nouveau-Brunswick

Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)

Brian Gallant

Edward Greenspon, Forum des politiques publiques

Parti vert du Canada

Graham Fox

Allison Harell, Université du Québec à Montréal, chercheure à l'Étude électorale canadienne

Donna Jodhan

Richard Johnston, professeur émérite à l'Université de la Colombie-Britannique et ancien chercheur à l'Étude électorale canadienne

Parti libéral du Canada

Peter Loewen, Université de Toronto et chercheur à l'Étude électorale canadienne

Joanne MacDonald, ancienne vice-présidente, CTV News

John McAndrews, chercheur postdoctoral, Département de science politique et École Munk des affaires internationales et des politiques publiques de l'Université de Toronto

Jennifer McGuire, ancienne rédactrice en chef, CBC News

Spencer McKay, chercheur postdoctoral, Centre pour l'étude des institutions démocratiques, Université de la Colombie-Britannique

Conseil national des médias du Canada

Nouveau Parti démocratique

Parti populaire du Canada

Bureau du Conseil privé – Appareil gouvernemental

Services publics et Approvisionnement Canada

Radio-Canada

Daniel Rubenson, Université Ryerson, chercheur à l'Étude électorale canadienne

Tamara Small, Université de Guelph

Laura Stephenson, Université Western, chercheure à l'Étude électorale canadienne

Bureau de la traduction

Christopher Waddell, professeur, Faculté de journalisme et des communications, Université Carleton

Soumissions écrites en provenance d'environ 1 100 membres du public

Annexe 4 – Couverture médiatique

Aperçu

De manière générale, la couverture médiatique, tant en français qu'en anglais, des débats des chefs en vue de l'élection générale de 2021 a été factuelle, équilibrée et neutre. Elle a porté sur les messages relatifs aux annonces faites par la Commission relativement à son mandat modifié par décret. Comme prévu, les opinions exprimées dans les articles d'opinion et les éditoriaux étaient très variées. Les critiques portaient sur le format, l'animation, le nombre de débats et le rôle de la Commission.

Méthode

L'analyse suivante de la couverture médiatique dès l'annonce du producteur des débats par la Commission se veut générale, et donc pas exhaustive. Nous avons tenté d'illustrer la couverture neutre, positive et négative reçue au cours de la dernière élection. Nous n'avons pas quantifié le volume de la couverture dans son ensemble, mais celle-ci était visiblement plus vaste que la couverture observée en 2019. Nous n'avons pas non plus tenté de déterminer la façon dont cette couverture a influencé l'opinion publique au regard du travail effectué par la Commission ou des débats eux-mêmes.

Annnonce relative au Groupe de diffusion des débats

La couverture médiatique du Groupe de diffusion des débats en tant que producteur des débats des chefs a été factuelle et neutre ou positive tant dans le ton que dans le contenu. Les médias ont souligné l'inclusion du Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) en tant que partenaire de diffusion dans le cadre du partenariat des organes de presse, la traduction en langues autochtones et en d'autres langues non officielles ainsi que la vaste diffusion gratuite des débats au Canada.

Le titre de l'article publié par La Presse canadienne le jour de l'annonce (1^{er} avril 2021) était le suivant : « L'APTN fera partie des partenaires de diffusion des débats des chefs en vue des prochaines élections fédérales canadiennes. » [traduction libre]

Le même jour, CTV News a repris les gazouillis de la Commission dans son reportage et a écrit ce qui suit :

« Les débats seront largement diffusés sur les plateformes numériques, de diffusion et des médias sociaux ... Ils seront également diffusés en langues autochtones et dans des langues non officielles

et seront disponibles en langue ASL, en langue des signes québécoise (LSQ), avec sous-titres codés et en vidéodescription. » [traduction libre]

Dans un article, *Le Devoir* souligne tous les médias francophones partenaires du Groupe de diffusion des débats et la diffusion gratuite pour les Canadiens.

Décision sur les critères de participation

La couverture médiatique était factuelle et neutre tant en français qu'en anglais. L'exclusion de Maxime Bernier, chef du Parti populaire du Canada (PPC), des deux débats des chefs a très majoritairement fait la une des journaux et attiré l'attention dans tout le pays. En effet, la quasi-totalité des grands journaux qui ont couvert cette nouvelle dans les deux langues avait en une cette décision, qui s'appuyait sur les critères de participation fixés par la Commission en juin 2021. La couverture médiatique portait sur le fait que le PPC avait obtenu 3,27 % des intentions de vote dans les sondages nationaux et n'avait donc pas atteint le seuil des 4 % à atteindre pour participer aux débats des chefs.

« Cinq chefs de partis fédéraux sont invités aux débats électoraux; Bernier est exclu », écrit CTV News. « Maxime Bernier et le parti séparatiste de l'Ouest se voient refuser la participation aux débats fédéraux officiels », titrait le *Toronto Star*. « Le Parti populaire est exclu des débats en vue des élections fédérales alors que de nouveaux critères sont annoncés. » [traduction libre] titrait Global News.

La une de tous les médias francophones portait sur la décision au sujet de Maxime Bernier. « Maxime Bernier exclu des débats des chefs », écrivait *La Presse*. « Le chef du Parti populaire du Canada, Maxime Bernier, est exclu des débats des chefs », titre *L'actualité*. « Pas de Maxime Bernier à tous les débats, » ajoutait TVA Nouvelles.

Les critères établis avaient été largement acceptés, sans être contestés par le PPC ni par aucun autre parti ni organe. Maxime Bernier s'est dit « déçu, mais pas surpris » de cette décision. « Je ne blâme pas la Commission, dont les critères étaient clairs et objectifs. »

Andrew Coyne, de *The Globe and Mail*, a remis en question le seuil fixé à 4 % et la durée fixée à cinq jours dans un article d'opinion où il affirmait que Bernier aurait dû être présent aux débats des chefs. « Il faut bien fixer un seuil, mais le raisonnement pour y parvenir doit être transparent et équitable. Dans ce cas, il semble que le seuil fixé n'avait d'autre but que celui d'exclure le Parti

populaire », a-t-il écrit. « Il n'appartient à aucun commissaire, reclus de surcroît, de déterminer qui peut participer aux débats. C'est aux électeurs d'en décider. » [traduction libre]

<https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-why-maxime-bernier-and-his-noxious-views-should-be-at-the-leaders/> (8 septembre 2021)

Les éditoriaux et les articles d'opinion francophones appuyaient la décision de la Commission au sujet du seuil fixé à 4 %, que le PPC n'avait pas réussi à atteindre.

« On ne lui demandait pourtant pas la lune ! Son parti devait récolter au moins 4 % des intentions de vote OU être représenté à Ottawa par un député ayant été élu en tant que membre de la formation politique OU avoir obtenu au moins 4 % des voix lors des plus récentes élections fédérales. Si un seul de ces critères était respecté, il pouvait prendre part aux débats. Et rappelons que ça ne date pas d'hier, le tri des chefs pour les débats. C'est parfaitement normal. On ne peut pas donner un laissez-passer à quiconque voudrait y prendre la parole. (Alexandre Sirois, *La Presse*, 25 août 2021, « Donnez un miroir à Bernier! ») <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2021-08-25/droit-au-but/donnez-un-miroir-a-bernier.php> (25 août 2021)

« Maxime Bernier n'aura pas de place aux débats des chefs. Je dis « Bravo ». Un chef politique qui emploie les mots « despote », « ségrégation » et « cartel » à toutes les sauces n'a clairement pas sa place dans un débat transnational à une époque aussi importante que la nôtre. »

(Marie-Ève Doyon, *Journal de Québec*, 31 août 2021. « Non, Bernier ne méritait pas sa place au débat »

<https://www.journaldequebec.com/2021/08/31/non-bernier-ne-meritait-pas-sa-place-au-debat> (31 août 2021)

Les débats

Débat des chefs en français, 8 septembre 2021

Les critiques formulées à l'encontre du débat en français portent sur la question de savoir si le débat a donné lieu à des échanges substantiels. Les commentaires ont porté sur le format surchargé, le trop grand nombre de questions, la surproduction, le trop grand nombre de journalistes sur scène et le peu d'occasions pour les chefs de débattre.

Le format n'a pas dominé la presse en anglais; il a plutôt été mentionné en passant, en quelques lignes dans les articles traitant des questions abordées dans le débat. Le *Calgary Herald* a noté que

l'animateur Patrice Roy « a admirablement encadré les participants et fait respecter le temps alloué ». [traduction libre]

Le débat en français a été moins critiqué que le débat en anglais.

La presse francophone a décrit le débat en français en ces termes :

« Il y avait beaucoup de choses dans ce débat, mais je ne sais pas si les gens vont y avoir trouvé leur compte. Il y avait trop de questions, et pas suffisamment de temps sur les enjeux. En faisant cela, on donne moins de temps aux politiciens pour approfondir leurs réponses et ces derniers répondent avec des réponses toutes faites. » – (*La Presse*, 9 septembre 2021)

<https://www.lapresse.ca/elections-federales/2021-09-09/debat-des-chefs/qui-a-gagne-nos-experts-se-prononcent.php>

« La formule censée contraster les propositions des cinq principaux chefs de parti a plus souvent mené à des échanges ternes, ponctués de quelques moments révélateurs. » (Boris Proulx et Mylène Crête, *Le Devoir*, 9 septembre 2021).

<https://www.ledevoir.com/politique/canada/630897/debat-sobre-en-vue-du-scrutin>

« Ces débats (les débats des chefs en français et en anglais) ont paru conçus pour mettre en vedette les chefs d'antenne et les journalistes plutôt que les leaders. [...] Ce débat (le débat en français) fut moins pénible que son pendant anglais, mais je ne lui ai trouvé aucune autre qualité. [...] Patrice Roy a semblé vouloir en profiter pour montrer une fois pour toutes qu'il est l'animateur de l'heure. [...] Débattre, c'est discuter d'un sujet ou d'une situation avec un ou plusieurs interlocuteurs. Ce n'est pas répondre à des questions. C'est pourtant à cela qu'on a réduit le débat des chefs, donnant à peine à l'un et à l'autre le temps de répondre, encore moins de débattre. [...] Trop heureux d'apparaître à la caméra, les journalistes invités en ont profité pour faire étalage de leur savoir. » (Guy Fournier, *Journal de Montréal*, 14 septembre 2021)

<https://www.journaldemontreal.com/2021/09/14/des-debats-qui-sont-une-triste-farce>

« Le format était très chargé. On a beaucoup demandé aux chefs, la commande était importante par rapport à la semaine dernière. Il y avait plusieurs formats de questions, des rafales de questions de journaliste qui étaient très intrusives. Il y a beaucoup d'informations à assimiler. Je ne sais si les gens ont pu entendre et saisir toute l'information que les politiciens ont tenté de leur présenter... Est-ce qu'on a été bien informés, des questions ont trouvé des réponses? Est-ce que le citoyen a entendu ce qu'il voulait? Je ne sais pas, il y avait tellement de choses! » (Judith Desmeules, *Le Soleil*, 8 septembre 2021)

<https://www.lesoleil.com/2021/09/09/deuxieme-debat-en-francais-charge-pour-des-chefs-disciplines-a72cd84722b2282121626ade47125263>

« J'hais cette formule. Ça limite les échanges. Les questions des citoyens? En avons-nous besoin? Non. C'est un débat qui ne change rien. » (Paul Arcand, 98.5 FM, 9 septembre 2021)

<https://www.985fm.ca/nouvelles/opinions/422528/revue-de-presse-474>

La presse anglophone a décrit le débat francophone en ces termes :

« Un débat très plat mercredi, où chaque participant a surtout servi aux téléspectateurs des réponses toutes faites sur des questions brûlantes. » [traduction libre] (Christopher Nardi, *National Post*, 9 septembre 2021)

« Il y a eu peu d'interactions entre Trudeau et O'Toole, ce qui a semblé atténuer la plupart des attaques. » (Althia Raj, *Toronto Star*, 9 septembre 2021)

« Les chefs n'ont pu s'affronter directement pendant une grande partie du programme. » (Tonda MacCharles, *Toronto Star*, 8 septembre 2021)

« Un débat en langue française surproduit et guindé entre tous les chefs. » (Justin Ling, *Macleans*, 9 septembre 2021)

Il a également été question de l'injonction obtenue par l'organisme qui, à l'origine, s'était vu refuser l'accréditation des médias :

« Rebel News gagne la bataille judiciaire pour couvrir les débats des chefs et accrédi­tera onze journalistes. » (La Presse canadienne, 8 septembre 2021)

« Un juge de la Cour fédérale du Canada a décidé que la Commission des débats des chefs a refusé à tort à Rebel News Network l'accréditation nécessaire pour couvrir le débat en français de mercredi et en anglais de jeudi entre les chefs des principaux partis. » [traduction libre]

<https://nationalpost.com/news/politics/election-2021/judge-to-rule-today-whether-rebel-news-may-be-accredited-to-cover-the-leaders-debates>

Débat des chefs en anglais, 9 septembre 2021

Les critiques formulées à l'encontre du débat anglophone ont porté sur le format qui, a-t-on jugé, n'a pas donné lieu à un débat et à des échanges substantiels, sur le trop grand nombre de journalistes sur scène, sur l'animation et les questions. Plus de 130 articles ont été écrits sur le débat en anglais, presque quatre fois plus que sur le débat en français.

Ce format a été largement critiqué. Les mots et expressions qui suivent ont servi à décrire le débat : « une farce, hargneux, épouvantable, une honte, mal conçu, bêtement structuré, restrictif, ne rend pas service aux téléspectateurs, une insulte à l'intelligence, n'a pas présenté les principaux chefs à leur juste mesure aux téléspectateurs, catastrophe, gauche, on n'a jamais fait pire, un échec embarrassant, le pire dans l'histoire des débats, frénétique, un désastre, pas un débat. »

Des appels ont été lancés pour que l'on « revoie le format de fond en comble » et que l'on produise un « débat à l'ancienne pour apporter de la clarté », car ce format a fait « changer de chaîne plutôt que d'avis », étant donné que les chefs « étaient étouffés par le format du débat et la discipline déraisonnable de l'animateur » dans cet environnement « étroitement contrôlé ».

« Un format restrictif et des interviewers qui n'ont laissé aucune place à l'affrontement en se liguant pour empêcher le chef libéral Justin Trudeau d'affronter son bourreau – pardon, son adversaire – conservateur Erin O'Toole jeudi soir, lors d'un débat des chefs en anglais fade et passif. » [traduction libre]

<https://www.theglobeandmail.com/politics/article-trudeau-otoole-prevented-from-launching-attacks-at-each-other-in/> (*Globe and Mail*, 9 septembre 2021)

« Le format du débat n'a pas permis une discussion approfondie. » [traduction libre]

<https://www.bbc.com/news/world-us-canada-58495746> (BBC, 10 septembre 2021)

La farce qu'était le débat télévisé des chefs des partis fédéraux est une insulte aux téléspectateurs et aux électeurs

« Mais le soi-disant débat des chefs fédéraux, jeudi soir, remporte le premier prix. Ce qui s'est passé sur plusieurs chaînes de télévision canadiennes est le pire du pire, un exemple d'échec total à la télévision canadienne, et une insulte honteuse à l'intelligence des téléspectateurs et des électeurs.

Ce n'était pas un débat, c'était une farce. Le fait que les chefs politiques aient même accepté ce format est une preuve de leur bêtise collective. » [traduction libre]

<https://www.theglobeandmail.com/arts/television/article-farce-of-a-televised-election-debate-an-insult-to-viewers-and-voters/> (*Globe and Mail*, 10 septembre 2021)

Les chefs s'affrontent sur le climat et la politique étrangère lors du débat, mais le format laisse certains mécontents

« Le format du débat a laissé de nombreux téléspectateurs insatisfaits.

Les cinq chefs s'interrompaient souvent les uns les autres. Les chefs qui ont fait l'objet d'accusations ou de questions tendancieuses de la part de leurs rivaux n'ont souvent pas eu la possibilité d'y répondre. » [traduction libre]

<https://www.msn.com/en-ca/news/other/leaders-gearing-up-for-english-language-debate-tonight-after-french-joust/ar-AAOfHMR> (*La Presse canadienne*, 10 septembre 2021)

La Commission des débats des chefs sous le feu des critiques après un débat en anglais controversé

« Le débat houleux de deux heures a été vertement condamné pour avoir donné aux chefs trop peu de temps pour expliquer leurs politiques ou réfuter les attaques de leurs rivaux, et pour avoir donné trop de temps à l'animatrice Shachi Kurl et aux journalistes interviewers pour les interrompre. » [traduction libre]

<https://www.ctvnews.ca/politics/federal-election-2021/leaders-debates-commission-under-fire-after-controversial-english-debate-1.5581264> (*La Presse canadienne*, 10 septembre 2021)

« Le format du débat était étouffant et hâtif. Comme le débat francophone de la veille, il s'est déroulé au rythme d'un tour de piste éclair. Trudeau semblait parfois se dépêcher de prononcer le plus de mots possible avant d'être coupé. » [traduction libre]

<https://www.cbc.ca/news/politics/analysis-debate-english-language-1.6170302> (CBC, 10 septembre 2021)

Cinq points à retenir du débat tenu en vue des élections fédérales, une confrontation décousue, mais déterminée

« Une grande partie des discussions qui ont précédé le débat ont estimé qu'un format très structuré – une rotation des interviewers, le passage d'un débat ouvert à des joutes entre deux ou trois personnes, et les questions des citoyens – limiterait la capacité de n'importe quel chef de

briller. En réalité, la fidélité obstinée des animateurs à la structure et au calendrier a terni l'essentiel de cette affaire.

L'animatrice principale, Shachi Kurl, sondeuse et ancienne journaliste, a vite mis fin à de nombreuses tentatives de passer d'un sujet à l'autre, et a surveillé l'horloge de près pour s'assurer que le temps alloué à chaque élément du programme était respecté. Cela a produit un moment qui, selon certains observateurs, va soulever la colère au Québec, et potentiellement attirer des votes vers le Bloc : Shachi Kurl a fini par se disputer avec Yves-François Blanchet, le chef du Bloc Québécois, qui prétendait avoir été lésé au niveau du temps...

À un autre moment, Shachi Kurl a offert à Trudeau un délai dérisoire de cinq secondes pour répondre à diverses critiques de son bilan. Dans certains débats antérieurs qui s'étaient éloignés du sujet ou qui étaient sortis des rails, un animateur strict n'aurait pas été de trop. Le strict contrôle appliqué par Shachi Kurl ressemblait souvent à un collier étrangleur, empêchant de nombreux échanges de se transformer en véritables débats. » [traduction libre]

<https://www.macleans.ca/politics/federal-election-debate-five-takeaways-from-a-disjointed-but-feisty-showdown/> (Macleans, 10 septembre 2021)

Les débats officiels des chefs canadiens sont une farce

« Il est difficile de comprendre comment des gens qui sont censés maîtriser les médias et qui organisent ces débats n'ont pas encore compris qu'il est impossible de faire participer dix personnes à un débat de deux heures – cinq chefs politiques, quatre journalistes et un animateur – sans que le tout se transforme en une cacophonie géante.

Pour que ces débats de chefs se déroulent bien, il faut un seul animateur compétent qui détermine le format et qui pose les questions.

Mais le vrai problème avec le Groupe de diffusion des débats – comme son nom l'indique – est que les réseaux de télévision qui le diffusent veulent que leur propre représentant figure en bonne place dans l'émission et pose des questions aux chefs politiques, ce qui transforme inévitablement l'émission en une catastrophe.

Si le Groupe de diffusion des débats ne peut pas se mettre d'accord sur un seul animateur pour les débats officiels en français et en anglais (l'animateur francophone était le meilleur des deux, mais pas aussi bon que celui de TVA), il devrait être dissous. » [traduction libre]

<https://torontosun.com/opinion/columnists/goldstein-canadas-official-leaders-debates-a-farce> (10 septembre 2021)

Les Canadiens méritaient mieux qu'un seul débat médiocre

« La raison être des débats de chefs (peut-on rêver de plus d'un débat?) n'est pas d'offrir une plateforme à l'animatrice, ni de donner aux chaînes du temps d'antenne pour promouvoir leurs

présentateurs, ou à cinq gagnants de la loterie une chance de s'exprimer. Ce n'est pas une occasion de plus pour tous ces gens de satisfaire aux critères de race et de genre. Et ce n'est pas un lieu où les journalistes interrogent les politiciens; on appelle cela une conférence de presse, chose que tous ces chefs font régulièrement. Le but d'un débat entre chefs est que les chefs débattent. Voilà de quoi il s'agit. C'est tout. Rien de plus...

Pourtant, le débat de jeudi soir – le seul en anglais de cette élection – a été conçu pour empêcher le débat d'éclater. Pourquoi? Ça nous dépasse. Les journalistes ont lu des questions plus longues que le temps accordé aux chefs pour y répondre, et les chefs qui voulaient débattre entre eux ont vite été interrompus par l'animatrice.

Les Canadiennes et les Canadiens méritent mieux. Notre démocratie parlementaire, qui nous a été léguée par les durs combats de notre histoire et sous laquelle les gens du monde entier rêvent de vivre, mérite mieux. Et oui, nos chefs politiques méritent mieux.

Le consortium officiel a conçu un format destiné à encourager le cynisme à l'égard de la politique et des politiciens, en faisant en sorte qu'un groupe de cinq chefs – tous intelligents, instruits, expérimentés et maîtrisant leurs dossiers – paraissent stupides et sans substance, comme des découpes en carton de ce qu'ils sont réellement.

Quant au fiasco de jeudi soir, on n'a pas eu l'impression que les producteurs avaient compris que la scène et le moment avaient quelque chose de spécial. Il n'y avait aucun émerveillement ni aucune révérence envers le processus ou son aboutissement, les deux merveilles que sont la démocratie représentative et l'exercice responsable du pouvoir. Ça aurait tout aussi bien pu être un autre épisode de *The Great Canadian Baking Show*. » [traduction libre]

<https://www.theglobeandmail.com/opinion/editorials/article-canadians-deserved-better-than-just-one-lousy-debate/> (*Globe and Mail*, 11 septembre 2021, comité de rédaction)

Des critiques ont été formulées dans la presse anglophone et francophone sur le rôle de l'animatrice du débat en anglais et sur une question posée lors de ce débat, qui a suscité une attention nationale.

M. Legault exige des excuses relativement à la question « inacceptable » posée sur les lois du Québec lors du débat fédéral

« C'était une attaque contre la nation québécoise, a déclaré M. Legault aux journalistes à Québec, ajoutant que Shachi Kurl et le groupe de diffuseurs qui a organisé le débat doivent s'excuser. » [traduction libre]

<https://www.ctvnews.ca/politics/federal-election-2021/legault-wants-apology-for-unacceptable-federal-debate-question-on-quebec-laws-1.5581145> (*La Presse Canadienne* 10 septembre 2021)

Trudeau et O'Toole qualifient d'insultante et d'injuste la question posée au débat sur la laïcité au Québec

« En tant que Québécois, j'ai trouvé cette question vraiment insultante. » – Trudeau [traduction libre]

<https://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-debate-blanchet-bill21-1.6171124>

(CBC, 10 septembre 2021)

Les chefs étouffés par le format du débat et la discipline déraisonnable de l'animatrice

« La première chose qu'il faut dire sur le débat des chefs de jeudi soir est que le format était nul. Rien n'était prévu pour créer un véritable débat entre les cinq chefs de parti et pas de temps pour approfondir les cinq enjeux. » [traduction libre]

https://www.chroniclejournal.com/opinion/leaders-were-stifled-by-debate-format-and-moderator-s-shrill-discipline/article_344bd626-13d2-11ec-b95a-bf23471a2903.html

(*Chronicle Journal*, 12 septembre 2021)

Justin Trudeau se fait « agresser par quatre voyous » lors d'un horrible débat électoral en anglais

« C'était épouvantable, embarrassant, une insulte à l'intelligence des Canadiens, [un débat] qui n'a pas rendu service aux électeurs qui espéraient apprendre quelque chose d'utile sur les cinq chefs et sur les enjeux de l'élection de lundi prochain.

Ce qu'ils ont eu, c'est un débat mal conçu, bêtement structuré, mal organisé et médiocrement dirigé par une animatrice qui s'est comportée comme si elle était la sixième participante au débat au lieu d'être une arbitre neutre. » [traduction libre]

<https://www.thespec.com/opinion/contributors/2021/09/12/justin-trudeau-gets-mugged-by-four-thugs-in-a-ghastly-english-election-debate.html> (*Hamilton Spectator*, 12 septembre 2021)

Article d'opinion : Une question mal posée et mal éclairée pourrait secouer les élections au Québec

« En lisant la majorité de la presse anglophone du Canada la fin de semaine passée, on n'aurait pas deviné qu'une controverse avait éclaté au Québec après le débat anglophone des chefs de partis jeudi soir, une controverse si énorme et tellement chargée d'émotion qu'elle pourrait changer les résultats des élections dans la province et, par conséquent, la composition du prochain Parlement. » [traduction libre]

<https://montrealgazette.com/opinion/opinion-ill-advised-ill-informed-question-could-shake-up-election-in-quebec/wcm/b929255d-53ef-4a4c-b65c-952705bc3208/amp/>

(*Montreal Gazette*, 13 septembre 2021)

L'Assemblée législative du Québec condamne unanimement le « Québec bashing » lors du débat des chefs fédéraux

« Selon la motion libérale, la première question posée au chef du Bloc Québécois Yves-François Blanchet par l'animatrice du débat, Shachi Kurl, assimilait le Québec à une société raciste et discriminatoire. » [traduction libre]

<https://www.thestar.com/politics/federal-election/2021/09/14/quebec-legislature-unanimously-condemns-quebec-bashing-at-federal-leaders-debate.html>

(*La Presse canadienne*, 14 septembre 2021)

Le débat sur le débat qui pourrait faire basculer l'élection

« La campagne de 2021 pourrait rester dans les annales comme la première à voir la question d'une animatrice de débat devenir un point d'inflexion dans les urnes... La question de Shachi Kurl a déclenché l'indignation de la classe politique et des experts du Québec. » [traduction libre]

<https://www.politico.com/newsletters/ottawa-playbook/2021/09/15/the-debate-about-the-debate-that-could-swing-the-election-494327> (*Politico*, 15 septembre 2021)

Trudeau, O'Toole, Singh demandent des excuses dans le projet de loi 21 pour la question posée lors du débat anglophone

« Les chefs des trois principaux partis demandent des excuses au consortium de diffuseurs participant aux débats des chefs fédéraux, en raison d'une question posée sur les lois du Québec lors du dernier débat anglophone.

La question, posée par la modératrice Shachi Kurl au chef du Bloc Québécois Yves-François Blanchet lors du débat tenu le 9 septembre, a déclenché une tempête de critiques au Québec, ainsi qu'un appel unanime de l'Assemblée nationale provinciale à des excuses officielles pour les vues « hostiles » exprimées contre « la nation québécoise ». [traduction libre]

<https://www.theglobeandmail.com/politics/article-trudeau-otoole-singh-call-for-apology-over-bill-21-english-debate/>

(*Globe and Mail*, 15 septembre 2021)

La question controversée lors du débat anglophone a peut-être galvanisé les électeurs du Bloc

« L'échange a eu pour effet de raviver une vieille blessure, laissant aux Québécois le sentiment d'être méprisés et incompris par le reste du Canada, selon plusieurs experts interrogés par CBC.

Cela a créé une situation dans laquelle un débat qui est généralement presque ignoré au Québec a peut-être changé la donne pour l'élection fédérale sur le terrain. » [traduction libre]

<https://www.cbc.ca/amp/1.6176663> (CBC, 16 septembre 2021)

Article d'opinion : La question, risquée et étonnante, posée lors du débat par Shachi Kurl était tordue et insipide

« C'était une question tordue, insipide, pleine d'amalgames douteux, d'inexactitudes et d'imprécisions. » [traduction libre]

https://beta.ctvnews.ca/local/montreal/2021/9/17/1_5589973.html

(CTV News, 17 septembre 2021)

Comment une question « inacceptable » sur le Québec pourrait changer l'issue des élections

« Une question posée au chef du Bloc Québécois Yves-François Blanchet lors du débat anglophone de la semaine dernière pourrait avoir changé la trajectoire de l'élection au Québec. » [traduction libre]

<https://montreal.citynews.ca/2021/09/18/unacceptable-debate-question-quebec-election-outcome/>

(CityNews, 18 septembre 2021)

Les médias francophones ont plus largement couvert la question posée et le rôle de l'animatrice.

Débat des chefs en anglais | « La modératrice est censée modérer les échanges, pas sortir le lance-flamme! »

<https://www.985fm.ca/nouvelles/politique/422920/debat-des-chefs-en-anglais-la-moderatrice-est-censee-moderer-les-echanges-pas-sortir-le-lance-flamme>

(98.5 FM, 10 septembre 2021)

Québec « déçu du manque de neutralité »

« C'est Ian Lafrenière qui a résumé le point de vue gouvernemental. « Ma réaction, c'est de dire que c'est extrêmement décevant. Je pensais qu'on était rendu ailleurs en 2021. Quand je suis sorti de ce débat, honnêtement, j'étais vraiment très déçu, déçu qu'on était encore rendu là dans ce genre de phrase et le manque de neutralité. Alors déçu », a-t-il affirmé. »

<https://www.lapresse.ca/elections-federales/2021-09-10/debat-des-chefs-en-anglais/quebec-decu-du-manque-de-neutralite.php>

(La Presse, 10 septembre 2021)

Débat des chefs en anglais: des flammèches entre les chefs... et la modératrice

« Les flammèches ont volé au Musée canadien de l'histoire, à Gatineau, dès les premières minutes de la joute oratoire. »

<https://www.msn.com/fr-ca/actualites/other/d%C3%A9bat-des-chefs-en-anglais-un-dernier-affrontement-avant-le-sprint-final/ar-AAOh5nL?li=AAanjZr>

(La Presse canadienne, 10 septembre 2021)

Question controversée au débat des chefs : « ça frise le caractère haineux »

« Ça démontre une bonne dose d'ignorance, beaucoup de mépris et ça frise le caractère haineux. Pourquoi? Parce que ce n'était pas seulement une question. Il y avait une affirmation sur le caractère raciste au départ », déclare Stéphane Bédard à La Joute.

« Je pense qu'on est tous tombés sur le cul, lance-t-il. Je pense que c'est une question inacceptable. Il y a un amalgame de plein de choses là-dedans qui n'ont pas trop rapport les uns avec les autres. »

<https://www.tvanouvelles.ca/2021/09/10/question-controversee-au-debat-des-chefs--ca-frise-le-caractere-haineux>

(TVA Nouvelles, 10 septembre 2021)

L'étincelle

« D'entrée de jeu, plusieurs se demandaient pour quelle raison on avait confié ce rôle à la présidente d'Angus Reid, Shachi Kurl, qui avait plutôt les allures d'une militante, alors que les médias du Canada anglais ne manquent pas de journalistes chevronnés. »

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/631494/chronique-l-etincelle>

(*Le Devoir*, 11 septembre 2021)

Le Mépris

« Ce n'est généralement pas une bonne idée pour la modératrice d'un débat des chefs de manifester un parti pris envers l'un ou l'autre des politiciens qu'elle est chargée d'interroger. Or, la première question qu'a posée Shachi Kurl à Yves-François Blanchet lors du débat en anglais de jeudi soir a choqué beaucoup de Québécois, même parmi ceux qui s'opposent à la loi 21 et au projet de loi 96.

Je suis convaincu que M^{me} Kurl était de bonne foi et ne cherchait pas à semer la polémique. Mais en qualifiant d'emblée ces deux mesures de « discriminatoires », elle a fait preuve d'un manque flagrant de neutralité. »

<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/631428/chronique-le-mepri>

(*Le Devoir*, 11 septembre 2021)

Accusé Blanchet, levez-vous !

« La première question au chef du Bloc québécois lancée par la modératrice n'était pas une question.

C'était un acte d'accusation. »

<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-09-11/accuse-blanchet-levez-vous.php>

(*La Presse*, 16 septembre 2021)

La question bancaire et saugrenue de Shachi Kurl

« Il s'agissait d'une question tordue, insipide, truffée d'amalgames douteux, d'inexactitudes et d'imprécisions. »

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-09-16/debat-des-chefs-en-anglais/la-question-bancale-et-saugrenue-de-shachi-kurl.php>

(*La Presse*, 16 septembre 2021)

Plus de débats

Plusieurs articles de la presse anglophone ont formulé des critiques et noté qu'un seul débat en anglais n'était pas suffisant.

L'excuse désolante du Canada relativement aux débats électoraux est un échec pour tous

« Lors de cette campagne, les électeurs francophones auront trois occasions de voir les chefs des principaux partis s'affronter. Cependant, les électeurs anglophones n'auront qu'une seule occasion – un débat imposé par le gouvernement le 9 septembre. Dans un pays qui compte deux langues officielles, il serait juste qu'il y ait un nombre égal de débats, surtout quand on sait que 75 % de la population considère que l'anglais est sa première langue officielle. Même que, dans une démocratie saine, ce nombre devrait être plus que cela.

Un seul débat est loin d'être suffisant pour aborder le large éventail de questions en jeu, aujourd'hui plus que jamais. Il pourrait y avoir un débat entier centré sur la lutte contre la COVID-19 et la relance, un autre sur l'économie, et un autre encore sur les questions sociales.

En 2015, trois débats anglophones non officiels ont eu lieu. Malgré la constitution de la Commission des débats des chefs en 2018 dans le but d'organiser des débats plus nombreux et de meilleure qualité, celle-ci n'en a organisé qu'un seul en 2019, largement critiqué pour l'abondance des attaques personnelles et le manque de substance.

La Commission est officiellement chargée d'organiser au moins un débat dans chaque langue, et il semble qu'elle se contente du strict minimum. Certains invoquent la réticence des radiodiffuseurs traditionnels à renoncer aux heures de grande écoute, mais c'est un radiodiffuseur privé, TVA, qui accueille le débat supplémentaire francophone. Et à l'ère du numérique, les possibilités de diffuser ces débats ne manquent pas. Les chefs pourraient même découvrir qu'ils atteignent ainsi de nouveaux segments de la population (surprise!).

Ce sont les libéraux de Justin Trudeau qui ont créé la Commission et qui lui ont donné ce mandat dérisoire, et c'est également Trudeau qui semble être le principal obstacle à la tenue d'un plus grand nombre de débats en anglais.

J'espère qu'un organisateur de débat aura le bon sens de placer une découpe en carton du chef libéral derrière un podium. Nous aimons être gentils au Canada, mais les organismes ne devraient pas hésiter à attirer l'attention sur un titulaire qui fait obstacle au progrès démocratique. Au cours d'une campagne de cinq semaines, marquée surtout par le nombre limité d'événements en présentiel, il devrait y avoir de multiples occasions d'apprendre à connaître les candidats hors de leurs cocons. » [traduction libre]

Sabrina Maddeaux: Canada's sorry excuse for election debates fail us all | National Post (National Post, 2 septembre 2021)

Trois débats des chefs – dont deux en français – ne suffisent tout simplement pas

« Mais le fait qu'il y ait un deuxième débat des chefs en français est important à noter, car il n'y a qu'un seul débat des chefs en anglais (qui aura lieu jeudi prochain, 9 septembre). Cela ne veut pas dire que nous ne devrions avoir qu'un nombre égal de débats des chefs au cours d'une campagne électorale, mais il ne semble pas normal qu'il y en ait deux fois plus dans une langue officielle... Entre ces deux refus et le fait que la Commission des débats des chefs n'a pour mandat que d'organiser deux débats au minimum, cela nous en dit long sur la valeur que Trudeau accorde à ces débats. » [traduction libre]

<https://globalnews.ca/news/8164357/canada-election-leaders-debate/>

(Global News, 4 septembre 2021)

Deux débats pour le Québec. Un pour les trente autres millions que nous sommes.

« Pour ce fouillis de provinces secondaires et de territoires périphériques, il n'y a qu'un débat. Un. Les personnes qui organisent ces débats ont l'illusion que le Canada est un très petit pays et que chaque mètre carré hors Québec est une copie conforme de tout le reste. D'où le rationnement minutieux des débats.

Cependant, les autres Canadiens savent que la vérité est tout le contraire. Le Canada est très vaste, les régions et les provinces sont très différentes les unes des autres, et chaque partie du Canada a ses propres questions d'importance nationale...

Un seul débat pour près de trente millions de personnes, neuf provinces et trois territoires. C'est absurde. » [traduction libre]

<https://nationalpost.com/opinion/rex-murphy-two-debates-for-quebec-one-for-the-other-30-million-of-us>

(*National Post*, 8 septembre 2021 – Rex Murphy – article d'opinion)

Les Canadiens méritaient mieux qu'un seul débat, médiocre de surcroît

« Le prochain Parlement peut-il, s'il vous plaît, remédier à cet état de fait? Les Canadiens méritent plus de débats, des débats plus longs et de bien meilleurs débats – des débats qui sont de vrais débats. » [traduction libre]

<https://www.theglobeandmail.com/opinion/editorials/article-canadians-deserved-better-than-just-one-lousy-debate/>

(*Globe and Mail*, comité de rédaction, 11 septembre 2021)

Rôle de la Commission

Les critiques ont porté sur le rôle exercé par le producteur de débats et sur la responsabilité de la Commission par rapport à son mandat.

Entre les débats des chefs

« Pour commencer, les organismes de presse participants veulent un maximum de temps à l'écran pour leurs journalistes. Chaque organisme ayant participé au consortium a envoyé un collègue éminent. Aucun n'a préféré s'abstenir, pour des raisons de simplicité et de clarté. C'est comme ça qu'on se retrouve avec cinq personnes dans le rôle d'animateur ou d'interviewer. Et si Paul Journet de *La Presse* n'était pas si intéressé à mettre les chefs au pied du mur pour leurs non-réponses aux questions d'Hélène Buzzetti du syndicat des journaux Les Coops de l'information... Eh bien cela nous amène à l'intérêt des partis.

Les partis veulent un minimum de temps à l'écran pour leurs chefs.

L'oligarchie des débats du consortium n'est pas le produit d'un mandat du ciel, mais seulement d'Ottawa. Et ça n'améliore pas le produit. Un jour, les gens s'en rendront compte. » [traduction libre]

<https://www.macleans.ca/politics/ottawa/between-the-leaders-debates/>

(*Macleans*, 9 septembre 2021)

La Commission des débats des chefs sous le feu des critiques après un débat anglophone controversé

La Commission des débats des chefs a vu le jour pour mettre fin aux machinations des grands partis politiques visant à contrôler le déroulement des débats, leur contenu, leurs dates et leurs participants lors des campagnes électorales fédérales.

Mais après le débat controversé de jeudi en anglais, certains critiques réclament la fin de la Commission ou du moins une révision de son mandat...

Les chaînes de télévision ont également été critiquées pour s'être soucies davantage de mettre en place un bon spectacle que de contribuer à informer les électeurs.

La Commission des débats, dirigée par l'ancien gouverneur général David Johnston, était censée rectifier tout cela.

Mais elle a confié l'essentiel de la production des débats aux consortiums de réseaux. Dans le débat en anglais, le consortium comprenait CBC News, CTV News, APTN News et Global News.

« Elle (la Commission) semble avoir accepté le conseil de ceux qui produisent la chose d'en faire une émission de télévision », a déclaré M. Alboim dans une interview.

« Ne pas comprendre qu'on a créé un format où l'on peut lancer des accusations en l'air et ne recevoir aucune réponse ou réfutation est un manquement au devoir », a déclaré M. Alboim.

Cela signifie que Trudeau, qui était la cible principale de ces attaques, s'est retrouvé à jouer le rôle de « pelote à épingles ».

« Ils faisaient chacun une pique de dénigrement et passaient ensuite à autre chose; et il n'avait pas la possibilité de répondre alors, bien sûr, il a souffert du format. » [traduction libre]

<https://www.ctvnews.ca/politics/federal-election-2021/leaders-debates-commission-under-fire-after-controversial-english-debate-1.5581264>

(La Presse canadienne, 10 septembre 2021)

Nos débats électoraux sont devenus des échecs embarrassants. Comment a-t-on pu tomber aussi bas?

« La responsabilité des échecs embarrassants qu'ont été les débats de cette année est largement partagée. Les chaînes poussent leurs journalistes à devenir des vedettes de l'émission, plusieurs d'entre eux jouant presque le rôle de partisans et de personnes en quête de célébrité. L'animatrice a eu beaucoup de mal à assumer son rôle, affichant l'exaspération d'une enseignante débutante tentant d'encadrer une horde d'enfants surexcités.

La toute nouvelle Commission des débats des chefs a été créée en réponse aux critiques précédentes...

La Commission a déclaré qu'elle avait envisagé de tenir deux débats dans chaque langue, mais qu'elle craignait que cela "dilue" l'audience. Quelle illusion absurde. Tous les initiés savent pourquoi on a plié sur cette question essentielle : les réseaux sont toujours aux commandes et ne veulent pas renoncer au temps d'antenne.

Il est en effet ironique que certains débats parmi les plus emblématiques des décennies passées aient été animés avec un grand professionnalisme par le président de la Commission, David Johnston. Lui et les autres commissaires devraient peut-être revoir ces débats, puis se demander si les jeux télévisés tape-à-l'œil qu'ils ont créés constituent une amélioration...

Si les réseaux ne sont pas satisfaits de ces paramètres, montrez-leur la porte. Il y a beaucoup d'universités et d'organisations de citoyens parfaitement capables d'organiser des débats politiques sérieux et professionnels. Le Parlement devrait accorder à une nouvelle commission un budget annuel pour qu'elle finance elle-même les débats, en accordant aux groupes invités des fonds suffisants pour qu'ils produisent un programme intelligent et instructif.

La Commission des débats des chefs fait partie du problème. » [traduction libre]

<https://www.thestar.com/opinion/contributors/2021/09/12/our-election-debates-have-become-embarrassing-failures-how-did-we-sink-so-low.html>

(*Toronto Star*, 12 septembre 2021)

La Commission aux débats a failli à sa tâche

« Si la Commission était au départ inutile, elle est devenue cette année réellement problématique. Le débat du consortium en anglais a donné lieu à une scène abracadabrante. L'animatrice prend position, donne son opinion biaisée sur des lois de l'Assemblée nationale du Québec. »

<https://www.journaldemontreal.com/2021/09/25/la-commission-aux-debats-a-failli-a-sa-tache>

(*Journal de Montréal*, 25 septembre 2021)

Annexe 5 – Critères de participation aux débats des chefs

Critères de participation aux débats des chefs pour la 44^e élection générale

I. Introduction

La Commission des débats des chefs (la « Commission ») a pour mandat de fixer les critères de participation aux débats des chefs et de veiller à ce que le chef de chaque parti politique respectant ces critères soit invité à participer aux débats.

Après consultation des partis politiques enregistrés, des intervenants et du public et l'examen des critères de sélection appliqués au fil du temps, la Commission a établi les critères de participation dont elle se servira pour inviter les chefs à ces débats lors de la prochaine élection générale.

Ce document présente les critères de participation fixés à cette fin par la Commission ainsi que la justification de ces critères par cette dernière.

Pour être invité par la Commission à participer aux débats des chefs, le chef d'un parti politique doit répondre à l'un des critères suivants :

- i) à la date du déclenchement de l'élection générale, le parti est représenté à la Chambre des communes par un député qui a été élu en tant que membre de ce parti; ou
- ii) les candidats du parti ont obtenu lors de l'élection générale précédente au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou
- iii) cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes.

II. Les tâches et le mandat

La Commission a pour mandat d'organiser deux débats (un en français et un en anglais) lors de la prochaine élection générale fédérale.

Dans le cadre de son mandat, la Commission doit désigner les chefs de parti qui seront invités à ces débats, comme le prévoit le décret C.P. 2018-1322 du 29 octobre 2018, modifié par le décret C.P. 2020-871 du jeudi 5 novembre 2020 (le « décret »).

Les sections pertinentes du décret qui définissent le mandat de la Commission sont les suivantes :

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs soient efficaces et informatifs, qu'ils suscitent l'intérêt et qu'ils profitent de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement;

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs soient organisés selon des critères de participation clairs, ouverts et transparents;

[...]

Le mandat de la Commission est :

...

b) d'établir des critères de participation aux débats des chefs et de veiller à ce que le chef de chaque parti politique qui répond à ces critères soit invité à participer aux débats;

b.1) de rendre publics ces critères :

(i) pour une élection générale tenue conformément au paragraphe 56.1(2) de la Loi électorale du Canada, au plus tard le 30 juin précédant le jour visé à ce paragraphe,

(ii) pour une élection générale qui n'est pas tenue conformément au paragraphe 56.1(2) de la Loi électorale du Canada, au plus tard sept jours après la délivrance des brefs;

La Commission a entrepris cette tâche en tenant compte : 1) des critères de participation aux débats des chefs appliqués dans le cadre des élections fédérales par le passé; 2) des critères de participation de 2019; et 3) des documents de politique publique existants sur les critères de participation et des soumissions des parties prenantes, y compris les chefs de tous les partis politiques enregistrés, les médias et le public.

À la suite de ce processus, la Commission a élaboré des principes pour guider sa préparation de ces critères.

III. Contexte et aspects à prendre en compte

A. Critères de participation aux débats des chefs appliqués dans le cadre des élections fédérales par le passé

Depuis 1968, les débats télévisés des chefs au Canada ont été organisés par différentes d'entités. Pour toutes les campagnes électorales depuis lors, un ensemble relativement cohérent de critères de participation a été appliqué pour déterminer quels chefs de partis politiques seraient invités à participer à ces échanges. Toutefois, comme l'a noté la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de 1992 (la « Commission Lortie »), il a été « difficile de parvenir » à un accord sur ces critères et d'autres questions à chaque élection.

Un résumé des critères de participation utilisés par le passé pour sélectionner les chefs qui participeraient aux débats a été produit en 2016 par le rapport de l'Institut de recherche en politiques publiques et de l'Université Carleton, intitulé The Future of Leaders' Debates in Canadian Federal The Future of Leaders' Debates in Canadian Federal Elections (disponible en anglais seulement), à la suite d'un colloque de 2015 qui a réuni des intervenants et des universitaires. Le rapport a examiné les critères établis par le consortium de diffusion qui a produit les débats des chefs de 2015. Selon le rapport, pour être invités au débat de 2015, les partis devaient :

compter des députés élus à la Chambre des communes;

avoir l'intention de présenter des candidats dans toutes ou presque toutes les circonscriptions;
avoir une chance de remporter des sièges (comme en témoignent l'historique des sondages et les résultats précédents);
être présents dans le dialogue politique quotidien;
disposer d'un programme complet;
tenir compte des compétences linguistiques de chaque chef pour les débats dans la langue concernée;
avoir un chef de parti désigné.

Ces critères, que le rapport qualifie de « largement appropriés (mais qui doivent prévoir des dispositions pour des circonstances exceptionnelles) », exigeaient qu'un parti politique ait à la fois prouvé son succès électoral lors d'une élection précédente et sa probabilité de succès électoral lors de l'élection en cours. La Commission note également que ces critères contenaient des éléments à la fois objectifs et subjectifs.

B. Critères de participation de 2019

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé la création de la Commission des débats des chefs chargée d'organiser les débats des chefs avec pour « objectif de faire des débats un volet plus prévisible, fiable et stable des campagnes électorales fédérales ». Pour l'élection de 2019, la Commission a reçu pour mandat de sélectionner les chefs de parti qui seraient invités à participer aux débats qu'elle organisait. Cette invitation était fondée sur l'application des critères de participation énoncés dans le décret C.P. 2018-1322. Si les critères de 2019 présentent des similitudes avec les critères employés par le consortium de 2015, ils sont moins contraignants dans la mesure où ils n'exigent pas de succès électoral antérieur. Ils comprennent également des éléments objectifs et subjectifs. En d'autres termes, pour un critère donné, des intervenants raisonnables peuvent parvenir à des conclusions différentes sur le fait que certains partis politiques répondront ou non à ce critère.

À la suite de consultations, la Commission a publié son interprétation des critères de 2019 contenus dans le décret C.P. 2018-1322 et conclut ce qui suit :

« L'application des critères de participation obligatoires comporte des éléments tant objectifs que subjectifs.

Bien que le décret énonce ce qui semble être trois critères à interpréter et à appliquer, ceux-ci peuvent en fait être répartis comme suit :

Critère i) : le parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti;

Critère ii) : il a l'intention, de l'avis du commissaire aux débats, de soutenir des candidats dans au moins 90 % des circonscriptions électorales en vue de l'élection générale en cause.

Critère iii) :

a. ses candidats ont obtenu, lors de l'élection générale précédente, au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés;

b. les candidats qu'il soutient ont une véritable possibilité d'être élus lors de l'élection générale en cause, de l'avis du commissaire aux débats, compte tenu du contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes. »

La Commission constate que si les critères i) et iii)(a) ne nécessitent pas une évaluation approfondie parce qu'ils sont basés sur l'examen de données probantes objectives, les critères ii) et surtout iii)(b), en revanche, exigent une évaluation plus poussée.

Par conséquent, en ce qui concerne le critère iii)(b), la Commission a décidé qu'elle tiendrait compte du « contexte politique récent, des sondages d'opinion publique et des résultats obtenus aux élections générales précédentes » pour établir une série de facteurs, à savoir :

les données probantes fournies par le parti en cause concernant ce critère;

la position actuelle dans les sondages d'opinion publique nationaux et les tendances qui s'en dégagent;

les résultats des sondages menés dans les circonscriptions, qu'ils soient publics ou menés à l'interne par le parti, s'ils sont fournis à titre de données probantes par le parti, et les projections par circonscription;

les renseignements reçus d'experts et d'organisations politiques au sujet de la situation dans certaines circonscriptions;

les résultats obtenus par les partis et les candidats aux élections précédentes;

la présence et la visibilité du parti ou de son chef, ou les deux, dans les médias à l'échelle nationale;

le fait qu'un parti représente une tendance ou un mouvement politique contemporain ou qu'il y est sensible;

les résultats des élections partielles fédérales tenues depuis la dernière élection générale;

le nombre de membres du parti;

les fonds recueillis par le parti.

En fin de compte, dans son interprétation du critère iii)(b), la Commission conclut que son principal critère pour décider d'inviter ou non un chef de parti particulier serait fondé sur l'évaluation de la probabilité raisonnable que plus d'un candidat de ce parti soit élu.

Lorsque la Commission a appliqué les critères de 2019, cette application a été simple dans le cas de cinq des partis politiques. Aucune de ces cinq invitations n'a nécessité que la Commission interprète ou applique le critère iii)(b).

Par conséquent, la Commission a invité les dirigeants de ces partis le 12 août 2019, soit près de deux mois avant les débats, à participer aux débats.

Toutefois, une évaluation plus poussée a été requise pour déterminer s'il fallait inviter un sixième parti politique, soit le Parti populaire du Canada (PPC). Plutôt que d'inviter le chef du PPC en août en même temps que les cinq autres chefs, la Commission a cherché à obtenir des renseignements supplémentaires et plus à jour, y compris auprès du PPC et de sondages d'opinion, avant de déterminer si plus d'un candidat du PPC avait une véritable possibilité d'être élu. Plus particulièrement, la Commission a demandé au PPC de soumettre une liste de trois à cinq circonscriptions qui, selon lui, étaient les plus susceptibles d'élire un de ses candidats. La Commission a finalement conclu que le PPC comptait plus d'un candidat susceptible d'être élu. Pour prendre cette décision, elle s'est basée sur un sondage d'opinion publique selon lequel plus de 25 % des répondants ont manifesté leur intention de songer à voter pour le PPC dans plusieurs circonscriptions électorales. Ainsi, elle a invité le chef du PPC à participer aux débats du 16 septembre 2019.

À la suite de l'élection de 2019, la Commission a confié à Nanos Research le soin d'entreprendre un examen de l'interprétation par la Commission des critères de participation énoncés dans le décret. Le rapport de Nanos Research, intitulé « Examen de la norme relative à la participation aux débats », observe que le « jour des élections, le PPC n'était compétitif (2^e) que dans une seule circonscription (la Beauce). En fait, sa présence dans toutes les circonscriptions n'a même pas eu d'impact sur le choix du candidat gagnant dans chaque circonscription remportée par un pourcentage plus élevé que la part des votes du PPC ». La part des votes dans ces cinq circonscriptions variait de 2,0 % à 5,2 %. À l'échelle nationale, le PPC a obtenu 1,6 % des voix et aucun siège à la Chambre des communes.

C. Documents de politique publique, consultations et contributions examinés par la Commission

Afin de déterminer les critères de participation à la prochaine élection générale, la Commission a entrepris l'examen d'une série de consultations sur le sujet des critères de participation aux débats. Elle a examiné un certain nombre de rapports de groupes de réflexion, du gouvernement du Canada, du Parlement du Canada et de la Commission elle-même.

Elle a également passé en revue les consultations antérieures qu'elle a entreprises avant et après l'élection générale de 2019 et en a lancé de nouvelles en tenant compte de son mandat actuel. Ces nouvelles consultations ont notamment consisté à solliciter les points de vue de tous les partis politiques enregistrés et admissibles et du public. Dans le cadre de son processus de consultation, la Commission a indiqué qu'elle avait l'intention d'examiner les documents suivants et a sollicité toute rétroaction à leur sujet :

les consultations menées en 2020-2021 conformément au mandat modifié de la Commission;

le rapport de la Commission au Parlement intitulé : Les débats, essentiels à la démocratie : Rapport sur la Commission des débats des chefs de 2019 et l'avenir des débats au Canada;

les consultations menées avant et après la tenue de l'élection générale fédérale et des débats de 2019, y compris la rétroaction des partis politiques et autres intervenants, qui ont été résumées dans le rapport présenté au Parlement;

l'interprétation faite par la Commission du C.P. 2018-1322;

les données recueillies lors d'élections passées et de sondages d'opinion;

le rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre intitulé La création d'un commissaire indépendant chargé des débats des chefs;

le rapport produit par l'Institut de recherche en politiques publiques intitulé Créer une commission indépendante pour organiser les débats des chefs aux élections fédérales, qui résume les recommandations formulées par différents experts et intervenants sur la meilleure manière de mettre en place une commission responsable des débats;

la consultation en ligne de 2018 du gouvernement du Canada sur les débats des chefs des partis politiques; et l'application des critères de participation aux débats dans l'histoire des élections canadiennes passées.

La Commission a reçu des mémoires du public, ainsi que du Bloc québécois, du Parti de l'héritage chrétien du Canada, du Parti conservateur du Canada, du Parti vert du Canada, du Parti libéral du Canada, du Parti Marijuana, du Parti marxiste-léniniste du Canada, du Nouveau Parti démocratique, du Parti Rhinocéros et du Parti populaire du Canada.

Un examen de tous ces mémoires a permis de dégager les thèmes suivants :

Les critères de participation particuliers ne font pas consensus. Toutefois, à l'exception de certains petits partis politiques, le soutien est presque unanime pour établir des critères qui incluraient des partis politiques enregistrés et en excluraient d'autres. D'après les contributions reçues, la Commission a constaté que presque personne ne soutenait la proposition selon laquelle tous les partis politiques enregistrés devraient être présents sur scène lors des débats télévisés des chefs.

Certains intervenants intéressés, comme les médias et les partis politiques, ont des points de vue précis sur le seuil à fixer quant au nombre de chefs à faire monter sur scène. Certains médias suggèrent que les débats ne devraient inclure que les chefs les plus susceptibles de devenir premier ministre. Dans leur mémoire, tous les partis politiques, sans exception, laisse entendre que la Commission devrait fixer des critères garantissant l'inclusion de leur propre parti.

Le consensus parmi ceux qui n'appartiennent pas aux médias ou à un parti politique est que la Commission devrait viser à être inclusive plutôt qu'exclusive, dans le but d'inviter des chefs susceptibles de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques. En d'autres termes, le choix des chefs à inviter devrait se concentrer sur la représentation potentielle au Parlement et non sur celui qui a le plus de chances d'être élu premier ministre. À cet égard, la Commission a reçu des observations selon lesquelles le Canada n'a pas de système présidentiel,

mais plutôt un système parlementaire, et que les débats des chefs devraient donc mettre en lumière les chefs des partis politiques susceptibles de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques en remportant des sièges au Parlement.

Dans la mesure possible, les critères de participation aux débats fixés par la Commission doivent être simples, transparents et objectifs. Le « débat sur les débats », c'est-à-dire la discussion qui a eu lieu lors de nombreuses élections passées pour savoir qui est invité à participer aux débats des chefs et pourquoi, ne contribue guère à informer les électeurs sur les partis politiques et leurs politiques. Il risque également d'aliéner les électeurs ou d'accroître leur méfiance à l'égard des institutions démocratiques lorsque les décisions relatives à la participation sont prises à huis clos.

L'utilisation de critères de participation du public en 2019 a été considérée comme un pas en avant pour l'organisation du débat, mais dont les avantages n'ont pas été pleinement réalisés parce que certains des critères étaient subjectifs et ouverts à l'interprétation.

Les résultats de l'élection précédente sont l'un des facteurs les plus importants pour déterminer si le chef d'un parti politique doit être invité à participer aux débats lors de l'élection générale suivante. Il existe un consensus sur le fait que l'élection d'un député sous la bannière d'un parti confère à ce dernier le statut d'une présence notable dans le dialogue politique quotidien et dans l'élaboration des politiques au Parlement.

La Commission a aussi entendu des points de vue selon lesquels il est possible pour un parti d'obtenir un nombre appréciable de votes de la part des Canadiens, mais de ne pas élire de députés en raison du système électoral uninominal majoritaire à un tour du Canada, et que les critères de participation aux débats devraient en tenir compte en n'excluant pas un chef dont le parti n'a obtenu aucun siège. La Commission a pris note des commentaires indiquant que, lorsqu'un parti est potentiellement exclu des débats en raison des résultats d'élections précédentes, la Commission ne devrait pas seulement tenir compte du nombre de sièges gagnés ou perdus par le parti politique lors de cette élection précédente, mais également du nombre de votes reçus par celui-ci.

Les critères de participation aux débats ne devraient pas exiger exclusivement des succès électoraux passés. Au contraire, ils doivent tenir compte de la possibilité de l'émergence de nouveaux partis politiques. Tous s'accordent à dire que les sondages d'opinion qui mesurent l'intention des électeurs à l'approche des débats pourraient servir à déterminer si un parti politique qui n'a pas eu de succès électoral lors de l'élection précédente a une présence marquée dans le paysage politique et une probabilité raisonnable de contribuer de manière tangible à l'élaboration des politiques publiques en remportant des sièges au prochain Parlement.

Le Canada a une histoire de partis politiques tant nationaux que régionaux, et les critères de participation au débat devraient viser à prendre ces deux aspects en compte.

IV. Discussion et analyse

A. Principes directeurs

La Commission a élaboré une série de principes directeurs pour décider des critères de participation aux débats, lesquels découlent de l'application des critères de participation aux débats au Canada dans le passé, des thèmes généraux qui se dégagent des consultations et des contributions examinées, ainsi que du décret, y compris les dispositions suivantes :

Préambule : « il est souhaitable que les débats des chefs soient efficaces et informatifs, qu'ils suscitent l'intérêt et qu'ils profitent de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement »;

Préambule : « il est souhaitable que les débats des chefs soient organisés selon des critères de participation clairs, ouverts et transparents »;

Article 3d) « les décisions concernant l'organisation des débats des chefs, y compris celles portant sur les critères de participation, soient rendues publiques rapidement »;

Article 4 : « la Commission est guidée par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière ».

En synthétisant ces principes directeurs, nous concluons que les critères devraient, dans la mesure du possible,

être simples;

être clairs;

être objectifs;

permettre la participation des chefs des partis politiques qui ont le plus de chances de remporter des sièges à la Chambre des communes.

B. Incidence des critères de participation : Objectif de la Commission

La Commission reconnaît que sa décision d'établir les critères de participation risque de mettre en cause la liberté d'expression et le droit de vote protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans le cadre de cette démarche, elle est guidée par ses objectifs énoncés dans le décret et par la façon dont les valeurs concernées de la Charte seront protégées le plus efficacement compte tenu de ses objectifs.

Premièrement, la Commission estime que, tant pour les chefs des partis politiques que pour les électeurs, la liberté d'expression et le droit de vote garantis par la Charte sont engagés dans sa détermination des critères de participation. La liberté d'expression protège non seulement la personne qui exprime le message, mais aussi le destinataire. Si les partis politiques sont exclus, leur liberté d'expression est engagée. Le droit des électeurs en tant que destinataires de leur message et le droit d'être effectivement informés grâce aux débats sont également engagés.

Deuxièmement, le mandat de la Commission, selon le décret, est de concevoir des débats qui « sont efficaces et informatifs, [...] suscitent l'intérêt et [...] profitent de la participation des chefs

qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement ».

La Commission interprète ce mandat comme ayant deux parties liées : a) elle se limite à inviter les chefs des partis politiques qui ont le plus de chances de remporter des sièges au Parlement ou dont le chef a le plus de chances de devenir premier ministre; et b) elle doit concevoir des débats efficaces, informatifs et convaincants pour aider les électeurs à prendre une décision éclairée sur leur vote.

En ce qui concerne la première partie, l'objectif est intrinsèquement incompatible avec l'inclusion de tous les partis politiques dans les débats des chefs. Tous les partis n'ont pas la même probabilité de remporter des sièges au Parlement. La Commission doit décider comment elle déterminera la probabilité de remporter des sièges au Parlement et à quel niveau fixer ce seuil.

Sur le second volet, la Commission veille à ce que les débats soient efficaces pour informer les électeurs. Comme le souligne la Commission Lortie, les débats « attirent un large public. Ils stimulent l'intérêt pour la politique, aident les électeurs à déterminer les enjeux fondamentaux de la campagne, sensibilisent les partis et les chefs et contribuent à légitimer les institutions politiques ».

La question qui se pose à la Commission des débats des chefs est de savoir comment établir le seuil ou la limite de participation qui permet le mieux de remplir le mandat de veiller à ce que les Canadiens soient informés sur les partis politiques les plus susceptibles d'être élus et, par conséquent, de contribuer au débat sur les politiques publiques à la Chambre des communes, tout en assurant la protection des valeurs protégées par la Charte, tant des électeurs que des chefs.

La Commission revient sur son analyse de cet équilibre dans son raisonnement ci-dessous.

C. Facteurs pertinents

Dans le cadre de son processus de consultation et d'examen, la Commission a retenu les deux facteurs suivants comme pertinents pour déterminer les partis politiques susceptibles de participer aux débats des chefs :

Historique du soutien aux partis politiques : les indicateurs d'antécédents d'un parti politique, comme ses résultats électoraux antérieurs, doivent-ils constituer un critère? Dans l'affirmative, quel est le seuil approprié et quelles données probantes doivent être utilisées? Et

Renseignements actuels et futurs sur le soutien aux partis politiques : les indicateurs de la popularité et de la pertinence d'un parti politique, ainsi que son potentiel de soutien électoral futur par l'obtention de sièges à la Chambre des communes, doivent-ils être un critère? Dans un tel cas, quel est le seuil approprié et quelles sont les données probantes à utiliser?

Sur la base de l'examen par la Commission des consultations et des rapports susmentionnés et de sa propre expertise, la Commission est d'avis que les points 1 et 2 sont pertinents et conclut que des critères de participation au débat devraient être établis pour mesurer à la fois les antécédents d'un parti politique et son niveau de soutien électoral actuel et futur. Cette conclusion se fonde sur

l'accord de la Commission avec les points de vue exprimés lors des consultations et dans les rapports, selon lesquels les points a) et b) peuvent servir à évaluer si un parti politique est susceptible de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques en remportant des sièges à la Chambre des communes. En outre, une telle approche est conforme à l'application des critères de participation au débat au Canada par le passé.

La Commission s'est demandé si un parti politique devait être tenu de démontrer qu'il remplit les critères relatifs à ces deux éléments, ou seulement l'un ou l'autre. Lors des élections précédentes, un parti politique était souvent tenu d'avoir à la fois des antécédents historiques et des indications de soutien actuel ou futur. Les critères fournis à la Commission en 2019 n'imposaient pas une telle exigence et permettaient la participation d'un chef de parti qui ne répondait qu'à l'un ou l'autre de ces éléments. La Commission conclut que les partis politiques devraient uniquement être tenus de répondre aux critères de l'un ou l'autre, et non des deux. Cette mesure permet, d'une part, la participation éventuelle d'un parti politique nouvellement créé qui pourrait ne pas être en mesure de satisfaire aux critères fondés sur un dossier historique et, d'autre part, la participation d'un parti politique ayant un dossier historique avéré.

Après avoir décidé que les antécédents historiques et le soutien actuel sont importants pour déterminer s'il convient d'inviter le chef d'un parti politique aux débats des chefs, la Commission doit maintenant décider comment chacun de ces critères sera appliqué.

1. Dossier historique

Un critère de participation aux débats qui évalue les antécédents d'un parti politique doit tenir compte du consensus selon lequel les succès électoraux passés confèrent de la pertinence à un parti politique, de sorte qu'on s'attend à ce que le chef de ce parti participe aux débats des chefs lors de la prochaine élection.

La Commission a examiné les facteurs qu'elle devrait utiliser pour évaluer les antécédents d'un parti politique, y compris sa longévité historique, le nombre de candidats présentés lors des élections précédentes et ses antécédents de réussite électorale. Toutefois, en ce qui concerne la longévité historique et le nombre de candidats présentés, une analyse de ces deux facteurs lors d'élections antérieures révèle qu'un parti politique peut afficher un long parcours et un nombre élevé de candidats sans faire élire de député et ainsi ne pas contribuer à l'élaboration des politiques à la Chambre des communes. La Commission conclut que ces critères ne sont donc pas appropriés. À l'inverse, elle considère que la meilleure mesure du bilan historique d'un parti politique est son résultat électoral.

La Commission est donc d'avis que l'un des critères d'évaluation des antécédents devrait être de savoir si un parti a élu un ou plusieurs députés sous sa bannière à la date à laquelle une élection est convoquée. En ce qui concerne le seuil du nombre de députés, elle estime qu'un député est suffisant. Cette pratique est acceptée depuis longtemps, et ce seuil est un minimum applicable quant au nombre de sièges gagnés et est approprié à cette échelle. Pour parvenir à cette conclusion, la Commission considère également que l'élection d'un député sous la bannière d'un parti est un critère valable tant pour les partis nationaux que régionaux.

La Commission est également d'avis que l'historique d'un parti politique devrait être reconnu si ce dernier est en mesure de démontrer un certain degré de succès électoral, même si cela ne se traduit pas par l'élection d'un député sous sa bannière. C'est pourquoi elle a adopté un seuil de 4 % des votes valides exprimés lors de l'élection précédente. Ce seuil s'explique par les raisons suivantes. La première est qu'il est conforme aux usages passés : la Commission a appliqué cette même métrique en 2019. Deuxièmement, la Commission a examiné comment les résultats des élections passées ont influencé la décision des organisateurs des débats précédents d'inviter des chefs et comment ces décisions ont été reçues par le public canadien. Plus particulièrement, elle a estimé que les décisions d'inviter ou non le Parti vert de 2006 à 2011 étaient informatives et pertinentes pour son analyse. La chef de ce parti est invitée à participer au débat du consortium en 2008, ayant reçu 4,5 % des votes valides exprimés en 2006 et ayant un député au Parlement au moment du déclenchement de l'élection (mais qui n'a pas été élu sous la bannière du parti). En revanche, la chef n'a pas reçu d'invitation en 2011, bien que le parti ait obtenu 6,8 % des votes valides exprimés en 2008. Le consortium a été très critiqué par le public pour l'exclusion de la chef du Parti vert du Canada de ces débats de 2011, ce qui démontre que la décision de l'inclure en 2008 correspondait davantage aux attentes des Canadiens en matière de participation aux débats. La Commission en déduit que les Canadiens pensaient qu'à ce niveau de soutien populaire, le Parti vert du Canada avait une probabilité raisonnable de contribuer au débat sur les politiques publiques en remportant des sièges au Parlement et que, par conséquent, sa chef devait être incluse dans les débats des chefs.

Enfin, la Commission a reçu des commentaires d'un parti politique qui a fait valoir que l'admission aux futurs débats pour un parti politique nouvellement créé ne devrait pas être aussi difficile qu'elle l'a été pour les partis politiques dans le passé. La Commission est d'accord avec ce point de vue et déduit qu'il n'est pas nécessaire qu'un parti politique ait un député élu pour être invité aux débats des chefs s'il est en mesure de démontrer un soutien électoral, comme indiqué ci-dessous.

2. Renseignements actuels et futurs sur le soutien aux partis politiques

La Commission est d'accord avec le consensus dégagé des consultations selon lequel les critères de participation devraient reconnaître l'émergence de nouveaux partis politiques et la participation de leur chef aux débats.

Elle a examiné comment l'émergence de nouveaux partis politiques et la participation ont été prises en compte dans les critères de 2019. En 2019, les critères ont permis à la Commission de prendre en compte le « contexte politique récent » et la « chance légitime » des candidats d'être élus, comme détaillé ci-dessus. La Commission n'a pas été satisfaite de ces indices. Dans son rapport au Parlement après l'élection de 2019, elle conclut ce qui suit :

Chacun de ces éléments a permis aux analystes de tirer des conclusions différentes quant à savoir si un parti répondait ou non au critère énoncé. La Commission a tenu compte d'un éventail de données à l'appui des conclusions qu'elle a tirées pour l'interprétation des critères tels que présentés. Néanmoins, ce travail d'interprétation, conjugué à la nécessité de recueillir des données probantes sur l'admissibilité, n'a pas mené à un processus entièrement satisfaisant.

La Commission a donc entrepris de fixer des critères de participation pour les niveaux de soutien actuels et futurs qui soient aussi simples, clairs et objectifs que possible.

Pour ce faire, elle considère que les sondages d'opinion publique mesurant les intentions de vote cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale constituent un paramètre approprié. En effet, selon elle, ce délai est adéquat en raison de sa simplicité et de sa transparence, en accord avec le décret et ses principes directeurs. Il permet également d'équilibrer la nécessité pour la Commission d'avoir accès aux données les plus récentes afin d'évaluer si les partis politiques satisfont aux critères de participation aux débats, et la nécessité de veiller à ce que le producteur des débats dispose de suffisamment de temps pour produire un débat de haute qualité, comme l'exige le décret, et à ce que les partis politiques soient en mesure de se préparer correctement afin de veiller à ce que les débats informent convenablement les Canadiens.

Une grande part des contributions reçues par la Commission établit que de 4 à 5 pour cent était un seuil approprié, et ce, pour un certain nombre de raisons. D'abord, d'après l'analyse menée dans le cadre du rapport de la Commission au Parlement de 2019, « une part des votes inférieure à 5 % au niveau national a peu de chances de faire élire un candidat ». Puis, ce seuil d'intention de vote est en étroite corrélation avec les quatre pour cent de votes obtenus dans l'un des critères décrits dans le dossier historique (critère ii). La Commission estime que la fixation d'un seuil plus élevé pour les intentions de vote, comme 5 % dans les sondages, pourrait tenir compte du fait que tous les soutiens indiqués dans un sondage ne se traduisent pas par des votes réels. Toutefois, dans le but d'établir des règles du jeu équitables entre les partis politiques établis et les partis émergents, elle considère que le seuil des intentions de vote doit correspondre au seuil fixé pour les données historiques. La Commission détermine aussi que, selon l'historique électoral, l'établissement d'un seuil de 4 % d'intentions de vote à l'échelle nationale permettrait de saisir les intentions de vote d'un important parti politique régional émergent, autorisant ainsi son chef à se qualifier.

Pour ces deux motifs, les résultats électoraux sont considérés comme le facteur motivant le critère, mais ce facteur n'est pas le seul que la Commission a entendu lors de ses consultations. Certains intervenants ont plutôt exprimé l'avis qu'un seuil de 4 à 5 % démontre que le parti et son chef ont une présence notable dans le dialogue politique quotidien à ce moment précis. La Commission conclut que les partis dont le chef a cette présence ont une probabilité raisonnable de contribuer au débat sur les politiques publiques en remportant des sièges à la Chambre des communes.

En réponse à la demande d'observations de la Commission, certains partis politiques ont proposé d'autres paramètres pour établir les critères de participation au débat. En particulier, ils ont suggéré que la Commission établisse un critère qui fixe un seuil pour le nombre de candidats soutenus par un parti; si un parti soutient plus de 170 candidats, par exemple, il pourrait participer au débat. Toutefois, selon la Commission, ce critère est insuffisant en soi pour démontrer qu'un parti politique est susceptible de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques en remportant des sièges. Par exemple, un examen des résultats électoraux montre que même si un parti politique présente plus de 170 candidats, il ne parviendra pas nécessairement à obtenir plus de 2 % des voix et à remporter un siège au Parlement. La Commission conclut que ce paramètre mesure la capacité relative d'un parti à s'organiser et à présenter des candidats, mais ne

permet pas de déterminer si celui-ci est susceptible de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques en remportant des sièges.

D. Incidence des critères de participation : Exercice de proportionnalité

La Commission reconnaît que ses critères excluront certains dirigeants politiques des débats. Toutefois, elle ne pourrait pas inclure les chefs de tous les partis politiques sans nuire à son objectif prévu par la loi, qui est d'organiser des débats informatifs et efficaces bénéficiant de la participation des chefs dont le parti a le plus de chances de participer aux débats d'intérêt public à la Chambre des communes en remportant des sièges.

La Commission a examiné les données selon lesquelles l'exclusion des partis politiques de moindre envergure améliore l'efficacité, l'attrait et la nature informative des débats. La Commission Lortie a souligné l'importance de trouver un équilibre entre « les revendications d'équité et les aspects pratiques de l'organisation de débats efficaces, attrayants et informatifs, ainsi que le droit des électeurs de disposer des renseignements nécessaires pour faire un choix clair parmi ceux qui ont une chance de former le gouvernement ». Elle a pris note des observations qui exprimaient le souci qu'un trop grand nombre de participants réduise l'utilité et l'attrait du débat pour les électeurs. La Commission des débats des chefs partage ces préoccupations.

Elle a aussi pris en compte le fait que les principaux partis politiques peuvent choisir de ne pas participer à un débat qui réunit une douzaine de participants ou plus, dont la plupart ont peu de chances de succès électoral. Un tel résultat saperait l'un des principaux objectifs des débats des chefs, à savoir la présence des chefs des partis politiques les plus susceptibles de devenir premier ministre.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, la Commission a choisi des critères qui fixent un seuil minimal dont le respect ne serait pas trop contraignant pour les partis politiques émergents. Cette mesure permet de s'assurer que les partis politiques susceptibles d'avoir une voix au Parlement participent aux débats des chefs, afin que les électeurs puissent examiner leur programme et le comparer à celui des autres partis et ainsi prendre une décision éclairée.

Enfin, la Commission a examiné une suggestion selon laquelle elle devrait organiser un débat secondaire pour les autres partis politiques qui ne sont pas invités à un débat des chefs de premier palier [Note de bas de page 1](#). Le mandat de la Commission, énoncé dans le décret, est notamment « d'organiser un débat des chefs dans chaque langue officielle au cours de chaque période électorale d'une élection générale » et, à ce titre, elle ne peut acquiescer à cette suggestion et organiser un troisième (ou quatrième) débat.

V. Conclusion

Pour être invité par à participer aux débats des chefs, le chef d'un parti politique doit répondre à l'un des critères suivants :

i) à la date du déclenchement de l'élection générale, le parti est représenté à la Chambre des communes par un député qui a été élu en tant que membre de ce parti; ou

ii) les candidats du parti ont obtenu lors de l'élection générale précédente au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou

iii) cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes.

En ce qui concerne le critère iii), la Commission sélectionnera les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée, de la réputation des firmes de sondage, ainsi que de la fréquence et de la pertinence des sondages effectués. Elle peut recourir à des conseils professionnels pour l'aider à sélectionner les principaux sondages d'opinion publique nationaux à utiliser pour l'application du critère et désignera les firmes de sondage sélectionnés à cette fin.

Après examen de l'ensemble des éléments, la Commission conclut qu'en invitant les chefs des partis qui répondent à l'un de ces trois critères, la participation de ceux qui sont susceptibles de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques publiques au Canada en remportant des sièges au Parlement sera assurée. Les critères sont simples, clairs et objectifs, et équilibrent la perspective d'examiner les succès électoraux réels et la possibilité de succès futurs.

Ces critères s'inspirent du système de gouvernement du Canada, de l'histoire du pays en matière de débats des chefs et des consultations menées auprès de ceux qui devraient participer aux débats dirigés par la Commission.

VI. Calendrier de prise de décision et prochaines étapes

La Commission prendra sa décision concernant les partis politiques qui répondent aux critères de participation au débat au plus tard six jours après la date du déclenchement de l'élection. Elle invitera ensuite les chefs de ces partis au débat. Un parti non invité aura la possibilité de demander à la Commission de réexaminer sa décision dans les deux jours suivant l'invitation aux chefs, et celle-ci prendra sa décision définitive à l'égard de ce parti dans les trois jours suivant la demande de réexamen. Des délais serrés ont été fixés pour s'assurer que le producteur des débats dispose de suffisamment de temps pour produire un débat de haute qualité, comme l'exige le décret, et que les partis politiques se préparent correctement aux débats afin de s'assurer qu'ils soient informatifs pour les Canadiens.

Note de bas de page

Note de bas de page 1

La Commission note que le paragraphe 3i) du décret prévoit qu'une partie du rôle de la Commission est « d'offrir des conseils et du soutien dans le cadre d'autres débats politiques liés à l'élection générale, notamment les débats de candidats, lorsque le commissaire aux débats le juge indiqué ». La Commission n'interprète pas ce rôle comme incluant l'organisation de débats distincts en plus des deux qu'elle a le mandat d'organiser.

Application du critère de participation (iii) pour les débats des chefs en vue de la 44e élection générale

I. Introduction

Le 22 juin 2021, la Commission des débats des chefs (« la Commission ») a fixé les critères de participation aux prochains débats des chefs fédéraux conformément à son nouveau mandat.

Pour répondre au critère (iii), le chef d'un parti politique doit remplir les conditions suivantes :

« cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes. »

La Commission a décidé de la manière dont elle appliquera le critère (iii), et le présent document justifie son processus de détermination. La Commission est guidée par ses principes directeurs quant aux critères de participation aux débats, notamment par le fait qu'ils doivent être simples, clairs et objectifs.

La Commission a pris ces décisions après avoir demandé et reçu l'avis des universitaires à la tête de l'Étude électorale canadienne. Les experts de ce groupe consultatif sur les sondages, convoqués par le professeur Peter Loewen, sont André Blais, Claire Durand, Allison Harell, Richard Johnston, Daniel Rubenson et Laura Stephenson, en plus du professeur Loewen.

Pour déterminer si un parti politique répond au critère (iii), la Commission sélectionnera les sondages qui :

ont été complétés et publiés dans la période allant de neuf jours avant à cinq jours après le déclenchement des élections;

ont été réalisés par des firmes de sondage d'opinion qui soit sont membres du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, soit fournissent des données sur l'opinion publique aux grandes organisations médiatiques, en utilisant le résultat le plus récent rendu public;

fournissent des renseignements explicites sur le niveau de soutien dont bénéficie le parti;

ont été menés auprès d'un échantillon représentatif au niveau national d'au moins 1 000 répondants;

rendent publiques des informations méthodologiques permettant de vérifier l'intégrité du sondage, notamment la formulation de la ou des questions sur le choix du vote, les dates du sondage, et des détails sur la taille de l'échantillon, les critères de pondération et le mode de sondage.

La Commission ne tiendra pas compte des sondages internes des partis ni les sondages commandés par un parti politique.

Pour établir la moyenne des sondages sélectionnés et déterminer le niveau de soutien d'un parti, la Commission calculera la moyenne simple des sondages pour chaque parti figurant dans au moins deux sondages.

La Commission déterminera quels partis politiques répondent aux critères de participation aux débats au plus tard six jours après la date de déclenchement de l'élection.

La justification du processus de détermination de la Commission ainsi que les conseils reçus du groupe consultatif sur les sondages sont présentés ci-dessous.

II. Critère (iii)

Pour répondre au critère (iii), le chef d'un parti politique doit remplir les conditions suivantes :

« cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes. »

Dans sa décision de fixer les critères de participation du 22 juin 2021, la Commission a déclaré qu'elle sélectionnerait les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée, de la réputation des firmes de sondage, ainsi que de la fréquence et de l'actualité des sondages effectués.

La Commission a également déclaré qu'elle pourrait solliciter l'avis de professionnels pour l'aider à sélectionner les principaux sondages d'opinion publique nationaux à utiliser pour l'application du critère.

À cette fin, la Commission a demandé l'avis des universitaires qui organisent l'Étude des élections canadiennes (EEC), un projet de recherche universitaire lancé en 1965 pour examiner divers aspects des élections fédérales. Le premier contact de la Commission a été Peter Loewen, qui, en plus de codiriger l'EEC pour la 44^e élection générale, est professeur au département des sciences politiques et à l'école Munk des affaires mondiales et des politiques publiques, directeur associé de l'engagement mondial à l'école Munk et directeur du PEARL (Policy, Elections & Representation Lab).

M. Loewen a ensuite réuni un groupe d'universitaires pour conseiller la Commission sur l'application du critère (iii). Les universitaires réunis dans ce groupe consultatif sur les sondages sont Peter Loewen, André Blais, Claire Durand, Allison Harell, Richard Johnston, Daniel Rubenson, et Laura Stephenson, tous des experts en la matière.

La Commission a demandé que le groupe consultatif sur les sondages lui fournisse des conseils afin de prendre une décision en vertu du critère (iii). En particulier, le groupe a été invité à formuler des recommandations sur trois points :

Le délai pendant lequel il faut tenir compte des résultats des sondages;

Les firmes nationales de sondage d'opinion publique à sélectionner;

Comment faire la moyenne des résultats les plus récents publiés par ces firmes.

La Commission a reçu une soumission du groupe consultatif sur les sondages, incluse dans son intégralité dans l'annexe A. La Commission a également obtenu une déclaration d'absence de conflit d'intérêt de la part de chaque membre du groupe.

Les recommandations du groupe pour chacun des trois points, ainsi que l'analyse et les conclusions de la Commission qui en découlent, seront examinées successivement.

Dans son examen de chacun de ces éléments, la Commission est guidée par ses principes directeurs en matière de critères de participation aux débats, et en particulier par le fait que ces critères doivent être simples, clairs et objectifs.

Délai

Le groupe consultatif sur les sondages a recommandé d'inclure les sondages à condition que « le travail sur le terrain lié au sondage ait été complétés dans la période allant de 9 jours avant à 5 jours après l'émission du bref. » Cela équivaut à un délai de 14 jours pour examiner les résultats du scrutin. Il est également précisé que ce délai contribue à la génération du « plus grand nombre de sondages possible. »

La Commission a déclaré qu'elle tiendrait compte du caractère opportun des sondages effectués. Elle estime que la recommandation du groupe consultatif sur les sondages tient compte de cette position. La Commission conclut qu'un délai de 14 jours est raisonnable, car il lui permettra d'avoir accès à un éventail de sondages aussi large que possible pour l'application du critère (iii), tout en garantissant que les sondages utilisés restent à proximité de la date de détermination.

La Commission a également examiné les sondages réalisés au cours de la période de cinq jours après et de neuf jours avant le dépôt des brefs lors d'élections antérieures et note que les intentions de vote pour les partis n'ont pas souvent montré de mouvement significatif au cours de cette période.

Certaines firmes de sondage d'opinion peuvent publier plusieurs sondages au cours de cette période; dans ce cas, le critère (iii) stipule que la Commission tiendra compte du résultat le plus récent publié par la firme.

Sélection des firmes nationales de sondage d'opinion

Le groupe consultatif sur les sondages a recommandé qu'en appliquant le critère (iii), la Commission choisisse des sondages qui :

- a) sont réalisés par des firmes de sondage d'opinion publique qui sont soit membres du Conseil canadien d'information sur la recherche (CCIR), soit des organismes de sondage qui fournissent des données sur l'opinion publique aux grandes organisations médiatiques;
- b) communiquent des renseignements explicites sur le niveau de soutien au parti;
- c) ont été menés sur un échantillon représentatif au niveau national d'au moins 1 000 répondants;

d) publient des renseignements méthodologiques suffisants pour vérifier l'intégrité du sondage, notamment le libellé de la ou des questions sur le choix du vote, les dates d'exécution, les détails sur la taille et la composition de l'échantillon et les détails sur le mode de sondage.

Le groupe justifie ces critères en affirmant que, selon lui, ils satisfont « les valeurs directrices énoncées par le commissaire » en ce sens qu'ils sont « clairs et simples » tout en exigeant que les sondages soient soumis à un « test de crédibilité ».

La Commission a déclaré qu'elle sélectionnerait les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée et de la réputation des firmes de sondage. Elle estime que la recommandation du groupe consultatif sur les sondages tient compte de cette position.

En examinant la recommandation formulée par le groupe consultatif sur les sondages, la Commission a étudié les normes du CCIR en matière de recherche sur l'opinion publique et les exigences de divulgation que ses membres sont tenus de respecter. Le CCIR poursuit les objectifs suivants :

soutenir des pratiques exemplaires et éthiques quant à la divulgation des résultats de recherche;

assurer que la recherche est impartiale et appuie le processus décisionnel dans les secteurs public, privé et à but non lucratif;

accroître la confiance du public et améliorer sa compréhension de l'utilité de ce type de recherche;

assurer un niveau de transparence approprié et la divulgation adéquate des résultats et des méthodes de recherche.

La Commission conclut que ces exigences des membres du CCIR sont conformes au mandat de la Commission et à ses principes directeurs pour l'établissement des critères de participation et que, par conséquent, les sondages effectués par les membres du CCIR dans le délai de 14 jours sont appropriés pour être inclus dans la détermination des intentions de vote moyennes.

La Commission est consciente que le CCIR ne représente pas la totalité de l'industrie canadienne des sondages d'opinion publique. Cependant, la Commission est d'accord avec le groupe consultatif sur les sondages que les membres du CCIR comprennent une proportion importante des firmes nationales d'opinion publique du Canada.

La Commission est également d'accord avec la recommandation du groupe consultatif sur les sondages d'ajouter à l'ensemble des sondages disponibles les organisations qui ont été engagées par les grandes organisations médiatiques canadiennes pour mener des sondages visant à mesurer les intentions de vote des Canadiens, dans la mesure où ces sondages satisfont aux exigences en matière de méthodologie et de divulgation. Cela permet de s'assurer que l'appartenance au CCIR n'est pas une condition nécessaire à l'inclusion dans le processus décisionnel de la Commission, tout en maintenant l'accent sur la réputation et la méthodologie des organisations à prendre en considération.

La Commission conclut également que les sondages internes aux partis ne seraient pas pris en compte, comme le recommande le groupe consultatif sur les sondages, car ils ne répondraient pas

aux exigences susmentionnées selon lesquelles les sondages doivent être rendus publics et réalisés par un membre du CCIR ou un organe de presse. La Commission ne considérera pas non plus les sondages commandés par les partis politiques. Cela garantit que les données disponibles pour l'examen de la Commission sont objectives.

La Commission est également d'accord avec la recommandation du groupe consultatif sur les sondages selon laquelle la mesure du niveau de soutien d'un parti politique doit se faire à l'aide de sondages où ce parti reçoit un niveau de soutien explicite, c'est-à-dire que les répondants indiquent directement leur intention de voter pour ce parti.

La Commission a évalué cette recommandation à la lumière de deux considérations connexes. D'abord, tous les sondages ne donnent pas l'option aux répondants d'indiquer leur soutien à tous les partis politiques. Ensuite, certains sondages offrent aux personnes interrogées la possibilité de choisir « Autre » comme intention de vote, après qu'un sous-ensemble de la liste complète des partis politiques enregistrés et admissibles soit présenté comme un choix. Si l'on peut faire valoir que ces deux facteurs signifient que la Commission ne dispose pas d'une image complète des intentions de vote pour chaque parti politique, la Commission conclut que plusieurs facteurs pèsent contre cet argument.

La Commission est d'avis que les firmes de sondage d'opinion ont un intérêt professionnel et de réputation à présenter comme options les partis qui ont une présence significative dans la conversation politique quotidienne à ce moment-là. Cela signifie qu'il est probable que les partis qui obtiendraient 4 % ou plus d'intentions de vote soient présentés comme des options dans leurs sondages.

La Commission note également que certains sondages actuels offrent aux personnes interrogées la possibilité de choisir des partis politiques qui, historiquement, ont enregistré beaucoup moins de 4 % dans les résultats électoraux passés. Certains sondages permettent également aux répondants de sélectionner des partis politiques nouvellement apparus ou de modifier la liste des réponses disponibles au fil du temps. Tous ces éléments indiquent que les firmes nationales de sondage d'opinion sont susceptibles de présenter aux répondants l'occasion d'indiquer un soutien explicite aux partis qui sont susceptibles de recevoir des intentions de vote mesurées de 4 % ou plus.

En ce qui concerne les réponses pour les « autres » partis, la Commission conclut que cette option n'est pas conforme aux principes directeurs d'une méthode qui tenterait d'attribuer ces intentions de vote à des partis politiques particuliers ou de déduire autrement ce que les répondants ont voulu indiquer avec une réponse « Autre ». La Commission conclut donc que l'adoption de l'approche consistant à exiger un niveau de soutien explicite est raisonnable et garantit que les critères et leur application sont simples, clairs et objectifs.

La Commission a demandé au groupe consultatif sur les sondages d'examiner s'il convenait d'envisager une taille d'échantillon minimale pour les sondages, et la Commission approuve sa recommandation de n'inclure que les sondages dont la taille d'échantillon est égale ou supérieure à 1000. La Commission a examiné l'histoire récente des sondages entrepris au Canada et note que presque tous les sondages menés par les principales firmes nationales de sondage d'opinion

publique utilisent un échantillon de 1000 personnes ou plus, et il est donc peu probable que des sondages crédibles soient exclus en raison de cette exigence. Les sondages dont la taille de l'échantillon est inférieure à 1000 sont susceptibles d'avoir une plus grande marge d'erreur et de ne pas être comparables aux sondages ayant un plus grand nombre de répondants. Par conséquent, l'établissement d'une taille minimale de 1000 permettra une meilleure comparaison entre les sondages sélectionnés pour déterminer la moyenne.

La Commission a également demandé au groupe consultatif sur les sondages de fournir des conseils d'experts sur la manière d'évaluer la crédibilité de tous les sondages potentiels qui pourraient être utilisés par la Commission. Le groupe a recommandé à la Commission de fournir cet avis d'expert en deux parties.

Afin d'être clair avant le dépôt des brefs sur ce que la Commission recherchera, le groupe a recommandé que les sondages soient inclus à condition que «sa publication soit accompagnée des renseignements suivants, qui sont accessibles au public : formulation exacte des questions sur les intentions de vote, dates des travaux sur le terrain, taille de l'échantillon, critères de pondération, le cas échéant, et mode d'enquête ». Le groupe a également recommandé qu'il fournisse à la Commission, après le déclenchement des élections, un avis expliquant « l'inclusion ou l'exclusion des résultats d'une firme » individuelle en évaluant chaque sondage par rapport aux exigences prédéterminées.

La Commission estime que les recommandations du groupe sur les éléments précis requis de chaque sondage à inclure dans l'analyse de la Commission, en termes de méthode, de transparence et de divulgation, contribueront à assurer un processus crédible qui s'aligne sur les principes directeurs de la Commission.

La Commission reconnaît qu'un processus entièrement prévisible chercherait à identifier les firmes de sondage particulières à utiliser avant le déclenchement des élections, mais elle a conclu que dans un contexte minoritaire, une telle approche peut limiter les sondages disponibles pour l'utilisation par la Commission. La Commission conclut que le processus en deux étapes recommandé par le groupe consultatif sur les sondages, qui identifie d'abord à l'avance les exigences relatives à l'inclusion d'un sondage et qui, ensuite, fournit des conseils précis pour évaluer chaque sondage potentiel en fonction de ces exigences, répond aux principes directeurs de la Commission.

La Commission a également tenu compte d'une soumission reçue du Parti conservateur du Canada, selon laquelle la Commission, lors de sa détermination pour le critère (iii), devrait exclure les sondages provenant d'entités qui ont, selon ce parti politique, démontré antérieurement un parti pris ou une animosité envers un parti politique enregistré au niveau fédéral. La soumission du Parti conservateur du Canada a fait valoir que les Associés de recherche EKOS avaient un tel préjugé envers eux.

La Commission a tenu compte de cette demande dans son processus décisionnel. Elle a également transmis ces renseignements à M. Loewen afin de s'assurer que les recommandations du groupe

consultatif sur les sondages concernant une méthodologie proposée pour l'application du critère (iii) tiennent compte de cette soumission.

La soumission du groupe consultatif sur les sondages recommande que les sondages soient inclus sous réserve d'un certain nombre de facteurs énoncés ci-dessus qui évaluent ce sondage en fonction de la réputation de la firme, de la solidité de la méthodologie et des normes de transparence et de divulgation. La Commission est d'accord avec le raisonnement du groupe et conclut que la sélection par la Commission des firmes nationales de sondage d'opinion sera fondée sur ces facteurs. Aucune firme de sondage ne sera exclue au motif que, de l'avis d'un ou de plusieurs partis politiques, elle a déjà fait preuve de partialité à l'égard d'un parti politique.

Calcul de la moyenne des sondages sélectionnés

Le groupe consultatif sur les sondages a recommandé que, pour chaque parti politique figurant dans au moins deux sondages, la valeur moyenne du niveau de soutien de ce parti, mesuré par les intentions de vote soit déterminée en utilisant une moyenne simple dans tous les sondages dans lesquels il reçoit un niveau de soutien explicite.

La Commission est chargée d'utiliser la moyenne des sondages ci-dessus afin de déterminer si l'un ou l'autre des partis susmentionnés bénéficie d'un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote. La Commission a examiné les recommandations du groupe consultatif sur les sondages concernant la manière de déterminer la moyenne des sondages sélectionnés. Ce faisant, la Commission est consciente qu'il existe des différences entre les méthodologies et la taille des échantillons des sondages susmentionnés; que chaque sondage comporte une incertitude statistique ou une « marge d'erreur »; et que chacun d'entre eux a été réalisé à différentes périodes.

La Commission est d'avis que l'utilisation d'une moyenne simple est raisonnable étant donné que les sondages ne seront inclus que s'ils ont un échantillon représentatif d'au moins 1 000 répondants et ont tous été réalisés dans un délai très proche de la date de détermination.

La Commission conclut qu'il est raisonnable d'exiger d'un parti politique qu'il figure dans au moins deux sondages fournissant des renseignements explicites sur le niveau de soutien dont bénéficie ce parti. Comme on l'a mentionné précédemment, la Commission estime que les firmes de sondage d'opinion présenteront vraisemblablement comme options aux répondants les partis qui pourraient obtenir 4 % ou plus d'intentions de vote. Par ailleurs, le critère (iii) stipule que le niveau de soutien national d'un parti doit être mesuré par des firmes de sondage, c'est-à-dire par plus d'une firme.

En ce qui concerne l'incertitude statistique et la marge d'erreur, la Commission conclut qu'elle a tenté d'atténuer l'incidence de cette incertitude inévitable en intégrant de multiples sondages dans son analyse. De plus, la Commission est consciente que les sondages rapportent généralement la marge d'erreur maximale, qui est la marge d'erreur lorsque la valeur rapportée est de 50 %. Pour des valeurs inférieures à 10 %, comme dans l'analyse ici des partis qui ne se sont

pas déjà qualifiés selon le critère (i) ou (ii), la marge d'erreur est probablement plus faible Note de bas
de page 1.

La Commission conclut donc que la valeur moyenne de chaque parti politique dans les sondages dans lesquels il reçoit un niveau de soutien explicite, tel que mesuré par les intentions de vote, sera utilisée pour déterminer s'il reçoit un niveau de soutien d'au moins 4 %.

III. Conclusion

Pour déterminer si un parti politique répond au critère (iii), la Commission sélectionnera les sondages qui :

ont été complétés et publiés dans la période allant de neuf jours avant à cinq jours après la délivrance du bref;

ont été réalisés par des firmes de sondage d'opinion qui soit sont membres du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, soit fournissent des données sur l'opinion publique aux grandes organisations médiatiques, en utilisant le résultat le plus récent rendu public;

fournissent des renseignements explicites sur le niveau de soutien dont bénéficie le parti;

ont été menés auprès d'un échantillon représentatif au niveau national d'au moins 1 000 répondants;

rendent publiques des informations méthodologiques permettant de vérifier l'intégrité du sondage, notamment la formulation de la ou des questions sur le choix du vote, les dates du sondage, et des détails sur la taille de l'échantillon, les critères de pondération et le mode de sondage.

La Commission ne tiendra pas compte des sondages internes des partis ni les sondages commandés par un parti politique.

Pour établir la moyenne des sondages sélectionnés et déterminer le niveau de soutien d'un parti, la Commission calculera la moyenne simple des sondages pour chaque parti figurant dans au moins deux sondages.

IV. Prochaines étapes

La Commission prendra sa décision concernant les partis politiques qui répondent aux critères de participation au débat au plus tard six jours après la date du déclenchement de l'élection. Elle invitera ensuite les chefs de ces partis au débat. Un parti non invité aura la possibilité de demander à la Commission de réexaminer sa décision dans les deux jours suivant l'invitation aux chefs, et celle-ci prendra sa décision définitive à l'égard de ce parti dans les trois jours suivant la demande de réexamen. Des délais serrés ont été fixés pour s'assurer que le producteur des débats dispose de suffisamment de temps pour produire un débat de haute qualité, comme l'exige le décret, et que les partis politiques se préparent correctement aux débats afin de s'assurer qu'ils soient informatifs pour les Canadiens.

Annexe A – Processus du groupe d'experts pour déterminer l'inclusion des partis aux débats des chefs (reçu le 11 août 2021)

Préparé par Peter John Loewen, André Blais, Claire Durand, Allison Harell, Richard Johnston, Daniel Rubenson, et Laura Stephenson (le groupe d'experts)

Résumé

L'objectif de ce rapport est de proposer une méthode pour déterminer quels partis peuvent participer aux débats des chefs canadiens lors des prochaines élections fédérales.

Ce rapport passe en revue les trois critères d'inclusion définis par la Commission, ainsi que les principes pour déterminer les partis inclus. Après les avoir examinés, nous proposons une règle de décision pour l'inclusion, nous la justifions selon les principes énoncés par la Commission, puis nous exposons la méthode exacte pour déterminer l'inclusion en fonction de cette règle de décision.

Critères d'inclusion

Le 22 juin 2021, le commissaire, le très honorable David Johnston, a publié les critères pour la participation au prochain débat des chefs [Note de bas de page2](#). Les voici :

(i) : à la date du déclenchement de l'élection générale, son parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti; ou

(ii) : les candidats du parti ont obtenu lors de l'élection générale précédente au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou

(iii) : cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes.

Notre objectif est de préciser une méthode pour déterminer les partis qui devraient être inclus selon le troisième critère, en supposant qu'ils ne satisfont pas aux deux premiers critères.

En plus des critères précisés, le commissaire a également déclaré ceci : « En ce qui concerne le critère (iii), la Commission sélectionnera les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée, de la réputation des firmes de sondage, ainsi que de la fréquence et de la pertinence des sondages effectués. »

Valeurs

Enfin, le commissaire a fait remarquer que les critères tenaient « également compte [des] principes directeurs selon lesquels la Commission doit organiser des débats dont les critères de participation sont simples, clairs et objectifs ».

Règles de décision

La Commission a fixé une norme claire en matière de sondage pour la participation aux débats : un niveau moyen de soutien national de 4 %, tel que mesuré par les principaux organismes de sondage d'opinion publique nationaux, en utilisant les résultats les plus récents de chaque organisme, à condition que ces résultats couvrent les cinq premiers jours suivant l'émission du bref (plus familièrement, les « cinq premiers jours de la campagne »).

La ou les règles de décision que nous recommandons pour le calcul de la moyenne des sondages pour chaque parti sont les suivantes :

Pour chaque parti, inclure les sondages de tous les organismes de sondage qui sont membres du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC) et/ou des organismes de sondage qui fournissent des données sur l'opinion publique aux grandes organisations médiatiques à condition que :

les sondages communiquent des renseignements explicites sur le niveau de soutien au parti;

le travail sur le terrain lié au sondage ait été complétés dans la période allant de 9 jours avant à 5 jours après l'émission du bref;

les résultats de ces sondages aient été rendus publics le cinquième jour de la campagne ou avant;

les sondages aient été réalisés auprès d'un échantillon national représentatif d'au moins 1 000 répondants (non pondéré);

pour chaque sondage, sa publication soit accompagnée des renseignements suivants, qui sont accessibles au public : formulation exacte des questions sur les intentions de vote, dates des travaux sur le terrain, taille de l'échantillon, critères de pondération, le cas échéant, et mode d'enquête;

Pour tout organisme ou maison de sondage, le sondage le plus récent répondant aux critères 1 à 6 sera inclus;

La moyenne des sondages sera calculée en utilisant une moyenne simple pour chaque parti concerné figurant dans au moins deux sondages;

Les sondages internes ou commandés par des partis ne seront pas inclus.

Le groupe d'experts indiquera quels partis ont un niveau de soutien égal ou supérieur à 4 % (non arrondi) des électeurs décidés dans au moins deux sondages et quels partis se situent en dessous de ce seuil.

Justification

Les règles de décision ci-dessus satisfont aux exigences spécifiques du troisième critère d'inclusion, ainsi qu'aux valeurs directrices énoncées par le commissaire. Premièrement, nous croyons que notre condition (1) d'adhésion au CRIC, le principal organisme d'accréditation des firmes de recherche sur l'opinion publique canadiennes, ou de partenariat avec une grande organisation

médiatique satisfait à la norme de la Commission concernant les *grandes organisations nationales*. En outre, c'est une règle claire et simple qui satisfait aux principes directeurs. Ensuite, la règle 2 satisfait aux principes directeurs, qui sont la simplicité, la clarté et l'objectivité. Les règles 3 à 6 sont énoncées de manière à générer le plus grand nombre de sondages possibles, à condition qu'ils passent un test de crédibilité (règle 6). Enfin, l'utilisation d'une pondération simple satisfait aux principes directeurs de clarté et de simplicité.

Processus

Nous proposons un processus pour mettre en œuvre les règles de décision ci-dessus.

Les partenaires de sondage des principales organisations médiatiques aux fins de l'élection devraient être déterminés le plus tôt possible. En associant ces firmes à celles qui sont membres du CRIC, on obtiendra l'ensemble complet des organismes de sondage que le groupe d'experts doit prendre en considération.

Une liste définitive de ces organismes indiquant à quel endroit leurs sondages et les renseignements connexes seront publiés sera créée.

Le groupe d'experts élaborera une feuille de calcul pour déterminer le soutien moyen aux partis.

Après le déclenchement de l'élection, le groupe d'experts passera en revue les sondages publiés par tous les organismes de sondage répertoriés dans les 9 jours précédant l'émission du bref.

Les résultats acceptés du dernier sondage effectué par une firme seront entrés dans la feuille de calcul, et les résultats des sondages seront actualisés jusqu'au cinquième jour suivant l'émission du bref. Le groupe d'experts compilera également tous les renseignements généraux pour chaque sondage inclus dans un seul document.

Le sixième jour de la campagne, la feuille de calcul et la détermination des partis qui atteignent ou qui dépassent 4 % seront présentées au commissaire, ainsi qu'une note de service expliquant les résultats et toute inclusion ou exclusion des résultats d'une firme.

La décision finale appartiendra au commissaire.

À propos du groupe d'experts

Peter Loewen est professeur à l'université de Toronto. Il est chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

André Blais est professeur à l'Université de Montréal. Il est un ancien chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

Claire Durand est professeure à l'Université de Montréal. Elle est l'ancienne présidente de l'Association mondiale de recherche sur l'opinion publique.

Allison Harell est professeure à l'Université du Québec à Montréal. Elle est chercheuse associée de l'Étude électorale canadienne.

Richard Johnston est professeur émérite à l'Université de la Colombie-Britannique. Il est un ancien chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

Daniel Rubenson est professeur à l'Université Ryerson. Il est chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

Laura Stephenson est professeure à l'Université Western. Elle est chercheuse associée de l'Étude électorale canadienne.

Notes de bas de page

Note de bas de page 1

Voir <https://www.statschat.org.nz/2015/07/27/cheat-sheet-on-polling-margin-of-error/> (disponible en anglais seulement)

[Retour à la référence de la note de bas de page1](#)

Note de bas de page 2

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-commissaire-aux-debats-des-chefs-david-johnston-etablit-les-criteres-de-participation-en-vue-de-la-prochaine-election-generale-federale-885262662.html>

Chefs de parti qui répondent aux critères de participation aux débats des chefs pour la 44^e élection générale

I. Introduction

La Commission des débats des chefs (la « Commission ») a pour mandat de fixer les critères de participation aux débats des chefs et de veiller à ce que le chef de chaque parti politique qui répond à ces critères soit invité à participer aux débats.

Sur la base d'un examen des données probantes et en tenant compte des avis professionnels reçus, la Commission a décidé quels partis politiques répondent aux critères de participation aux débats.

Ce document donne une vue d'ensemble du processus à ce jour, détermine les parties qui se qualifient dans le cadre de chacune des trois participations et fournit la justification de ces déterminations par la Commission.

Les chefs des partis politiques suivants seront invités à participer aux débats organisés par la Commission pour la 44^e élection générale :

Bloc Québécois;

Nouveau Parti démocratique;

Parti conservateur du Canada;

Parti libéral du Canada;

Parti vert du Canada

II. Aperçu, contexte et processus à ce jour

La Commission des débats des chefs a le mandat d'organiser deux débats (un en français et un en anglais) en vue de la prochaine élection générale fédérale.

Dans le cadre de son mandat, la Commission doit choisir les chefs de parti qui seront invités à ces débats, comme le prévoit le décret C.P. 2018-1322 du 29 octobre 2018, modifié par le décret C.P. 2020-871 du 5 novembre 2020 (le « décret »).

Les sections pertinentes du décret qui définissent le mandat de la Commission sont les suivantes :

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs soient efficaces et informatifs, qu'ils suscitent l'intérêt et qu'ils profitent de la participation des chefs qui sont les plus à même de devenir premier ministre ou dont le parti politique est le plus à même de remporter des sièges au Parlement;

Attendu qu'il est souhaitable que les débats des chefs soient organisés selon des critères de participation clairs, ouverts et transparents;

[...]

Le mandat de la Commission est :

...

(b) d'établir des critères de participation aux débats des chefs et de veiller à ce que le chef de chaque parti politique qui répond à ces critères soit invité à participer aux débats;

(b.1) de rendre publics ces critères :

(i) pour une élection générale tenue conformément au paragraphe 56.1(2) de la Loi électorale du Canada, au plus tard le 30 juin précédant le jour visé à ce paragraphe,

(ii) pour une élection générale qui n'est pas tenue conformément au paragraphe 56.1(2) de la Loi électorale du Canada, au plus tard sept jours après la délivrance des brefs;

La Commission a entrepris cette tâche en consultant les partis politiques enregistrés, les intervenants et le public. Elle a également examiné (1) l'application historique des critères de participation aux débats lors d'élections canadiennes antérieures; (2) les critères de participation de 2019; et (3) les documents de politique publique existants sur les critères de participation et des soumissions des parties prenantes, y compris les chefs de tous les partis politiques enregistrés, les médias et le public.

À la suite de ce processus, la Commission a élaboré des principes pour guider sa création de ces critères. Elle a conclu que les critères devraient, dans toute la mesure du possible :

être simples;

être clairs;

être objectifs; et

permettre la participation des chefs des partis politiques qui ont le plus de chances de remporter des sièges à la Chambre des communes.

La Commission a conclu que pour être invité à participer aux débats des chefs, le chef d'un parti politique doit répondre à l'un des critères suivants :

(i) : à la date du déclenchement de l'élection générale, son parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti; ou

(ii) : les candidats du parti ont obtenu lors de l'élection générale précédente au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou

(iii) : cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes.

La Commission a annoncé les critères le 22 juin 2021, ainsi qu'une justification détaillée de sa décision. Elle a fait part de sa décision aux partis politiques enregistrés et admissibles à la même date.

Le 16 août, la Commission a également rendu public la méthode par laquelle elle entendait appliquer le troisième critère de participation (iii), y compris son raisonnement détaillé. Pour faciliter la consultation, le raisonnement détaillé de la Commission du 16 août 2021 est également repris dans ce document.

III. La tâche : Détermination des parties répondant aux critères

Les chefs des partis politiques qui répondent à l'un des critères de participation seront invités aux deux débats organisés par la Commission. Chacun des trois critères sera examiné tour à tour pour déterminer les partis qui se qualifient.

A. Critère (i)

Pour répondre au critère (i), le chef d'un parti politique doit remplir les conditions suivantes :

« à la date du déclenchement de l'élection générale, son parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti; »

La 44^e élection générale a été convoquée le 15 août 2021. À cette date, les partis suivants étaient représentés à la Chambre des communes par un député élu en tant que membre de ce parti. La

Commission conclut donc que les partis suivants remplissent le critère (i) et peuvent participer aux deux débats :

Bloc Québécois;

Nouveau Parti démocratique;

Parti conservateur du Canada;

Parti libéral du Canada;

Parti vert du Canada

B. Critère (ii)

Pour répondre au critère (ii), le chef d'un parti politique doit remplir les conditions suivantes :

« les candidats du parti ont obtenu lors de l'élection générale précédente au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; »

Les résultats officiels du scrutin de la 43^e élection générale montrent que les partis suivants ont obtenu au moins 4 % des voix admissibles lors de la dernière élection :

Bloc Québécois;

Nouveau Parti démocratique;

Parti conservateur du Canada;

Parti libéral du Canada;

Parti vert du Canada

Ainsi, aucun parti qui n'a pas déjà satisfait au critère (i) ne satisfait au critère (ii). Par conséquent, la Commission conclut qu'aucun parti supplémentaire ne remplit les conditions du critère (ii).

C. Critère (iii)

Pour répondre au critère (iii), le chef d'un parti politique doit remplir les conditions suivantes :

« cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes. »

Dans sa décision de fixer les critères de participation, la Commission a déclaré qu'elle sélectionnerait les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée, de la réputation des firmes de sondage, ainsi que de la fréquence et de l'actualité des sondages effectués.

La Commission a également déclaré qu'elle pourrait solliciter l'avis de professionnels pour l'aider à sélectionner les principaux sondages d'opinion publique nationaux à utiliser pour l'application du critère.

À cette fin, la Commission a demandé l'avis des universitaires qui organisent l'Étude des élections canadiennes (EEC), un projet de recherche universitaire lancé en 1965 pour examiner divers aspects des élections fédérales. Le premier contact de la Commission a été Peter Loewen, qui, en plus de codiriger l'EEC pour la 44^e élection générale, est professeur au département des sciences politiques à l'université de Toronto et à l'école Munk des affaires mondiales et des politiques publiques, directeur associé de l'engagement mondial à l'école Munk et directeur du PEARL (Policy, Elections & Representation Lab).

M. Loewen a ensuite réuni un groupe d'universitaires pour conseiller la Commission sur l'application du critère (iii). Les universitaires réunis dans ce groupe consultatif sur les sondages sont Peter Loewen, André Blais, Claire Durand, Allison Harell, Richard Johnston, Daniel Rubenson, et Laura Stephenson, tous des experts en la matière.

La Commission a demandé que le groupe consultatif sur les sondages lui fournisse des conseils afin de prendre une décision en vertu du critère (iii). En particulier, le groupe a été invité à formuler des recommandations sur trois points :

Le délai pendant lequel il faut tenir compte des résultats des sondages;

Les firmes nationales de sondage d'opinion publique à sélectionner;

Comment faire la moyenne des résultats les plus récents publiés par ces firmes.

La Commission a reçu deux soumissions du groupe consultatif sur les sondages, incluses dans leur intégralité dans les annexes A et B. Prises ensemble, elles constituent les recommandations du groupe sur ces points. La Commission a également obtenu une déclaration d'absence de conflit de la part de chaque membre du groupe.

Les recommandations du groupe pour chacun des trois points, ainsi que l'analyse et les conclusions de la Commission qui en découlent, seront examinées successivement.

Dans son examen de chacun de ces éléments, la Commission est guidée par ses principes directeurs en matière de critères de participation aux débats, et en particulier par le fait que ces critères doivent être simples, clairs et objectifs.

1. Délai

Le groupe consultatif sur les sondages a recommandé d'inclure les sondages à condition que « le travail sur le terrain lié au sondage ait été complété dans la période allant de 9 jours avant à 5 jours après l'émission du bref. » Cela équivaut à un délai de 14 jours pour examiner les résultats du scrutin. Il est également précisé que ce délai contribue à la génération du « plus grand nombre de sondages possible. »

La Commission a déclaré qu'elle tiendrait compte du caractère opportun des sondages effectués. Elle estime que la recommandation du groupe consultatif sur les sondages tient compte de cette position. La Commission conclut qu'un délai de 14 jours est raisonnable, car il lui permettra d'avoir accès à un éventail de sondages aussi large que possible pour l'application du critère (iii), tout en garantissant que les sondages utilisés restent à proximité de la date de détermination.

La Commission a également examiné les sondages réalisés au cours de la période de cinq jours après et de neuf jours avant le dépôt des brefs lors d'élections antérieures et note que les intentions de vote pour les partis n'ont pas souvent montré de mouvement significatif au cours de cette période.

Certaines firmes de sondage d'opinion peuvent publier plusieurs sondages au cours de cette période; dans ce cas, le critère (iii) stipule que la Commission tiendra compte du résultat le plus récent publié par la firme.

2. Sélection des firmes nationales de sondage d'opinion

Le groupe consultatif sur les sondages a recommandé qu'en appliquant le critère (iii), la Commission choisisse des sondages qui :

- a) sont réalisés par des firmes de sondage d'opinion publique qui sont soit membres du Conseil canadien d'information sur la recherche (CCIR), soit des organismes de sondage qui fournissent des données sur l'opinion publique aux grandes organisations médiatiques;
- b) communiquent des renseignements explicites sur le niveau de soutien au parti;
- c) ont été menés sur un échantillon représentatif au niveau national d'au moins 1 000 répondants;
- d) publient des renseignements méthodologiques suffisants pour vérifier l'intégrité du sondage, notamment le libellé de la ou des questions sur le choix du vote, les dates d'exécution, les détails sur la taille et la composition de l'échantillon et les détails sur le mode de sondage.

Le groupe justifie ces critères en affirmant que, selon lui, ils satisfont « les valeurs directrices énoncées par le commissaire » en ce sens qu'ils sont « clairs et simples » tout en exigeant que les sondages soient soumis à un « test de crédibilité ».

La Commission a déclaré qu'elle sélectionnerait les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée et de la réputation des firmes de sondage. Elle estime que la recommandation du groupe consultatif sur les sondages tient compte de cette position.

En examinant la recommandation formulée par le groupe consultatif sur les sondages, la Commission a étudié les normes du CCIR en matière de recherche sur l'opinion publique et les exigences de divulgation que ses membres sont tenus de respecter. Le CCIR poursuit les objectifs suivants :

soutenir des pratiques exemplaires et éthiques quant à la divulgation des résultats de recherche;

assurer que la recherche est impartiale et appuie le processus décisionnel dans les secteurs public, privé et à but non lucratif;

accroître la confiance du public et améliorer sa compréhension de l'utilité de ce type de recherche;

assurer un niveau de transparence approprié et la divulgation adéquate des résultats et des méthodes de recherche.

La Commission conclut que ces exigences des membres du CCIR sont conformes au mandat de la Commission et à ses principes directeurs pour l'établissement des critères de participation et que, par conséquent, les sondages réalisés par les membres du CCIR dans le délai de 14 jours sont appropriés pour être inclus dans la détermination des intentions de vote moyennes.

La Commission est consciente que le CCIR ne représente pas la totalité de l'industrie canadienne des sondages d'opinion publique. Cependant, la Commission est d'accord avec le groupe consultatif sur les sondages que les membres du CCIR comprennent une proportion importante des firmes nationales d'opinion publique du Canada.

La Commission est également d'accord avec la recommandation du groupe consultatif sur les sondages d'ajouter à l'ensemble des sondages disponibles les organisations qui ont été engagées par les grandes organisations médiatiques canadiennes pour mener des sondages visant à mesurer les intentions de vote des Canadiens, dans la mesure où ces sondages satisfont aux exigences en matière de méthodologie et de divulgation. Cela permet de s'assurer que l'appartenance au CCIR n'est pas une condition nécessaire à l'inclusion dans le processus décisionnel de la Commission, tout en maintenant l'accent sur la réputation et la méthodologie des organisations à prendre en considération.

La Commission conclut également que les sondages internes aux partis ne seraient pas pris en compte, comme le recommande le groupe consultatif sur les sondages, car ils ne répondraient pas aux exigences susmentionnées selon lesquelles les sondages doivent être rendus publics et réalisés par un membre du CCIR ou un organe de presse. La Commission ne considérera pas non plus les sondages commandés par les partis politiques. Cela garantit que les données disponibles pour l'examen de la Commission sont objectives.

La Commission est également d'accord avec la recommandation du groupe consultatif sur les sondages selon laquelle la mesure du niveau de soutien d'un parti politique doit se faire à l'aide de sondages où ce parti reçoit un niveau de soutien explicite, c'est-à-dire que les répondants indiquent directement leur intention de voter pour ce parti.

La Commission a évalué cette recommandation à la lumière de deux considérations connexes. D'abord, tous les sondages ne donnent pas l'option aux répondants d'indiquer leur soutien à tous les partis politiques. Ensuite, certains sondages offrent aux personnes interrogées la possibilité de choisir « Autre » comme intention de vote, après qu'un sous-ensemble de la liste complète des partis politiques enregistrés et admissibles soit présenté comme un choix. Si l'on peut faire valoir que ces deux facteurs signifient que la Commission ne dispose pas d'une image complète des

intentions de vote pour chaque parti politique, la Commission conclut que plusieurs facteurs pèsent contre cet argument.

La Commission est d'avis que les firmes de sondage d'opinion ont un intérêt professionnel et de réputation à présenter comme options les partis qui ont une présence significative dans la conversation politique quotidienne à ce moment-là. Cela signifie qu'il est probable que les partis qui obtiendraient 4 % ou plus d'intentions de vote soient présentés comme des options dans leurs sondages.

La Commission note également que certains sondages actuels offrent aux personnes interrogées la possibilité de choisir des partis politiques qui, historiquement, ont enregistré beaucoup moins de 4 % dans les résultats électoraux passés. Certains sondages permettent également aux répondants de sélectionner des partis politiques nouvellement apparus ou de modifier la liste des réponses disponibles au fil du temps. Tous ces éléments indiquent que les firmes nationales de sondage d'opinion sont susceptibles de présenter aux répondants l'occasion d'indiquer un soutien explicite aux partis qui sont susceptibles de recevoir des intentions de vote mesurées de 4 % ou plus.

En ce qui concerne les réponses pour les « autres » partis, la Commission conclut que cette option n'est pas conforme aux principes directeurs d'une méthode qui tenterait d'attribuer ces intentions de vote à des partis politiques particuliers ou de déduire autrement ce que les répondants ont voulu indiquer avec une réponse « Autre ». La Commission conclut donc que l'adoption de l'approche consistant à exiger un niveau de soutien explicite est raisonnable et garantit que les critères et leur application sont simples, clairs et objectifs.

La Commission a demandé au groupe consultatif sur les sondages d'examiner s'il convenait d'envisager une taille d'échantillon minimale pour les sondages, et la Commission approuve sa recommandation de n'inclure que les sondages dont la taille d'échantillon est égale ou supérieure à 1000. La Commission a examiné l'histoire récente des sondages entrepris au Canada et note que presque tous les sondages menés par les principales firmes nationales de sondage d'opinion publique utilisent un échantillon de 1000 personnes ou plus, et il est donc peu probable que des sondages crédibles soient exclus en raison de cette exigence. Les sondages dont la taille de l'échantillon est inférieure à 1000 sont susceptibles d'avoir une plus grande marge d'erreur et de ne pas être comparables aux sondages ayant un plus grand nombre de répondants. Par conséquent, l'établissement d'une taille minimale de 1000 permettra une meilleure comparaison entre les sondages sélectionnés pour déterminer la moyenne.

La Commission a également demandé au groupe consultatif sur les sondages de fournir des conseils d'experts sur la manière d'évaluer la crédibilité de tous les sondages potentiels qui pourraient être utilisés par la Commission. Le groupe a recommandé à la Commission de fournir cet avis d'expert en deux parties.

Afin d'être clair avant le dépôt des brefs sur ce que la Commission recherchera, le groupe a recommandé que les sondages soient inclus à condition que «sa publication soit accompagnée des renseignements suivants, qui sont accessibles au public : formulation exacte des questions sur les intentions de vote, dates des travaux sur le terrain, taille de l'échantillon, critères de pondération,

le cas échéant, et mode d'enquête ». Le groupe a également recommandé qu'il fournisse à la Commission, après le déclenchement des élections, un avis expliquant « l'inclusion ou l'exclusion des résultats d'une firme » individuelle en évaluant chaque sondage par rapport aux exigences prédéterminées.

La Commission estime que les recommandations du groupe sur les éléments précis requis de chaque sondage à inclure dans l'analyse de la Commission, en termes de méthode, de transparence et de divulgation, contribueront à assurer un processus crédible qui s'aligne sur les principes directeurs de la Commission.

La Commission reconnaît qu'un processus entièrement prévisible chercherait à identifier les firmes de sondage particulières à utiliser avant le déclenchement des élections, mais elle a conclu que dans un contexte minoritaire, une telle approche peut limiter les sondages disponibles pour l'utilisation par la Commission. La Commission conclut que le processus en deux étapes recommandé par le groupe consultatif sur les sondages, qui identifie d'abord à l'avance les exigences relatives à l'inclusion d'un sondage et qui, ensuite, fournit des conseils précis pour évaluer chaque sondage potentiel en fonction de ces exigences, répond aux principes directeurs de la Commission.

La Commission a également tenu compte d'une soumission reçue du Parti conservateur du Canada, selon laquelle la Commission, lors de sa détermination pour le critère (iii), devrait exclure les sondages provenant d'entités qui ont, selon ce parti politique, démontré antérieurement un parti pris ou une animosité envers un parti politique enregistré au niveau fédéral. La soumission du Parti conservateur du Canada a fait valoir que les Associés de recherche EKOS avaient un tel préjugé envers eux.

La Commission a tenu compte de cette demande dans son processus décisionnel. Elle a également transmis ces renseignements à M. Loewen afin de s'assurer que les recommandations du groupe consultatif sur les sondages concernant une méthodologie proposée pour l'application du critère (iii) tiennent compte de cette soumission.

La soumission du groupe consultatif sur les sondages recommande que les sondages soient inclus sous réserve d'un certain nombre de facteurs énoncés ci-dessus qui évaluent ce sondage en fonction de la réputation de la firme, de la solidité de la méthodologie et des normes de transparence et de divulgation. La Commission est d'accord avec le raisonnement du groupe et conclut que la sélection par la Commission des firmes nationales de sondage d'opinion sera fondée sur ces facteurs. Aucune firme de sondage ne sera exclue simplement au motif que, de l'avis d'un ou de plusieurs partis politiques, elle a déjà fait preuve de partialité à l'égard d'un parti politique.

Dans sa deuxième soumission à la Commission, incluse à l'annexe B, le groupe consultatif sur les sondages a identifié les firmes de sondage d'opinion suivantes qui répondaient à ses critères de sélection recommandés, ainsi que la date de leurs plus récents résultats publiés dans le délai de 14 jours mentionné ci-dessus :

Abacus Data (18 août 2021);

Angus Reid Institute (19 août 2021);

EKOS Research Associates (20 août 2021);

Forum Research (15 août 2021);

Innovative Research Group (18 août 2021);

Ipsos (17 août 2021);

Léger (17 août 2021);

Mainstreet Research (20 août 2021).

Nanos Research (13 août 2021)

Le groupe consultatif sur les sondages a procédé à une analyse pour vérifier que les sondages ci-haut mentionnés respectent les critères d'inclusion établis par la Commission, c'est-à-dire : qui a réalisé le sondage, comment les questions furent-elles posées et, la méthodologie générale utilisée par la firme de sondage (voir annexes et liens pertinents). La Commission a révisé les données fournies par le comité d'experts et est d'accord que chacun des sondages respecte les exigences pour fins d'inclusion.

La Commission a également demandé au groupe consultatif sur les sondages s'il y avait des sondages publiés lors de la période de 14 jours qui ne satisfaisaient pas aux critères d'inclusion. Le groupe informa la Commission du fait que la firme Counsel Public Affairs a publié un sondage le 19 août 2021 mais que Counsel Public Affairs n'est pas membre du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien et ne fournit pas de données à une ou plusieurs organisations médiatiques.

La Commission conclut donc que la sélection de sondages énoncée ci-dessus sera utilisée pour déterminer si un parti remplit le critère (iii).

Dans ces sondages, les partis politiques suivants, qui ne se sont pas déjà qualifiés selon le critère (i) ou (ii), ont reçu un niveau de soutien national dans un ou plusieurs des sondages, tel que mesuré par les intentions de vote :

Maverick Party;

Parti populaire du Canada.

3. Calcul de la moyenne des sondages sélectionnés

Le groupe consultatif sur les sondages a recommandé que, pour chaque parti politique figurant dans au moins deux sondages, la valeur moyenne du niveau de soutien de ce parti, mesuré par les intentions de vote soit déterminée en utilisant une moyenne simple dans tous les sondages dans lesquels il reçoit un niveau de soutien explicite.

La Commission est chargée d'utiliser la moyenne des sondages ci-dessus afin de déterminer si l'un ou l'autre des partis susmentionnés bénéficie d'un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote. La Commission a examiné les recommandations du groupe consultatif sur les sondages concernant la manière de déterminer la moyenne des sondages sélectionnés. Ce faisant, la Commission est consciente qu'il existe des différences entre les méthodologies et la taille des échantillons des sondages susmentionnés; que chaque sondage comporte une incertitude statistique ou une « marge d'erreur »; et que chacun d'entre eux a été réalisé à différentes périodes.

La Commission convient que l'utilisation d'une moyenne simple est raisonnable étant donné que les sondages ne seront inclus que s'ils ont un échantillon représentatif d'au moins 1000 répondants et ont tous été réalisés dans un délai très proche de la date de détermination.

La Commission conclut qu'il est raisonnable d'exiger d'un parti politique qu'il figure dans au moins deux sondages fournissant des renseignements explicites sur le niveau de soutien dont bénéficie ce parti. Comme on l'a mentionné précédemment, la Commission estime que les firmes de sondage d'opinion présenteront vraisemblablement comme options aux répondants les partis qui pourraient obtenir 4 % ou plus d'intentions de vote. Par ailleurs, le critère (iii) stipule que le niveau de soutien national d'un parti doit être mesuré par des firmes de sondage, c'est-à-dire par plus d'une firme.

En ce qui concerne l'incertitude statistique et la marge d'erreur, la Commission conclut qu'elle a tenté d'atténuer l'incidence de cette incertitude inévitable en intégrant de multiples sondages dans son analyse. De plus, la Commission est consciente que les sondages rapportent généralement la marge d'erreur maximale, qui est la marge d'erreur lorsque la valeur rapportée est de 50 %. Pour des valeurs inférieures à 10 %, comme dans l'analyse ici des partis qui ne se sont pas déjà qualifiés selon le critère (i) ou (ii), la marge d'erreur est probablement plus faible. [Note de bas](#)

[de page 1](#).

La Commission conclut donc que la valeur moyenne de chaque parti politique dans les sondages dans lesquels il reçoit un niveau de soutien explicite, tel que mesuré par les intentions de vote, sera utilisée pour déterminer s'il reçoit un niveau de soutien d'au moins 4 %.

En appliquant cette approche, le groupe consultatif sur les sondages constate que les résultats pour les partis qui ne sont pas déjà qualifiés selon les critères (i) et (ii) et qui ont reçu un niveau de soutien national dans au moins deux sondages sont les suivants :

Nom du parti	Niveau moyen de soutien national	Sondages inclus pour déterminer la moyenne et le pourcentage obtenu dans chaque cas
Parti populaire du Canada	3.27%	Abacus (3.5%) Angus Reid Institute (3.5%) EKOS Research Associates (5.2%) Forum Research (5.2%) Innovative Research Group (3.0%) Ipsos (0.7%) Léger (2.4%) Mainstreet Research (4.0%) Nanos (1.9%)
Maverick Party	0.7%	Angus Reid Institute (0.9%) Innovative Research Group (0.5%)

La soumission note que « lorsque les résultats n'ont pas été inclus à la décimale près (le groupe consultatif sur les sondages) a contacté les maisons de sondage directement afin d'obtenir cette information. »

La soumission du groupe d'experts-conseil conclue à la Commission que, après avoir établi une moyenne des sondages, aucun parti qui ne s'est auparavant qualifié en vertu des critères (i) et (ii) n'a reçu au moins 4% d'appui national tel que déterminé par les intentions de vote.

Le 16 août 2021, la Commission a décrété que, pour établir la moyenne des sondages sélectionnés et déterminer le niveau de soutien d'un parti, la Commission « calculera la moyenne simple des sondages pour chaque parti figurant dans au moins deux sondages, » et qu'il soit souhaitable qu'elle ait « accès à un éventail de sondages aussi large que possible pour l'application du critère (iii), tout en garantissant que les sondages utilisés restent à proximité de la date de détermination. »

La Commission a tout de même demandé au groupe consultatif sur les sondages si – lorsque les données finales de l'analyse lui seront soumises - il pourrait exister une autre méthode raisonnable qui donnerait un résultat différent pour un parti quelconque. Le groupe consultatif sur les sondages précisa que ni l'approche médiane ni l'approche qui consisterait à éliminer les sondages aux résultats les plus hauts et les plus bas ne donnerait un résultat sensiblement différent pour tout parti politique. De plus, le groupe était d'avis qu'aucun sondage n'était déterminant, c'est-à-dire que son inclusion ou son exclusion ne changerait pas le résultat pour tout parti politique.

La Commission a révisé et pris en compte l'analyse fournie par le groupe consultatif sur les sondages et conclue qu'aucun parti additionnel ne se qualifie en vertu du critère (iii).

IV. Incidence de la décision de sélection : objectifs et exercice de proportionnalité

La Commission reconnaît que sa décision d'appliquer les critères de participation engage les droits à la liberté d'expression et au droit de vote protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Lorsqu'elle applique les critères de participation, la Commission est guidée par les objectifs qu'elle s'est fixés dans le décret et par la manière dont les valeurs de la Charte en cause seront le mieux protégées compte tenu de ses objectifs.

Dans sa décision sur les critères de participation, la Commission a expliqué comment elle a trouvé un équilibre entre les droits des électeurs et des chefs de parti garantis par la Charte et son mandat légal. La Commission réitère et s'appuie sur cette analyse dans son application des critères.

V. Conclusion

Les chefs des partis politiques suivants seront invités à participer aux débats organisés par la Commission pour la 44^e élection générale :

Bloc Québécois;

Nouveau Parti démocratique;

Parti conservateur du Canada;

Parti libéral du Canada;

Parti vert du Canada

VI. Prochaines étapes

La Commission a envoyé des invitations aux chefs des partis politiques qui répondent aux critères de participation aux débats. Un parti non invité aura la possibilité de demander à la Commission de reconsidérer sa position dans les deux jours suivant l'invitation faite aux chefs. La Commission prendra sa décision finale à l'égard d'un tel parti dans les trois jours suivant la demande de révision de ce parti. Ces délais serrés visent à permettre de veiller à ce que le producteur de chacun des débats dispose de suffisamment de temps pour produire un débat de grande qualité, comme l'exige le décret, et à ce que les partis politiques puissent se préparer adéquatement aux débats afin de s'assurer que ces derniers sont instructifs pour les Canadiens.

Annexe A – Processus du groupe d'experts pour déterminer l'inclusion des partis aux débats des chefs (reçu le 11 août 2021)

Préparé par Peter John Loewen, André Blais, Claire Durand, Allison Harell, Richard Johnston, Daniel Rubenson, et Laura Stephenson (le groupe d'experts)

Résumé

L'objectif de ce rapport est de proposer une méthode pour déterminer quels partis peuvent participer aux débats des chefs canadiens lors des prochaines élections fédérales.

Ce rapport passe en revue les trois critères d'inclusion définis par la Commission, ainsi que les principes pour déterminer les partis inclus. Après les avoir examinés, nous proposons une règle de décision pour l'inclusion, nous la justifions selon les principes énoncés par la Commission, puis nous exposons la méthode exacte pour déterminer l'inclusion en fonction de cette règle de décision.

Critères d'inclusion

Le 22 juin 2021, le commissaire, le très honorable David Johnston, a publié les critères pour la participation au prochain débat des chefs [Note de bas de page2](#). Les voici :

(i) : à la date du déclenchement de l'élection générale, son parti est représenté à la Chambre des communes par un député ayant été élu à titre de membre de ce parti; ou

(ii) : les candidats du parti ont obtenu lors de l'élection générale précédente au moins 4 % du nombre de votes validement exprimés; ou

(iii) : cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes.

Notre objectif est de préciser une méthode pour déterminer les partis qui devraient être inclus selon le troisième critère, en supposant qu'ils ne satisfont pas aux deux premiers critères.

En plus des critères précisés, le commissaire a également déclaré ceci : « En ce qui concerne le critère (iii), la Commission sélectionnera les sondages d'opinion publique en fonction de la qualité de la méthodologie employée, de la réputation des firmes de sondage, ainsi que de la fréquence et de la pertinence des sondages effectués. »

Valeurs

Enfin, le commissaire a fait remarquer que les critères tenaient « également compte [des] principes directeurs selon lesquels la Commission doit organiser des débats dont les critères de participation sont simples, clairs et objectifs ».

Règles de décision

La Commission a fixé une norme claire en matière de sondage pour la participation aux débats : un niveau moyen de soutien national de 4 %, tel que mesuré par les principaux organismes de sondage d'opinion publique nationaux, en utilisant les résultats les plus récents de chaque organisme, à condition que ces résultats couvrent les cinq premiers jours suivant l'émission du bref (plus familièrement, les « cinq premiers jours de la campagne »).

La ou les règles de décision que nous recommandons pour le calcul de la moyenne des sondages pour chaque parti sont les suivantes :

Pour chaque parti, inclure les sondages de tous les organismes de sondage qui sont membres du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC) et/ou des organismes de sondage qui fournissent des données sur l'opinion publique aux grandes organisations médiatiques à condition que :

les sondages communiquent des renseignements explicites sur le niveau de soutien au parti;

le travail sur le terrain lié au sondage ait été complété dans la période allant de 9 jours avant à 5 jours après l'émission du bref;

les résultats de ces sondages aient été rendus publics le cinquième jour de la campagne ou avant;

les sondages aient été réalisés auprès d'un échantillon national représentatif d'au moins 1 000 répondants (non pondéré);

pour chaque sondage, sa publication soit accompagnée des renseignements suivants, qui sont accessibles au public : formulation exacte des questions sur les intentions de vote, dates des travaux sur le terrain, taille de l'échantillon, critères de pondération, le cas échéant, et mode d'enquête;

Pour tout organisme ou maison de sondage, le sondage le plus récent répondant aux critères 1 à 6 sera inclus;

La moyenne des sondages sera calculée en utilisant une moyenne simple pour chaque parti concerné figurant dans au moins deux sondages;

Les sondages internes ou commandés par des partis ne seront pas inclus.

Le groupe d'experts indiquera quels partis ont un niveau de soutien égal ou supérieur à 4 % (non arrondi) des électeurs décidés dans au moins deux sondages et quels partis se situent en dessous de ce seuil.

Justification

Les règles de décision ci-dessus satisfont aux exigences spécifiques du troisième critère d'inclusion, ainsi qu'aux valeurs directrices énoncées par le commissaire. Premièrement, nous croyons que notre condition (1) d'adhésion au CRIC, le principal organisme d'accréditation des firmes de recherche sur l'opinion publique canadiennes, ou de partenariat avec une grande organisation médiatique satisfait à la norme de la Commission concernant les *grandes organisations nationales*. En outre, c'est une règle claire et simple qui satisfait aux principes directeurs. Ensuite, la règle 2 satisfait aux principes directeurs, qui sont la simplicité, la clarté et l'objectivité. Les règles 3 à 6 sont énoncées de manière à générer le plus grand nombre de sondages possibles, à condition qu'ils passent un test de crédibilité (règle 6). Enfin, l'utilisation d'une pondération simple satisfait aux principes directeurs de clarté et de simplicité.

Processus

Nous proposons un processus pour mettre en œuvre les règles de décision ci-dessus.

Les partenaires de sondage des principales organisations médiatiques aux fins de l'élection devraient être déterminés le plus tôt possible. En associant ces firmes à celles qui sont membres du CRIC, on obtiendra l'ensemble complet des organismes de sondage que le groupe d'experts doit prendre en considération.

Une liste définitive de ces organismes indiquant à quel endroit leurs sondages et les renseignements connexes seront publiés sera créée.

Le groupe d'experts élaborera une feuille de calcul pour déterminer le soutien moyen aux partis.

Après le déclenchement de l'élection, le groupe d'experts passera en revue les sondages publiés par tous les organismes de sondage répertoriés dans les 9 jours précédant l'émission du bref.

Les résultats acceptés du dernier sondage effectué par une firme seront entrés dans la feuille de calcul, et les résultats des sondages seront actualisés jusqu'au cinquième jour suivant l'émission du bref. Le groupe d'experts compilera également tous les renseignements généraux pour chaque sondage inclus dans un seul document.

Le sixième jour de la campagne, la feuille de calcul et la détermination des partis qui atteignent ou qui dépassent 4 % seront présentées au commissaire, ainsi qu'une note de service expliquant les résultats et toute inclusion ou exclusion des résultats d'une firme.

La décision finale appartiendra au commissaire.

À propos du groupe d'experts

Peter Loewen est professeur à l'université de Toronto. Il est chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

André Blais est professeur à l'Université de Montréal. Il est un ancien chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

Claire Durand est professeure à l'Université de Montréal. Elle est l'ancienne présidente de l'Association mondiale de recherche sur l'opinion publique.

Allison Harell est professeure à l'Université du Québec à Montréal. Elle est chercheuse associée de l'Étude électorale canadienne.

Richard Johnston est professeur émérite à l'Université de la Colombie-Britannique. Il est un ancien chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

Daniel Rubenson est professeur à l'Université Ryerson. Il est chercheur associé de l'Étude électorale canadienne.

Laura Stephenson est professeure à l'Université Western. Elle est chercheuse associée de l'Étude électorale canadienne.

Annexe B – Soumission du Groupe consultatif sur les sondages re: Niveaux d'appuis aux partis

20 août 2021

18h00

À : Le Très Honorable David Johnston, Commissaire, Commission des débats des chefs.

De : Peter Loewen, André Blais, Claire Durand, Allison Harell, Richard Johnston, Daniel Rubenson, et Laura Stephenson

Nous avons eu le mandat de recommander quels partis ont un niveau d'appui public suffisant pour se qualifier en vertu du troisième critère de la Commission en vue de l'admission aux débats des chefs. :

« cinq jours après la date du déclenchement de l'élection générale, le parti récolte un soutien national d'au moins 4 %, déterminé par les intentions de vote et mesuré par les principales firmes nationales de sondage d'opinion, en utilisant la moyenne des derniers résultats publiés par ces firmes. »

Afin de déterminer quels partis ont atteint ce seuil, nous avons conçu et appliqué le processus suivant :

<https://www.debates-debats.ca/fr/criteres-de-participation/criteres-pour-la-prochaine-election/>

En vertu des deux premiers critères de participation, les chefs du Parti libéral du Canada, du Parti conservateur du Canada, du Nouveau parti démocratique du Canada, du Parti Vert du Canada et du Bloc Québécois sont admis aux débats. Pour tout autre parti, le troisième critère est celui qui s'applique.

Afin de déterminer les niveaux d'appuis moyens de ces partis, nous avons considéré tous les sondages publics complétés à l'intérieur de la fenêtre de 14 jours entre le 7 et le 20 août. Nous avons identifié 9 sondages qui incluent le Parti populaire du Canada et deux qui incluent le Maverick Party et qui respectent nos critères d'admission. Le Tableau 1 ci-joint présente les résultats de ces sondages. Notons que lorsque les résultats de ces sondages ne sont pas présentés au décimal près, nous avons contacté les firmes de sondage afin d'obtenir cette information.

Selon ces résultats, le niveau d'appui moyen du Parti populaire du Canada est de 3.27% et celui du Maverick Party se situe à 0.7%.

Tableau 1 : Résultats des sondages pour les partis concernés, du 7 août au 20 août 2021

Firme de sondage	Dates de cueillette	Date affichée	Part d'appui du Parti populaire du Canada
Abacus	12-16 août	18 août	3.5
Angus Reid Institute	14-17 août	19 août	3.5
EKOS	16-19 août	20 août	5.2
IPSOS	13-16 août	17 août	0.7
Léger	13-15 août	17 août	2.4
Innovative Research Group	12-16 août	18 août	3.0
Mainstreet Research	17-19 août	20 août	4.0
Forum	15 août	15 août	5.2
Nanos	14 juillet-13 août	13 août	1.9
Moyenne			3.27

Notes de bas de page

Note de bas de page 1

Voir <https://www.statschat.org.nz/2015/07/27/cheat-sheet-on-polling-margin-of-error/> (disponible en anglais seulement)

[Retour à la référence de la note de bas de page1](#)

Note de bas de page 2

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-commissaire-aux-debats-des-chefs-david-johnston-etablit-les-criteres-de-participation-en-vue-de-la-prochaine-election-generale-federale-885262662.html>

[Retour à la référence de la note de bas de page2](#)

Cliquez [ici](#) pour l'appendice (disponible en anglais seulement).

Annexe 6 – Enseignements tirés à l'échelle internationale

1. Le nombre et le modèle de débats par cycle électoral

Principal point à retenir : Tous les pays analysés organisent plusieurs débats durant leurs cycles électoraux respectifs et tous ont deux types de débats différents durant ces cycles, soit des débats avec tous les candidats et des débats avec seulement les candidats en tête.

États-Unis : Ils organisent quatre débats : un débat vice-présidentiel et trois débats présidentiels, après les débats des primaires.

France : Le pays élit son président au moyen d'un scrutin à deux tours. Il a organisé trois débats en 2017. Pour la première fois de son histoire, la France a organisé des débats avant le premier tour. Les deux débats précédant le début de la campagne officielle ont mis en vedette les cinq principaux candidats et le troisième a réuni sept des onze candidats en lice pour la présidentielle. Le débat du second tour a réuni les deux candidats favoris.

Allemagne : Le pays a organisé quatre débats en 2021. Pour la première fois depuis 2002, les quatre chaînes de télévision du pays (deux publiques et deux privées) n'ont pas organisé conjointement un débat télévisé en tête-à-tête (« Das Duell ») pendant les élections fédérales de 2021. On a plutôt assisté à trois débats à trois (« Das Triell »), organisés et diffusés par les divers réseaux (une première dans l'histoire de l'Allemagne) et à un débat final avec les sept partis représentés au Parlement allemand, qui s'est déroulé trois jours avant l'élection (une tradition qui remonte aux années 1970).

Les quatre chaînes de télévision avaient déjà collaboré au cours des 16 années pendant lesquelles la chancelière Angela Merkel a dirigé l'Allemagne. Chacune d'entre elles avait fait monter sur scène un de ses journalistes pour représenter son réseau lorsque Merkel a débattu avec ses adversaires au fil des ans.

Avec le départ d'Angela Merkel de la scène politique, de nouveaux candidats se sont présentés au poste de chancelier et tous trois souhaitaient vivement participer aux débats. C'est ainsi qu'est né le *Triell*, un programme de trois débats auxquels participaient les trois principaux candidats.

Royaume-Uni : Le pays a organisé au moins cinq débats nationaux-en 2019, soit deux face-à-face avec les candidats en tête susceptibles de devenir premier ministre et au moins trois débats avec les principaux chefs de partis ou les principaux représentants de ces partis.

Le premier face-à-face a eu lieu au début de la campagne et le second s'est déroulé six jours avant l'élection. Les autres débats ont été programmés de façon rapprochée vers le milieu de la campagne. Le Royaume-Uni est également un pays qui offre un ensemble de couvertures électorales. Cela comprend des entretiens individuels, des assemblées publiques et des débats.

2. Le format : un format simple est préférable

Principal point à retenir : Les expériences des intervenants internationaux démontrent qu'un format simple convient le mieux pour servir l'intérêt public.

Les intervenants consultés ont proposé un « menu » pour le format du débat, qui est jugé conforme à l'intérêt public. Il se compose des trois éléments suivants :

1. Poser les mêmes questions à tous les candidats
2. Une question de suivi pour s'assurer que le candidat y répond
3. Une discussion avec l'ensemble des candidats pour qu'il y ait une interaction

Ils ont laissé entendre que la souplesse dans la durée des échanges et le refus d'imposer une durée sont les modèles qui ressortent au niveau international. Ils ont conseillé d'éviter un format trop complexe car il exige une grande énergie mentale.

États-Unis : Le format consiste en six blocs de 15 minutes, deux minutes pour répondre et un temps de parole égal pour chaque candidat.

France : Le format était simple dans les deux débats qui ont eu lieu avant le premier tour en 2017. Le débat à cinq candidats durait trois heures et comportait trois thèmes avec des déclarations d'ouverture et de clôture (1 min 30 secondes pour chaque candidat). Il s'agissait d'un format renouvelé, avec une présentation moderne mais simple. Les candidats se tenaient debout dans un cercle et les deux modérateurs se tenaient également dans le même cercle, mais légèrement en retrait des candidats. Le public prenait place derrière chaque candidat.

Un tirage au sort a eu lieu pour les déclarations d'ouverture et de clôture uniquement, et non pour les questions de chaque thème. Au début de chaque thème, une question précise était posée à un candidat et celui-ci avait deux minutes pour y répondre. Après 1 minute 30 secondes, un autre candidat pouvait interrompre pour intervenir. Pour chacune des questions suivantes, il s'agissait d'un débat ouvert. Les candidats n'étaient pas obligés de répondre à chaque question. Il revenait à chaque candidat de décider de répondre ou non à une question.

Les deux modérateurs étaient présents pour faciliter le dialogue et les échanges. Il y avait des horloges en arrière-plan, qui indiquaient le temps cumulé de chaque candidat. Lorsqu'un candidat commençait à manquer de temps, le modérateur lui rappelait l'heure et lui donnait la possibilité d'intervenir pour rattraper son retard. Ce rappel était peu fréquent et n'était pas constant.

Le débat à cinq candidats avant le premier tour avait comme objectif de faire œuvre utile en faisant connaître au public les prises de position des chefs. Il a accordé un temps de parole égal à tous les candidats, même ceux qui représentaient des petits partis. Les débats français approfondissent les thèmes, plus que dans tout autre pays analysé.

Le débat à sept candidats avait une structure semblable : quatre heures, quatre thèmes, une déclaration d'ouverture d'une minute de chaque chef et une déclaration de clôture d'une minute de chaque chef.

Allemagne :

Là encore, il s'agissait d'un format simple fondé sur l'égalité du temps de parole dans le « Das Triell ». Il y avait des déclarations d'ouverture et de clôture, et un tirage au sort pour savoir qui parlerait en premier. Les candidats savaient à l'avance combien de temps ils avaient pour répondre aux questions. Aucune réponse ne devait dépasser une minute. Les modérateurs ont rappelé aux candidats le temps qui reste trois fois dans l'émission, à la 15^e, à la 30^e et à la 75^e minute du débat de 90 minutes. Il n'y avait pas d'horloge sur le plateau. Les deux modérateurs se sont partagé les questions, ont assuré le suivi et ont favorisé un débat ouvert. L'objectif était de faire en sorte que chaque candidat participe au débat. Il y a eu très peu de pagaille, les trois candidats ayant convenu d'être justes les uns avec les autres.

Royaume-Uni :

Là encore, un format simple a été adopté en 2019. Le public était présent et c'était lui qui dirigeait les débats en posant les questions. Le rôle du modérateur était d'assurer le suivi, de veiller à ce que les questions du public reçoivent une réponse et que tout le monde soit entendu

équitablement et de « ne pas faire de renvoi aux chefs ». Les modérateurs n'intervenaient que pour éviter que deux ou plus de deux personnes parlent en même temps et pour faire avancer le débat.

Chaque candidat a fait une déclaration d'ouverture d'une minute devant la caméra, l'ordre ayant été déterminé par tirage au sort. Chaque question provenant d'un membre du public était adressée à chaque candidat. Le débat était ensuite ouvert et libre. L'objectif était d'avoir un débat animé, un échange de vues entre les chefs. Il y avait également une déclaration de clôture d'une minute dont l'ordre était établi par tirage au sort. Les débats avec tous les partis sur scène (cinq et sept candidats) comportaient environ huit questions (sujets) provenant du public. Les débats avec les deux candidats en tête en avaient moins.

Offrir un débat politique éclairant tout en mettant les candidats à l'épreuve est un facteur important pour les intervenants au Royaume-Uni. Le fait de permettre une déclaration d'ouverture est perçu comme équitable pour tous, car chacun a sa minute de gloire sous les projecteurs, les participants ont le temps de s'installer et tout est égal avant que les chefs ne se lancent dans le débat. Les débats en direct sont considérés comme des exercices de haute voltige et les participants subissent une pression unique. L'observation du langage corporel des chefs et la façon dont ils se débrouillent dans cet environnement à enjeux élevés sont considérées comme des éléments importants des débats.

L'égalité de temps de parole pour chaque candidat était l'un des principes des négociations avec les partis pour le face à face et pour le débat plus large avec cinq à sept candidats; l'égalité était également l'objectif, quelle que soit la taille du parti.

Les intervenants affirment qu'un format simple fonctionne mieux. Ils disent qu'un débat doit être une émission de télévision captivante, mais que tout compte fait, il s'agit d'une formule simple. L'objectif est de donner aux candidats le lieu, le temps et la possibilité pour maîtriser les enjeux politiques.

L'objectif du Royaume-Uni est de permettre un véritable débat sur les grandes questions du jour. Il ne s'agit pas nécessairement de choisir entre un plus grand ou un plus petit nombre de thèmes ou d'approfondir ou non les thèmes. Il s'agit d'avoir la souplesse nécessaire pour comprendre à quel moment on obtient une couverture adéquate sur une question et de laisser le moment prendre son souffle. Il est essentiel de déterminer soigneusement les thèmes et de permettre que le nombre de thèmes/questions diminue un peu afin de créer un espace pour un débat nouveau.

3. La modération et le modérateur

Principal point à retenir : Les intervenants internationaux affirment que la modération et le modérateur sont les ingrédients clés de la réussite d'un débat. À ce titre, ceux-ci sont sélectionnés très soigneusement.

États-Unis : Les intervenants affirment que le choix d'un seul modérateur sur scène est le modèle qui s'est imposé au fil du temps, car un modérateur unique peut utiliser le temps le plus efficacement et répondre plus facilement aux questions.

Parmi les facteurs reconnus dans le choix d'un modérateur, mentionnons la connaissance des candidats, l'expérience de la télévision en direct et de l'information, ainsi que la compréhension du fait que le rôle est de favoriser le débat entre les candidats.

France :

Deux réseaux organisaient les débats avant le premier tour, de sorte que chacun avait un représentant sur scène. Le débat du second tour comportait également deux modérateurs. Selon les intervenants, les modérateurs choisis pour les débats doivent comprendre qu'ils ne sont pas les vedettes. Ils sont là pour servir le public afin qu'il ait les outils nécessaires pour prendre une décision le jour du scrutin. Les Français choisissent des joueurs d'équipe et non ceux qui veulent être sous les feux de la rampe. Les modérateurs doivent savoir s'effacer, être humbles et laisser les candidats se mettre en valeur. En France, la présence de deux modérateurs sur scène fonctionne bien. Ils rédigent ensemble les questions, mais ils savent qu'elles ne leur appartiennent pas. Dans un débat en direct, ils sont conscients que les questions peuvent changer en fonction de la direction que prend le débat. Le rôle des modérateurs est de faciliter le dialogue plutôt que de faire passer une entrevue.

Allemagne :

Au cours des dernières élections fédérales, les débats ont été animés par deux modérateurs. Les informations allemandes ont fait état cette fois-ci d'une inégalité des forces dans le débat conjoint *Triell*, organisé par les deux radiodiffuseurs publics nationaux. Un journaliste politique très expérimenté, qui avait modéré tous les débats depuis 2002, avait été associé à un rédacteur en chef nouvellement nommé qui faisait ses débuts en tant que modérateur de débat. C'est sur ce plan que les commentateurs ont dit que le débat a échoué, car le modérateur moins expérimenté a fait preuve de nervosité, a interrompu inutilement les candidats, leur a posé des questions

interminables, ce qui les a déconcertés. Les deux modérateurs se sont également interrompus l'un et l'autre. Tous les grands journaux allemands ont parlé de cette dynamique. Les titres étaient les suivants : « Pourquoi la modération du *Triell* était si misérable », « Le duel des journalistes » et « Pourquoi les présentateurs du *Triell* n'ont pas beaucoup brillé ».

Un intervenant allemand consulté a admis qu'il s'agissait d'une leçon tirée du débat, affirmant que les modérateurs auraient pu travailler plus étroitement ensemble, en tenant des réunions tous les deux jours et en fixant des limites mieux définies, c'est-à-dire qu'un modérateur pose une question et l'autre, une autre. Il a ajouté qu'il n'y avait pas le même nombre de membres du personnel dans les deux équipes.

Royaume-Uni :

Une seule personne anime les débats au Royaume-Uni, un ou une journaliste expérimenté qui sait qu'il ne doit pas être le centre de l'attention. Un intervenant a déclaré que la chose la plus importante en tant que modérateur, c'est d'être présent en tant que facilitateur, c'est-à-dire de faciliter la tâche du public dans ses choix. Ce n'est pas un moment pour avancer votre carrière journalistique. Un autre intervenant a déclaré que lorsque le réseau a choisi un modérateur, le réseau lui a clairement fait comprendre qu'il ne devait pas devenir le sujet des reportages sur le débat; le débat concerne les chefs et on voulait un débat bien dirigé.

Les intervenants affirment qu'un modérateur doit être un journaliste qui allie sérieux et charme, qui possède des heures d'expérience de la télévision en direct, qui connaît à fond son sujet, qui a le respect et la confiance des chefs, qui peut contrôler le temps, écoute ce qui se dit et qui est capable de clore fermement mais poliment une discussion et de faire avancer le débat. Le rôle du modérateur doit faciliter le débat, clarifier les positions et demander des comptes aux chefs. La présence de plus d'un modérateur ne sert pas le public, car celui-ci a besoin de savoir qui est aux commandes et d'avoir la certitude qu'on le guide dans sa démarche.

Les intervenants ont également ajouté qu'il est important d'avoir une profondeur intellectuelle, d'être connu des chefs et d'avoir la capacité et la confiance nécessaires pour corriger un chef en poste et remettre en question ses politiques. Un modérateur apporte également un peu de lumière et d'ombre, quelques moments de légèreté, et la souplesse nécessaire pour s'adapter lorsque plus ou moins de temps est nécessaire sur un thème/une question en particulier à mesure que le débat avance.

L'objectif du modérateur est de lancer le débat et de susciter des échanges entre les chefs. Il s'agit de poser des questions bien ficelées qui provoquent un débat passionné et permettent de tirer le

maximum de la réponse. Les questions sont choisies pour trouver cet équilibre. Le modérateur ne doit pas mettre de côté les rôles journalistiques de suivi et d'entrevue, mais plutôt les adapter au format. Il assume ainsi un rôle différent, axé sur la mise en lumière des différences entre les candidats. Les intervenants estiment qu'il est important de disposer d'un peu de marge de manœuvre pour réfuter un candidat, mais pas trop, car un débat n'est pas une entrevue de fond sur la position de chaque chef. La meilleure approche, selon les intervenants, est de se demander ce qu'un spectateur dirait en s'exclamant devant son téléviseur, et c'est la question qu'il faut alors poser à titre de question de suivi.

Annexe 7 – Atelier sur la production des débats

La Commission des débats des chefs a organisé un atelier avec des experts du secteur canadien de la radiodiffusion. Vous trouverez ci-dessous un résumé de leurs contributions.

- Lors des débats, la Commission des débats des chefs est la seule partie qui n'a pas d'intérêt propre; tous les autres intervenants défendent leurs propres intérêts. La Commission devrait donc s'appuyer sur ce fait et cette responsabilité.
- De nombreuses décisions prises dans les premiers temps du consortium ont servi des objectifs stratégiques et n'ont pas servi l'intérêt public. La Commission peut (et doit) remettre en question ces « vaches sacrées ».
- La grande « valeur ajoutée » de la Commission est qu'elle rend la participation inévitable et prévisible.
- La Commission offre un recul dans le cas des questions délicates (notamment les critères de participation).
- Les producteurs devraient avoir davantage de communication avec la Commission.
- animateur : un seul animateur serait préférable, mais le consortium ne pourra pas à lui seul prendre de décision en ce sens; il faudra que la Commission prenne les devants.
- Envisager de simplifier le format :
 - Insister moins sur le temps accordé à chaque chef; le temps accordé peut être équitable plutôt qu'égal;
 - Réduire le nombre de thèmes;
 - Questions posées par un seul animateur;
- Éliminer le tirage au sort : les décisions concernant le positionnement sur la scène, l'ordre des questions et les face-à-face devraient être prises d'un point de vue journalistique.
- Aucun consensus sur l'idée d'accorder plus de temps aux chefs susceptibles d'être élus.
- Nombre de débats : il est peu probable que les partis et les réseaux acceptent plus de deux débats.
- CBC/Radio-Canada est peut-être le seul des principaux réseaux à pouvoir produire cela seul.

Annexe 8 - Atelier sur les critères de participation

La Commission des débats des chefs a organisé un atelier avec des experts de l'industrie des sondages. Vous trouverez ci-dessous un résumé de leurs contributions.

- Consensus sur le fait que les critères utilisés en 2021 étaient corrects, mais qu'ils auraient dû être appliqués plus tard au cours du processus.
- La Commission des débats des chefs (la Commission) ne devrait pas réduire la période pendant laquelle les sondages sont admissibles (afin d'inclure le maximum de sondages), mais devrait plutôt prolonger cette période pour la rapprocher des débats.
- Consensus sur le fait que la période aurait dû se situer pendant la période électorale; aucun sondage antérieur à la période électorale ne devrait être inclus.
- La période devrait se fonder sur la date du débat et non sur celle du scrutin.
- Consensus ferme sur le fait que les critères ne devraient pas être stipulés dans la loi, car il serait trop difficile d'imaginer une solution universelle.
- Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur l'utilisation de la médiane ou de la moyenne, la majorité des experts présents à l'atelier ont préféré l'approche simple qui consiste à utiliser la moyenne.
- La majorité estime qu'un pourcentage de 4 % est approprié.
- Bifurcation dans le cas des chefs susceptibles de former le gouvernement :
 - Dans l'éventualité d'une certaine bifurcation, cela pourrait changer les questions posées. Lorsque le premier ministre est sur la scène, on pose des questions comme « Qu'allez-vous faire si vous formez le prochain gouvernement? »;
 - Rétroaction selon laquelle cela ne permettrait pas de changement naturel du paysage politique (c.-à-d. 2015);
 - Dans l'ensemble, il n'y a pas de consensus ferme sur ce point, mais la majorité des participants (pas tous) sont d'avis qu'il faudrait qu'il y ait un moyen d'établir une division entre les chefs susceptibles de devenir premier ministre et les autres, soit avec plus de deux débats soit avec les deux débats;
 - Il faudrait un ensemble de critères pour chaque série de débats. Les critères concernant le grand débat pourraient être plus généreux;
 - Nécessité de considérer qui formerait l'opposition officielle dans le débat en français;
- On a constaté des appuis en faveur de plus de deux débats (chez certains participants), mais aucun consensus à savoir si c'est possible ou non. Les raisons suivantes ont été données pour expliquer pourquoi cela n'est pas possible :
 - Les campagnes électorales sont courtes au Canada

- Les partis ne seront pas d'accord, les réseaux ne diffuseront pas les débats supplémentaires (mais peut-être que deux des quatre débats pourraient être diffusés uniquement en format numérique).
- On laisse entendre que la Commission ne devrait pas hésiter à suggérer ou simplement à organiser un plus grand nombre de débats. Si les partis ne veulent pas y participer, ils n'auront qu'à refuser.

Annexe 9 - Atelier sur l'avenir des débats au Canada

La Commission des débats des chefs a organisé un atelier sur l'avenir des débats au Canada avec des universitaires et des experts en gouvernance et en radiodiffusion. Vous trouverez ci-dessous un résumé de leurs contributions.

- Il y a un appui général pour le maintien du mandat de la Commission.
- Depuis sa création, la Commission a apporté des contributions importantes notamment sur la prévisibilité et la stabilité des débats en veillant à ce qu'ils aient lieu, certes, mais aussi grâce à ses efforts pour assurer la transparence liée à la participation des chefs et ses efforts en matière de promotion, de traduction et d'accessibilité.
- La Commission a rendu impartiale la question « y aura-t-il ou non un débat? ».
- La Commission doit s'assurer de promouvoir et de défendre la tenue de débats qui sont dans l'intérêt public.
- Les élections sont de plus en plus micro-ciblées et sources de conversations restreintes. La valeur des débats et de l'institution qui les défend est d'offrir des événements qui incitent à la participation à grande échelle des Canadiens.
- C'est le moment critique de faire face à ce qu'on décrit comme une ère potentielle de régression démocratique à travers le monde.
- La production des débats est en soi un exercice dans l'art du compromis. La Commission est un atout en ce sens, car elle veille à ce que les intérêts du public demeurent au centre des discussions de compromis.
- La Commission a réussi à faire en sorte que le format des débats ne soit pas dicté par les partis politiques, mais elle a moins bien réussi à faire en sorte que les organisations médiatiques ne dictent pas le format.
- Les débats doivent porter sur les chefs de parti et non sur les organisateurs.
- Tous s'entendent, sans équivoque, sur l'importance de la simplicité en termes de format et de modération.
- Un grand indicateur de succès : mieux faire connaître les partis et leurs positions. Selon la recherche, cet objectif n'a pas été entièrement atteint en 2021. Les débats de 2021 ont été un exercice d'apprentissage, et on sait maintenant que la simplification du format permettrait de mieux éclairer le public sur les positions des partis, donnerait la chance à de nouvelles informations d'émerger et faciliterait le choix du leadership.
- Le nombre élevé de questions dans les débats de 2021 a sans doute mis de la pression sur les modérateurs et les chefs. Le débat en anglais de 2021 comportait 45 questions, comparativement à 8 questions pour le débat en anglais organisé par le consortium en 2008 et à 6 questions pour le débat du consortium de 2011.
- La tension qui existe entre l'objectif d'informer le public sur les partis susceptibles d'obtenir des sièges au Parlement et celui de l'informer sur les candidats les plus susceptibles de devenir premier ministre pourrait être éliminée en organisant plus d'un débat dans chaque langue, ou encore par le partage inégal du temps accordé aux chefs lors d'un débat. Or, l'idée de traiter les chefs de façon inégale dans le cadre d'un même débat en leur accordant un temps différent pourrait être problématique.
- Consensus sur l'égalité du temps globale en termes d'équité.

- La Commission doit être prête à plaider en faveur de plus de débats. La formule de deux débats dans chaque langue semble bien correspondre aux résultats de la recherche sur l'opinion publique et donnerait plus d'occasions au public de s'informer sur les partis et sur les candidats les plus susceptibles de prendre les rênes du pays. La Commission elle-même pourrait produire d'autres débats, ou elle pourrait encourager d'autres organisations à s'en charger.
- La démocratie repose sur la discussion et la confrontation d'idées, et des débats bien rodés contribuent d'une façon importante au respect de ces principes. Ils se doivent d'être justes et informatifs pour le public et les chefs.

Annexe 10 - Étude électorale canadienne – Évaluation des débats des chefs de 2021

Débats des chefs fédéraux :

Quelle a été la réponse des Canadiens aux débats de 2021 et quels sont leurs souhaits pour les débats à venir?

John R. McAndrews (Université de Toronto)

Aengus Bridgman (Université McGill)

Peter John Loewen (Université de Toronto)

Thomas Bergeron (Université de Toronto)

Thomas Galipeau (Université de Toronto)

Allison Harell (Université du Québec à Montréal)

Daniel Rubenson (Université Ryerson)

Laura B. Stephenson (Université Western)

Introduction

La Commission des débats des chefs nous a demandé de mener un examen complet de la réponse du public aux débats des chefs fédéraux. Notre objectif était double : premièrement, étudier comment le public a évalué les deux débats des chefs organisés par la Commission pendant la campagne électorale fédérale de 2021 et comment il y a réagi; et deuxièmement, explorer les préférences du public quant à la manière dont de tels débats devraient être menés à l'avenir. Pour ce faire, nous avons mené et analysé trois sondages en ligne largement représentatifs des Canadiens, et nous avons recueilli et analysé environ 12 millions de gazouillis avant, pendant et après l'élection de 2021.

Notre rapport complète et prolonge notre rapport de 2019 présenté à la Commission. Comme en 2019, nous rendons compte ici de la connaissance, du visionnement, de la discussion et de l'évaluation des débats des chefs par le public. Également comme dans notre rapport de 2019,

nous nous appuyons sur une conception d'enquête par panel pour estimer l'incidence des débats sur la mobilisation politique, les connaissances, les jugements et le comportement des citoyens. Nous poursuivons en approfondissant les préférences du public quant à la manière dont les débats devraient être menés – en examinant ce que les citoyens pensent être les objectifs de ces débats, qui devrait y participer, comment les débats devraient être animés, quels formats devraient être utilisés et à quel moment les débats devraient avoir lieu. Le résultat est, à notre avis, le portrait le plus complet et le plus à jour qui soit de ce que les Canadiens attendent des débats des chefs fédéraux.

Résumé des constatations

Nous constatons que les débats de 2021 ont attiré une audience publique importante, bien qu'un peu moins nombreuse qu'en 2019. Les téléspectateurs francophones et anglophones ont majoritairement convenu que les débats étaient instructifs, réservant leurs évaluations les plus favorables à la façon dont chaque débat était animé. Nous constatons également que les débats ont généré plusieurs résultats positifs. Ils ont contribué, par exemple, à l'augmentation de l'intérêt politique des citoyens, de la consommation de nouvelles sur les élections fédérales et de la confiance dans le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de l'avenir, nous constatons que les Canadiens – dans le contexte d'un cadre de débat unique – ont tendance à préférer un débat qui aborde plusieurs sujets permettant à la fois une participation large et égale des chefs et un rôle assertif de l'animateur. Cela dit, nous constatons également que le public a envie de voir plus d'un débat dans chaque langue officielle. Cette possibilité de débats multiples suscite également l'intérêt du public pour d'autres formes plus spécialisées d'événements publics liés à la campagne, en dehors de la norme récente – comme des réunions publiques entre les chefs et les citoyens, des débats sur des questions spécifiques et des débats axés sur une région.

Méthodologie

Recherche-sondage

Nous avons mené trois enquêtes en ligne auprès des Canadiens. La première phase a été menée entre le 2 et le 8 septembre – se terminant juste avant le début du débat français à 20 heures (heure de l'Est) ce jour-là. L'échantillon de la première phase a été construit à partir de panels en ligne à l'aide de contingents relatifs à la région (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest), à la langue officielle, au sexe et à l'âge (18 à 34 ans, 35 à 54 ans et 55 ans et plus), ainsi que de contingents flexibles pour le sexe et l'âge au sein de la région.

La deuxième phase était conçue de sorte à recontacter les participants ayant terminé la première phase. L'échantillonnage de cette deuxième phase a été réalisé dans un cadre pratique parmi les participants de la première phase, avec un contingent pour la langue officielle. Comme il est décrit

dans la section 3.1.1, ce plan visait à aider à cibler l'évolution intra-individuelle des attitudes et comportements politiques clés entre la période juste avant et juste après les débats.

La deuxième phase a été réalisée entre 22 h 35 (heure de l'Est) le 8 septembre – juste après la fin du débat français – et le 16 septembre. L'enquête s'est déroulée en deux étapes. La première étape a eu lieu pendant l'intervalle de 24 heures entre la fin du débat français, le 8 septembre, et le début du débat anglais, le 9 septembre. Lors de cette première étape, l'enquête ne portait que sur le débat français (puisque le débat anglais n'avait pas encore eu lieu), et seuls les participants francophones de la première phase ont été invités à y répondre. Au total, 97 participants francophones ont participé à cette première étape. La deuxième étape de l'enquête a commencé juste après la fin du débat anglais, à 23 heures, heure de l'Est, le 9 septembre. Au cours de cette deuxième étape, la série de questions à débattre en anglais a été ajoutée, et l'enquête a été entreprise auprès des répondants anglophones de la première phase.

La troisième et dernière phase d'enquête constituait un nouvel échantillon représentatif de la population canadienne. Il a été construit à partir de panels en ligne en utilisant la même procédure d'échantillonnage par contingents que celle employée lors de la première phase. L'objectif principal de cette troisième phase était de fournir un aperçu détaillé des préférences des Canadiens pour les futurs débats. Elle a été menée entre le 24 et le 29 novembre.

Afin de renforcer la représentativité de ces trois échantillons en ligne, nous avons créé des pondérations d'enquête pour chaque phase. Ainsi, pour chaque phase, l'échantillon a été pondéré à l'aide d'un algorithme itératif d'ajustement proportionnel basé sur les estimations de la population nationale pour la province (région, dans le cas de la troisième phase), la catégorie d'âge, le sexe, le taux de participation à l'élection de 2019 (taux de participation de 2021, dans le cas de la troisième phase) et le fait que le participant soit né ou non au Canada⁴⁹. Il convient toutefois de noter que nous présentons des résultats non pondérés pour les questions qui n'ont été posées qu'aux spectateurs du débat (p. ex. leurs évaluations d'aspects précis du débat), car il n'existe évidemment pas de paramètres au niveau de la population pour la composition démographique des spectateurs du débat.

Après les contrôles de qualité des réponses et de la pondération standard, la taille totale des échantillons des phases 1, 2 et 3 était respectivement de N = 2002, N = 995 et N = 488.

Utilisation des changements chez les participants pour évaluer l'incidence des débats

⁴⁹ La pondération a été effectuée avec la commande `-ipfweight-` écrite par l'utilisateur dans Stata 15.

Comme il a été mentionné, on a recontacté les participants de la première phase lors de la deuxième phase dans le but de présenter une série de questions identiques aux mêmes personnes. Nous pouvons ainsi comparer leurs réponses juste avant les débats à leurs réponses juste après les débats. Cela nous permet d'estimer l'incidence des débats, que nous présentons à la section 4.6.

Nous utilisons un cadre de régression pour estimer l'incidence des débats en effectuant une régression de la variation intra-individuelle de chaque résultat d'intérêt par rapport à un indicateur binaire qui prend la valeur 1 si le participant a regardé les débats organisés par la Commission en français ou en anglais et 0 sinon. Nous incluons également dans le modèle des covariables supplémentaires pour le sexe, l'âge en années, l'éducation (en trois catégories) et le revenu. Dans ce cadre, l'estimation par régression de l'incidence de l'observation d'un débat saisit la différence dans le changement entre les phases du résultat d'intérêt entre ceux qui ont regardé un débat et ceux qui ne l'ont pas fait.

À la section 4.6, nous présentons les résultats de cette analyse de régression pour 26 résultats démocratiques différents, allant de l'intérêt politique au choix du vote en passant par la connaissance. La façon dont l'évolution intra-individuelle a été opérationnalisée varie selon le résultat et est détaillée dans le tableau 1. Tous les modèles de régression ont été estimés en utilisant les moindres carrés ordinaires.

Tableau 1 : Opérationnalisation de l'évolution intra-individuelle pour chaque résultat

Numéro des figures	Nom du résultat (DV)	Opérationnalisation des résultats
23	Évolution de l'intérêt pour les élections fédérales	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 7 sur une échelle de 0 à 10.</p>

	Évolution des sujets abordés	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 3 sur une échelle de 0 à 6.</p>
	Évolution de la consommation de nouvelles sur les élections fédérales	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 0 sur une échelle de 0 à 4.</p>
	Évolution des discussions sur les élections fédérales	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p>

		La valeur médiane de la première phase était de 0 sur une échelle de 0 à 3.
	Évolution de l'intérêt pour la politique en général	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 7 sur une échelle de 0 à 10.</p>
	Évolution de la consommation de nouvelles en général	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 3 sur une échelle de 1 à 6.</p>
24	Évolution de la connaissance des promesses des partis	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p>

		<p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 2 sur une échelle de 0 à 10.</p>
	Évolution de la connaissance des conditions économiques et sociales actuelles	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 0 sur une échelle de 0 à 4.</p>
	Évolution du niveau de confiance pour voter de manière éclairée	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 7 sur une échelle de 0 à 10.</p>
25	Évolution de la capacité à évaluer la personnalité des chefs de partis	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p>

		<p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 15 sur une échelle de 0 à 20.</p>
	Évolution de la capacité à évaluer les cinq chefs	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils ont évalué les cinq chefs de parti lors de la première phase, mais ne l'ont pas fait lors de la deuxième phase;</p> <p>0 s'ils n'ont pas évalué les cinq chefs de parti lors des phases 1 et 2, ou s'ils ont évalué les cinq chefs de parti lors des phases 1 et 2;</p> <p>1 s'ils n'ont pas évalué les cinq chefs de parti lors de la première phase, mais qu'ils les ont évalués lors de la deuxième phase.</p>
	Évolution de la capacité à évaluer les cinq partis	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils ont évalué les cinq partis lors de la première phase, mais ne l'ont pas fait lors de la deuxième phase;</p> <p>0 s'ils n'ont pas évalué les cinq partis lors des deux premières phases, ou s'ils ont évalué les cinq partis lors des phases 1 et 2;</p> <p>1 s'ils n'ont pas évalué les cinq partis lors de la première phase, mais qu'ils les ont évalués lors de la deuxième phase.</p>
	Évolution de la capacité à placer les cinq partis sur un axe gauche-droite	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils ont placé les cinq partis lors de la première phase, mais ne l'ont pas fait lors de la deuxième phase;</p> <p>0 s'ils n'ont pas placé les cinq partis lors des phases 1 et 2, ou s'ils ont placé les cinq partis lors des phases 1 et 2;</p> <p>1 s'ils n'ont pas placé les cinq partis lors de la première phase, mais qu'ils les ont placés lors de la deuxième phase.</p>
26	Évolution de l'évaluation des chefs	<p>Pour chaque participant, nous avons d'abord calculé la différence absolue pour chacune des évaluations du thermomètre des opinions à l'égard des chefs entre la</p>

		<p>première et la deuxième phase, puis nous avons calculé la moyenne de ces différences absolues.</p> <p>Les évaluations initiales des chefs étaient sur une échelle de 0 à 100.</p>
	Évolution de l'évaluation des partis	<p>Pour chaque participant, nous avons d'abord calculé la différence absolue pour chacune des évaluations du thermomètre des opinions à l'égard des partis entre la première et la deuxième phase, puis nous avons calculé la moyenne de ces différences absolues.</p> <p>Les évaluations initiales des partis étaient sur une échelle de 0 à 100.</p>
	Évolution du placement sur l'axe gauche-droite	<p>Pour chaque participant, nous avons d'abord calculé la différence absolue pour chaque placement sur l'axe gauche-droite des partis entre la première et la deuxième phase, puis nous avons calculé la moyenne de ces différences absolues.</p> <p>L'échelle originale de placement des partis gauche-droite allait de 0 à 10.</p>
	Évolution de l'opinion sur le meilleur parti pour régler l'enjeu le plus important	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>0 si leur réponse demeurait la même lors de la première et de la deuxième phase;</p> <p>1 si leur réponse lors de la première phase différait de celle donnée lors de la deuxième phase.</p>
27	Évolution du niveau d'efficacité politique	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 1 sur une échelle de 0 à 3.</p>
	Évolution du taux de satisfaction à l'égard de la	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p>

	<p>démocratie canadienne</p>	<p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 2 sur une échelle de 0 à 3.</p>
	<p>Évolution de la confiance dans les tribunaux</p>	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 4 sur une échelle de 1 à 5.</p>
	<p>Évolution de la confiance dans le gouvernement fédéral</p>	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 3 sur une échelle de 1 à 5.</p>

	Évolution de la confiance dans les médias	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 3 sur une échelle de 1 à 5.</p>
	Évolution de la confiance dans les partis politiques	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 3 sur une échelle de 1 à 5.</p>
28	Évolution de l'intention de voter	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés de « certain » à « incertain » de voter;</p> <p>0 s'ils sont demeurés « incertain » ou « certain » de voter;</p> <p>1 s'ils sont passés d'« incertain » à « certain » de voter.</p>
	Évolution du choix de vote	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>0 si leur réponse demeurait la même lors de la première et de la deuxième phase;</p> <p>1 si leur réponse lors de la première phase différait de celle donnée lors de la deuxième phase.</p>

	Évolution de la participation prévue à des activités politiques sans droit de vote	<p>Les participants ont été codés comme suit :</p> <p>-1 s'ils sont passés d'une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase;</p> <p>0 s'ils sont demeurés à la valeur médiane de la phase 1 ou en dessous, ou s'ils sont demeurés au-dessus de la valeur médiane de la première phase;</p> <p>1 s'ils sont passés d'une valeur égale ou inférieure à la valeur médiane de la première phase à une valeur supérieure à la valeur médiane de la première phase.</p> <p>La valeur médiane de la première phase était de 0,333 sur une échelle de 0 à 3.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recherche dans les médias sociaux

Une grande partie des discussions politiques canadienne se déroule sur Twitter. Les candidats, les chefs de parti, les journalistes, les organismes de gestion électorale et de nombreux Canadiens utilisent Twitter pour se tenir au courant des dernières évolutions politiques et pour faire part de leurs points de vue sur la politique. Parmi les quelque 35 % de Canadiens qui utilisent Twitter, 46 % de ces utilisateurs (16 % de tous les Canadiens) utilisent la plateforme pour obtenir des renseignements politiques⁵⁰.

Il existe d'autres plateformes de médias sociaux sur lesquelles les Canadiens ont discuté de l'élection de 2021 : Facebook, Instagram, YouTube, TikTok, Reddit, Tumblr, 4Chan, Gab, Rumble, Telegram, Discord et bien d'autres encore. Le présent rapport s'appuie exclusivement sur les données de Twitter, puisqu'elles sont presque entièrement disponibles et accessibles au public. D'autres sites de médias sociaux peuvent offrir des renseignements supplémentaires en plus de ceux sur Twitter. Il faudrait effectuer d'autres recherches pour évaluer dans quelle mesure les résultats sur Twitter reflètent la communauté en ligne.

Pour la présente analyse, nous utilisons deux sources de données Twitter. Tout d'abord, nous avons suivi un large ensemble de mots-clics et de mots-clés liés à la politique tout au long de l'élection de 2021, ce qui nous a permis d'obtenir un ensemble de données d'environ 12 millions de gazouillis sur une durée de deux semaines avant la période du scrutin à deux semaines après celle-ci. Dans ce groupe, nous avons identifié 84 560 personnes qui ont publié de façon constante des messages portant sur la politique canadienne sur Twitter tout au long de l'élection. Ensuite, nous avons identifié environ 1,6 million de Canadiens probables en fonction de leur description et

⁵⁰ Gruzd, Anatoliy, et Philip Mai. 2020. « The State of Social Media in Canada 2020. » SSRN Scholarly Paper ID 3651206. Rochester, NY : Social Science Research Network. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3651206>.

de leur localisation et avons colligé tous leurs gazouillis au cours de la même période. Nous avons comptabilisé 265 835 comptes qui ont activement gazouillé sur n'importe quel sujet tout au long de l'élection. Ce deuxième ensemble de données est plus représentatif de l'ensemble des conversations canadiennes sur Twitter et permet de connaître dans quelle mesure les Canadiens utilisent Twitter pour la politique et, parmi ceux qui le font, qui a commenté les débats. Les auteurs de l'étude rendent la liste complète des comptes et des mots-clés qui ont fait l'objet d'un suivi disponible sur demande.

Pour aider à évaluer le contenu des gazouillis, nous avons réalisé une analyse des opinions en utilisant le dictionnaire Lexicoder (Young et Soroka, 2012) pour les textes en anglais, et une traduction en français du dictionnaire Lexicoder pour les textes en français (Duval et Pétry, 2016). Ces outils permettent de définir une terminologie positive ou négative qui peut être mesurée dans un ensemble de textes afin de les classer comme généralement négatifs ou positifs. La proportion de mots positifs par rapport aux mots négatifs permet de cerner automatiquement le ton général d'un ensemble de textes.

Constatations

Sensibilisation du public à l'approche des débats

Sensibilisation globale et groupes démographiques

Dans la période précédant les débats, nous avons demandé aux participants de la première phase de l'enquête s'ils avaient connaissance de chacun des débats organisés par la Commission. La figure 1 présente les résultats relatifs au débat des chefs en français du 8 septembre 2021 selon la langue des participants. Quarante pour cent des participants francophones ont indiqué qu'ils avaient effectivement « lu, vu ou entendu » quelque chose sur le débat français; un quart des participants anglophones ont dit la même chose.

Avez-vous lu, vu ou entendu quoi que ce soit au sujet du débat des chefs en français prévu pour le mercredi 8 septembre?

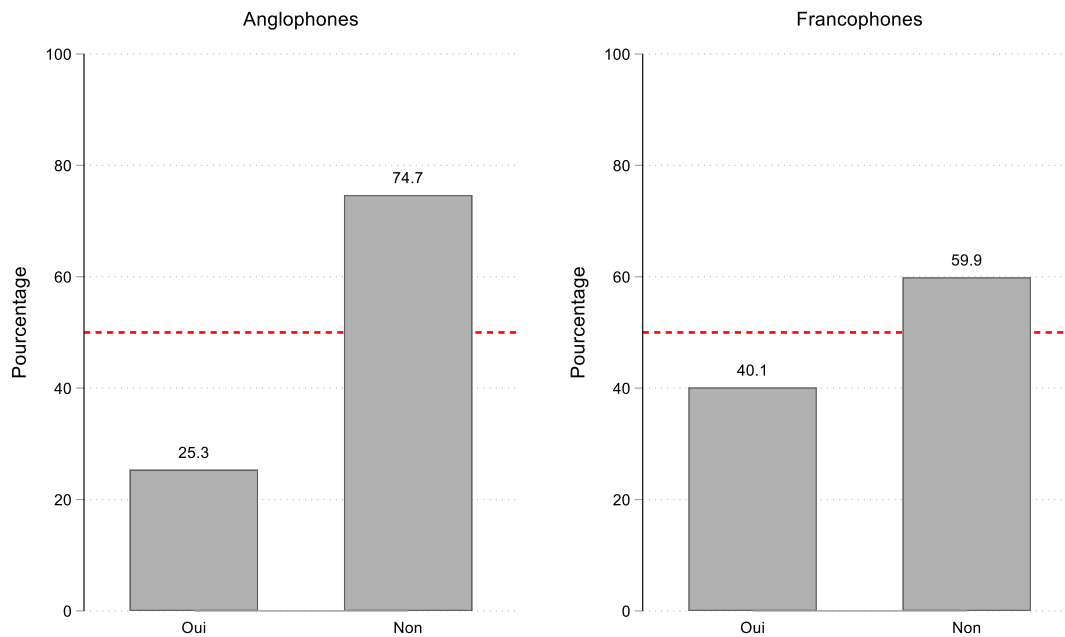


Figure 1 : Connaissance du débat des chefs en français du 8 septembre 2021, selon la langue des participants. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

La figure 2 présente les résultats relatifs au débat des chefs en anglais du 9 septembre 2021, toujours selon la langue des participants. Cette fois, 26 % des participants anglophones ont indiqué qu'ils avaient effectivement « lu, vu ou entendu » quelque chose sur le débat anglais, tandis que 17 % des participants francophones ont dit la même chose.

Avez-vous lu, vu ou entendu quoi que ce soit au sujet du débat des chefs en anglais prévu pour le jeudi 9 septembre?

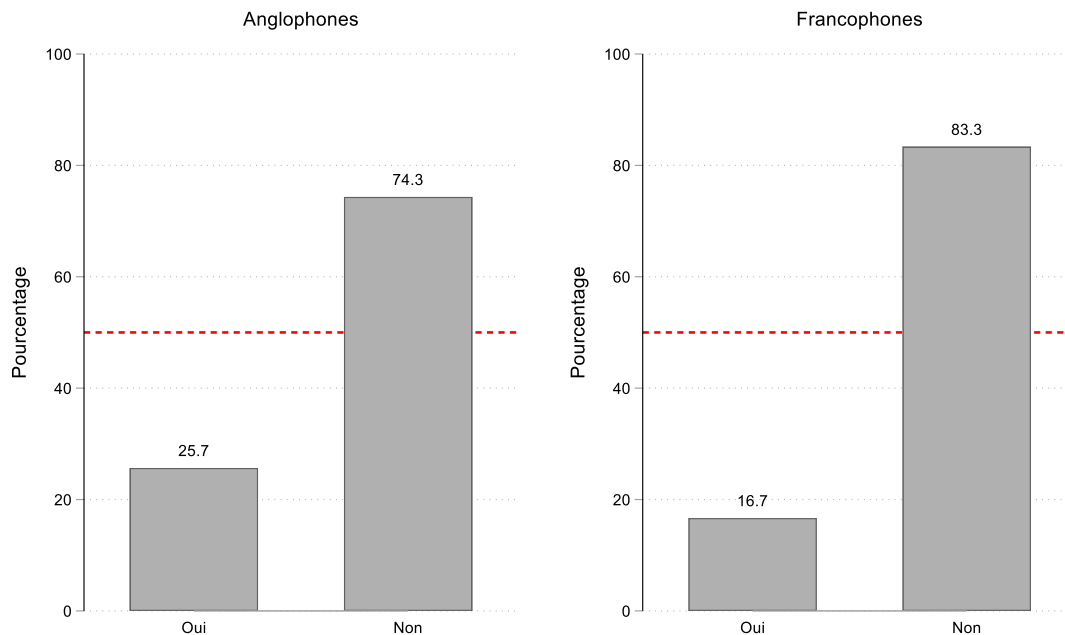


Figure 2 : Connaissance du débat des chefs en anglais du 9 septembre 2021, selon la langue des participants. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Nous soulignons deux éléments en ce qui concerne la sensibilisation prédébat. Tout d'abord, et ce n'est pas très surprenant, la sensibilisation à un débat est plus grande parmi les participants qui parlent la langue du débat : c'est-à-dire plus grande parmi les francophones que les anglophones pour le débat en français, et plus grande parmi les anglophones que les francophones pour le débat en anglais. Il s'agit très probablement d'une fonction des marchés médiatiques dans lesquels les débats sont annoncés et publicisés.

Deuxièmement, la connaissance des débats est relativement faible. Cette faible importance anticipative se reflète dans l'analyse des conversations sur Twitter à la section 4.1.2. Bien que la variation de l'attention portée par les individus à la politique limite naturellement la sensibilisation globale du public aux débats et, plus généralement, à l'élection, il est peut-être encore possible d'accroître la sensibilisation aux débats – en particulier sur le marché anglophone – lors des campagnes électorales fédérales à venir.

Nous avons également étudié comment la sensibilisation aux débats a pu varier selon les groupes démographiques. Pour ce faire, nous avons modélisé un indicateur binaire unique de la

connaissance des débats en fonction de l'invalidité, de l'origine ethnique, de la résidence en milieu rural ou urbain, de l'appartenance à une communauté de langue officielle en situation minoritaire et de l'âge. Un graphique des coefficients des MCO, et leurs intervalles de confiance à 95 % associés, est présenté à la figure 3. Nous constatons que : 1) les résidents ruraux étaient environ 6 points de pourcentage moins susceptibles d'être au courant des débats à venir que les résidents urbains; 2) les communautés de langue officielle en situation minoritaire étaient environ 10 points de pourcentage plus susceptibles d'être au courant des débats que celles qui ne sont pas des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et 3) chaque année d'âge supplémentaire est associée à une augmentation de 0,3 point de pourcentage de la connaissance des débats. Nous n'avons pas trouvé d'association entre le handicap ou l'origine ethnique et les différences de sensibilisation au débat à un niveau conventionnel de signification statistique.

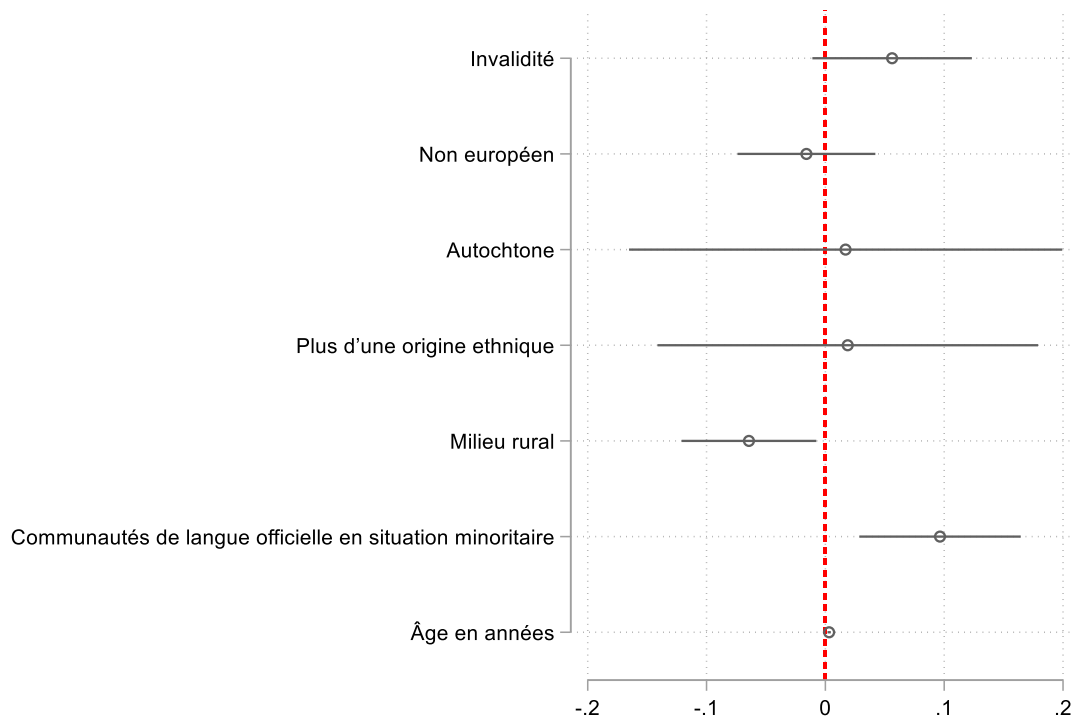


Figure 3 : Corrélations démographiques de la sensibilisation aux débats. *Remarque : intervalles de confiance à 95 %. Les réponses à l'enquête sont pondérées. La variable dépendante est binaire (1 si le participant a déclaré être au courant de l'un ou l'autre des débats; 0 sinon). L'invalidité est mesurée par l'autodéclaration des participants; la catégorie de référence est « sans invalidité ». L'origine ethnique/ascendance est classée comme suit : Européen, Non européen, Autochtone ou Plusieurs origines ethniques; la catégorie de référence est « Européen ». Le milieu rural comprend les participants qui déclarent vivre dans « une petite municipalité » ou « un lieu rural »; la catégorie de référence est le milieu urbain (c.-à-d. les participants qui déclarent vivre dans « une grande*

ville », « une ville de taille moyenne » ou « une grande municipalité »). Les communautés de langue officielle en situation minoritaire comprennent soit (a) un participant qui a appris le français dans son enfance, qui comprend toujours le français et qui vit à l'extérieur du Québec; soit (b) un participant qui a appris l'anglais dans son enfance, qui comprend toujours l'anglais et qui vit au Québec; la catégorie de référence est « n'appartient pas à une communauté de langue officielle en situation minoritaire ». L'âge en années est traité comme une variable continue.

Avant les débats, le public a été invité à soumettre des questions ou des sujets à traiter lors des débats. Dans la première vague de l'enquête, nous avons demandé aux participants s'ils avaient entendu parler de cette possibilité. Les résultats, présentés à la figure 4, montrent qu'une très grande majorité d'entre eux n'en avaient pas entendu parler. Nous constatons que seulement 16 % des Canadiens savaient qu'ils pouvaient soumettre des points à aborder. Comme pour la sensibilisation du public aux débats en général, il est possible d'accroître la mobilisation du public lors des futures campagnes électorales. En effet, comme nous le montrons dans la section 4.7.3, le public soutient largement les débats dans lesquels les « citoyens ordinaires » posent des questions aux chefs des partis. Ainsi, une sensibilisation accrue au processus de soumission des questions peut susciter un plus grand intérêt pour les débats eux-mêmes.

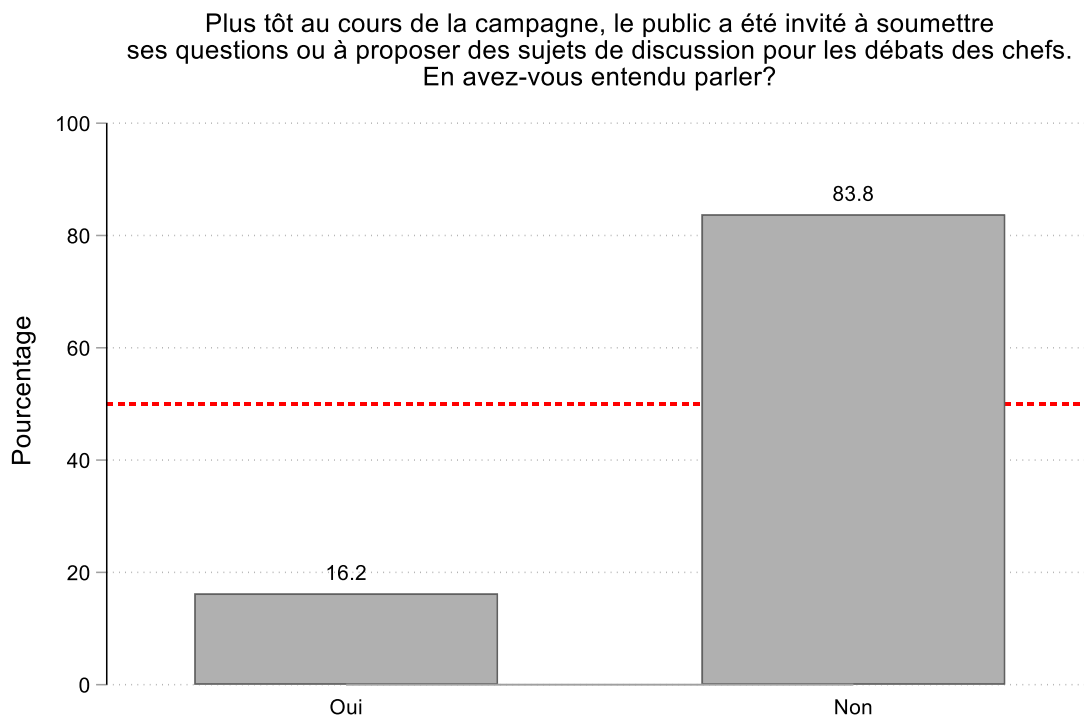
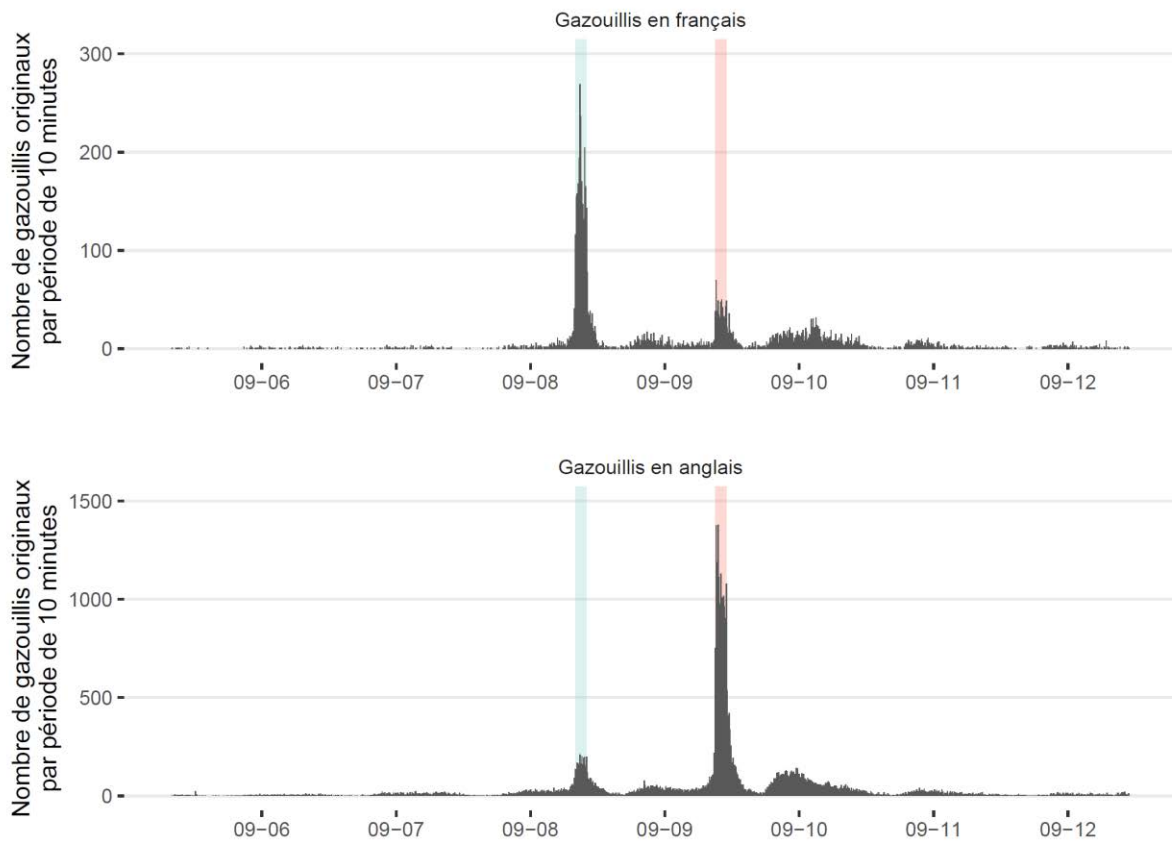


Figure 4 : Connaissance de la possibilité pour le public de soumettre des questions et des sujets de discussion pour un débat des chefs. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Mentions sur Twitter avant les débats

Nous avons également évalué l'anticipation des débats à l'aide des données de Twitter. Nous avons ici recherché dans l'ensemble des gazouillis sur la politique canadienne les mentions de « débat » et « debate » et des noms des animateurs. La figure 5 montre les mentions liées aux débats, de trois jours avant le débat des chefs en français à trois jours après le débat des chefs en anglais. Le panneau supérieur montre le volume de gazouillis en français et le panneau inférieur montre le volume de gazouillis en anglais. Les discussions anticipées ont été minimales sur Twitter, l'essentiel des conversations ayant eu lieu pendant les débats eux-mêmes et le lendemain du débat en anglais.



Gazouillis originaux en français et en anglais liés aux débats pour la période allant du 6 au 12 septembre, nombre avec périodes de débats mises en évidence. Basé sur les 45 855 gazouillis originaux liés aux débats (les gazouillis partagés sont exclus).

Figure 5 : Volume de gazouillis relatifs aux débats dans la semaine entourant les débats des chefs.

Auditoire des débats

Auditoire global et groupes démographiques

Nous avons analysé les détails de l’auditoire en utilisant les déclarations volontaires de la deuxième vague de l’enquête. La figure 6 présente le visionnement du débat en français selon la langue des participants. Nous estimons qu’un peu moins d’un tiers des francophones (32 %), principalement du Québec, ont regardé le débat en français du 8 septembre. Moins d’un Canadien anglophone sur dix (8,4 %) a fait de même.

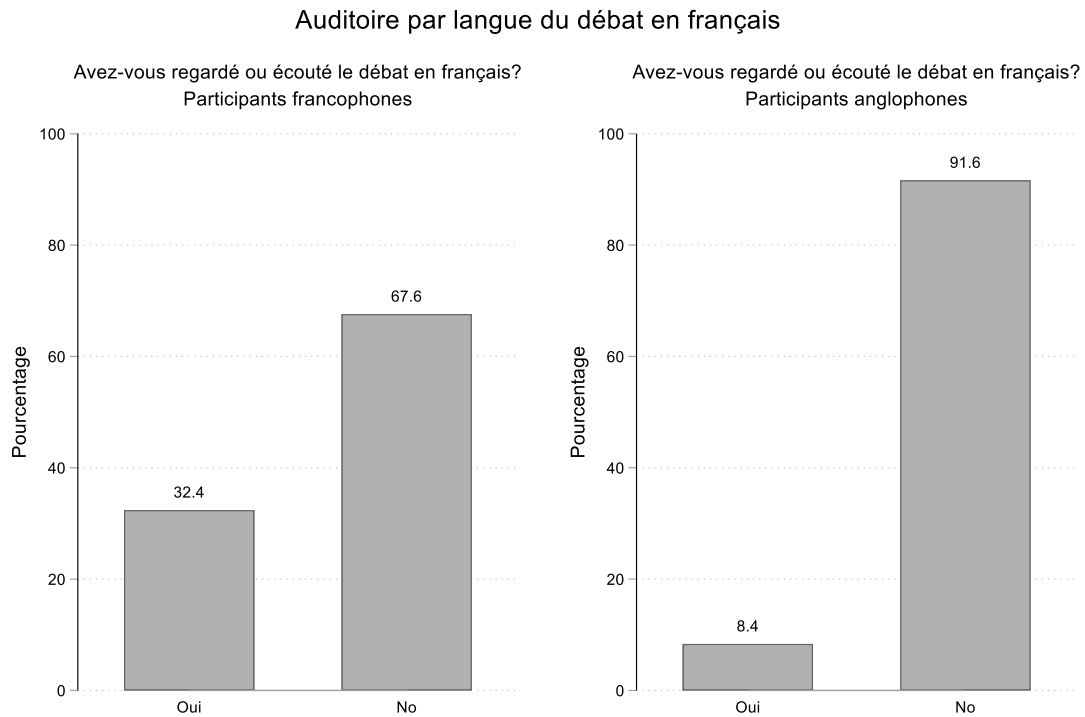


Figure 6 : Auditoire du débat en français, par langue des participants. *Remarque : les réponses à l’enquête sont pondérées.*

La figure 7 présente l’auditoire du débat en anglais – de nouveau ventilé selon la langue des participants. Nous estimons que 29 % des anglophones ont regardé le débat en anglais du 9 septembre, tandis que 14 % des francophones ont fait de même.

Auditoire par langue du débat en anglais

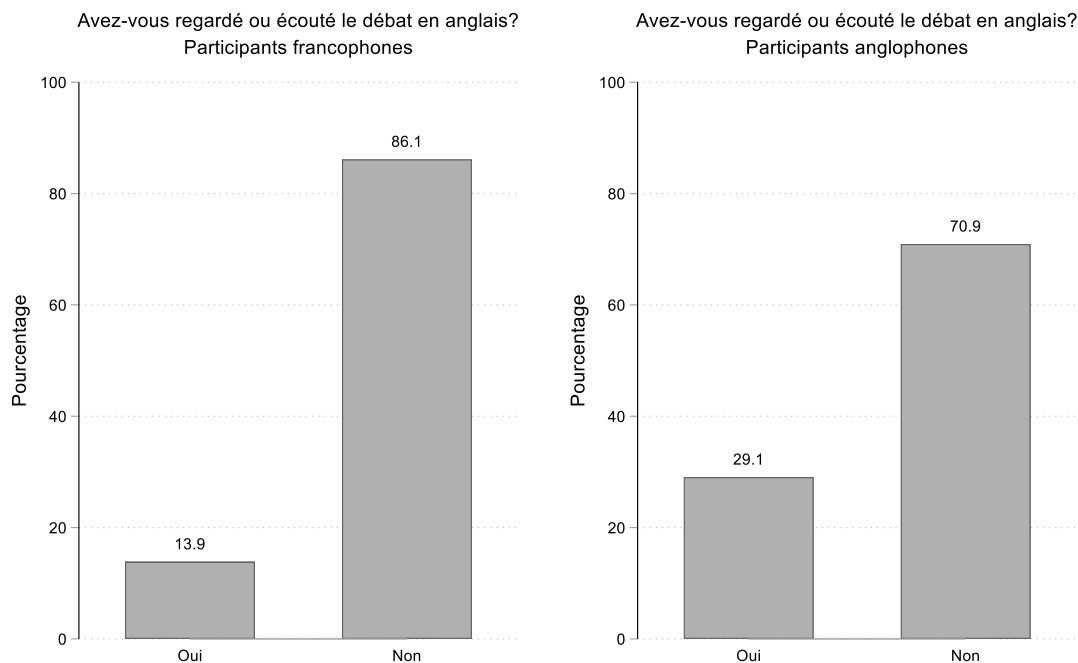


Figure 7 : Auditoire du débat en anglais, par langue des participants. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Comme nous l'avons fait dans notre analyse de la sensibilisation avant les débats, nous examinons également la façon dont le visionnement des débats varie parmi certains groupes démographiques. Pour ce faire, nous avons modélisé un indicateur binaire de l'auditoire des débats en fonction de l'invalidité, de l'origine ethnique, de la résidence en milieu rural ou urbain, de l'appartenance à une communauté de langue officielle en situation minoritaire et de l'âge. La figure 8 présente les estimations de points au moyen de la méthode des moindres carrés ordinaires et leurs intervalles de confiance à 95 %. Ces résultats indiquent un schéma similaire à celui de la sensibilisation avant les débats. Nous constatons : (1) que les résidents en milieu rural étaient moins susceptibles, par une marge d'environ 10 points de pourcentage, de regarder un débat que les résidents en milieu urbain; et (2) que ceux appartenant à une communauté de langue officielle en situation minoritaire étaient moins susceptibles, par une marge de 15 points de pourcentage, de regarder un débat que ceux n'appartenant pas à une communauté de langue officielle en situation minoritaire. La situation d'invalidité, l'origine ethnique/ascendance et l'âge n'ont pas eu d'incidence statistiquement significative sur le fait d'avoir regardé les débats au niveau $p < 0,05$.

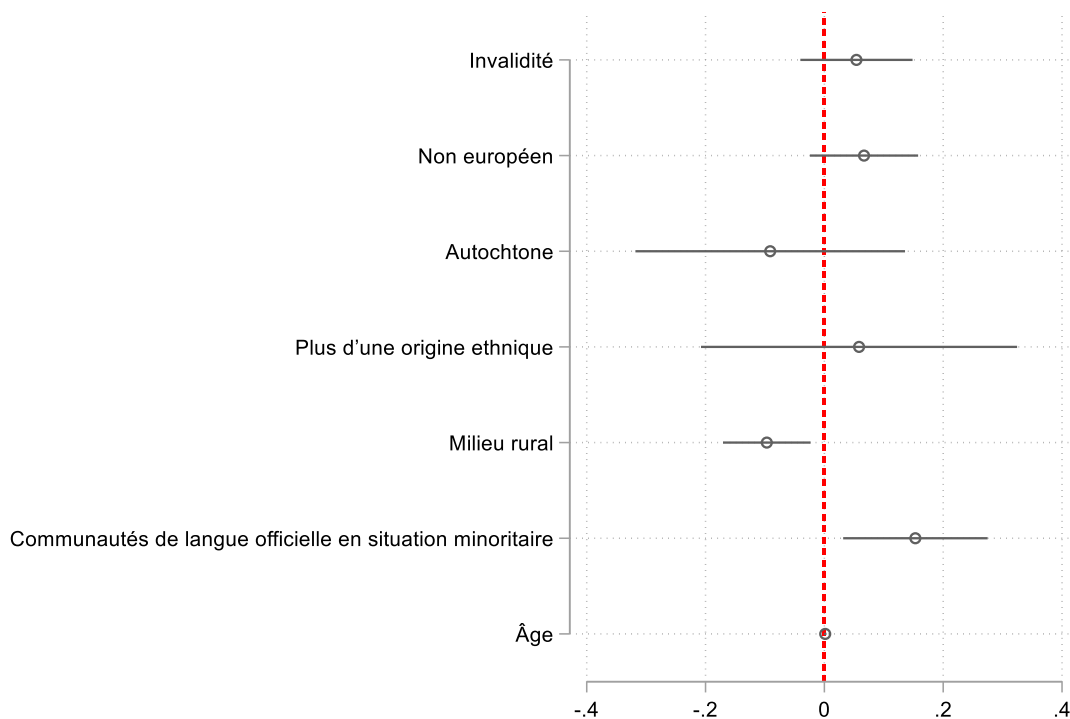


Figure 8 : Corrélations du visionnement des débats par groupe démographique. *Remarque :* intervalles de confiance à 95 %. Les réponses à l'enquête sont pondérées. La variable dépendante est binaire (1 si le participant a déclaré avoir regardé au moins un des deux débats organisés par la Commission; 0 sinon). L'invalidité est mesurée par l'autodéclaration des participants; la catégorie de référence est « sans invalidité ». L'origine ethnique/ascendance est classée comme suit : Européen, Non européen, Autochtone ou Plusieurs origines ethniques; la catégorie de référence est « Européen ». Le milieu rural comprend les participants qui déclarent vivre dans « une petite municipalité » ou « un lieu rural »; la catégorie de référence est le milieu urbain (c.-à-d. les participants qui déclarent vivre dans « une grande ville », « une ville de taille moyenne » ou « une grande municipalité »). Les communautés de langue officielle en situation minoritaire comprennent soit (a) un participant qui a appris le français dans son enfance, qui comprend toujours le français et qui vit à l'extérieur du Québec; soit (b) un participant qui a appris l'anglais dans son enfance, qui comprend toujours l'anglais et qui vit au Québec; la catégorie de référence est « n'appartient pas à une communauté de langue officielle en situation minoritaire ». L'âge en années est traité comme une variable continue.

Durée du visionnement

Nous avons approfondi notre compréhension des schémas de visionnement en posant la question suivante aux personnes qui ont regardé/écouté un débat : combien de temps avez-vous passé à regarder ou à écouter le débat? La figure 9 montre la répartition des réponses. Le schéma est similaire pour les deux débats : une majorité de ceux qui ont suivi le débat l'ont fait pendant une majorité du temps. Environ un quart de l'auditoire de chaque débat a suivi l'intégralité du débat de

deux heures. Par ailleurs, environ 35 % de l’auditoire du débat en français – et 37 % de l’auditoire du débat en anglais – a regardé/écouté pendant 30 minutes ou moins.

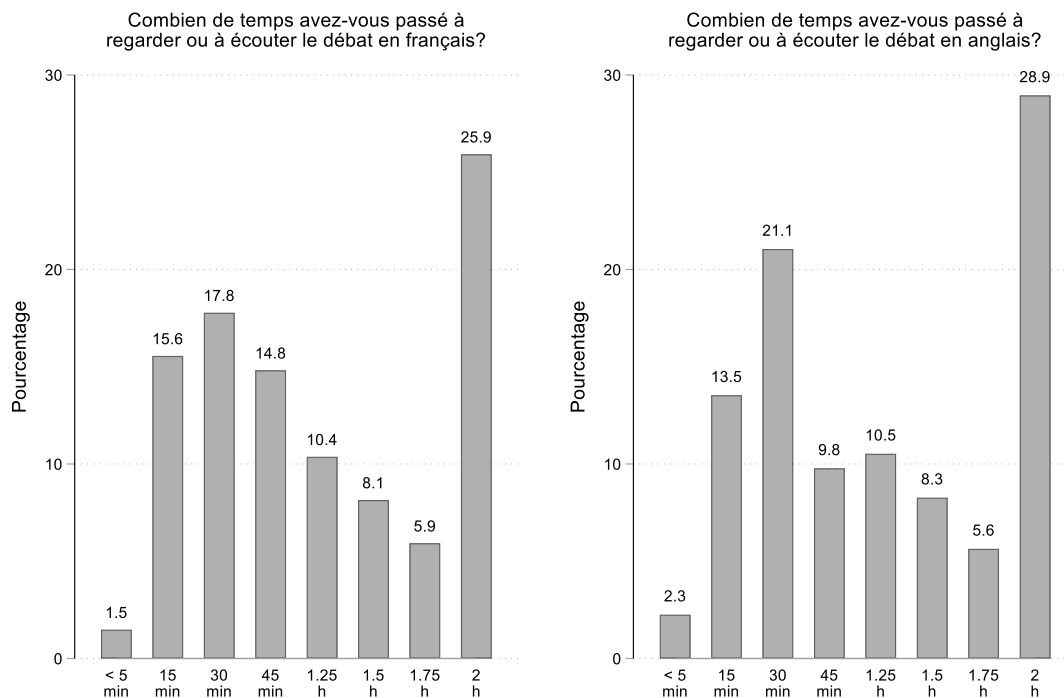


Figure 9 : Durée du visionnement, par débat. *Remarque : les réponses à l’enquête ne sont pas pondérées.*

Nous pensons que ces résultats – en particulier le fait que seulement environ un quart de l’auditoire a regardé/écouté le débat complet de deux heures – constituent un point de réflexion important pour comprendre comment les Canadiens choisissent de consommer les débats des chefs modernes. Ils fournissent également un contexte supplémentaire pour l’interprétation des répercussions du visionnement des débats présentées à la section 4.6.

Support de diffusion

On a également demandé aux répondants comment ils avaient regardé ou écouté les débats, soit à la télévision, à la radio ou en ligne. Les résultats sont présentés, pour les deux débats, à la figure 10. Les résultats sont pratiquement identiques pour les débats en français et en anglais : la grande majorité des répondants – près de quatre sur cinq – les ont regardés à la télévision. Un peu moins d’un sur cinq les ont regardés en ligne et seulement 3 à 4 % les ont écoutés à la radio. En bref, la télévision reste le support dominant de la consommation de débats.

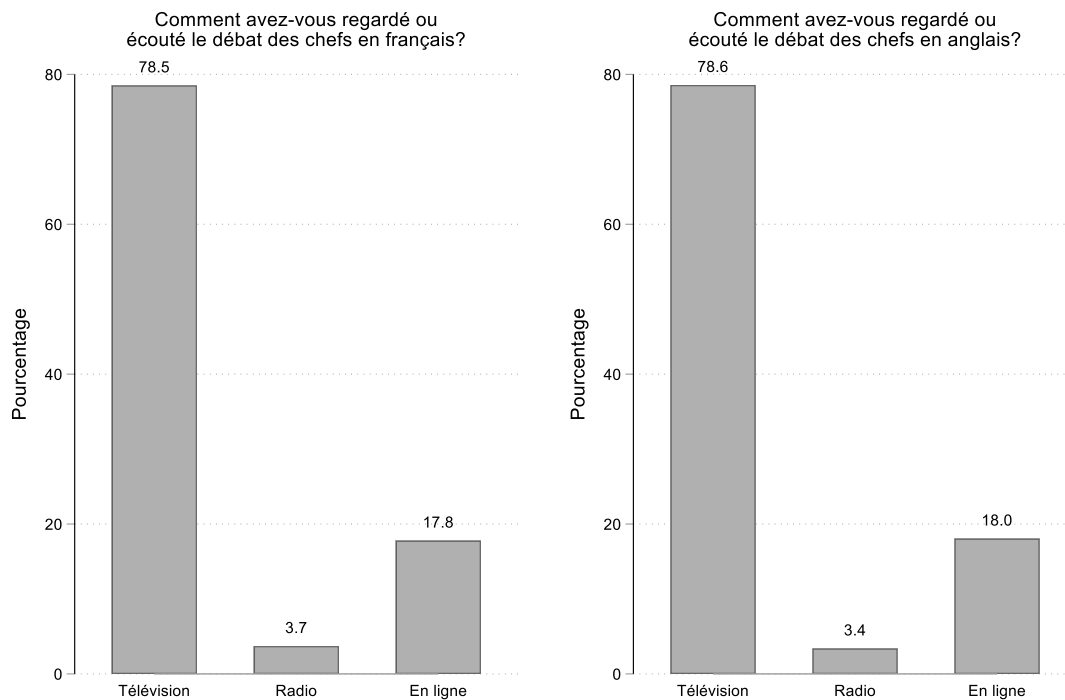


Figure 10 : Support de diffusion, par débat. *Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées.*

Raisons de ne pas suivre les débats

Pour ceux qui ont indiqué qu'ils *n'ont pas* regardé le débat, nous avons approfondi la question en leur demandant quelle était la principale raison pour laquelle ils ne l'avaient pas regardé. La figure 11 présente les réponses des personnes qui n'ont pas regardé le débat en français et la figure 12 présente les mêmes réponses pour les personnes qui n'ont pas regardé le débat en anglais.

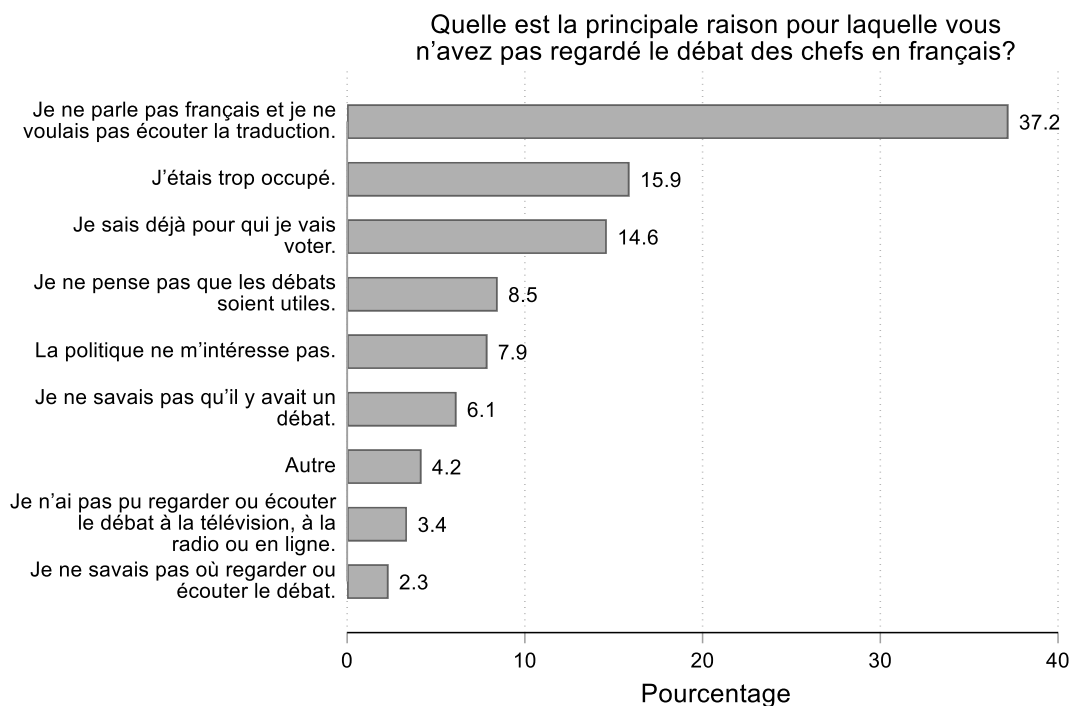


Figure 11 : Raisons de ne pas suivre le débat en français. *Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées.*

La réponse la plus fréquente des répondants qui n'ont pas regardé le débat en français est que le participant ne parlait pas français et ne voulait pas écouter la traduction – ce qui n'est peut-être pas surprenant étant donné que cette question a été posée à tous ceux qui n'ont pas regardé le débat en français – francophones et anglophones confondus. La deuxième réponse la plus fréquente est « J'étais trop occupé » (16 %). Une autre série de réponses communes concerne la perception d'inutilité du débat ou un manque d'intérêt pour la politique de manière plus générale : « Je sais déjà pour qui je vais voter » (15 %), « Je ne pense pas que les débats soient utiles » (8 %) et « La politique ne m'intéresse pas » (8 %). Un autre sous-ensemble de réponses, plus restreint, reflète un manque de connaissance de la diffusion du débat ou à un manque d'accès au débat : « Je ne savais pas qu'il y avait un débat » (6 %), « Je n'ai pas pu regarder ou écouter le débat » (3 %) et « Je ne savais pas où regarder ou écouter le débat » (2 %).

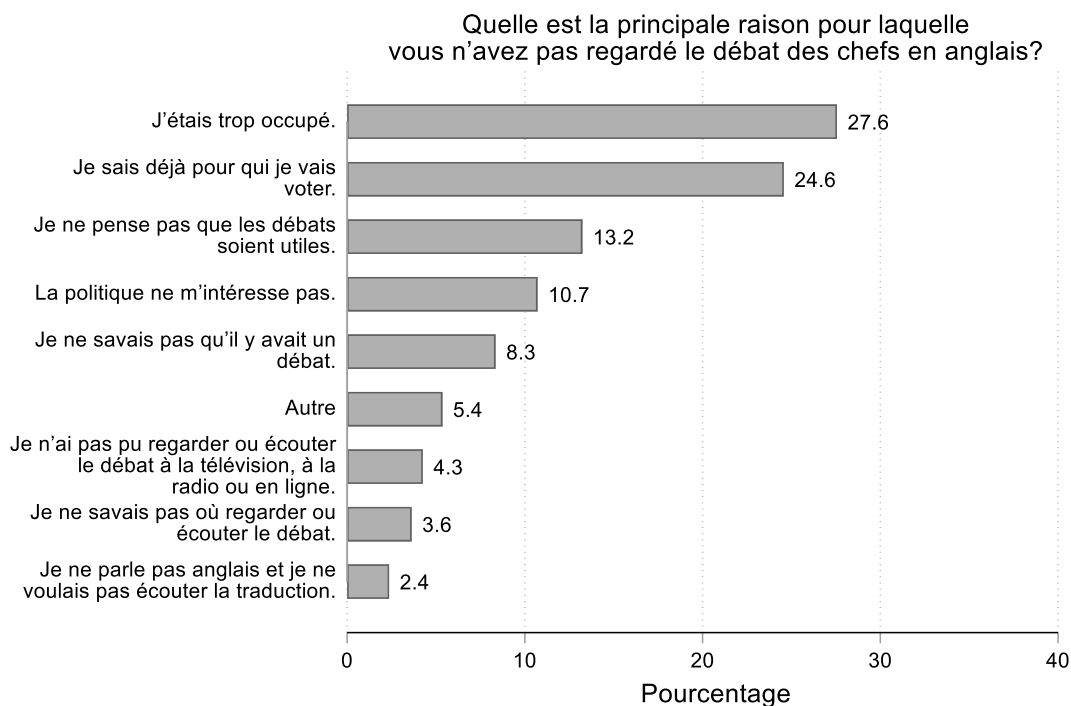


Figure 12 : Raisons de ne pas suivre le débat en anglais. *Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées.*

À l'exception de la raison liée à la langue, les réponses de ceux qui n'ont pas suivi le débat en anglais reflètent largement les réponses de ceux qui n'ont pas suivi le débat en français. La réponse la plus fréquente (28 %) est « J'étais trop occupé ». La deuxième série de réponses les plus courantes souligne de nouveau la perception d'un manque de valeur du débat et de la politique ou d'un manque d'intérêt à cet égard : « Je sais déjà pour qui je vais voter » (25 %), « Je ne pense pas que les débats soient utiles » (13 %) et « La politique ne m'intéresse pas » (10,7 %). Seule une faible proportion de ceux qui n'ont pas regardé le débat en anglais l'ont attribué à un manque de connaissance ou d'accès : « Je ne savais pas qu'il y avait un débat » (8 %), « Je n'ai pas pu regarder ou écouter le débat » (4 %) et « Je ne savais pas où regarder ou écouter le débat » (4 %).

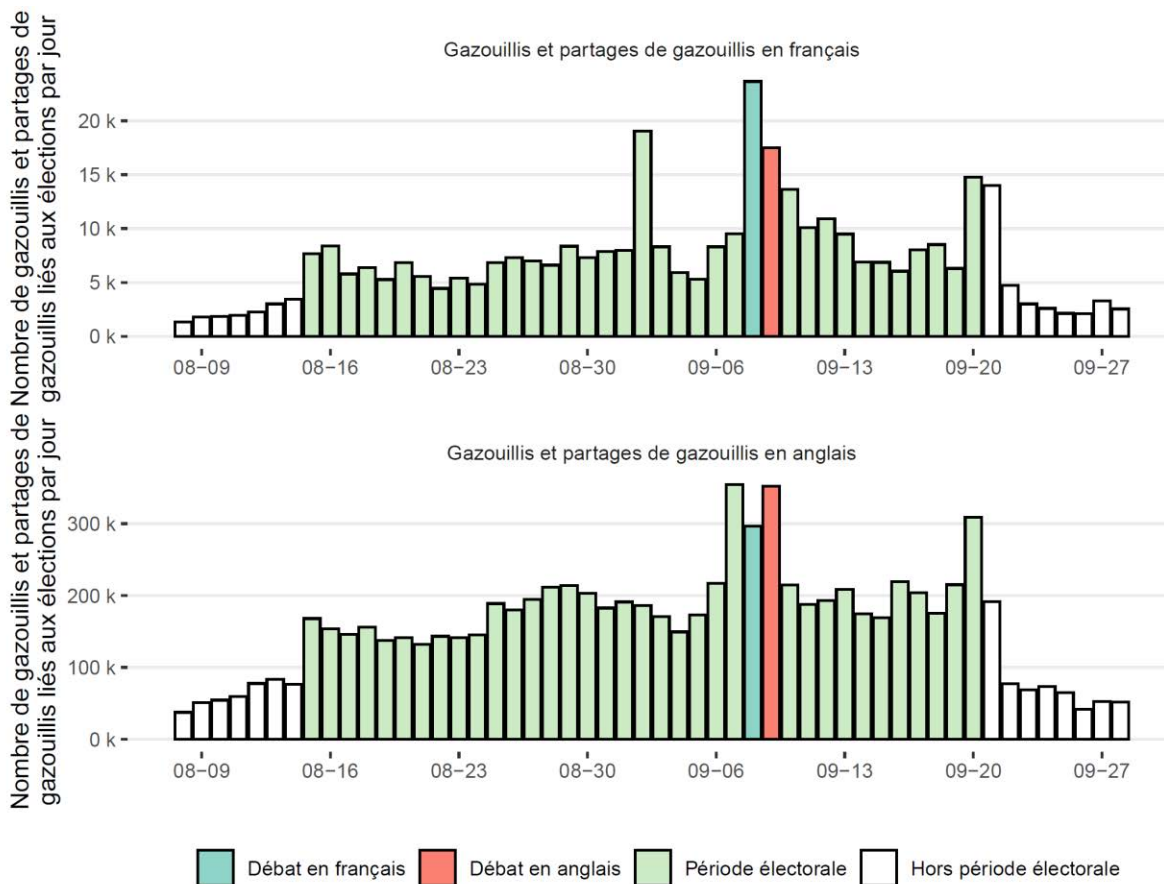
Ces résultats sont encourageants dans la mesure où les raisons de ne pas regarder le débat ne se résument généralement pas à un problème technique d'accès : seuls 5 à 10 % des personnes n'ayant pas regardé le débat ont déclaré ne pas l'avoir fait parce qu'elles n'avaient pas pu regarder le débat ou ne savaient pas comment le faire. En revanche, une proportion importante invoque un manque d'intérêt. Bien qu'il soit probablement possible de convaincre certains de ces Canadiens de la valeur des débats, l'auditoire futur sera naturellement limité par l'intérêt des individus pour la politique. Le fait d'être « trop occupé » pour le regarder est plus difficile à interpréter. Pour

certain, cela pourrait encore refléter un manque d'intérêt pour le débat, mais pour d'autres, cela pourrait refléter des conflits d'horaires insolubles comme le travail ou la garde des enfants. Cela suggère une réflexion plus approfondie sur l'heure où il convient de programmer un débat, compte tenu des fuseaux horaires canadiens, ainsi que sur la possibilité de promouvoir l'accès à des extraits des débats après coup (dans la section 4.7.6, nous abordons la question de savoir quand les Canadiens aimeraient regarder un débat en direct).

Mobilisation à l'égard des débats

Mobilisation sur Twitter

Les débats des chefs ont été des moments importants des élections sur Twitter. La figure 13 montre le volume de gazouillis liés à la politique canadienne du 8 août au 28 septembre 2021, le panneau supérieur montrant les gazouillis en français et le panneau inférieur les gazouillis en anglais. Les 8 et 9 septembre, dates des débats des chefs, ont été parmi les périodes les plus concentrées de discussions sur la politique canadienne dans les deux langues. Le jour du débat en français a été, de loin, celui où l'on a enregistré le plus d'activité sur Twitter liée à la politique en français de la campagne – dépassant largement le jour du scrutin lui-même. Le jour du débat en anglais a connu la deuxième plus forte activité sur Twitter liée à la politique en anglais de la campagne, là aussi plus élevée que le jour du scrutin.



Selon une analyse des 2,3 millions de gazouillis et 6,4 millions de partages de gazouillis contenant un mot-clé ou un mot-clic lié aux élections (Trudeau, #polcan, #elxn44, etc.) pour la période allant du 8 août au 28 septembre.

Figure 13 : Volume de gazouillis sur la politique canadienne pendant la campagne électorale fédérale de 2021, les jours de débats des chefs étant mis en évidence.

En outre, nous avons relevé les gazouillis liés aux débats à partir de mots-clés, en utilisant de nouveau « débat », « debate », les noms des animateurs et les noms des chefs de partis. Au total, 107 889 gazouillis et gazouillis partagés liés aux débats ont été publiés au cours des quatre heures des deux débats : 31 090 pendant le débat en français et 76 799 pendant le débat en anglais.

Tout au long des élections, nous avons relevé 84 560 comptes publiant habituellement des messages sur la politique et évalué dans quelle mesure ce groupe politiquement actif faisait part également de ses opinions lors des débats des chefs. La figure 14 montre le nombre et le pourcentage d'utilisateurs qui commentent habituellement la politique canadienne et qui ont gazouillé en direct sur les débats.

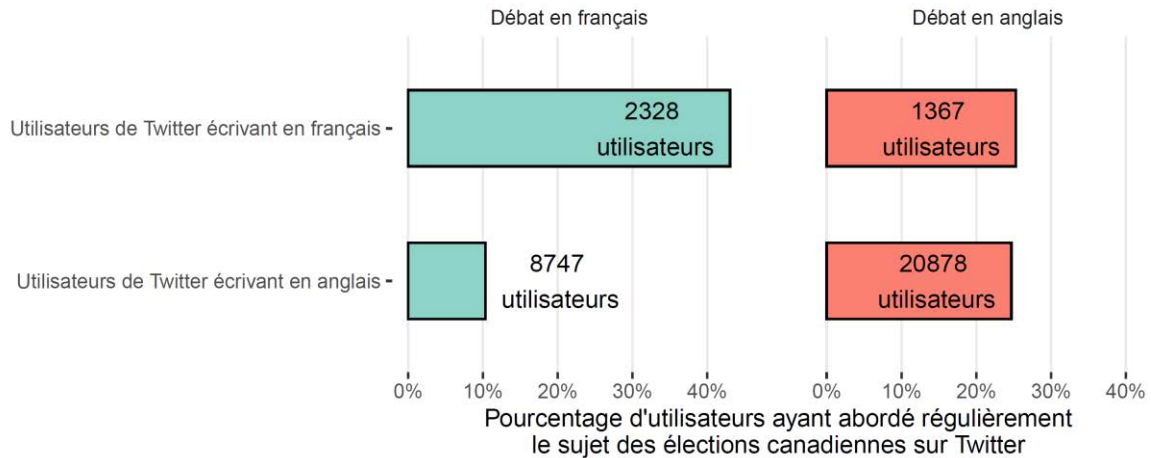


Figure 14 : Nombre de Canadiens ayant gazouillé en direct sur les débats, en pourcentage de tous les utilisateurs déterminés comme discutant régulièrement des élections canadiennes sur Twitter.

Plus de 40 % des utilisateurs francophones ayant l'habitude de publier des messages l'ont fait au cours des deux heures du débat en français, contre seulement 11 % des utilisateurs anglophones. Un peu plus de 25 % des utilisateurs francophones et anglophones ont gazouillé en direct sur le débat en anglais. Les sujets et le contenu de ces gazouillis étaient variés et comprenaient des encouragements à des chefs de partis particuliers, des discussions sur le format et le contenu du débat, et des commentaires sur des domaines de politique précis.

Pour approfondir la conversation liée au débat pendant les deux débats sur Twitter, nous pouvons examiner le volume de gazouillis publiés pendant et immédiatement après chaque débat. Les figures 15 et 16 montrent ces résultats. Les débats sont divisés en fonction de leurs domaines thématiques selon l'heure du gazouillis. Le graphique du bas montre l'analyse post-débat et les mêlées de presse post-débat avec les chefs. Le volume des conversations sur Twitter a augmenté tout au long des débats en anglais et en français. Il convient toutefois d'être prudent lorsqu'on attribue des changements dans le volume des gazouillis à des changements dans le sujet du débat.

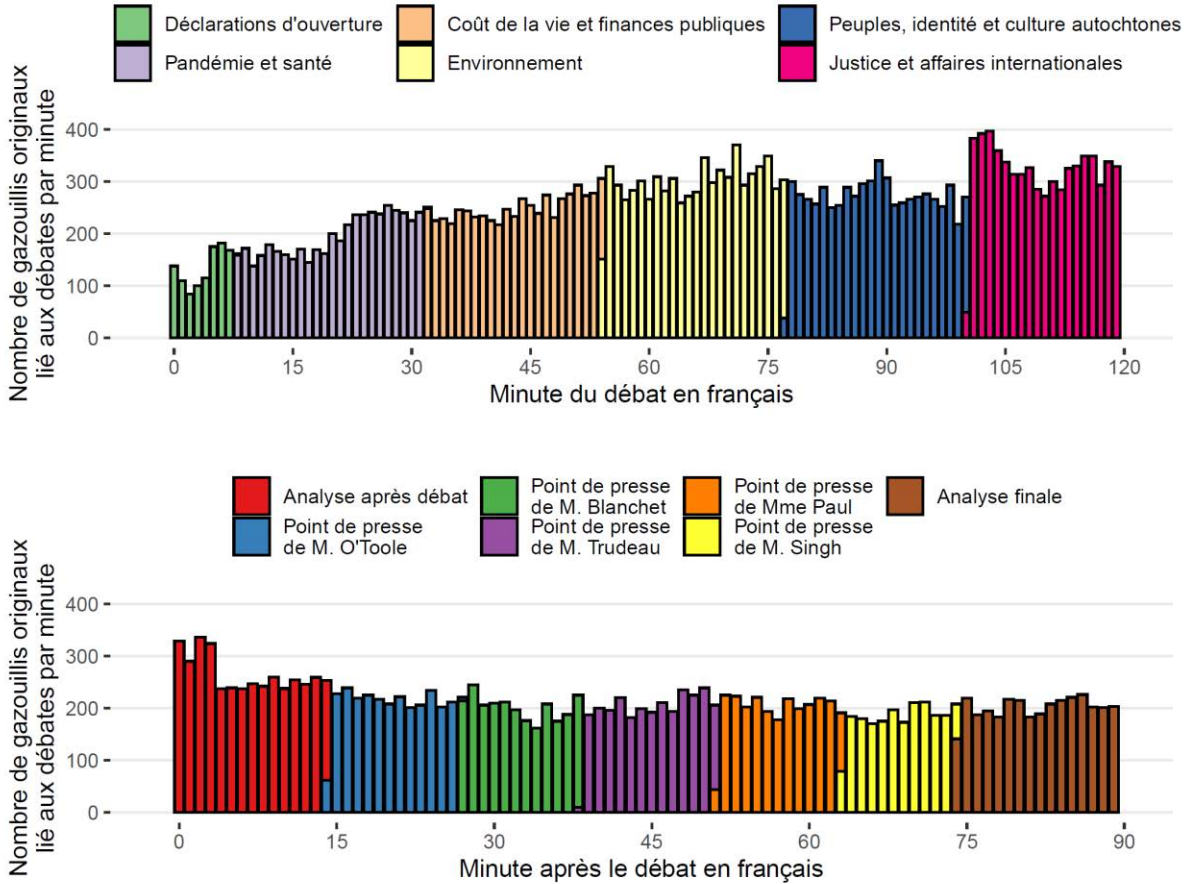


Figure 15 : Activité sur Twitter liée au débat pendant et immédiatement après le débat en français.

La figure 16 montre les mêmes volumes pour le débat en anglais et la période post-débat immédiate. Le volume a été plus stable tout au long du débat, mais a baissé après le débat. Le fait de commencer le débat en anglais à 21 h, heure de l'Est – une heure plus tard que le débat en français – a peut-être contribué à cette baisse d'intérêt, le nombre de gazouillis relatifs au débat étant tombé à environ 250 par minute pendant les dernières conférences de presse de la soirée.

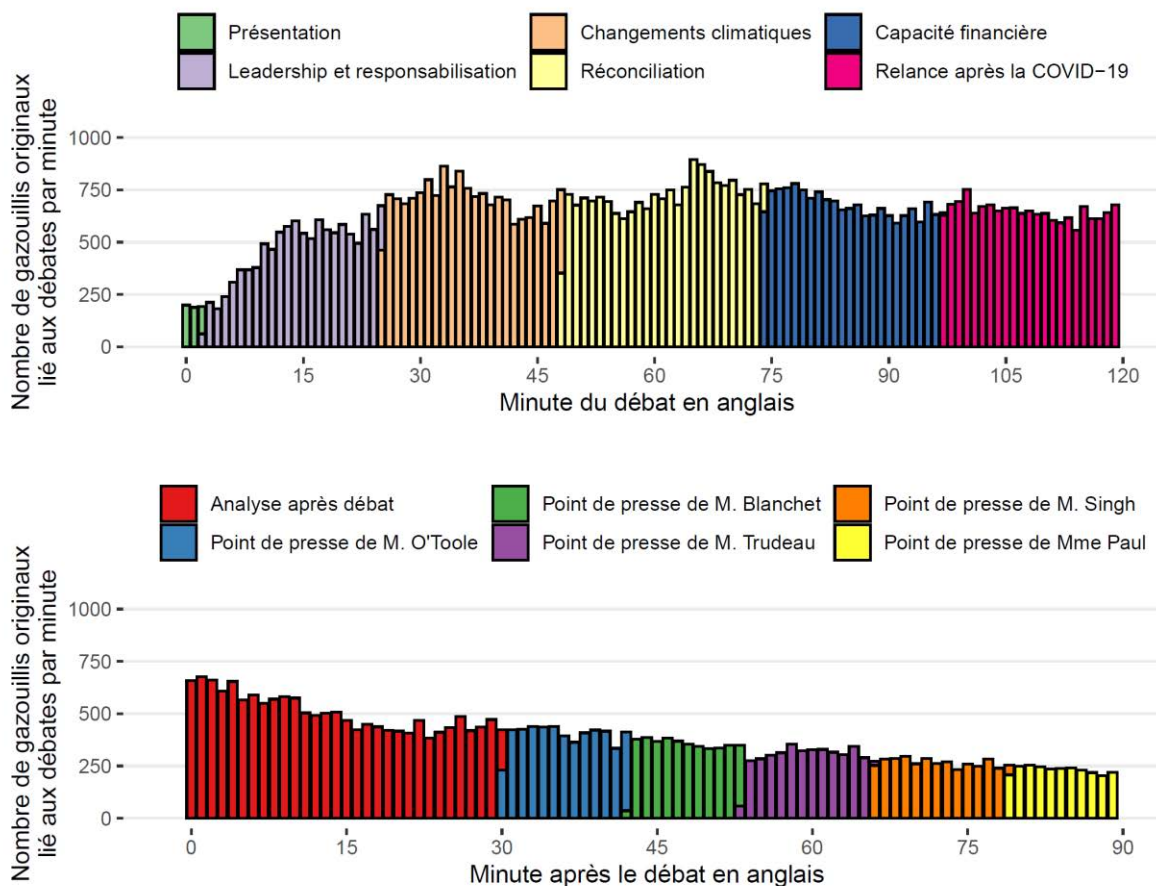


Figure 16 : Activité sur Twitter liée au débat pendant et immédiatement après le débat en anglais.

Discussion sur les débats avec d'autres personnes

Dans la deuxième vague de l'enquête, on a demandé à tous les participants – qu'ils aient ou non regardé un débat – s'ils avaient discuté avec d'autres personnes de ce qui s'était passé dans chaque débat. On a également demandé aux participants, toujours pour chaque débat, s'ils avaient commenté sur les médias sociaux ce qui s'était passé lors du débat. Les résultats sont présentés à la figure 17, ventilés par le visionnement des débats. Ces résultats mettent en évidence un bon degré de mobilisation envers les débats après coup : près de la moitié (47 %) des téléspectateurs du débat en français ont discuté de ce qui s'est passé avec d'autres personnes, et près de deux téléspectateurs du débat en anglais sur cinq (39 %) ont fait de même. La mobilisation en ligne a été plus modeste, mais tout de même encourageante : 23 % des téléspectateurs du débat en français et 12 % des téléspectateurs du débat en anglais ont commenté les débats respectifs en ligne. La mobilisation de ce ceux qui n'ont pas regardé le débat (colonne de droite) est beaucoup plus limitée : moins de 5 % de ceux-ci ont discuté des débats ou les ont commentés en ligne.

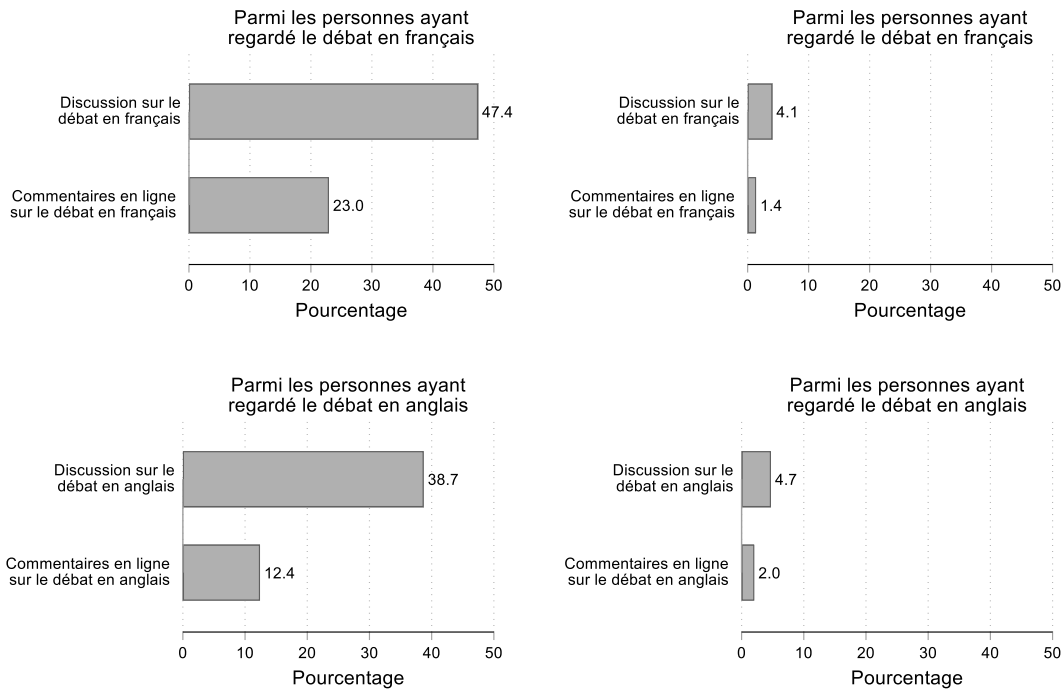


Figure 17 : Discussion sur les débats, en fonction du visionnement des débats. *Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées.*

Évaluations des débats

Évaluations basées sur l'enquête

Lorsque les participants de la deuxième vague ont déclaré avoir regardé un débat organisé par la Commission, nous avons effectué un suivi avec une série de questions visant à obtenir leur opinion sur un large éventail d'aspects du débat. Les participants ont été invités à indiquer s'ils étaient fortement en désaccord, plutôt en désaccord, plutôt d'accord ou fortement d'accord avec une série de 11 énoncés concernant le débat. La figure 18 présente les résultats pour les téléspectateurs du débat en français sous la forme du pourcentage d'accord avec chaque énoncé (c.-à-d. en combinant ceux qui sont plutôt ou fortement d'accord).

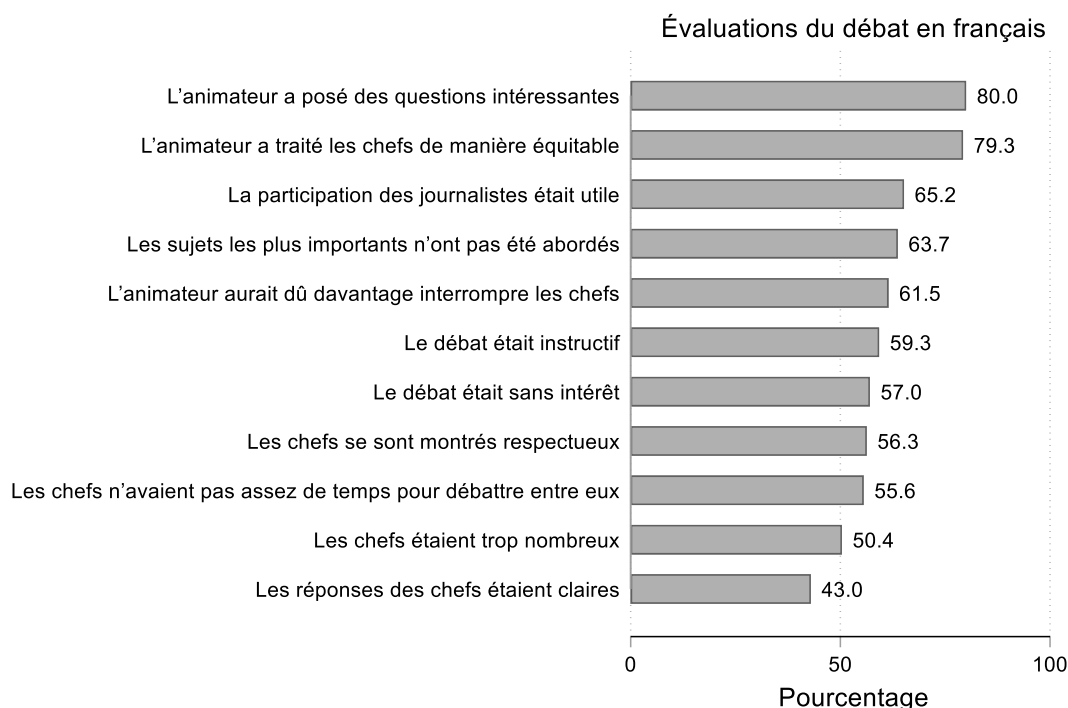


Figure 18 : Pourcentage d'accord avec les énoncés concernant divers aspects du débat en français.
Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées.

Les téléspectateurs du débat en français ont généralement donné de bonnes notes à l'animateur. De larges majorités ont estimé qu'il avait posé des questions intéressantes (80 %) et qu'il avait traité les chefs de manière équitable (79 %). Par ailleurs, près de 2 téléspectateurs du débat en français sur 3 (65 %) ont estimé que la participation des journalistes supplémentaires était utile. La principale réserve à l'égard de l'animation du débat concerne la gestion du temps de parole des chefs : 62 % ont déclaré que l'animateur « aurait dû davantage interrompre les chefs lorsque cela était justifié » et 56 % ont estimé que les chefs n'ont pas eu assez de temps pour « débattre directement entre eux ». La gestion du temps de parole des chefs est une question épineuse, sur laquelle nous reviendrons à la section 4.7. Nous notons également ici la frustration récurrente que les participants aux groupes de discussion ont éprouvée en essayant de suivre les échanges au cours desquels les chefs parlaient en même temps.

En ce qui concerne les jugements généraux sur le débat et son format, environ 3 téléspectateurs du débat en français sur 5 (59 %) ont trouvé le débat instructif. Par ailleurs, une fraction légèrement plus faible (57 %) a trouvé le débat « sans intérêt », et 64 % des répondants ont déclaré que « les sujets les plus importants [pour eux] n'avaient pas été abordés ». Les téléspectateurs du débat en français ont été plus partagés (50 %) sur une autre question cruciale

relative au format, à savoir si « les chefs étaient trop nombreux » (nous exposons en détail les préférences des Canadiens en matière de participation des chefs à la section 4.7).

Enfin, les téléspectateurs du débat en français ont donné une note mitigée aux chefs de partis. Une majorité (56 %) a trouvé que les chefs « se sont montrés respectueux les uns envers les autres ». Moins de la moitié des téléspectateurs (43 %) ont estimé que les réponses des chefs étaient « claires ». Cela correspond à une préoccupation commune des participants au groupe de discussion qui, après avoir visionné des extraits du débat, ont trouvé que les réponses des chefs manquaient de détails.

La figure 19 présente les résultats pour les téléspectateurs du débat en anglais. Les jugements des téléspectateurs du débat en anglais reflètent ceux des téléspectateurs du débat en français. Là encore, les meilleures notes sont réservées à l'animatrice et aux journalistes participants. De larges majorités estiment que l'animatrice a posé des questions intéressantes (77 %) et a traité les chefs de manière équitable (76 %). En outre, plus de trois quarts (76 %) des téléspectateurs ont trouvé utile la participation des journalistes supplémentaires. Cependant, comme pour le débat en français, environ 3 téléspectateurs sur 5 (59 %) pensent que l'animatrice aurait dû faire davantage pour « interrompre » les chefs, tandis qu'une majorité (57 %) estime que l'animatrice « n'a pas donné assez de temps aux chefs pour débattre directement entre eux ».

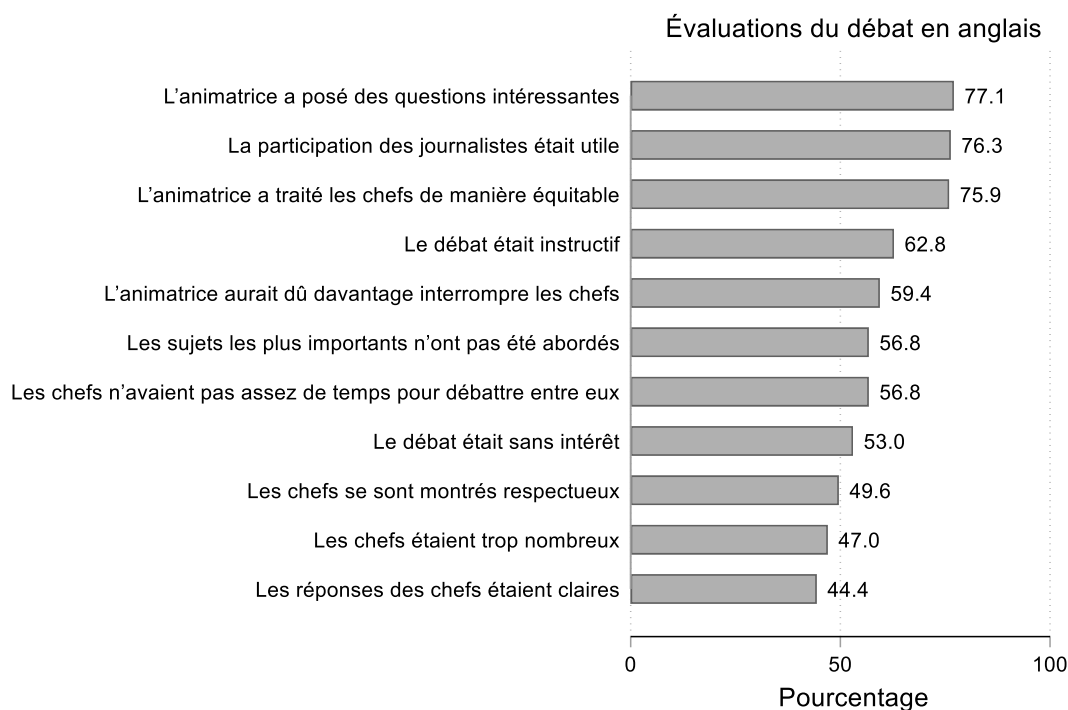


Figure 19 : Pourcentage d'accord avec les énoncés concernant divers aspects du débat en anglais.
Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées.

En ce qui concerne le débat et son format, 63 % des téléspectateurs du débat en anglais ont estimé que le débat était « instructif ». Un nombre plus faible (53 %) a également trouvé le débat « sans intérêt ». Comme pour le débat en français, une majorité de téléspectateurs (57 %) a estimé que « les sujets les plus importants [pour eux] n'avaient pas été abordés ». Les téléspectateurs sont mitigés sur la question de la participation des chefs : 47 % sont d'accord avec l'énoncé selon lequel « les chefs étaient trop nombreux ».

Les chefs de partis ont également reçu des avis mitigés de la part des téléspectateurs du débat en anglais. La moitié (50 %) ont qualifié leur comportement pendant le débat de « respectueux », et moins de la moitié (44 %) ont qualifié leurs réponses de « claires ».

Pour compléter ces évaluations d'aspects précis du débat, nous avons également demandé aux participants d'évaluer les débats de manière plus générale sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifiait « un très mauvais débat » et 10 « un très bon débat ». Nous avons posé cette question non seulement aux participants qui ont regardé le débat, mais aussi à ceux qui ne l'ont pas regardé, à condition qu'ils aient lu, vu ou entendu au moins quelques nouvelles ou commentaires sur ce qui

s'est passé dans le débat. La figure 20 présente, pour chaque débat, l'évaluation moyenne du débat (sur une échelle de 0 à 10) pour trois types différents de participants à l'enquête : (1) ceux qui ont regardé le débat, mais n'ont pas consommé de nouvelles ou de commentaires à son sujet; (2) ceux qui ont regardé le débat et ont consommé au moins quelques nouvelles ou commentaires à son sujet; et (3) ceux qui n'ont pas regardé le débat, mais ont consommé au moins quelques nouvelles ou commentaires à son sujet.

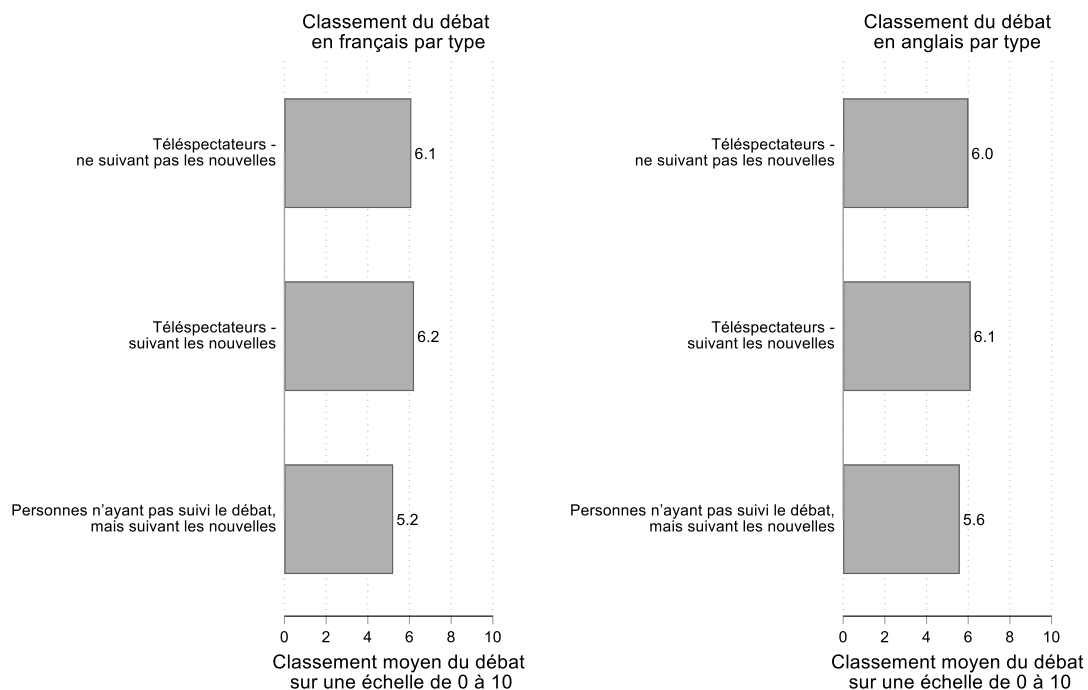


Figure 20 : Évaluation générale de chaque débat (de 0 – « un très mauvais débat » à 10 – « un très bon débat »), par type de participant. *Remarque : les réponses à l'enquête ne sont pas pondérées. Le terme « téléspectateur sans nouvelles » désigne les personnes qui ont regardé le débat, mais n'ont pas consommé de nouvelles ou de commentaires à son sujet; le terme « téléspectateur avec nouvelles » désigne les personnes qui ont regardé le débat et ont consommé au moins quelques nouvelles ou commentaires à son sujet; et le terme « non-téléspectateur avec nouvelles » désigne les personnes qui n'ont pas regardé le débat mais ont consommé au moins quelques nouvelles ou commentaires à son sujet.*

Les téléspectateurs de chaque débat ont généralement donné une note légèrement positive, la note moyenne se situant autour de 6 sur une échelle de 0 à 10. Les participants qui n'ont pas vu le débat, mais ont consommé des nouvelles ou des commentaires ont eu une évaluation un peu

moins favorable. En effet, dans le cas des débats en français et anglais, les téléspectateurs du débat qui ont consommé des nouvelles ont eu une évaluation statistiquement plus positive que les non-téléspectateurs qui ont consommé des nouvelles (les téléspectateurs du débat qui n'ont pas consommé de nouvelles sur le débat ne constituaient qu'une petite fraction de l'échantillon, et leur évaluation moyenne doit donc être interprétée avec prudence). Bien que ce résultat ne soit que suggestif, la différence d'évaluation entre les téléspectateurs et les non-téléspectateurs implique que le fait de regarder réellement un débat – plutôt que de simplement consommer des nouvelles ou des commentaires à son sujet après coup – peut être associé à des opinions plus favorables sur le débat.

Évaluations basées sur Twitter

Ensuite, nous nous tournons vers une analyse basée sur le caractère des conversations sur Twitter pendant et immédiatement après les débats. La figure 21 montre le caractère général des gazouillis liés au débat en français (panneau supérieur) et au débat en anglais (panneau inférieur). Le caractère lié aux deux est resté proche de la position neutre (0,5), la tendance la plus notable étant un caractère plus négatif dans les gazouillis suivant le débat en français.

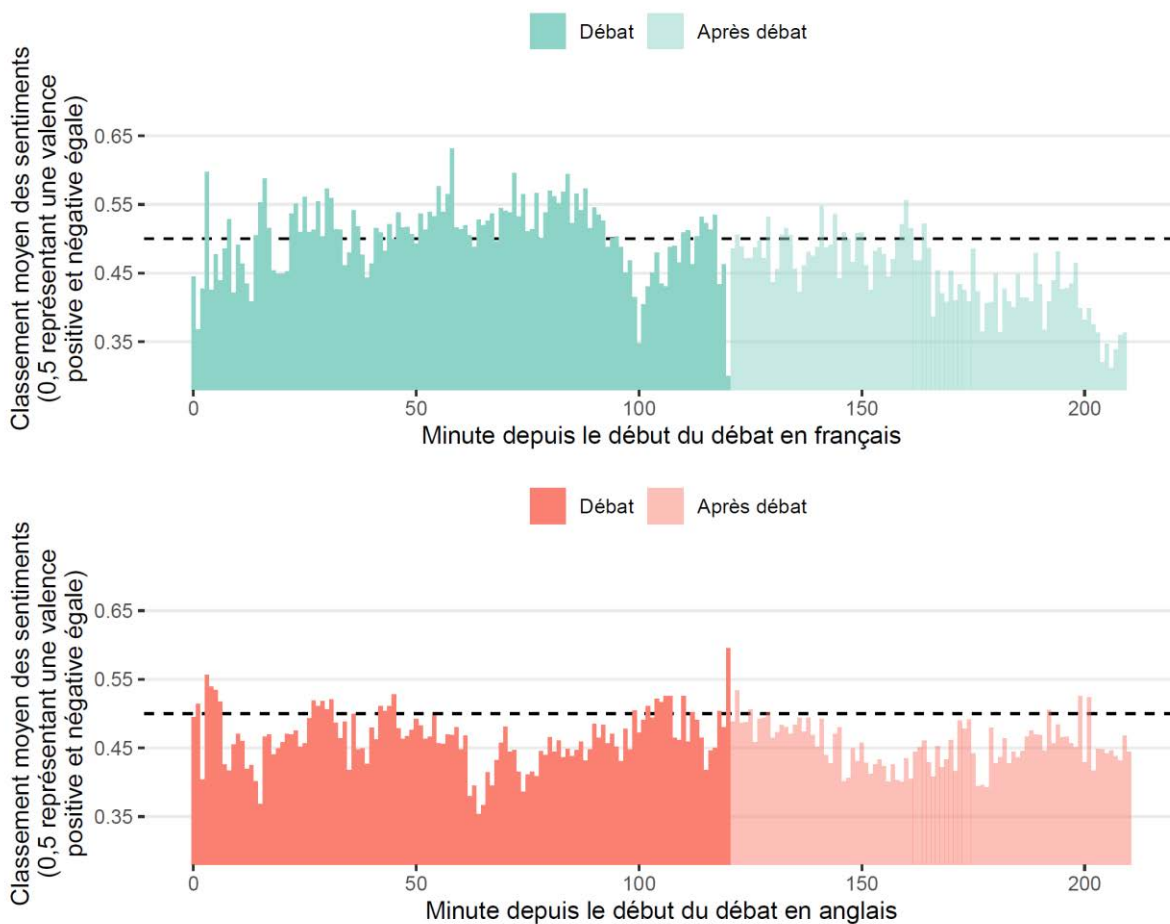


Figure 21 : Caractère des gazouillis relatifs aux débats pendant et immédiatement après les deux débats des chefs.

Nous utilisons une méthodologie similaire pour examiner des thèmes précis de la discussion. La figure 22 montre le caractère général pour une variété de mots-clis liés aux élections, ainsi que pour les mentions des animateurs des débats. Le lexique des caractères employé dans ce cas permet de définir correctement les mots-clis positifs et négatifs, les mots-clis anti-Trudeau et anti-Parti conservateur ayant un caractère négatif général et les mots-clis pro libéraux, pro conservateurs et pro NPD ayant un caractère positif général. Les thèmes liés aux débats sont ceux dont les barres sont les plus foncées et se situent entre les mots-clis pro et anti, avec un caractère général d'environ 0,5 – une position neutre. Les gazouillis mentionnant l'animateur du débat en français étaient un peu plus positifs que ceux concernant l'animatrice du débat en anglais, bien que le mot-clic du débat en anglais soit légèrement plus positif que celui du débat en français.

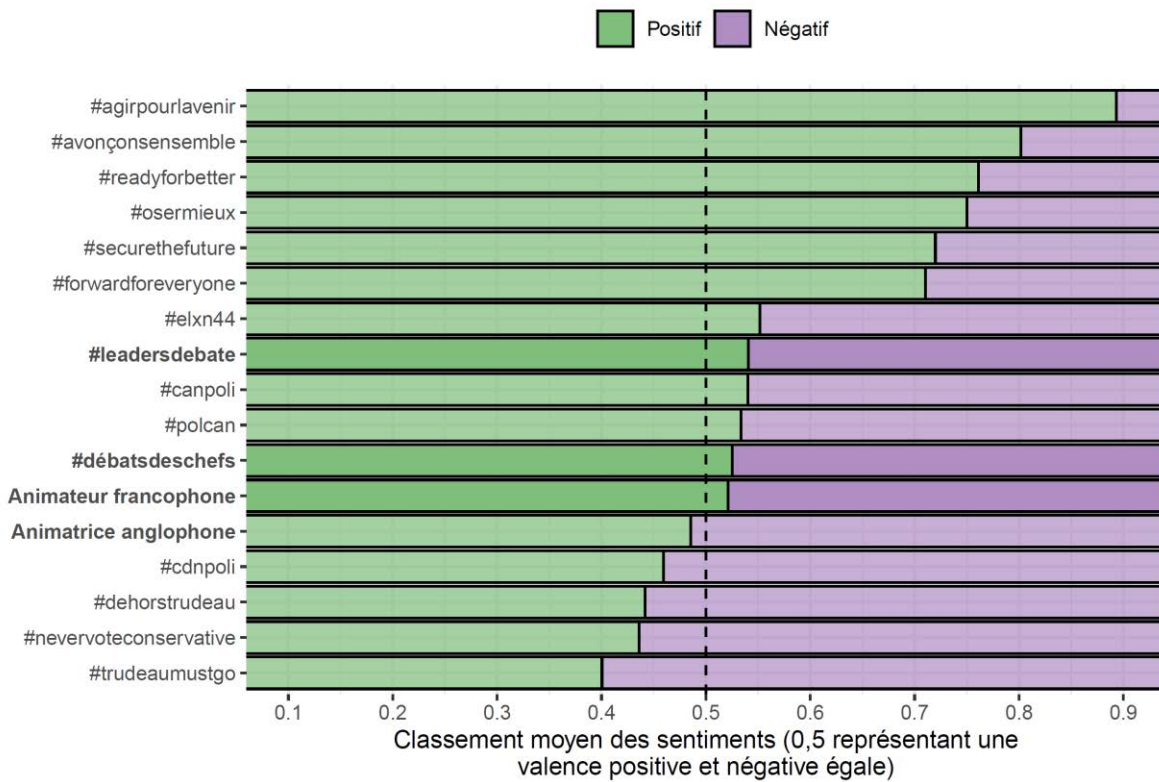


Figure 22 : Évaluation du caractère lié aux mots-clis des débats par rapport aux mots-clis populaires de la politique canadienne

Répercussions du visionnement des débats

Dans cette section, nous explorons les répercussions du visionnement des débats sur un vaste éventail de résultats politiques – de la mobilisation aux connaissances en passant par le comportement. Pour ce faire, nous avons recontacté une partie des participants à l’enquête préalable aux débats de la première vague et leur avons posé la même série de questions dans l’enquête postérieure aux débats de la deuxième vague. De cette façon, nous pouvons calculer les différences intra-individuelles, le cas échéant, dans ces résultats. De plus, en comparant ces différences intra-individuelles entre ceux qui ont regardé un débat et ceux qui ne l’ont pas regardé, nous obtenons une indication importante de l’incidence du visionnement des débats sur ces différents résultats. Les détails de la méthodologie utilisée pour estimer les répercussions des débats se trouvent à la section 3.1.1.

Sur la mobilisation politique

Nous commençons par explorer l’incidence du visionnement des débats sur six résultats destinés à saisir la mobilisation envers les élections et la politique en général. La figure 23 présente, pour chacun des six résultats, les prévisions du modèle pour ceux qui ont regardé au moins un débat organisé par la Commission et pour ceux qui n’ont regardé aucun débat organisé par la Commission – ainsi que les intervalles de confiance à 95 % associés à chaque prévision du modèle.

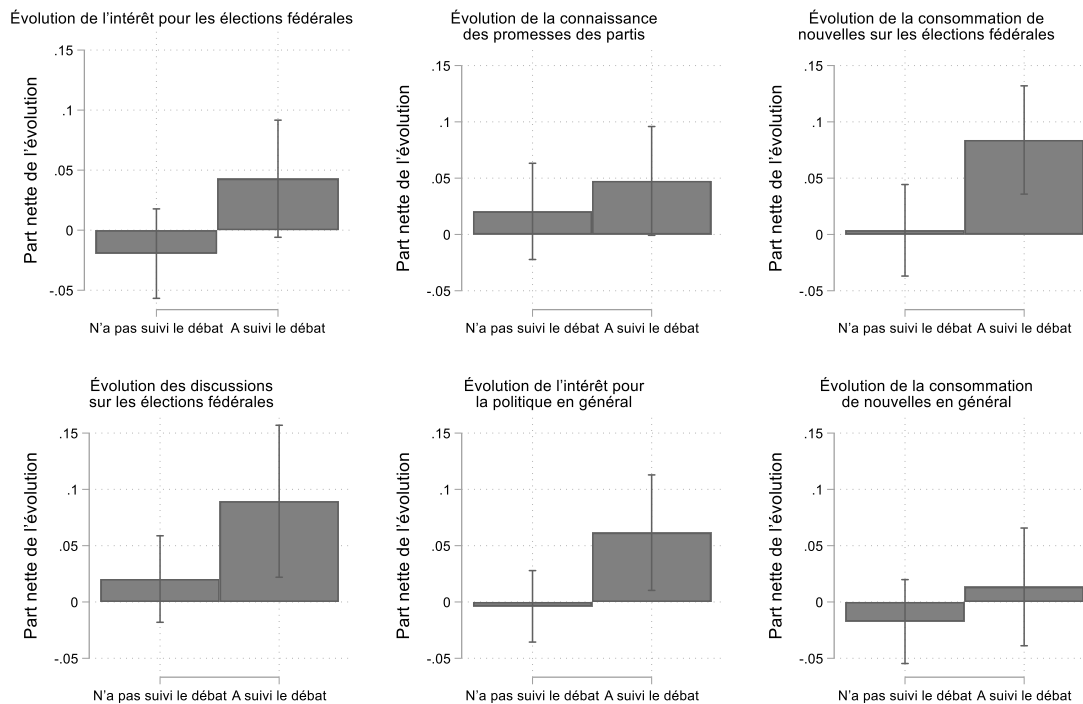


Figure 23 : Incidence du visionnement des débats sur les résultats en matière de mobilisation politique. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Nous faisons trois constatations. Premièrement, le fait de regarder un débat est associé à une augmentation de l'intérêt pour les élections fédérales. Par rapport aux personnes qui n'ont pas regardé le débat, celles qui l'ont regardé ont affiché une augmentation nette de 6 points de pourcentage de leur intérêt autodéclaré pour les élections. Deuxièmement, le fait de regarder un débat est associé à une augmentation de la consommation de nouvelles sur les élections fédérales. Ceux qui ont regardé le débat ont affiché une augmentation nette de 8 points de pourcentage de leur consommation de nouvelles sur les élections par rapport à ceux qui ne l'ont pas regardé. Troisièmement, le visionnement des débats a suscité un intérêt accru pour la politique en général. Par rapport à ceux qui n'ont pas regardé le débat, ceux qui l'ont regardé ont affiché une augmentation nette de 6 points de pourcentage de l'intérêt politique général autodéclaré. De plus, le fait de regarder un débat semble avoir contribué à une plus grande discussion sur les élections fédérales – bien que la différence entre ceux qui ont regardé le débat et ceux qui ne l'ont pas regardé n'approche que le niveau conventionnel de signification statistique ($p = 0,08$).

Nous n'avons pas trouvé de preuves statistiquement significatives que le fait de regarder un débat était associé à un nombre plus fréquent de « sujets abordés » (c.-à-d. à l'énumération d'un plus grand nombre de sujets d'intérêt pour l'élection) ou à un plus grand volume de consommation de nouvelles en général. Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que les débats ont réussi à susciter une plus grande mobilisation politique chez ceux qui les ont regardés.

Sur les connaissances politiques

Ensuite, nous nous penchons sur la question de savoir si le fait de regarder un débat a conduit à de meilleures connaissances politiques. Dans la figure 24, nous examinons cette question sous trois angles différents. Premièrement, nous avons étudié la connaissance des promesses des partis. Les participants ont reçu une série de 10 promesses de campagne (deux pour chacun des partis participant aux débats organisés par la Commission) et ont été invités à indiquer le parti qui avait fait la promesse, le cas échéant. Ensuite, nous avons exploré la connaissance des conditions économiques et sociales actuelles avec une série de quatre questions factuelles sur le déficit fédéral, le taux de chômage, les émissions de gaz à effet de serre et le prix des maisons. Troisièmement, nous avons étudié le degré de confiance des participants quant au fait d'en savoir « suffisamment pour voter de manière éclairée » lors des élections.

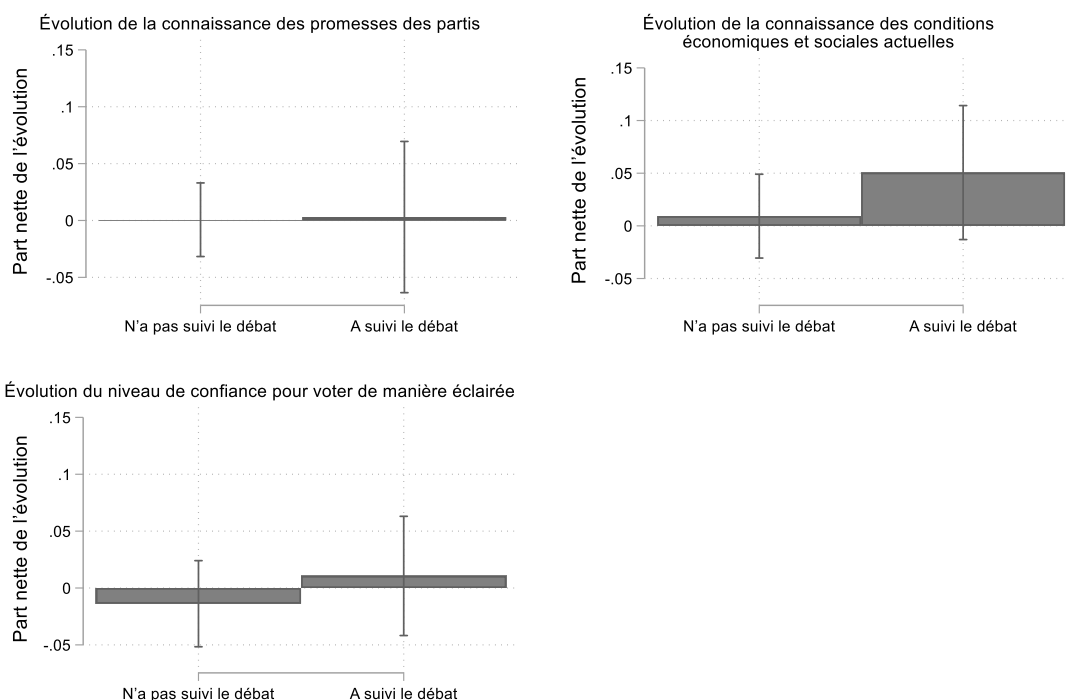


Figure 24 : Incidence du visionnement des débats sur les résultats en matière de connaissances politiques. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Rien ne permet de conclure que le débat a eu une incidence sur ces trois résultats en matière de connaissances. Si le fait de regarder le débat, par exemple, est associé à une augmentation nette de la connaissance des conditions actuelles, la différence entre les personnes qui l'ont regardé et celles qui ne l'ont pas regardé n'est pas statistiquement significative. L'une des explications possibles de l'absence de répercussions des débats est que ceux-ci n'ont pas permis d'obtenir le type d'information factuelle que les questions sur les promesses des partis ou sur les conditions économiques et sociales étaient censées recueillir. En outre, de nombreux participants s'étaient déclarés déjà relativement confiants quant à leur capacité à voter de manière éclairée.

Ensuite, nous nous penchons plus avant sur les connaissances politiques des participants en évaluant leur capacité – ou leur volonté – d'évaluer les partis et leurs chefs. Pour ce faire, nous avons établi quatre résultats. Tout d'abord, nous avons créé un indice de la capacité des participants à évaluer la personnalité de chacun des cinq chefs de partis participants. Les participants pouvaient indiquer « oui », « non » ou « je ne sais pas » dans chaque cas. Cet indice a compté le nombre de fois où un participant a répondu oui ou non, c.-à-d. lorsqu'il n'a pas répondu « je ne sais pas ». Deuxièmement, nous avons construit un indice pour saisir la capacité des participants à évaluer les cinq chefs participants sur une échelle de 0 à 100 du thermomètre des

opinions. Les participants pouvaient ici noter chaque chef ou indiquer qu'ils « ne connaissent pas le chef ». Nous avons ainsi calculé, pour chaque participant, s'il a évalué ou non les cinq chefs. Troisièmement, nous avons construit un indice de la capacité des participants à évaluer les cinq partis participants sur une échelle de 0 à 100 du thermomètre des opinions. Comme pour les thermomètres des opinions à l'égard des chefs, les thermomètres des opinions à l'égard des partis permettaient aux participants de donner une note ou de cocher « Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre ». Ainsi, nous avons calculé – de nouveau pour chaque répondant – s'il a évalué ou non les cinq partis. Quatrièmement, nous avons procédé à un exercice similaire en ce qui concerne la capacité des participants à placer les cinq partis sur l'axe gauche-droite conventionnel de l'idéologie politique. Là encore, les participants avaient la possibilité de cocher « je ne sais pas » pour chaque parti. Nous avons déterminé si les participants ont placé les cinq partis sur cet axe gauche-droite.

La figure 25 présente les prévisions du modèle relatives à l'évolution de chacun de ces quatre indices, toujours pour ceux qui ont regardé le débat et ceux qui ne l'ont pas regardé. Nous constatons que le fait de regarder le débat a eu une incidence positive statistiquement significative sur la capacité à évaluer les cinq chefs à l'aide du thermomètre des opinions de 0 à 100. Plus précisément, ceux qui ont regardé le débat ont affiché une augmentation de 9 points de pourcentage de leur capacité nette à se prononcer à l'égard des chefs, par rapport à ceux qui ne l'ont pas regardé. Nous ne trouvons pas de différences statistiquement significatives en ce qui concerne les trois autres indices, soit la capacité à évaluer la personnalité des chefs, la capacité à évaluer l'opinion à l'égard des cinq partis, ou la capacité à placer les cinq partis sur l'axe idéologique gauche-droite.

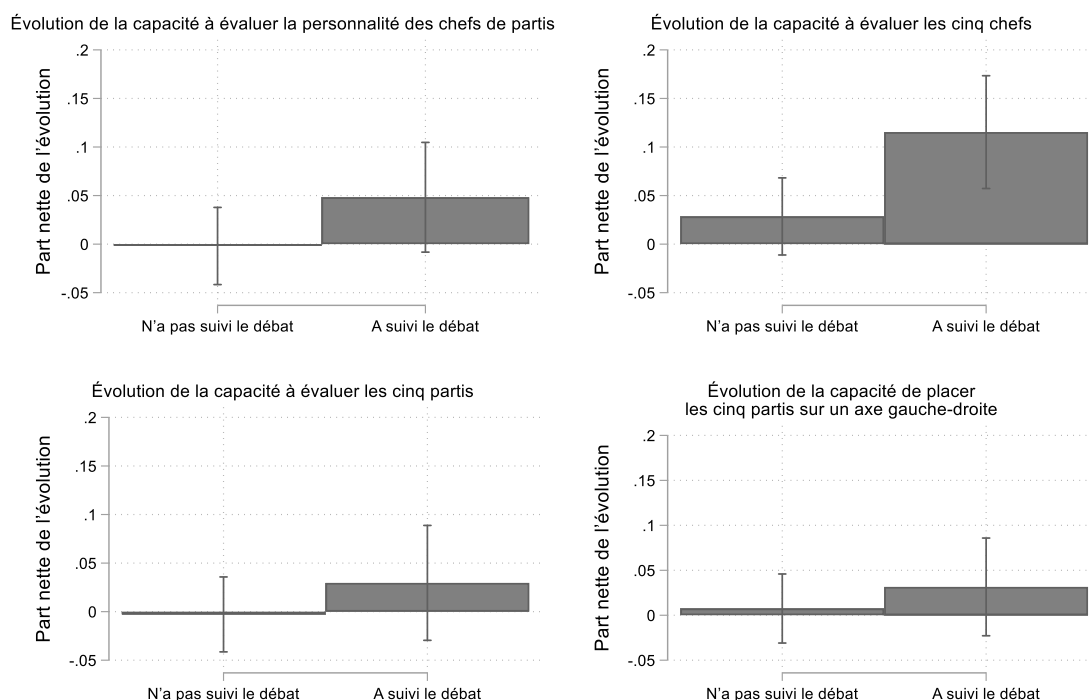


Figure 25 : Incidence du visionnement des débats sur la capacité à évaluer les partis et leurs chefs. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

En résumé, notre analyse n'a pas permis de conclure que les débats ont une incidence sur la connaissance des promesses des partis ou des conditions actuelles, ni sur la capacité d'évaluer ou de situer les partis. Nous avons cependant déterminé que le fait de regarder le débat a permis aux participants d'en apprendre davantage sur les *chefs* de partis : plus précisément, les personnes qui ont regardé le débat étaient plus à même que les autres d'évaluer leur opinion à l'égard des cinq chefs de partis participants. Cette meilleure connaissance des chefs de partis est remarquable, dans la mesure où des recherches antérieures montrent que l'évaluation des chefs est un élément important du comportement électoral. Ainsi, à notre avis, la question n'est pas de savoir si les débats ont contribué à de meilleures connaissances politiques : nous constatons que c'est le cas. La question est plutôt de savoir comment optimiser au mieux les enseignements tirés. Par exemple, comment les débats peuvent-ils être conçus de manière à fournir les renseignements les plus utiles aux Canadiens dans un court laps de temps? Dans la section 4.7, nous examinerons comment les préférences des Canadiens à l'égard des différents formats de débat pourraient contribuer à une telle conception.

Sur les évaluations politiques

Ensuite, nous étudions l'influence des débats sur l'évaluation des chefs et de leurs partis par les citoyens. Cela complète l'étude précédente de la capacité/volonté des Canadiens d'évaluer et de

situer les chefs et leurs partis. Nous établissons ici quatre mesures de résultats. Les trois premières saisissent simplement les changements intra-individuels dans les notes et les placements à condition d'avoir donné une note ou un placement. Plus précisément, pour chaque participant, nous avons calculé (1) la différence absolue moyenne entre les cinq thermomètres des opinions à l'égard des chefs; (2) la différence absolue moyenne entre les cinq thermomètres des opinions à l'égard des partis; et (3) la différence absolue moyenne entre les cinq échelles de placement idéologique gauche-droite des partis. La quatrième mesure permet de saisir l'opinion des participants quant au parti qui était « le meilleur pour régler » ce qu'ils considéraient comme l'enjeu le plus important des élections. La mesure est donc un simple indicateur binaire indiquant si un participant a choisi un parti différent lors de la deuxième vague postérieure aux débats par rapport à son choix lors de la première vague préalable aux débats. En bref, les quatre mesures permettent d'établir à quel point les Canadiens ont changé d'opinion sur les chefs et les partis – sans préciser le sens de ce changement. Les résultats sont présentés à la figure 26.

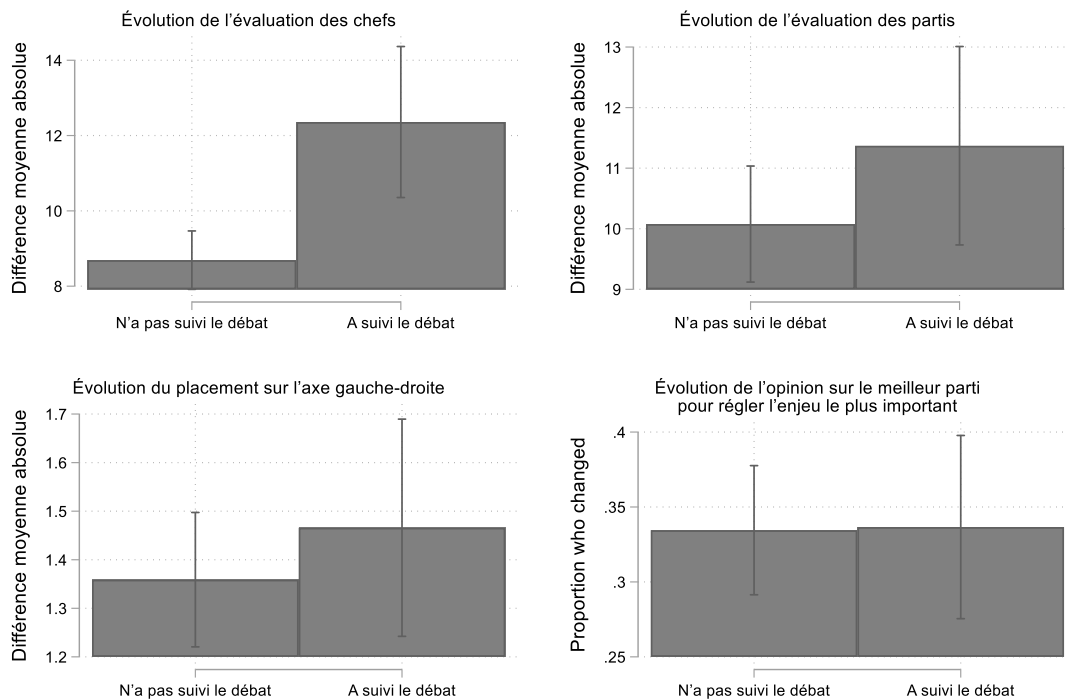


Figure 26 : Incidence du visionnement des débats sur les résultats en matière d'évaluation politique. Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.

Nous constatons que le visionnement des débats a contribué à un changement plus important dans les évaluations du thermomètre des opinions à l'égard des chefs. La personne type n'ayant pas regardé de débat a modifié son évaluation moyenne des chefs de 9 points (rappelons que

l'échelle d'évaluation initiale allait de 0 à 100). En revanche, la personne type ayant regardé le débat a modifié son évaluation moyenne des chefs de 12 points, une différence statistiquement significative. Nous ne trouvons pas de différences statistiquement significatives entre ceux qui ont regardé le débat et ceux qui ne l'ont pas regardé pour les trois autres mesures, à savoir en ce qui concerne les évaluations des partis, les placements idéologiques gauche-droite des partis, et le parti considéré comme le meilleur pour régler l'enjeu le plus important.

Sur les évaluations des institutions

En ce qui concerne les évaluations des institutions, nous examinons les répercussions possibles des débats sur l'efficacité politique et la satisfaction des participants à l'égard de la démocratie canadienne, ainsi que sur leur niveau de confiance envers les principales institutions politiques telles que les tribunaux, le gouvernement fédéral, les médias et les partis politiques.

Les résultats sont présentés à la figure 27. Les données montrent que les débats ont eu une incidence positive sur la confiance envers le gouvernement fédéral. Par rapport à ceux qui n'ont pas regardé le débat, ceux qui l'ont suivi ont affiché une augmentation nette de 10 points de pourcentage de leur confiance envers le gouvernement fédéral. Les données montrent également une plus grande augmentation de la confiance envers les médias et les partis politiques chez ceux qui ont regardé le débat – encore une fois par rapport à ceux qui ne l'ont pas regardé –, bien que cette différence n'approche que le niveau conventionnel de signification statistique (dans le cas des deux résultats, $p = 0,07$). Nous n'avons pas trouvé de données montrant que le fait de regarder le débat a contribué à augmenter le sentiment d'efficacité politique, la satisfaction à l'égard du processus démocratique canadien ou la confiance envers les tribunaux.

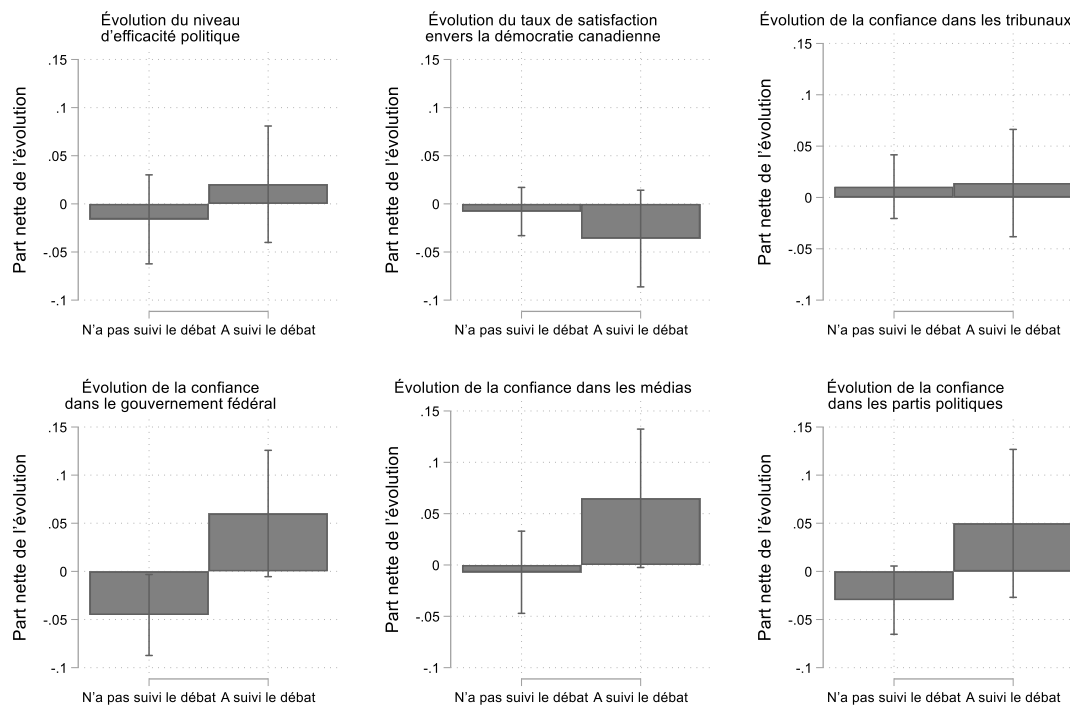


Figure 27 : Incidence du visionnement des débats sur les résultats en matière d'évaluation des institutions. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Le fait que le visionnement des débats a contribué à accroître la confiance dans le gouvernement fédéral, et peut-être aussi à l'égard des médias et des partis politiques, est remarquable et mérite d'être examiné plus avant. En effet, on ne s'attendrait pas nécessairement à ce que l'exposition à l'atmosphère souvent combative et partisane d'un débat renforce la confiance du public. Une explication possible, cependant, est que le fait de voir les chefs, y compris le premier ministre, obligés de s'expliquer et de répondre à des questions permet d'engendrer une plus grande confiance. Les recherches futures devraient approfondir cette question de la confiance, en explorant les caractéristiques particulières des débats qui contribuent à renforcer la confiance des Canadiens dans leurs institutions politiques.

Sur le comportement politique

La dernière série de résultats que nous explorons concerne le comportement politique – plus précisément les intentions de voter et les choix de vote en 2021, ainsi que les attentes des participants quant à leur participation à des activités politiques sans droit de vote. Ces résultats sont présentés à la figure 28. Rien ne permet de conclure que le fait de regarder les débats est associé à des changements dans ces comportements aux niveaux conventionnels de signification statistique.

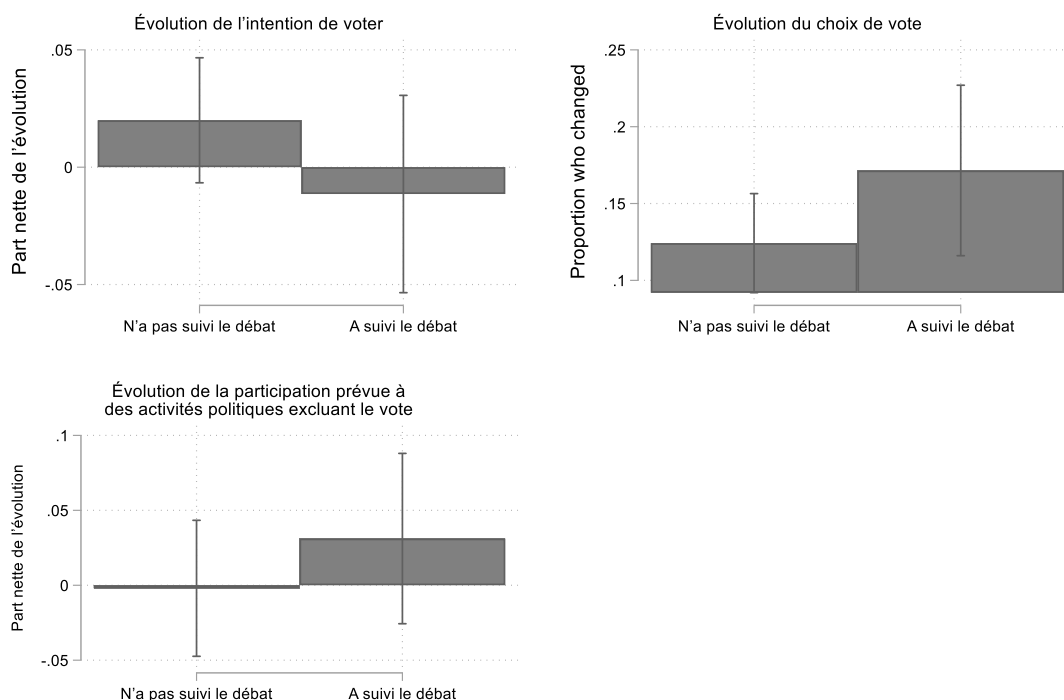


Figure 28 : Incidence du visionnement des débats sur le comportement politique. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Préférences du public concernant les futurs débats

Dans cette section, nous nous penchons sur les préférences des Canadiens concernant les futurs débats. Pour estimer ces préférences, nous avons réalisé une troisième enquête auprès d'un nouvel échantillon représentatif d'un peu moins de 500 Canadiens. Cette enquête a permis de recueillir des avis sur un large éventail de questions, allant du choix des participants aux débats à l'animation des débats, en passant par l'attrait des différents types de débats et d'événements publics. Ces préférences ont été évaluées de différentes manières, par exemple en demandant aux participants de classer leurs objectifs, de faire des compromis entre les formats de débat et d'allouer un budget temps dans un débat donné. Ce qui en ressort, selon nous, est l'image la plus complète disponible des préférences des Canadiens en matière de débats des chefs.

Objectifs des débats des chefs

Nous commençons notre exploration des préférences des Canadiens en partant des premiers principes : nous demandons aux participants de classer leurs trois principaux objectifs parmi un ensemble préétabli d'objectifs possibles d'un débat des chefs. La moitié de l'échantillon a s'est vu poser de manière aléatoire une question qui lui demandait de classer les trois éléments « les plus importants pour vous personnellement », tandis que l'autre moitié s'est vu poser de manière aléatoire une question qui lui demandait de classer les trois éléments « les plus importants pour la

démocratie canadienne ». De cette façon, nous pouvons voir si les objectifs personnels des Canadiens relatifs aux débats des chefs diffèrent de la façon dont, selon eux, l'intérêt public devrait être servi par les débats.

Les résultats sont présentés à la figure 29. Nous indiquons le pourcentage de participants qui ont classé l'objectif donné comme étant leur objectif principal. Les résultats sont ventilés selon les questions, à savoir ce qui était important personnellement pour les répondants (à gauche) ou à ce qui était important pour la démocratie canadienne (à droite).

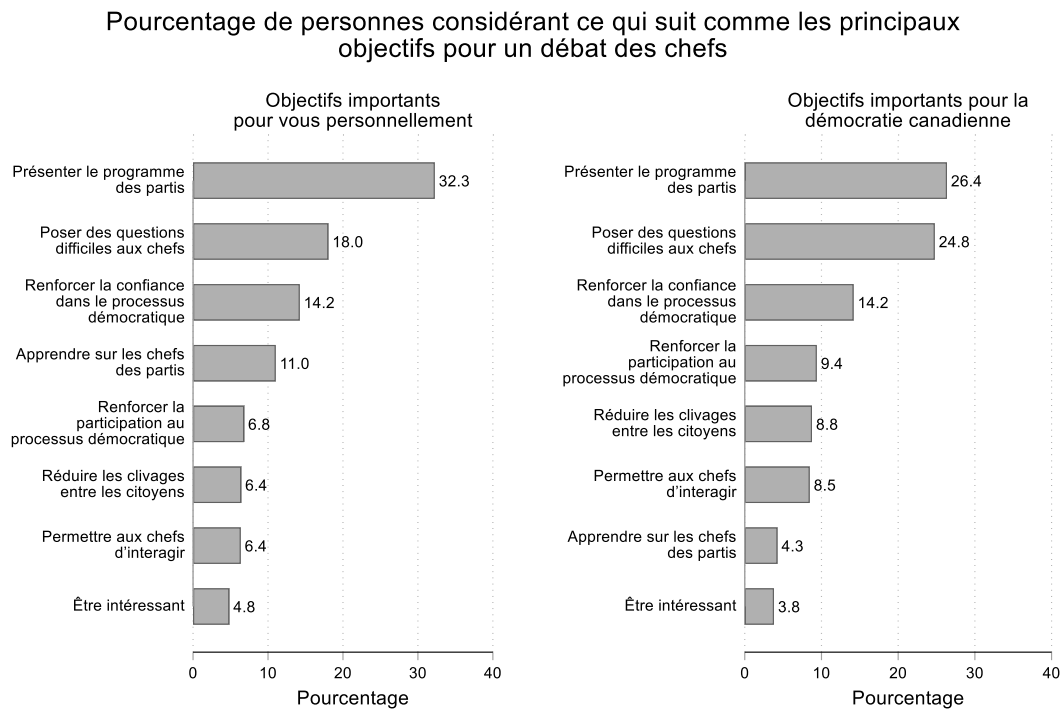


Figure 29 : Principaux objectifs d'un débat des chefs. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Il en ressort quatre constatations. Tout d'abord, l'objectif le plus souvent classé en tête était d'« aider les citoyens à s'informer sur les programmes et les promesses des partis ». Environ un tiers (32 %) des répondants du groupe « objectifs importants pour vous personnellement » l'ont classé comme étant leur principal objectif, tout comme un peu plus d'un quart (26 %) de ceux du groupe « objectifs importants pour la démocratie canadienne ». Cependant, tous les objectifs d'apprentissage n'ont pas été considérés comme égaux : beaucoup moins de participants de

chaque groupe ont indiqué qu'aider les « citoyens à s'informer sur les chefs de partis » était leur objectif le plus important.

Ensuite, le deuxième objectif le plus souvent cité est de « poser des questions difficiles aux chefs de partis », encore une fois peu importe la question posée. Les débats en tant qu'exercice de responsabilité figurent en bonne place dans les préférences des Canadiens. Troisièmement, une fraction non négligeable des participants a souhaité que le débat serve à « renforcer la confiance des citoyens dans le processus démocratique » – le troisième objectif le plus fréquent du débat (14 % dans chaque groupe). Nous avons noté dans la section 4.6.4 les données montrant que les débats de 2021 ont accru certaines formes de confiance dans les institutions – en dépit, ou peut-être en raison, du fait qu'ils ont parfois encouragé le conflit et l'opposition. Nous pensons que des recherches plus poussées peuvent contribuer à la conception de débats permettant de poser des questions difficiles aux chefs tout en renforçant la confiance dans le processus démocratique.

Quatrièmement, nous soulignons que le « débat en tant que divertissement » ne présente que peu d'intérêt pour les citoyens. Moins de 5 % des participants ont déclaré que leur premier objectif était que le débat soit « intéressant ». De même, relativement peu de citoyens ont indiqué que le fait de voir les chefs interagir constituait un objectif principal d'un débat. Cette priorité relativement faible pour l'interaction en tant que telle reflète le dégoût récurrent des participants au groupe de discussion pour les segments de débat qui permettent aux chefs de parler en même temps. Bien que les débats offrent une rare occasion aux chefs d'interagir, les résultats obtenus ici donnent à entendre que les Canadiens ne considèrent pas cette interaction comme une fin particulièrement souhaitable en soi. Néanmoins, l'interaction des chefs peut toujours être mise au service d'autres objectifs – comme la promotion de la présentation des programmes des partis et de la responsabilisation des chefs –, à condition que cela soit réalisé de manière à garantir que les chefs ne parlent qu'à tour de rôle.

Participation des chefs

Nous examinons ensuite les préférences des citoyens en matière de participation des chefs dans le contexte d'un seul débat. Le Canada compte de nombreux partis politiques, et le choix des chefs de partis à inviter à un débat est nécessairement un jugement qui constitue, à juste titre, une source de contestation politique. Nous avons d'abord exploré les préférences des Canadiens en utilisant une série de quatre questions à choix binaire. Pour chaque question, les participants se voient présenter deux débats hypothétiques et sont invités à choisir celui qu'ils préfèrent.

Les résultats sont présentés à la figure 30. Deux constatations ressortent. Premièrement, lorsqu'on leur a présenté un débat hypothétique dans lequel les chefs des « six plus grands partis sont invités à participer – et chaque chef dispose de moins de temps de parole » et un débat hypothétique dans lequel les chefs des « deux plus grands partis sont invités à participer – et chaque chef

dispose de plus de temps de parole », 62 % des participants ont choisi le premier. Il convient de souligner que ce choix a été fait en pleine connaissance du compromis probable, à savoir qu'un plus grand nombre de chefs signifierait moins de temps de parole pour chacun d'entre eux.

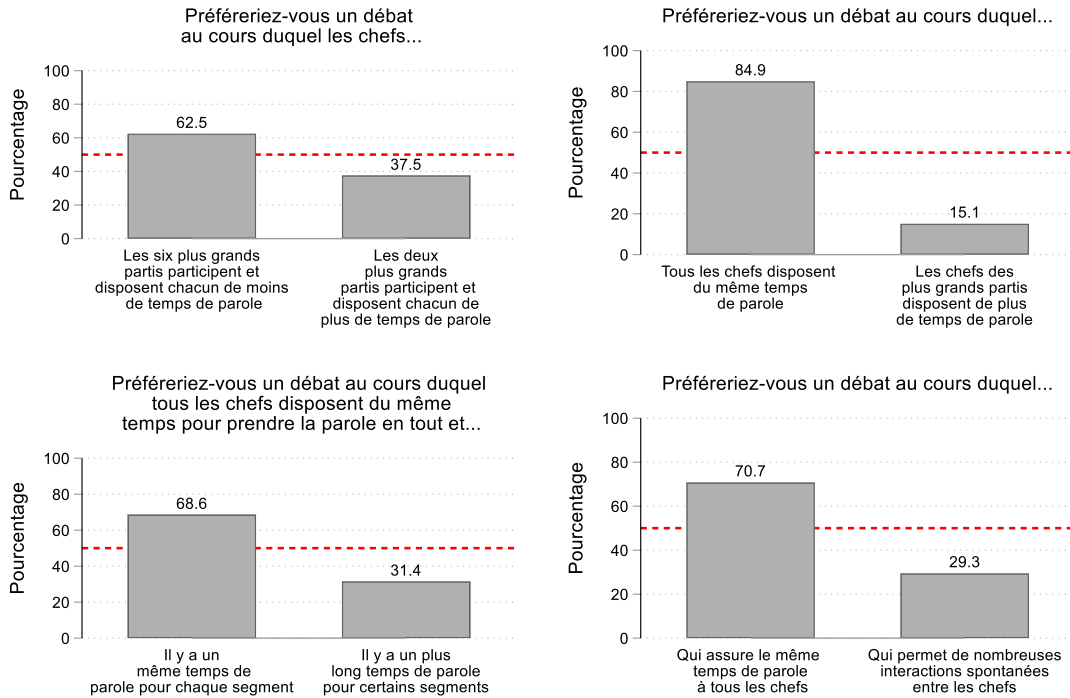


Figure 30 : Préférences binaires concernant la participation des chefs. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Deuxièmement, les participants préfèrent nettement – du moins en théorie – une répartition égale du temps de parole entre les chefs qui sont invités à participer à un débat. Une très large majorité (85 %) a préféré un débat dans lequel tous les chefs ont disposé d'un temps de parole égal à un débat dans lequel les chefs des grands partis ont disposé de plus de temps de parole que les chefs des petits partis. Cette préférence pour l'égalité de traitement ne vaut pas seulement pour le débat dans son ensemble : une grande majorité (67 %) préfère un débat dans lequel tous les chefs ont le même temps de parole dans chaque segment à un débat dans lequel les chefs parlent plus dans certains segments que dans d'autres – même si, de par leur construction, les deux options sont présentées comme accordant un temps de parole égal au total aux chefs. En outre, une autre grande majorité de Canadiens semble prête à renoncer à la spontanéité pour un temps de parole égal : 71 % préfèrent un débat qui « assure le même temps de parole à tous les chefs – même si cela ne laisse que peu de temps pour des interactions spontanées entre les chefs » à un débat qui « permet de nombreuses interactions spontanées entre les chefs – même si cela signifie qu'ils n'ont pas le même temps de parole ».

Nous avons également sondé les préférences des Canadiens quant à la répartition du temps entre les chefs de partis en rendant les choix disponibles plus concrets. Ailleurs dans l'enquête, on a demandé aux participants d'imaginer qu'ils étaient chargés d'organiser un débat de deux heures lors des prochaines élections fédérales et que leur tâche consistait à « décider de la meilleure façon de répartir ce temps ». On leur a demandé d'attribuer un pourcentage de temps à chaque chef. Les participants pouvaient attribuer une valeur de 0 à 100 % à chaque chef, à condition que la somme des attributions totales atteigne 100 %.

La figure 31 indique le pourcentage moyen du temps de débat que les participants ont attribué à chaque chef. Les résultats indiquent que, lorsque cette tâche est rendue plus concrète, nous constatons certains écarts par rapport à l'égalité parfaite. L'attribution moyenne des deux plus grands partis – les libéraux et les conservateurs – était de l'ordre de 21 % du temps disponible, tandis que l'attribution moyenne des trois plus petits partis – le BQ, les Verts et le PPC – était de l'ordre de 13 % du temps disponible. Le NPD se situe entre ces deux ensembles avec une attribution moyenne de 17 % du temps disponible.

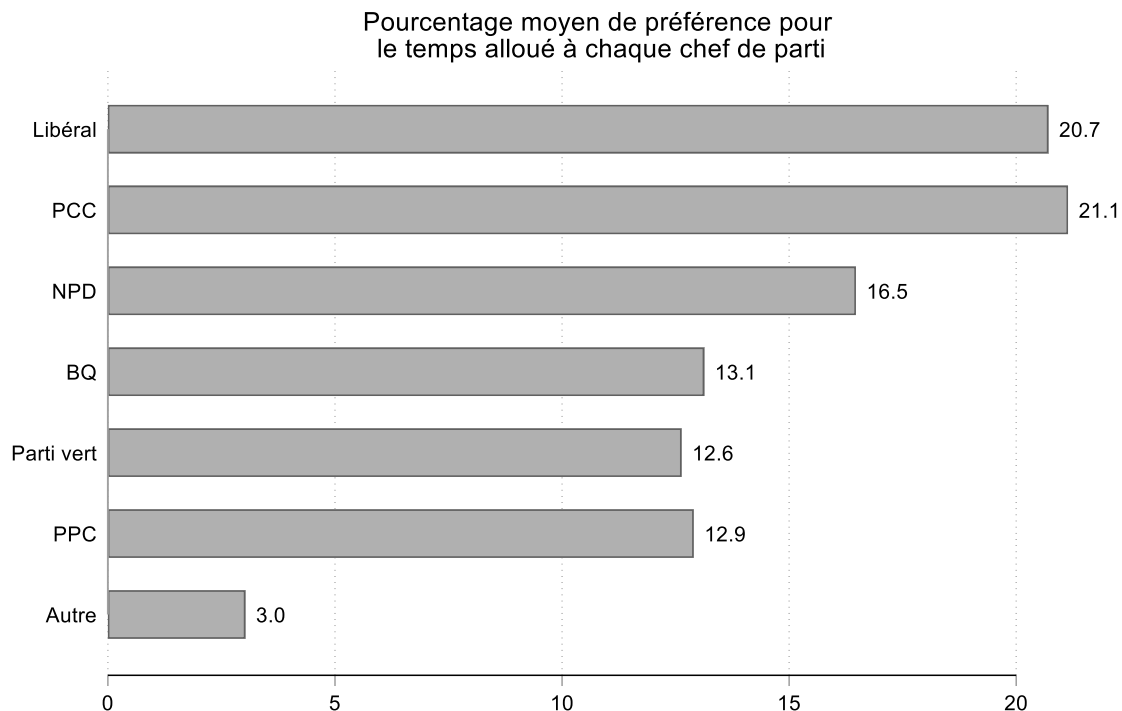


Figure 31 : Répartition du temps privilégiée entre les chefs de partis. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Bien qu'il existe des différences notables dans la répartition entre certains de ces partis, il convient de reconnaître que l'écart substantiel par rapport à l'égalité reste relativement modeste.

Considérons que l'égalité parfaite entre six partis (en mettant de côté la réponse « Autre » non précisée dans la question) impliquerait une attribution de $100/6 = 17\%$ pour chaque parti. Ainsi, l'attribution moyenne des deux plus grands partis n'est que de 4 points de pourcentage supérieure à l'égalité parfaite et l'attribution moyenne des trois plus petits partis n'est que de 4 points de pourcentage inférieure à l'égalité parfaite.

Animation et source des questions

La nature de l'animation et, plus largement, des sources des questions posées aux chefs de partis est un élément clé de la conception de nombreux débats modernes des chefs. Nous abordons de nouveau cette question sous plusieurs angles : en demandant aux participants de choisir entre des paires hypothétiques de débats qui diffèrent en ce qui concerne l'animation; en demandant aux participants ce que devrait être, selon eux, le rôle d'un animateur; et en demandant aux participants d'attribuer une part des questions en fonction de leurs sources préférées (p. ex. l'animateur, le public, les journalistes, etc.).

La figure 32 présente cinq ensembles de choix binaires. Nous mettons en évidence trois constatations. Premièrement, les Canadiens préfèrent nettement un débat dans lequel l'animateur joue un rôle de responsabilisation à un débat dans lequel l'animateur joue un rôle plus limité. Près de neuf personnes sur dix (88 %) préfèrent un débat où l'animateur pose aux chefs des « questions difficiles – même si vous pourriez ne pas être d'accord avec certaines d'entre elles » à un débat où l'animateur pose des « questions faciles – même si vous pouviez trouver certaines d'entre elles sans intérêt ». Il convient de souligner que cette préférence pour les « questions difficiles » s'accompagnait de la compréhension qu'en tant que téléspectateurs, ils pouvaient ne pas être d'accord avec certaines questions. Une majorité similaire (86 %) est favorable à un débat dans lequel l'animateur vérifie les faits – même si ce rôle se traduit par une réduction du temps de parole des chefs.

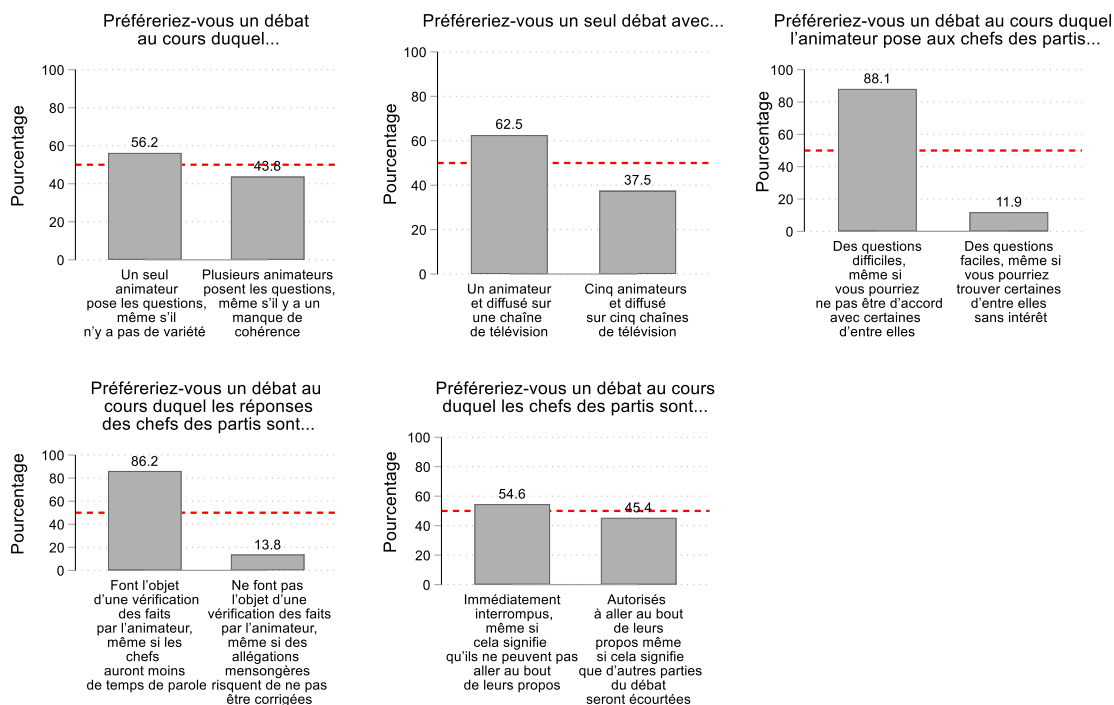


Figure 32 : Préférences binaires concernant l'animation. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Deuxièmement, des majorités plus modestes préfèrent un débat avec un seul animateur à un débat avec plusieurs animateurs, que ce choix soit présenté comme un compromis en matière de variété ou d'accès à la chaîne. Par exemple, 63 % préfèrent un débat avec un seul animateur diffusé sur une seule chaîne à un débat avec cinq animateurs diffusé sur cinq chaînes.

Troisièmement, les Canadiens sont divisés de façon relativement égale sur la façon de gérer les chefs qui pourraient dépasser le temps qui leur est attribué. Un peu plus de la moitié (55 %) préfèrent un débat dans lequel les chefs de partis sont « immédiatement interrompus lorsqu'ils atteignent leur limite de temps – même si cela signifie qu'ils ne peuvent pas aller au bout de leurs propos » à un débat dans lequel les chefs sont « autorisés à aller au bout de leurs propos – même si cela signifie que d'autres parties du débat seront écourtées ». Nous pensons que cette division reflète l'opinion de nombreux participants au groupe de discussion qui pensaient qu'il était impoli d'interrompre les chefs, tout en reconnaissant qu'une certaine forme d'interruption était un « mal nécessaire ». Les futurs organisateurs de débats auront peut-être intérêt à réfléchir à la manière dont ils peuvent à la fois organiser un débat où le temps est étroitement régulé (conformément à la préférence du public pour un temps égal entre les chefs) et réduire au minimum la nécessité – ou le caractère gênant – d'interrompre les chefs qui s'éternisent.

Ensuite, nous nous tournons vers ce que sont, selon les Canadiens, les rôles appropriés d'un animateur de débat. Dans cette question, les participants se sont vu présenter une liste de six rôles possibles et ont été invités à indiquer lesquels, selon eux, devraient faire partie du travail d'un animateur. Les résultats, présentés à la figure 33, sont frappants. Dans chaque cas, pas moins de quatre personnes sur cinq ont estimé que chaque rôle faisait effectivement partie du travail de l'animateur. La préférence globale du public est donc loin de l'animation du type « laissez-faire ». De très larges majorités souhaitent que l'animateur pose des questions difficiles aux chefs, qu'il s'assure que les chefs répondent à ces questions, qu'il fasse respecter l'égalité du temps de parole entre les chefs, qu'il s'assure que les chefs ne s'interrompent pas les uns les autres, qu'il s'assure qu'ils se montrent respectueux les uns envers les autres et qu'il vérifie les faits énoncés par les chefs. En bref, la plupart des Canadiens souhaitent que l'animateur soit un acteur clé du débat en promouvant la responsabilité et en assurant un traitement juste pour tous.

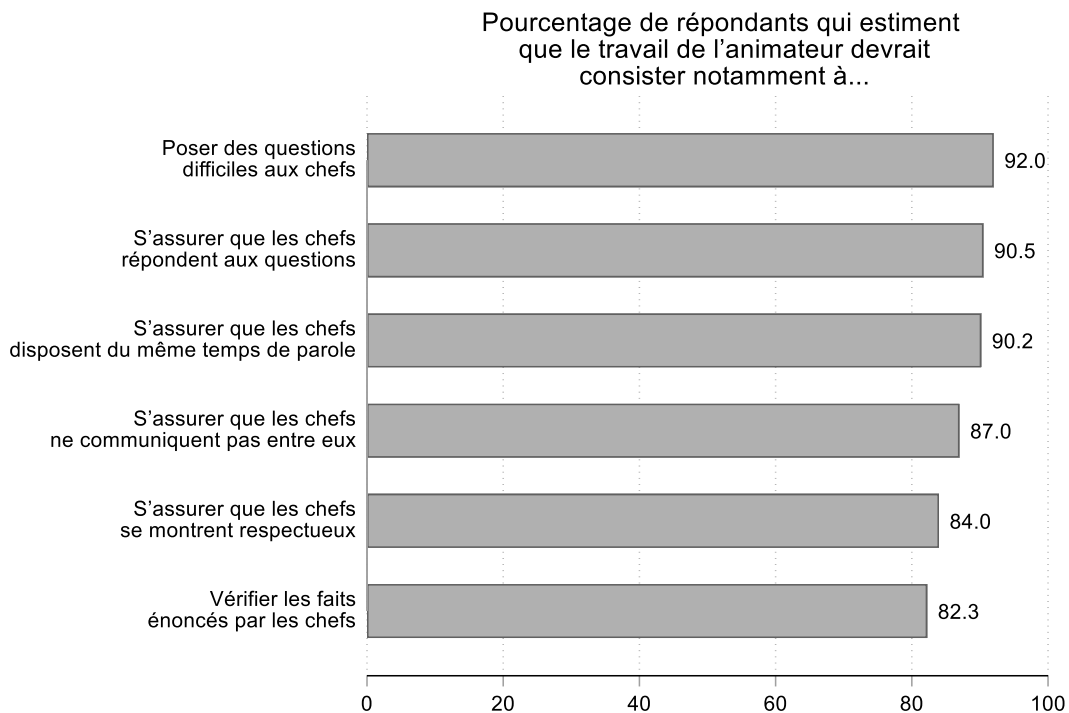


Figure 33 : Préférences concernant les rôles de l'animateur. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

L'animateur n'est pas la seule source possible de questions posées aux chefs dans un débat. En effet, les débats de 2021 ont inclus des questions provenant d'autres sources : des journalistes ont été invités à poser des questions en direct, ainsi qu'une poignée de membres du public. Que pensent les Canadiens de ces sources? Pour répondre à cette question, nous avons de nouveau

demandé aux participants d'entreprendre une tâche d'attribution assortie de contraintes : c'est-à-dire d'attribuer un pourcentage de questions à différentes sources possibles. Les participants pouvaient attribuer de 0 à 100 % des questions à une source donnée, à condition que la somme des attributions soit égale à 100 %.

La figure 34 indique le pourcentage moyen attribué à chaque source. Les Canadiens, en moyenne, souhaitent que l'animateur pose le plus de questions, soit environ 2 questions sur 5. Ensuite, les participants souhaitent que les membres du public posent 22 % des questions en moyenne, soit un peu plus que les journalistes (19 %). À titre de comparaison, nous avons inclus les « professeurs d'université » comme source possible de questions – bien que cette pratique ne soit pas courante dans les débats des chefs fédéraux au Canada. Parmi les sources disponibles, les professeurs étaient les moins populaires – les participants ne leur ont attribué que 15 % des questions en moyenne. Ces résultats font largement écho aux constatations précédentes : les Canadiens considèrent que l'animateur joue un rôle essentiel dans un débat, mais ils cherchent également à réserver un certain espace au public et aux autres journalistes pour poser leurs questions.

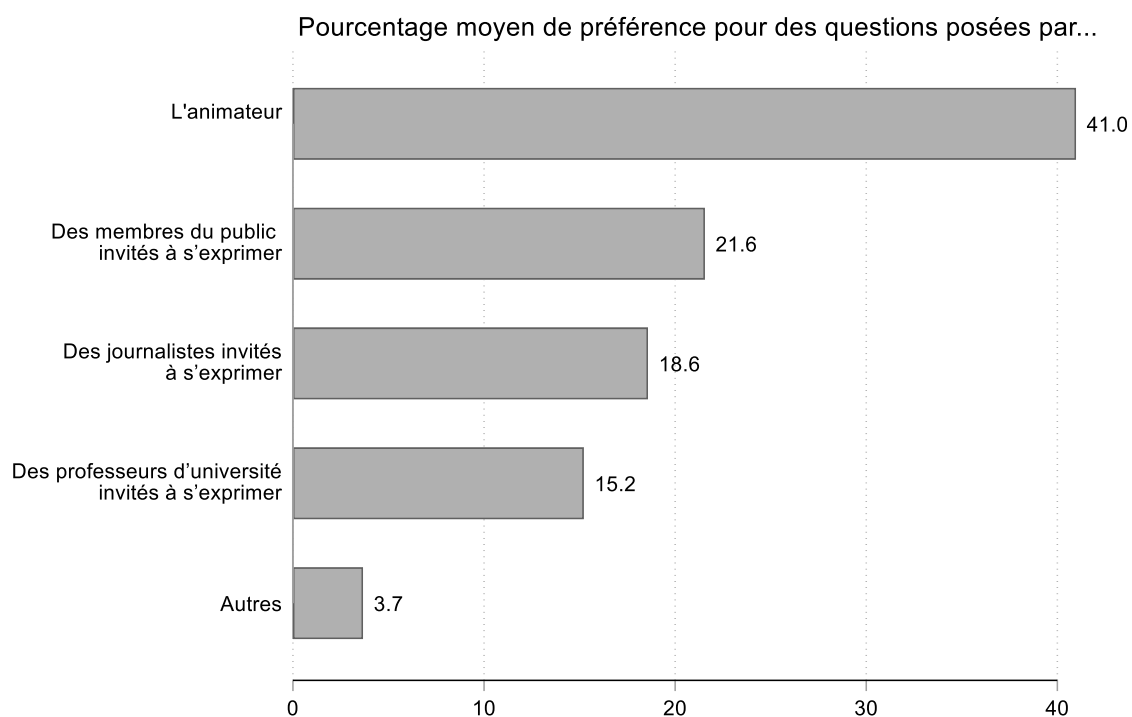


Figure 34 : Préférences concernant les sources des questions. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Sujets à débattre

Le choix des sujets est un autre ingrédient crucial de tout débat – notamment parce que, comme indiqué à la section 4.5.1, de nombreux téléspectateurs des débats de 2021 ont trouvé que ces

événements n’abordaient pas les enjeux qui étaient les plus importants pour eux. En effet, satisfaire les divers intérêts du public canadien en une période de deux heures est un défi de taille. Le choix des sujets nécessite de trouver un équilibre entre au moins deux considérations importantes : le nombre de sujets et la profondeur de la discussion sur chacun. Si l’inclusion d’un plus grand nombre de sujets dans un débat donné permet d’aborder les enjeux intéressant un plus grand nombre de Canadiens, cela peut se faire au prix de la profondeur – et réduire ainsi le temps disponible pour aborder les programmes des partis dans le détail, comme le souhaitent les Canadiens.

Nous avons soumis ce compromis aux participants à l’enquête en leur demandant ce qu’ils préféreraient entre un débat qui aborde « 3 sujets auxquels 40 minutes sont allouées » et un débat qui aborde « 6 sujets auxquels 20 minutes sont allouées ». Les résultats sont présentés à la figure 35. Près des trois quarts ont préféré un débat abordant six sujets (dans la section 4.7.8, nous étudions l’attrait des débats abordant un seul sujet dans le contexte d’éventuelles campagnes comportant plus d’un débat dans chaque langue officielle).

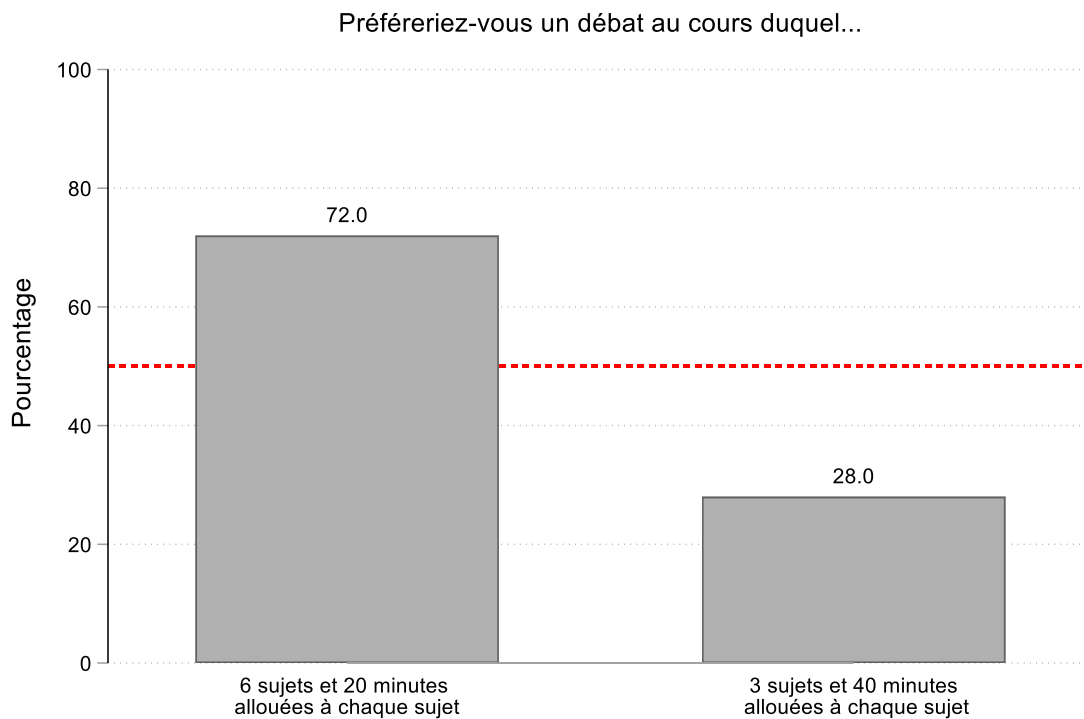


Figure 35 : Préférence binaire concernant le nombre de sujets du débat. *Remarque : les réponses à l’enquête sont pondérées.*

Nous avons également examiné les préférences pour les sujets du débat avec une autre tâche d'allocation de temps, en demandant de nouveau aux participants de diviser le temps disponible pour un seul débat entre un ensemble de cinq sujets présélectionnés. La figure 36 présente le pourcentage moyen du temps de débat alloué par les participants à chaque sujet. Les résultats confirment la préférence à l'égard d'un débat comportant plusieurs sujets, tout en indiquant une ouverture à l'allocation de plus de temps à certains sujets.

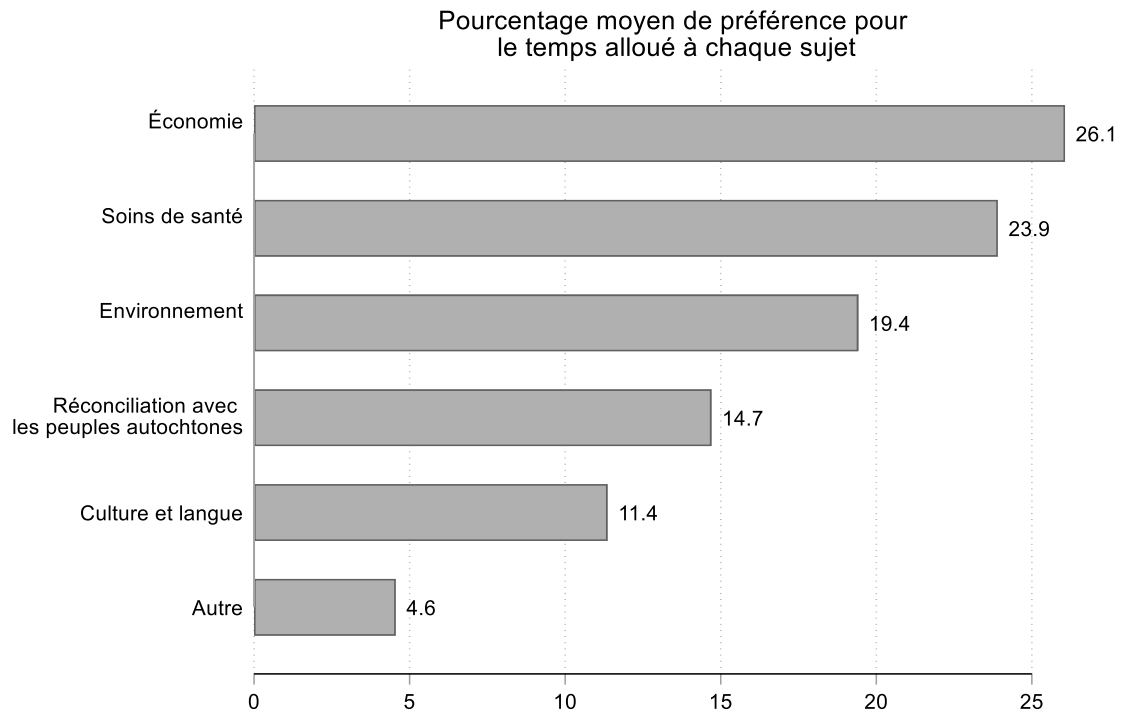


Figure 36 : Répartition du temps entre les sujets du débat. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Formats des débats

Le format a une incidence importante sur le déroulement de tout débat et peut influencer la manière dont les débats peuvent atteindre les objectifs les plus importants des Canadiens, à savoir apprendre à connaître les partis, tenir les dirigeants responsables et renforcer la confiance dans le processus démocratique. Nous commençons notre exploration par quatre questions binaires relatives au format du débat. Pour chaque question, les participants étaient de nouveau invités à choisir lequel des deux débats hypothétiques ils préféreraient. Les résultats sont présentés à la figure 37.

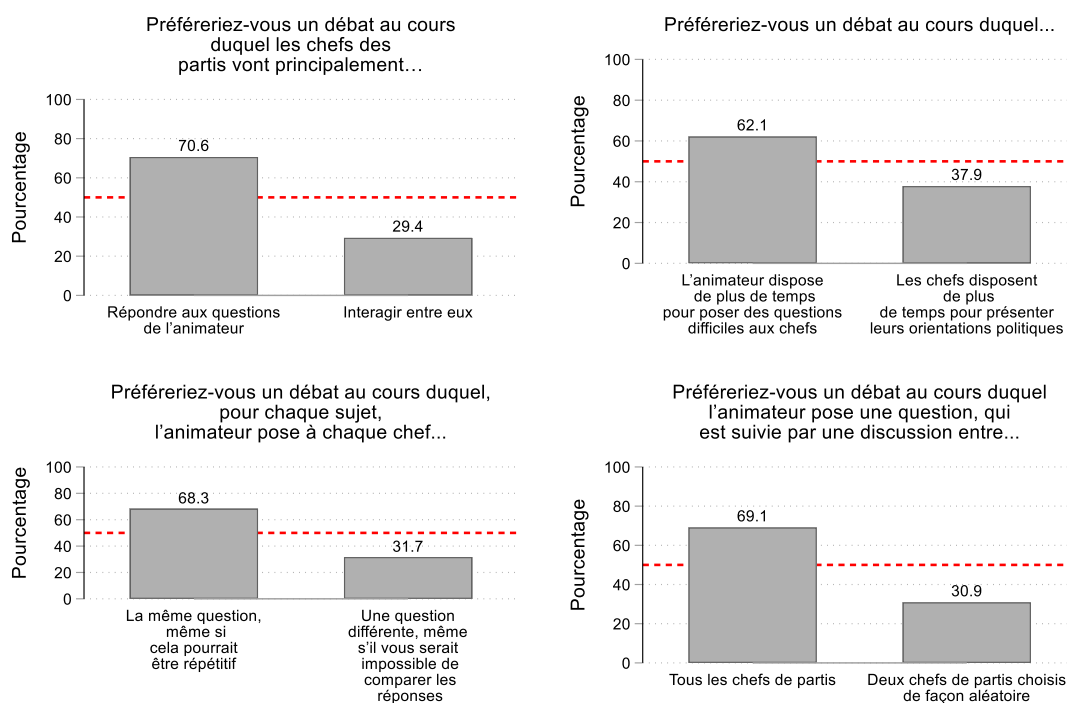


Figure 37 : Préférences binaires concernant le format du débat. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Nous faisons quatre constats. Tout d'abord, plus de sept participants sur dix (71 %) ont préféré un débat au cours duquel les chefs vont principalement répondre aux questions de l'animateur plutôt qu'un débat au cours duquel les chefs vont principalement interagir entre eux. Deuxièmement, une majorité de répondants (62 %) a de nouveau préféré le modèle de questionnement centré sur l'animateur à un modèle dans lequel les chefs disposent de plus de temps « pour présenter en détail leurs orientations politiques ». Troisièmement, en ce qui concerne les questions de l'animateur, un peu plus des deux tiers (68 %) préfèrent un débat où la même question est posée à chaque chef, « même si cela pourrait être répétitif », plutôt qu'un débat dans lequel l'animateur pose une question différente à chaque chef. Quatrièmement, en suivant ce même thème, nous constatons que 69 % des Canadiens préfèrent un débat dans lequel l'animateur pose une question, qui est suivie par une discussion entre tous les chefs de partis – par rapport à un débat dans lequel la discussion qui s'ensuit réunit seulement deux chefs choisis de façon aléatoire. Bien que la sélection aléatoire des chefs soit une stratégie courante pour gérer certaines parties d'un débat, les Canadiens semblent encore une fois préférer une plus grande inclusion – une préférence qui reflète leur engagement envers la participation égale des chefs mentionnée précédemment. Le défi reste de savoir comment assurer un débat inclusif réunissant plusieurs chefs de partis, tout en évitant les situations où les chefs s'interrompent les uns les autres.

Pour explorer ces préférences de format sous un angle différent, nous avons de nouveau demandé aux participants de se livrer à une tâche d'allocation de temps pour un débat unique de deux heures lors des prochaines élections fédérales. On a demandé aux participants de répartir le temps entre trois formats possibles : (1) « Les chefs de partis répondent aux questions posées par l'animateur »; (2) « Les chefs de partis interagissent entre eux sans l'intervention de l'animateur »; (3) « Les chefs de partis présentent en détail leurs politiques sans être interrompus ». Les réponses des participants étaient limitées de manière à ce que le total des pourcentages alloués soit égal à 100. Les résultats sont présentés à la figure 38.

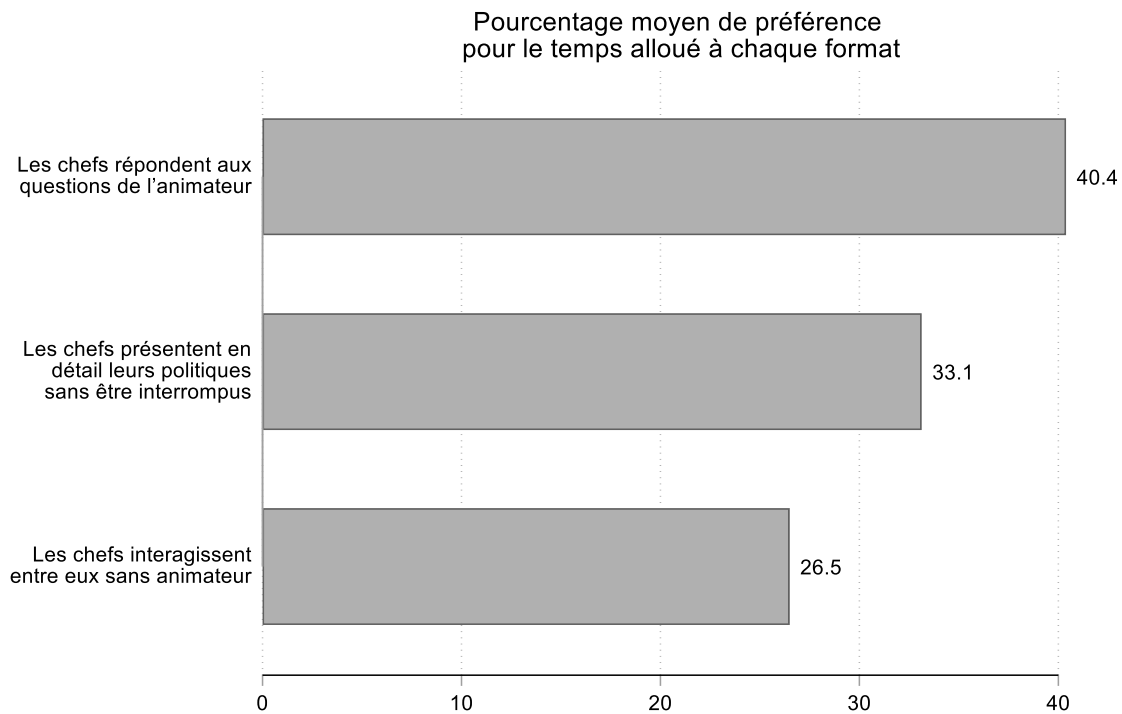


Figure 38 : Répartition du temps entre les formats de débat. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

En écho aux résultats précédents, le format centré sur l'animateur a reçu la plus grande allocation de temps. Les participants ont alloué en moyenne 40 % du temps du débat à la réponse des chefs aux questions de l'animateur. Cela dit, les participants ont tout de même réservé en moyenne un tiers du temps aux chefs pour qu'ils présentent leur politique sans être interrompus. Ce format reflète également les commentaires de certains participants au groupe de discussion qui souhaitaient que les débats soient un moyen efficace de s'informer des promesses des partis pendant la campagne. Enfin, un peu plus d'un quart du temps (27 %) a été alloué en moyenne à l'interaction des chefs sans animateur. Bien que nous ayons constaté que ce type d'interaction

n'était pas un objectif principal des débats en tant que tel, les Canadiens peuvent, à juste titre, considérer que l'interaction entre les chefs facilite le type d'apprentissage et de responsabilisation qu'ils recherchent.

Horaires des débats

Étant donné que le fait d'être « trop occupé » était une raison courante pour ne pas regarder de débat en 2021, nous avons demandé aux participants de la troisième enquête leur préférence à l'égard du moment où ils souhaiteraient regarder un débat en direct. Cette question a été posée en deux étapes : tout d'abord, on a demandé aux participants s'ils étaient plus enclins à regarder le débat un jour de semaine ou un jour de fin de semaine; ensuite, on leur a demandé à quelle heure de la journée ils préféreraient le regarder (en choisissant entre 15 h, 18 h, 19 h, 20 h ou 21 h). Les participants ont été informés que toutes les heures correspondaient à l'heure locale de leur région. Nous avons combiné les réponses à ces deux questions et présenté les résultats à la figure 39.

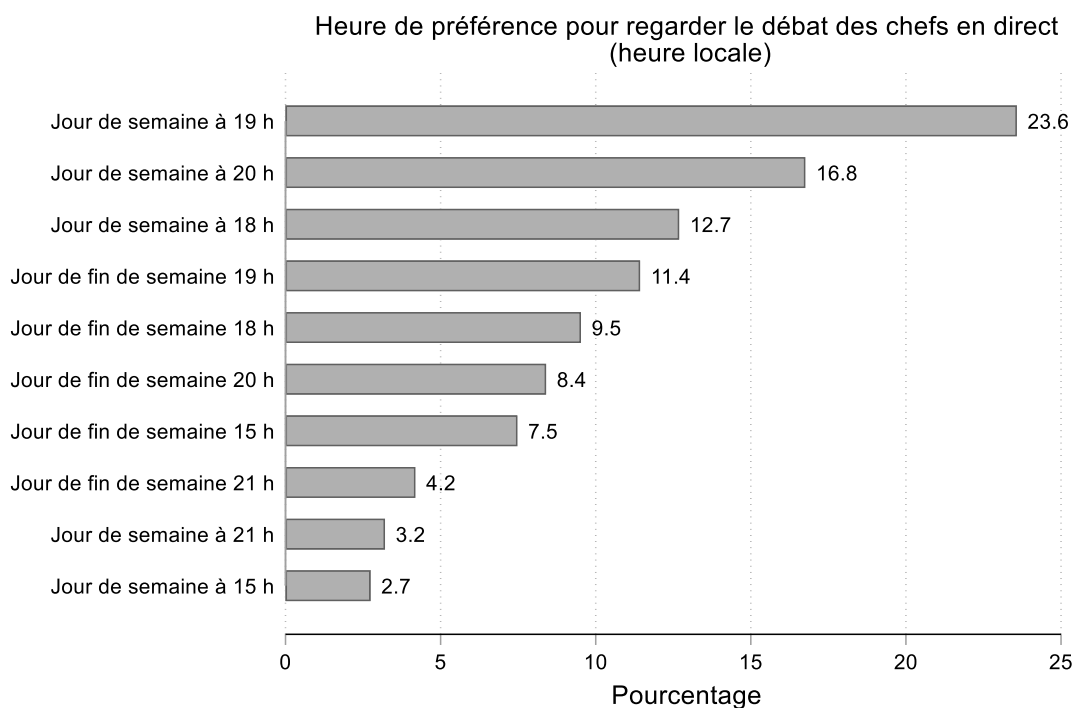


Figure 39 : Préférences concernant les horaires des débats. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

L'heure la plus populaire pour regarder un débat en direct – choisi par 24 % des participants – est un jour de semaine à 19 h. Les deux horaires suivants les plus populaires se situent de part et d'autre de cette tranche horaire, à savoir à 20 h et 18 h en semaine. Les horaires les moins

populaires sont notamment en début d'après-midi (15 h) et en fin de journée (21 h), et ce, que le débat tombe un jour de semaine ou de fin de semaine.

Il est certain qu'il n'est pas facile de tenir compte de ces préférences en matière d'horaires dans le contexte d'un seul débat en direct, compte tenu des fuseaux horaires du Canada. Par exemple, un débat en semaine commençant à 19 h dans le fuseau horaire de l'Atlantique (l'horaire préféré) signifie un début à 15 h dans le fuseau horaire du Pacifique (l'horaire jugé le moins préférable). Les solutions peuvent nécessiter une réflexion créative plus poussée qui pourrait comprendre la mise en œuvre de débats des chefs au niveau régional, la rediffusion de débats précédemment enregistrés dans leur intégralité, ou la promotion accrue d'extraits à la demande des débats par les sites de nouvelles et les médias sociaux.

Dispositions sur la scène

Nous avons demandé aux Canadiens comment ils aimeraient que les chefs de partis soient placés sur la scène du débat. Nous avons proposé quatre choix possibles : chaque chef de parti se tient derrière son propre podium; les chefs de parti sont assis autour d'une seule table; les chefs de parti sont autorisés à se déplacer sur la scène; ou les chefs de parti participent à distance par vidéo. La figure 40 présente les résultats. La nette préférence, exprimée par près des deux tiers (64 %) des participants, était que chaque chef de parti se tienne derrière son propre podium. La disposition la moins appréciée était la participation à distance par vidéo.

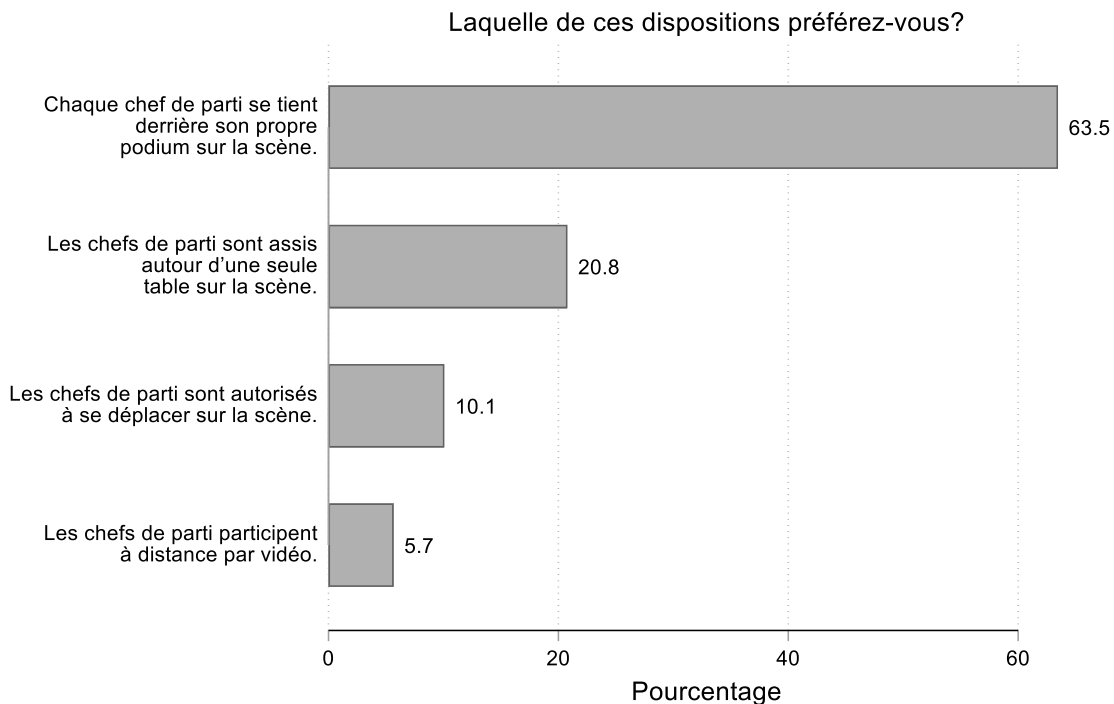


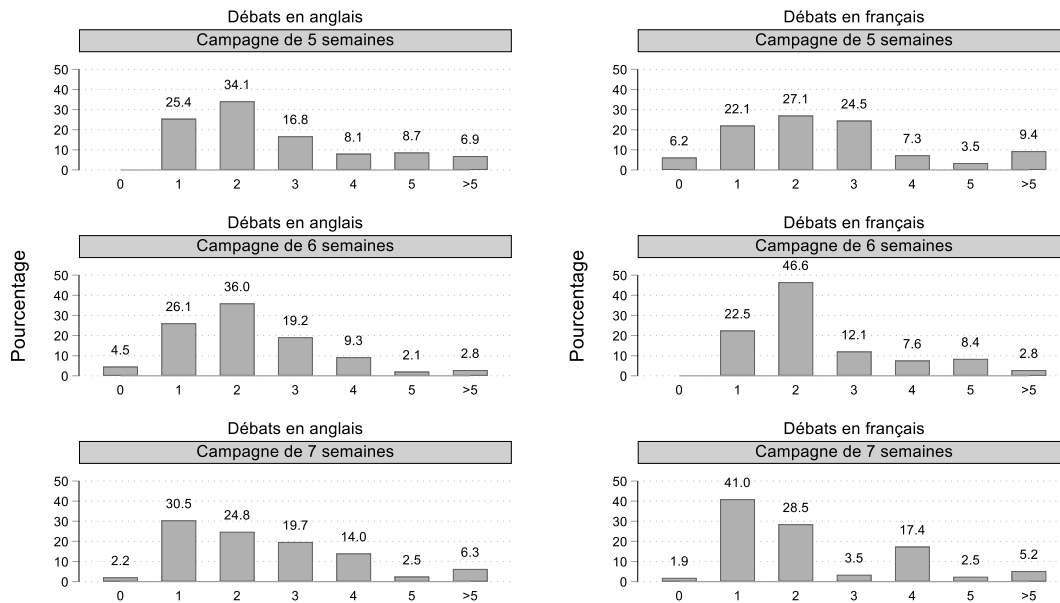
Figure 40 : Préférences concernant les dispositions sur la scène. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Nombre de débats

La dernière série de résultats porte sur la question clé du nombre de débats des chefs à organiser. Comme indiqué précédemment, la tenue d'un seul débat rend particulièrement difficiles les compromis concernant la participation des chefs, le sujet, le format et même les horaires. En théorie, la tenue de plus d'un débat – comme cela se fait dans certaines autres administrations – pourrait contribuer à atténuer ces tensions. Les Canadiens veulent-ils pour autant davantage de débats de chefs?

Nous avons abordé cette question en utilisant diverses approches. La figure 41 présente les préférences des Canadiens quant au nombre de débats dans chaque langue. Les participants pouvaient choisir 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou plus de 5 débats. Tous les participants ont été invités à choisir séparément le nombre de débats en anglais et le nombre de débats en français qu'ils préféraient; étant donné le public visé par chaque débat, nous présentons ci-dessous les préférences relatives au nombre de débats en anglais parmi les participants anglophones uniquement et les préférences relatives au nombre de débats en français parmi les participants francophones uniquement. De plus, nous avons attribué aléatoirement à tous les participants l'une des trois questions sur la durée de la campagne. On a demandé à un tiers d'entre eux de faire leurs choix en imaginant que la campagne des prochaines élections fédérales durerait cinq semaines, à un autre tiers en imaginant qu'elle durerait six semaines, et à un dernier tiers en imaginant qu'elle durerait sept semaines. De cette manière, nous pouvons examiner si les préférences des citoyens concernant le nombre de débats varient sensiblement en fonction de la durée possible de la campagne.

Nombre de préférence pour les débats, par langue et par durée de la campagne



Les préférences pour les débats en anglais sont déclarées pour les participants anglophones.
Les préférences pour les débats en français sont déclarées pour les participants francophones.

Figure 41 : Préférences concernant le nombre de débats des chefs, en fonction de la durée hypothétique de la campagne. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Nous faisons trois constatations principales. Tout d'abord, seule une très faible proportion des participants ne souhaitait aucun débat. Étant donné la variation naturelle de l'intérêt politique, ainsi que les commentaires négatifs qui peuvent parfois accompagner les débats des chefs, ce résultat mérite d'être souligné : la grande majorité des Canadiens veulent que les campagnes électorales fédérales comprennent des débats des chefs. Deuxièmement, une majorité de Canadiens aimeraient voir *deux débats ou plus*. Dans chacun des six groupes, seule une minorité a favorisé un seul débat. Troisièmement, nous ne trouvons pas de preuve statistiquement significative que la durée de la campagne a influencé les préférences relatives au nombre de débats. En d'autres termes, la demande publique de débats ne semble pas être plus faible dans le cadre d'une campagne de cinq semaines que dans le contexte d'une campagne de sept semaines.

Ensuite, nous cherchons à savoir si ces préférences relatives au nombre de débats font éventuellement l'objet de compromis plausibles. Nous le faisons ici dans le contexte de deux choix binaires, dont les résultats sont présentés à la figure 42. Tout d'abord, nous avons demandé aux participants de choisir entre deux organisations : (1) deux débats, soit un dans chaque langue, auxquels tous les chefs des grands partis participent; ou (2) deux débats dans chaque langue, mais seuls les chefs des deux plus grands partis participent aux deuxièmes débats dans chaque langue.

Une majorité (59 %) a préféré l’option d’un seul débat à l’option de deux débats – reflétant de nouveau, selon nous, l’engagement ferme du public envers la participation large et égale des chefs de partis, comme nous l’avons mentionné précédemment dans le rapport.

Deuxièmement, nous avons demandé aux participants d’évaluer le choix d’un ou de deux débats dans le contexte d’un compromis potentiel entre le nombre de téléspectateurs et le nombre de sujets abordés. Les participants ont été invités à choisir entre deux organisations : (1) un seul débat dans chaque langue, « même si cela signifie moins de temps pour aborder certains sujets »; et (2) plus d’un débat dans chaque langue, « même si les téléspectateurs pourraient être moins nombreux pendant la campagne ». Une petite majorité (53 %) s’est prononcée en faveur de l’option multi-débats. En bref, nous constatons que la préférence du public pour plus d’un débat n’est pas inconditionnelle, mais plutôt soumise à des considérations supplémentaires, comme la forme que pourraient prendre ces débats supplémentaires.

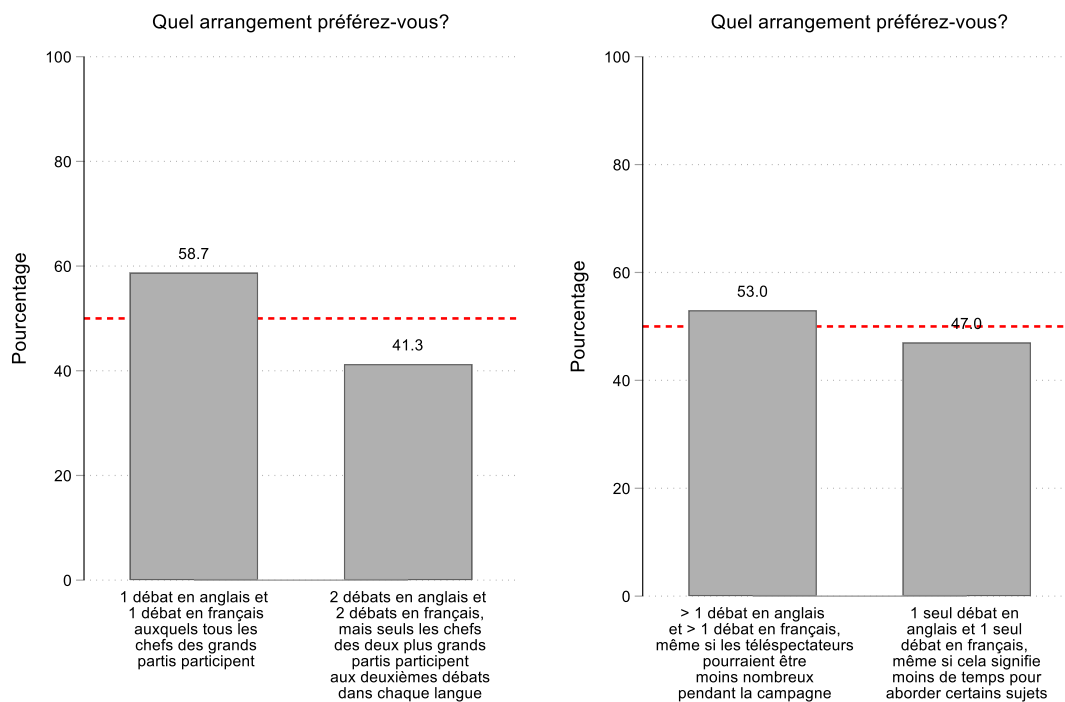


Figure 42 : Préférences binaires concernant le nombre de débats. *Remarque : les réponses à l’enquête sont pondérées.*

Enfin, nous avons abordé plus en profondeur les différents types de débats que les Canadiens pourraient souhaiter dans les campagnes électorales fédérales. Certes, ces dernières années, la

norme a été un débat entre plusieurs chefs, sur plusieurs sujets et comprenant un mélange de sources de questions, mais ce n'est pas la seule façon de mener des débats des chefs. En théorie, même dans une campagne de cinq semaines, il est possible d'organiser un large éventail d'événements publics.

Afin de connaître les préférences du public relativement à cet éventail plus large de types d'événements, y compris les événements qui sortent de la norme des élections fédérales canadiennes, nous avons demandé aux participants d'imaginer qu'ils étaient chargés de décider du nombre d'événements publics à organiser lors de la prochaine campagne électorale. Les types suivants leur ont été proposés :

Débats entre les chefs de tous les grands partis sur plusieurs sujets

Débats entre les chefs de tous les grands partis portant uniquement sur l'environnement

Débats entre les chefs de tous les grands partis portant uniquement sur l'économie

Débats entre les chefs de tous les grands partis sur des enjeux régionaux

Débats seulement entre les chefs des deux plus grands partis sur plusieurs sujets

Réunion publique où tous les chefs abordent la manière de collaborer

Réunion publique entre chaque chef de grand parti et des citoyens

Entrevue approfondie entre chaque chef de grand parti et des journalistes

En outre, les participants avaient la possibilité de répondre « Autres ».

Les participants ont été informés que le total de leurs choix devait être compris entre 1 et 5, ce qui signifie qu'ils pouvaient faire cinq choix d'un seul type ou répartir leurs choix entre plusieurs types. L'objectif de fixer un maximum de cinq choix est de créer une limite plausible au nombre de grands événements publics qui pourraient raisonnablement être organisés pendant une campagne et, ce faisant, d'inciter les participants à faire des répartitions délibérées en tenant compte de cette contrainte.

Deux versions de cette tâche de répartition ont été créées : une pour les « événements publics en anglais », qui a été administrée uniquement aux participants anglophones, et une pour les « événements publics en français », qui a été administrée uniquement aux participants francophones. Les résultats pour les événements en anglais et en français sont présentés

respectivement aux figures 43 et 44. Pour simplifier, ces résultats sont présentés en pourcentage de participants ayant choisi au moins un type d'événement.

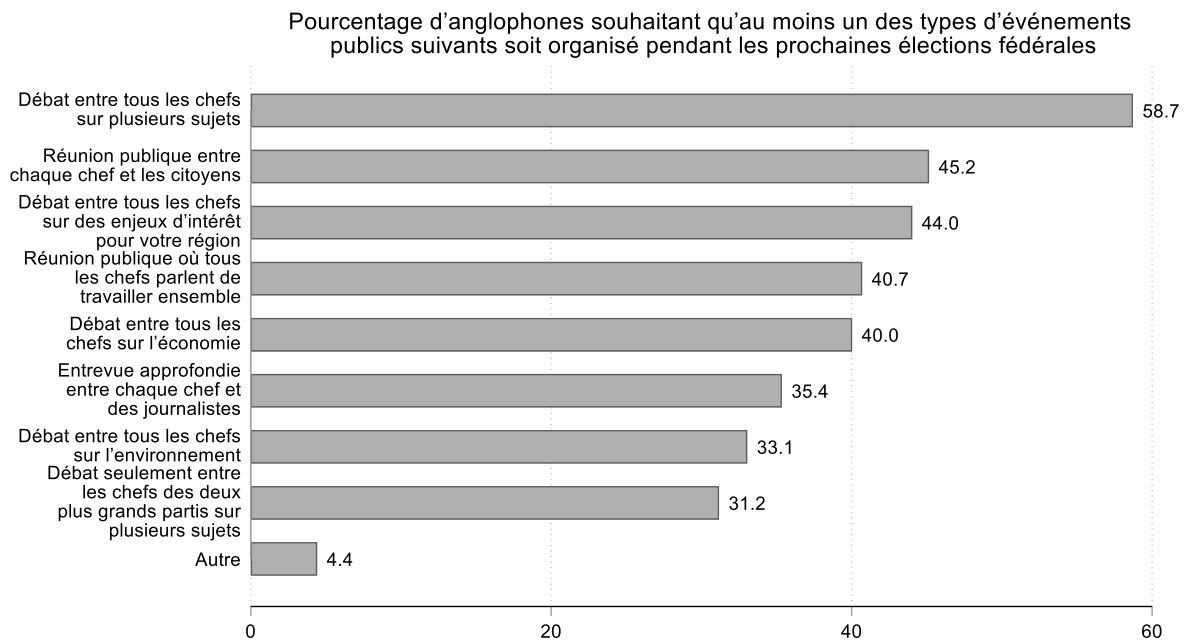


Figure 43 : Préférences concernant le nombre de différents types d'événements publics en anglais, participants anglophones uniquement. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

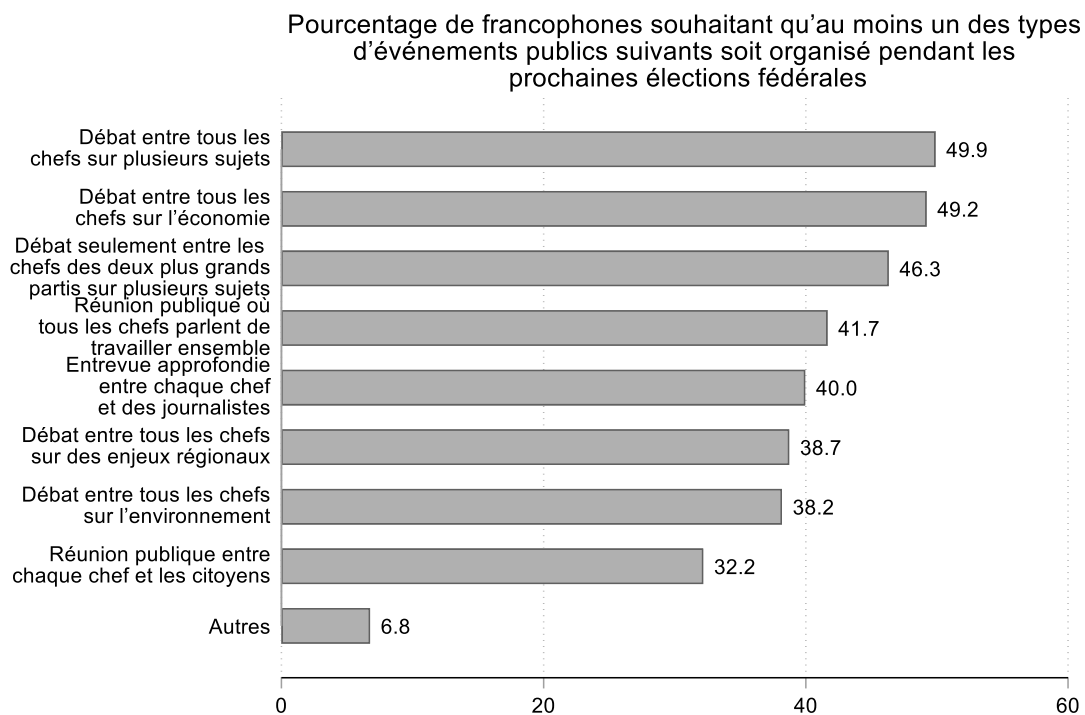


Figure 44 : Préférences concernant le nombre de différents types d'événements publics en français, participants francophones uniquement. *Remarque : les réponses à l'enquête sont pondérées.*

Nous relevons deux points essentiels dans ces résultats. Tout d'abord, le choix le plus populaire dans ce contexte est également la pratique courante, à savoir un débat entre les chefs de tous les grands partis sur plusieurs sujets. Conformément aux résultats précédents, un débat entre les chefs des deux plus grands partis est moins populaire – bien que 32 % des participants anglophones et 46 % des participants francophones aient toujours indiqué qu'ils souhaitaient au moins un événement de ce type.

Deuxièmement, il existe un appétit du public pour un vaste éventail d'événements – y compris des types d'événements que l'on ne voit pas souvent dans les campagnes électorales fédérales canadiennes. Par exemple, du côté des événements en anglais, 45 % souhaitaient au moins une réunion publique « entre le chef de chaque grand parti et les citoyens » et 44 % souhaitaient au moins un débat sur des enjeux régionaux. Fait intrigant, 41 % des anglophones souhaitaient au moins une réunion publique « où tous les chefs des grands partis abordent la manière de collaborer » – un type d'événement qui va à l'encontre de l'esprit de compétition habituel des campagnes électorales. En ce qui concerne les événements en français, les quatre événements les

plus populaires comprennent cette même réunion publique axée sur la collaboration (42 %), mais aussi un débat entre tous les chefs des grands partis axé uniquement sur l'économie (49 %) et le débat entre les chefs des deux plus grands partis mentionné ci-dessus (46 %).

Comparaison des résultats de 2019 et 2021

Nous avons mené une étude similaire sur les réponses des Canadiens aux deux débats organisés par la Commission en 2019. Il s'agissait d'une enquête en trois vagues auprès des Canadiens et d'un examen similaire de la conversation sur Twitter relative aux débats. Cette approche similaire – et, dans plusieurs cas, la formulation identique des questions – utilisée dans les deux études permet d'établir certaines comparaisons générales entre les débats de 2019 et de 2021.

Sensibilisation préalable aux débats

Les débats de 2019 et de 2021 ont enregistré des niveaux de sensibilisation préalable aux débats tout aussi modestes. Si la formulation exacte des questions différait entre les deux campagnes, les résultats sont largement comparables : en 2019, nous avons constaté que seuls 38 % des participants étaient au courant des débats à venir; en revanche, en 2021, 40 % des francophones avaient lu, vu ou entendu quelque chose sur le débat en français à venir et 26 % des participants anglophones ont indiqué qu'ils avaient effectivement « lu, vu ou entendu » quelque chose sur le débat en anglais. Les débats de 2019 et 2021 ont également fait l'objet d'une attention anticipée limitée sur Twitter.

En ce qui concerne les corrélations démographiques de la sensibilisation aux débats, les résultats de 2019 et 2021 ont révélé que les Canadiens habitant en milieu rural étaient moins susceptibles d'être au courant des débats et que les Canadiens plus âgés étaient plus susceptibles d'être au courant.

Auditoire des débats

Les débats de 2019 et 2021 ont tous attiré un nombre important de téléspectateurs. Nous constatons cependant que l'auditoire a chuté en 2021. Pour faciliter la comparaison, nous avons ventilé nos résultats de 2019 par langue des participants. Nous avons constaté que 43 % des francophones ont déclaré avoir regardé le débat en français de 2019 et 39 % des anglophones ont déclaré avoir regardé le débat en anglais de 2019. Comme indiqué ci-dessus à la section 4.2.1, les chiffres analogues pour 2021 sont les suivants : 32 % des francophones ont déclaré avoir regardé le débat en français et 29 % des anglophones ont déclaré avoir regardé le débat en anglais.

Bien que nous ne disposions pas des renseignements nécessaires pour expliquer cette baisse d'environ 10 points de pourcentage de l'auditoire, nous pensons qu'elle est probablement attribuable à plusieurs facteurs, notamment la pandémie de COVID-19 et les horaires des débats. Par exemple, le calendrier des élections de 2021 a fait que les débats ont eu lieu environ un mois plus tôt qu'en 2019, et pendant une semaine où de nombreuses familles canadiennes reprenaient le travail et l'école après les vacances d'été. En ce qui concerne les corrélations démographiques de l'auditoire, les résultats de 2019 et de 2021 montrent que les communautés de langue officielle en situation minoritaire étaient plus susceptibles d'avoir regardé les débats.

Support de diffusion

La télévision était, de loin, le moyen le plus courant par lequel les Canadiens ont regardé les débats en 2019 et 2021. Toutefois, nous enregistrons une baisse des téléspectateurs et une augmentation concomitante du public en ligne en 2021. Par exemple, en 2019, 93 % du visionnement du débat en français se faisait au moyen de la télévision; en 2021, ce chiffre est tombé à 79 %.

Mobilisation à l'égard des débats

Parmi les téléspectateurs du débat en français, la proportion de ceux qui ont discuté du débat avec d'autres personnes s'est maintenue entre 2019 et 2021. La proportion de ceux qui ont commenté le débat en ligne est passée de 8 % en 2019 à 23 % en 2021. Parmi les téléspectateurs du débat en anglais, la proportion de ceux qui ont discuté du débat avec d'autres personnes a chuté, passant de 59 % en 2019 à 39 % en 2021, tandis que la proportion de ceux qui l'ont commenté sur les médias sociaux est restée essentiellement inchangée.

Évaluations du débat en français

Alors que des majorités en 2019 et 2021 étaient d'accord pour dire que le débat était « instructif », la proportion de participants d'accord avec cet énoncé a chuté, passant de 72 % à 59 %. L'animation a reçu des évaluations tout aussi favorables en 2019 et en 2021. Par exemple, en 2019, 77 % ont estimé que l'animateur avait posé des questions intéressantes; 80 % étaient du même avis en 2021. Les jugements portés sur les réponses des chefs sont également restés stables : en 2019, 41 % estimaient que leurs réponses étaient « claires »; 43 % ont eu la même impression en 2021.

Évaluations du débat en anglais

La majorité des téléspectateurs en 2019 et 2021 ont trouvé le débat « instructif » : 57 % en 2019 et 63 % en 2021. La part des téléspectateurs trouvant le débat « sans intérêt » est également restée stable : 52 % en 2019 et 53 % en 2021. L'animation des débats de 2019 et 2021 a été évaluée favorablement. Par exemple, en 2019, 77 % des téléspectateurs ont estimé que les animateurs posaient des questions intéressantes et 79 % ont estimé qu'ils traitaient chaque chef de manière équitable; les chiffres comparables pour 2021 étaient respectivement de 77 % et 76 %. Concernant la question du nombre de chefs invités, 63 % des téléspectateurs de 2019 étaient d'accord pour dire qu'il y en a trop; en 2021, cette proportion est tombée à 47 %. (En 2021, cinq chefs ont participé – un de moins qu'en 2019.)

Répercussions des débats

Nous avons relevé plusieurs incidences positives du visionnement des débats de 2019 et 2021. En ce qui concerne les résultats liés à la mobilisation politique, les débats de 2019 et 2021 ont généré des incidences positives sur la consommation de nouvelles sur les élections fédérales et les discussions à ce sujet. Ni l'un ni l'autre n'ont eu d'incidence sur la consommation habituelle de nouvelles de manière plus générale. Les débats de 2021 ont notamment eu une incidence positive sur l'intérêt à l'égard des élections fédérales et de la politique en général; nous n'avons pas trouvé de preuve de cela en 2019.

Concernant les connaissances politiques, nous avons constaté que ni les débats de 2019 ni ceux de 2021 n'ont eu d'incidence sur les connaissances des téléspectateurs sur les faits saillants des conditions économiques et sociales ou leur confiance dans leurs décisions de vote. En 2019, nous avons constaté que le visionnement de débats était associé à une meilleure connaissance des programmes des partis – un lien que nous n'avons pas constaté dans les données de 2021. En 2021, nous avons constaté que le visionnement des débats était associé à une amélioration de la capacité à évaluer les cinq chefs sur l'échelle du thermomètre des opinions – un résultat qui n'a pas été analysé dans notre rapport de 2019.

En ce qui concerne les évaluations politiques, les données ont montré que les débats étaient associés à une plus grande actualisation des notes des partis en 2019, mais pas en 2021. En revanche, nous avons constaté que les débats étaient associés à une plus grande actualisation des notes des chefs en 2021, mais pas en 2019. En ce qui concerne les évaluations des institutions, nous avons constaté que ni les débats de 2019 ni ceux de 2021 n'ont contribué à une plus grande

perception d'efficacité politique ou satisfaction envers le processus démocratique. En 2021, cependant, nous avons constaté que les débats ont contribué à accroître la confiance dans le gouvernement fédéral. (Les questions sur la confiance dans les institutions étaient toutefois nouvelles dans l'étude de 2021 et ne peuvent donc pas être facilement comparées aux résultats de 2019.)

Enfin, en ce qui concerne les comportements politiques, nous avons constaté que ni les débats de 2019 ni ceux de 2021 n'ont eu d'incidence sur l'intention de voter ou sur le parti pour lequel les participants avaient l'intention de voter. L'étude de 2019 a toutefois révélé que le visionnement des débats était positivement associé aux attentes de participation prévue à des activités politiques plus nombreuses sans droit de vote – une tendance qui ne s'est pas reproduite en 2021.

En bref, il existe une grande similitude en ce qui concerne l'incidence des débats de 2019 et de 2021. Tous deux ont, par exemple, suscité une plus grande mobilisation à l'égard des élections fédérales. Les deux séries de débats diffèrent également pour ce qui est de certaines de leurs répercussions, mais avec seulement deux cycles électoraux de données disponibles, nous ne sommes pas en mesure de rendre compte de la raison de ces différences.

Préférences du public concernant les futurs débats

Notre étude de 2021 fournit une image beaucoup plus détaillée des préférences des Canadiens concernant les futurs débats que notre étude de 2019. Les données de 2019 sur ce point proviennent principalement d'une expérience conjointe. L'étude de 2021 a délibérément utilisé une conception différente – et, selon nous, complémentaire. Ainsi, bien que les différents instruments d'enquête ne permettent pas à strictement parler de comparer des pommes avec des pommes, nous pouvons néanmoins mettre en évidence certaines tendances récurrentes. Dans le cadre d'un débat unique, les participants aux études de 2019 et 2021 ont eu tendance à privilégier un format multi-sujets par rapport à la plupart des formats à sujet unique. Les deux groupes de participants ont également eu tendance à rechercher un lieu où les citoyens pourraient poser des questions aux chefs. Les deux groupes ont préféré un animateur unique à plusieurs animateurs et ont eu tendance à privilégier un animateur ayant le droit d'interrompre les chefs lorsque cela est justifié.

Annexe – Rapport complémentaire sur les groupes de discussion

Introduction

Dans le but d'améliorer notre compréhension des débats au Canada, nous avons également évalué de façon qualitative les réactions des citoyens aux débats des chefs de 2021. Nous avons choisi d'organiser des groupes de discussion, car ceux-ci permettent aux chercheurs de présenter un

« traitement » (en l'occurrence, le débat tenu dans leur langue) aux citoyens et de voir leurs réactions. Nous estimons que ces groupes de discussion ajoutent une nuance importante et complètent l'analyse quantitative présentée dans notre rapport.

Après avoir décrit la méthodologie utilisée, nous présentons les constatations issues des groupes de discussion; celles-ci sont réparties en cinq thèmes : les objectifs d'un débat, les impressions générales concernant les débats des chefs de 2021, la perception des chefs parmi les participants, le format des débats des chefs de 2021, et les perspectives concernant les futurs débats.

Méthodologie

2.1 Échantillonnage et présélection

Au total, quatre groupes de discussion ont été formés (deux concernant le débat des chefs en anglais et deux concernant le débat des chefs en français). Tous les groupes de discussion ont été dirigés dans la langue du débat faisant l'objet de leurs discussions c'est-à-dire que deux groupes portaient sur le débat des chefs de langue anglaise de 2021 et deux groupes discutaient du débat des chefs de langue française de 2021. Le groupe de discussion en anglais a été modéré par Peter John Loewen, professeur de sciences politiques à l'Université de Toronto, tandis que le groupe de discussion en français a été modéré par Allison Harell, professeure de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal.

Le premier groupe de discussion en anglais s'est tenu le 15 décembre 2021, et le second le 16 décembre. Les groupes de discussion en français ont eu lieu les 17 et 20 décembre 2021. Les séances des groupes de discussion ont duré 90 minutes. Au total, 18 adultes ont été interrogés (soit neuf dans chaque langue). Les participants ont été recrutés par l'intermédiaire d'une entreprise commerciale chargée de garantir qu'ils représentent l'ensemble de la population en matière d'âge, de région, de genre et d'identité raciale. Certains participants – bien que ce ne soit pas le cas de tous – ont déclaré avoir regardé un débat lors de la campagne de 2021 avant de prendre part aux groupes de discussion, ce qui a constitué une différence utile lors des discussions suivantes.

2.2 Déroulement

Chaque groupe de discussion s'est tenu par l'intermédiaire de la plateforme Zoom, et le déroulement était identique pour tous. Lorsqu'ils accédaient à la réunion, les participants étaient accueillis par le modérateur et étaient invités à se présenter (en précisant uniquement leur prénom). La séance était divisée en trois volets, le premier étant l'introduction, où le modérateur expliquait que le groupe de discussion avait pour but de mieux comprendre l'opinion des Canadiens sur les débats. Après avoir défini ce qu'est un débat, nous avons demandé aux participants ce que devraient constituer les objectifs de ce type de débat. Ensuite, nous avons abordé le débat de 2021, et le modérateur a demandé aux participants quelles étaient leurs premières réactions ou impressions concernant le débat se tenant dans leur langue.

Pour le deuxième volet, nous avons présenté quatre extraits vidéo du débat de 2021 (c'est-à-dire le débat des chefs de 2021 tenu dans la langue officielle de chacun des groupes), et les participants

ont été invités à réagir à ce qu'ils avaient vu. Nous avons présenté un total de huit segments, soit quatre du débat en anglais et quatre du débat en français. La durée des extraits vidéo variait de quatre (4) à 11 minutes⁵¹. Par exemple, un extrait vidéo a présenté la question d'un citoyen sur les changements climatiques, suivie d'un échange entre M. Trudeau et M. O'Toole sur ce thème. Après le visionnement de chaque extrait, le modérateur demandait aux participants leurs réflexions sur celui-ci et leur posait des questions semi-dirigées sur le format et la structure du débat. Cette partie avait pour but de montrer des moments précis du débat qui mettaient en évidence certaines caractéristiques du format du débat. Tous les segments du débat (débat ouvert, débat comparatif, question d'un citoyen, intervention d'un journaliste, etc.) étaient couverts par les quatre extraits présentés, ceux-ci ayant été sélectionnés de façon à représenter les différentes parties du débat ainsi que les différences dans les interactions entre les candidats.

Le troisième volet portait sur ce que pourrait être les débats des chefs. En d'autres termes, nous avons demandé aux participants de réfléchir à ce à quoi ressemblerait pour eux le débat idéal. Pour aider les participants à structurer leurs opinions, nous leur avons présenté quelques paires d'alternatives (éléments également abordés dans la troisième partie de l'enquête) sur la structure des débats. Par exemple, nous avons demandé aux participants s'ils préféraient des débats incluant un plus grand nombre ou un nombre plus restreint de partis.

Les séances des groupes de discussion ont été enregistrées, et une transcription anonyme des discussions a été effectuée après la tenue des séances. L'analyse présentée ci-dessous est basée sur ces transcriptions écrites. Les résultats présentés s'appuient sur des observations récurrentes tirées des réponses des participants, telles que les points de consensus et les divergences d'opinions.

Constatations

3.1 Les objectifs d'un débat

Nous avons cerné trois objectifs principaux qui résument les points de vue des participants. Tout d'abord, la majorité des participants ont déclaré vouloir s'informer sur les programmes et les propositions politiques des partis. Par exemple, un participant a déclaré: « l'objectif, à mon avis, est d'exprimer et de montrer de façon claire quels sont leurs projets et quels effets ceux-ci auront sur nous » [*traduction*]. Les citoyens souhaitent donc s'informer sur ce que les partis proposent et sur la façon dont ces mesures toucheront leur vie. Cette observation rejoint également les résultats de la troisième vague de sondage, où l'on constate que l'objectif le plus important pour un débat des chefs cité par les participants est de connaître les programmes des partis (voir la figure 29).

Ensuite, les participants ont exprimé le désir de connaître le caractère et la personnalité de chaque chef; ils souhaitent entendre le chef et voir comment celui-ci répond aux questions, réagit sous la

⁵¹ Les extraits vidéo étaient présentés dans la langue du groupe de discussion. Les participants des groupes en français n'ont pas regardé de contenu en anglais (et vice-versa).

pression et interagit avec les autres. Par exemple, un participant a souligné qu'« il est vraiment important de voir comment ils interagissent et comment ils s'entendent, particulièrement lorsqu'il s'agit des thèmes plus importants » [*traduction*]. Les participants veulent donc comprendre qui sont les chefs et dans quelle mesure ils sont aptes à occuper le poste de premier ministre, qui requiert certains traits de caractère et certaines compétences. Nous avons également constaté qu'ils souhaitent connaître les valeurs des chefs. Aux yeux des participants, ces valeurs sont liées à leurs politiques et à leurs comportements pendant un débat. Ces remarques rejoignent celles du sondage, où nous avons constaté que 11 % des participants ont classé le fait d'apprendre à connaître les chefs de partis comme constituant l'objectif le plus important d'un débat (voir la figure 29).

Enfin, les participants ont noté que les questions d'un débat doivent être orientées vers les deux premiers objectifs associés à cet exercice. Ils ont déclaré que les questions devaient être relativement difficiles, mais qu'elles devaient surtout être précises afin d'éviter que les chefs fournissent des réponses vagues. Cela rejoint l'idée qu'ils souhaitent obtenir des détails sur les programmes des différents partis et la façon dont les chefs interagissent, plutôt que d'assister à une discussion où les chefs parlent tous en même temps.

3.2 Impressions générales sur les débats des chefs de 2021

Les participants qui ont vu les débats des chefs de 2021 avant d'assister au groupe de discussion ont exprimé des commentaires relativement positifs sur ceux-ci. Ils ont estimé que les débats étaient bien structurés et que les modérateurs étaient respectueux et polis (particulièrement dans le cas du débat en français). Par exemple, un participant a souligné qu'il « avait trouvé qu'il [le débat] était beaucoup plus édulcoré, très calme et très respectueux » [*traduction*]. En outre, après avoir visionné les extraits et en avoir discuté avec les membres du groupe, un participant a déclaré que le fait de regarder le débat avait contribué à élargir les perspectives de l'électorat. Les participants ont souligné que le fait d'entendre directement les réponses des chefs les aide à comprendre qui sont ces derniers et s'ils souhaitent voter pour eux ou non.

Par ailleurs, les participants ont estimé que les questions n'étaient pas assez précises. Des participants ont fait valoir que certaines questions étaient trop générales, donnant lieu à des réponses vagues. Il importe toutefois de souligner que plusieurs participants ont estimé que les interventions et les questions des journalistes étaient particulièrement intéressantes, car elles étaient très claires et précises.

3.3 Perception des chefs

Les chefs des partis étaient évidemment au centre des extraits vidéo. Par conséquent, les participants ont formulé des réflexions sur leur comportement général dans le cadre de la structure du débat. Nous avons observé deux réactions distinctes. D'une part, un certain nombre de citoyens ont exprimé des réactions politiques à l'égard des thèmes abordés par les chefs dans les extraits. À notre avis, cette réaction constitue une réponse naturelle et montre que les participants étaient impliqués lorsqu'ils regardaient les extraits. Les discussions entre les chefs sont

importantes, car elles aident les citoyens à comprendre les politiques des différents partis et la façon dont elles coïncident avec leurs propres convictions.

Les participants ont également exprimé leur frustration à l'égard du comportement de certains chefs, notamment en ce qui concerne deux éléments. Premièrement, ils estimaient que les chefs ne répondaient pas aux questions. La plupart des participants aux groupes de discussion étaient d'avis que les chefs étaient trop vagues dans leurs réponses et que le modérateur aurait pu intervenir davantage pour s'assurer que les chefs répondent aux questions.

Deuxièmement, le fait que les chefs parlent en même temps ou qu'ils se coupent la parole a déplu aux participants. Bien que certains participants aient souligné que les chefs doivent défier leurs adversaires, la plupart des participants ont affirmé avoir trouvé cette situation déroutante et ont mentionné que lorsque les chefs parlent en même temps, il devient difficile d'obtenir des informations, ce qui entraîne une perte d'intérêt. Par exemple, un participant a déclaré que cette situation « crée de la confusion. Je ne comprends rien lorsqu'ils parlent tous. Et, oui, c'est frustrant quand ils ne font que [...] se disputer entre eux. [...] je trouve cela difficile de suivre, [...] qui dit quoi » [traduction]. Une autre personne ajoute qu'elle a eu « l'impression que personne n'a réussi à faire passer son message et qu'elle se sentait encore plus confuse qu'au départ » [traduction]. Il est essentiel pour les citoyens de comprendre les informations véhiculées par les chefs, et les participants ont clairement indiqué que lorsque plusieurs chefs parlent en même temps, ils ne sont pas en mesure d'obtenir ces informations.

3.4 Format des débats des chefs de 2021

3.4.1 Nombre de chefs

Lorsqu'ils ont été interrogés sur le nombre de chefs qui devraient être présents sur la scène, les participants ont mentionné qu'ils préféreraient voir moins de cinq partis représentés. En effet, plusieurs participants ont estimé que seuls les chefs des trois plus importants partis devraient être invités à participer au débat. Cette proposition est motivée, à leurs yeux, par l'idée qu'ils souhaitent voir des candidats qui ont « une chance de devenir premier ministre ». Par exemple, un participant a déclaré ce qui suit à propos du format actuel : « Nous n'avons pas suffisamment l'occasion d'entendre ce qu'ont à dire les personnes qui pourraient réellement occuper le poste de premier ministre, et nous devons écouter [d'autres] personnes » [traduction].

En revanche, d'autres participants ont souligné qu'ils étaient satisfaits du format actuel. Selon eux, il est important d'entendre une diversité de points de vue sur plusieurs questions – même si certains chefs ont peu de chances de devenir premier ministre. Ainsi, les interventions des petits partis, lorsque qu'ils posent des questions et présentent leurs politiques, améliorent l'apprentissage des observateurs. En outre, certains citoyens ont fait remarquer que le fait de les inclure favorisait la responsabilisation.

3.4.2 Nombre de débats

La plupart des participants semblaient s'entendre pour dire qu'il était préférable d'organiser plus de débats portant sur des questions précises ou, à tout le moins, des débats abordant un moins

grand nombre de questions. Les participants estimaient que le fait d'organiser un plus grand nombre de débats aiderait les chefs à expliquer de façon plus détaillée leurs propositions et leurs politiques, ce qui permettrait aux citoyens de tirer davantage d'informations des questions du modérateur. Cela fait écho aux résultats du sondage, où nous avons constaté que les participants souhaitaient la tenue de deux débats ou plus. Les séances menées auprès des groupes de discussion nous ont appris que le désir d'obtenir des réponses claires et détaillées aux questions ainsi que des précisions sur les propositions politiques des partis pourrait motiver cette préférence. Certains participants ont toutefois exprimé une certaine réticence à l'égard de la tenue de débats multiples, car ils trouvaient plus facile de suivre un format comportant un seul débat. En outre, un participant a souligné que, dans le cadre d'une campagne comportant plusieurs débats, un citoyen pourrait choisir de regarder un débat plutôt qu'un autre en raison de son contenu, ce qui pourrait restreindre sa capacité de s'informer sur d'autres sujets jugés moins pertinents par cette personne. Autrement dit, le fait d'organiser un débat sur une grande variété de thèmes encourage les citoyens à réfléchir à un large éventail de questions générales.

3.4.3 Répartition du temps

Deux thèmes sont ressortis des groupes de discussion concernant l'attribution de temps lors des débats. Premièrement, les participants estimaient de façon générale que les chefs ne disposaient pas de suffisamment de temps pour parler de leurs politiques. Les participants auraient aimé voir les chefs expliquer en détail leurs propositions. Comme nous l'avons mentionné à la section 3.4.2, les participants souhaiteraient que davantage de temps soit accordé à chaque thème – même si cela signifie qu'il faudrait organiser davantage de débats. Par exemple, un participant souligne qu'« il n'y a pas assez de temps [...]. Quand ils commencent à [... parler de] leur programme, ils ne fournissent pas vraiment de détails ou ils ne reviennent pas sur ces sujets » [*traduction*]. Les participants estiment par ailleurs que les chefs pourraient être plus précis dans leur propos, mais que la structure du débat les en empêche. En effet, un participant a déclaré qu'« ils semblent aborder toutes les questions de façon rapide et personne n'obtient vraiment de réponses » [*traduction*].

Deuxièmement, les participants aux groupes de discussion ont exprimé une forte préférence pour une répartition égale du temps entre les chefs. L'équité était au centre de cette vision. Les participants estiment que tous les chefs devraient disposer de la même quantité de temps pour exprimer leurs idées. Pourtant, certaines personnes interrogées ont également déclaré qu'elles trouvaient intéressantes les discussions entre les chefs et que cela pouvait avoir pour conséquence que certains chefs aient un peu moins de temps pour s'exprimer. Dans l'ensemble, les participants aux groupes de discussion ont tendance à favoriser un temps de parole égal entre les chefs, mais souhaitent que l'application de cette règle ne soit pas trop stricte.

3.4.4 Modérateur

Les participants ont particulièrement souligné le rôle du modérateur lors des débats des chefs de 2021. En effet, très peu de participants ont formulé des commentaires négatifs concernant les interventions et les questions des modérateurs. Les participants ont estimé de façon générale que

les modérateurs ont joué un rôle important pour guider les discussions et s'assurer que les chefs répondent aux questions.

Il importe de souligner que les participants étaient favorables aux diverses interventions du modérateur lors des débats. Ils étaient d'avis que le modérateur devait interrompre les chefs – soit pour s'assurer que ces derniers répondent à une question, soit pour garantir un temps de parole égal entre les chefs. Cela étant dit, certains participants ont trouvé les interventions du modérateur parfois déroutantes, car les chefs ne pouvaient pas terminer leurs phrases, ce qui rendait leurs réponses moins claires aux yeux des participants.

Dans l'ensemble, les participants estimaient que le modérateur devait jouer un rôle central et qu'il était important qu'il intervienne au besoin afin de réorienter la discussion vers la question ou de s'assurer que le débat soit structuré et respectueux.

3.4.5 Journalistes

Les participants aux groupes de discussion se sont également dits satisfaits des interventions des journalistes invités et ont estimé que celles-ci complétaient adéquatement les questions des modérateurs. Plus précisément, ils ont trouvé intéressant le fait que les questions des journalistes portaient spécifiquement sur les propositions politiques de chaque chef. Comme l'a précisé un participant, ces interventions constituaient « des occasions intéressantes d'[...] approfondir un peu plus certains thèmes et certaines questions [...] » [traduction]. De façon générale, les participants étaient d'avis que les questions des journalistes leur avaient permis de mieux comprendre les propositions et les idées des partis. De plus, les participants ont jugé intéressant le fait que les différents journalistes aient mis au défi les chefs concernant leurs réponses (bien que certains participants aient trouvé trop agressive l'approche de certains journalistes). Dans l'ensemble, les participants ont trouvé les questions des journalistes pertinentes et importantes pour mieux comprendre les programmes des partis.

3.4.6 Questions des citoyens

Le segment portant sur les questions des citoyens a plu aux participants aux groupes de discussion. Ils ont trouvé ce format clair et pouvaient particulièrement s'identifier à ce type d'intervention puisqu'un citoyen comme eux était invité à poser une question simple et concise. Ils ont également aimé le format permettant à chaque chef de répondre directement à la question – malgré le fait qu'ils auraient souhaité que chaque chef dispose de plus de temps pour y répondre. Comme l'a fait remarquer un participant, « cela rend les choses plus pertinentes d'entendre quelqu'un [...] de notre niveau, qui peut s'exprimer et qui, espérons-le, représente plusieurs personnes au Canada qui se posent la même question » [traduction].

Les participants ont exprimé le souhait de voir davantage de questions posées par des citoyens et ont proposé d'ajouter des questions provenant des citoyens dans le cadre du débat. Ils ont également estimé qu'il serait intéressant de laisser le citoyen poser une question de suivi en fonction des réponses fournies par les chefs.

3.5 Futurs débats

À la fin de chaque groupe de discussion, nous avons demandé aux participants à quoi ressemblerait pour eux le débat idéal. Deux autres thèmes sont ressortis. Tout d'abord, les participants ont déclaré qu'ils se sentaient perdus au début des débats des chefs de 2021 parce que la structure n'était pas claire pour eux et qu'ils ne savaient pas quelles étaient, de façon générale, les politiques proposées par chacun des partis. Les participants d'un groupe de discussion ont proposé l'ajout d'un segment d'introduction où chaque chef aurait l'occasion de présenter son programme de façon globale – avant de répondre aux questions. En d'autres termes, les participants ont estimé que le début des débats était abrupt et qu'une présentation des partis les aurait aidés à mieux comprendre les différents programmes. Une discussion entre trois participants (anonymes : P1, P2 et P3) d'un groupe de discussion en français illustre ce point :

« P1 : À mon avis, chaque chef devrait préparer une capsule vidéo sur les points d'intérêt que le parti souhaite aborder ainsi qu'un résumé de ses promesses, et chacune de celles-ci serait ensuite présentée. [...]

P2 : Je ne pensais pas à une vidéo, mais à une présentation sous forme de liste [... des] sujets qui sont importants pour eux [...]. Cela nous permettrait d'avoir une idée de ce qui va se passer, des questions qui seront posées et de tout le reste, plutôt que de présenter un débat hors de contexte. Les gens ne suivent pas tous l'actualité et ne sont pas tous au courant des programmes que les partis présentent et de ce qu'ils veulent faire. Je pense que pour le grand public, ce serait utile d'avoir une présentation et ensuite un débat.

P3 : [...] Ce serait bien de présenter ces informations au début, car je ne suis pas très au courant de l'actualité, donc je lis rapidement ce qu'ils ont à présenter, très rapidement. Au moins s'il y avait des vidéos, je pense que je suivrais le débat et que je le regarderais parce que ce serait simple. Nous aurions une idée de ce vers quoi nous nous dirigeons [...]. Avec des vidéos explicatives, puis un débat, [...] je pourrais faire un choix meilleur et plus éclairé. »

Nous interprétons ces suggestions comme constituant un désir de certains participants de se faire d'abord une idée de ce que les partis proposent afin d'en apprendre le plus possible par la suite grâce aux questions du débat. Plusieurs participants ont estimé que leur connaissance préalable limitée des programmes des partis les empêchait de tirer pleinement parti des questions du débat.

Par ailleurs, l'idée de diversifier les interlocuteurs autorisés à poser des questions lors des débats a suscité un certain intérêt parmi les participants et, bien que ces derniers aient trouvé utile le rôle joué par les modérateurs lors des débats des chefs de 2021. Ils ont également déclaré qu'ils souhaiteraient voir davantage de citoyens poser des questions, car celles-ci se rapprochent de leurs préoccupations.

Annexe 11 – Accessibilité et distribution

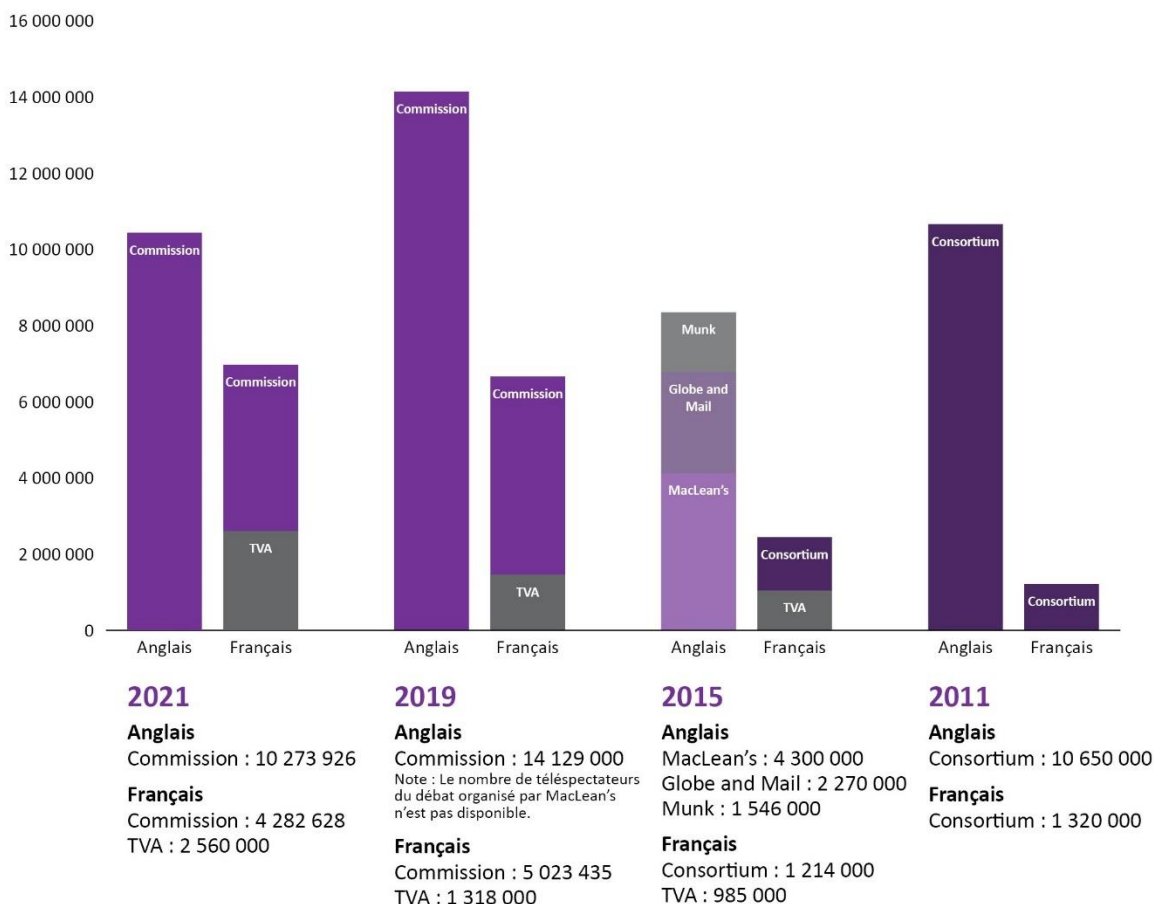
Bien que les cotes d'écoute des débats soient restées élevées en 2021 – d'ailleurs, le nombre de téléspectateurs est presque le même que le nombre de personnes ayant voté en 2021 –, elles affichent tout de même une baisse par rapport à 2019. Cette baisse pourrait être attribuée à plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'élection fédérale 2021 n'a pas eu lieu à date fixe; il s'agissait plutôt d'une « élection surprise ». Selon Nanos Research, les trois quarts des Canadiens estiment que ces élections n'étaient pas nécessaires⁵². Ensuite, le producteur des débats, le Groupe de diffusion des débats (GDD), note que la baisse du nombre de téléspectateurs correspond à une baisse générale des cotes d'écoute. Enfin, le taux de participation à l'élection de 2021 semble indiquer une moins grande mobilisation des Canadiens qu'en 2019. En effet, ce sont 67 % des Canadiens qui ont voté en 2019 comparativement à 62,5 % en 2021.

Malgré tout, les débats ont été vus ou entendus par un grand nombre de Canadiens dans différentes langues et au moyen de différents modes de distribution. Ils ont été diffusés à la télévision, à la radio, dans les médias sociaux (Facebook, Twitter), sur des plateformes tierces (YouTube), sur des plateformes de messagerie OTT (Over-the-top), depuis des applications ainsi que sur une dizaine d'autres sites Web.

Les tableaux ci-après présentent les détails concernant l'auditoire et les modes de distribution.

⁵² <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-poll-shows-three-quarters-of-canadians-dont-see-the-election-as/> (en anglais seulement)

Auditoire des débats



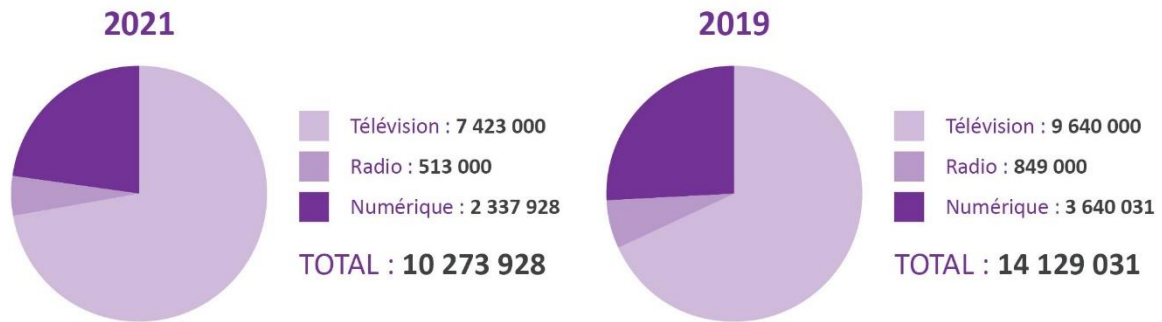
Le total de 10 273 926 pour le débat en anglais comprend les auditeurs radio (513 000), les utilisateurs de plateformes numériques (2 337 928) et les téléspectateurs (7 423 000). Ainsi, il se peut que parmi ces 10 273 926 personnes, certaines aient visionné ou écouté le débat à partir de plusieurs appareils à la fois. En ce qui concerne la télévision, le total de 10 273 926 représente les téléspectateurs qui sont restés à l'écoute pendant la durée globale de 120 minutes. L'auditoire moyen par minute était de 2 638 000.

Le total de 4 282 628 pour le débat en français comprend les auditeurs radio (20 425), les utilisateurs de plateformes numériques (900 203) et les téléspectateurs (3 362 000). Ainsi, il se peut que parmi ces 4 282 628 personnes, certaines aient visionné ou écouté le débat à partir de plusieurs appareils à la fois. En ce qui concerne la télévision, le total de 3 362 000 représente les

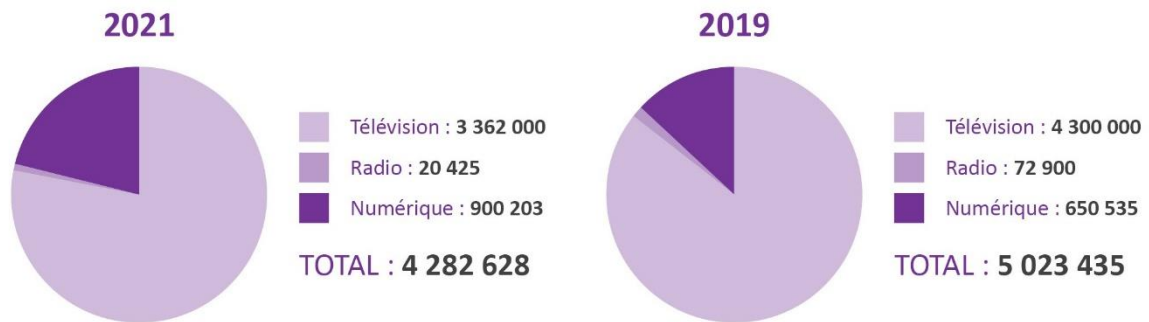
télespectateurs qui sont restés à l'écoute pendant la durée globale de 120 minutes. L'auditoire moyen par minute était de 1 247 000.

Télévision, radio et plateformes numériques

ANGLAIS

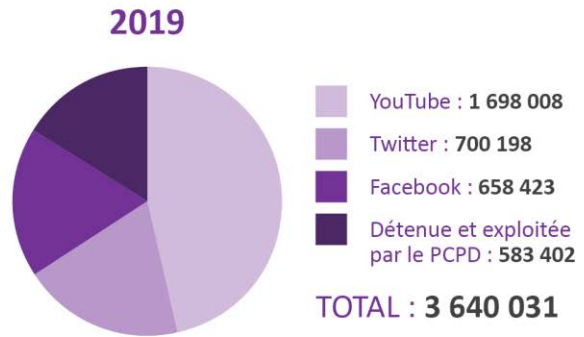
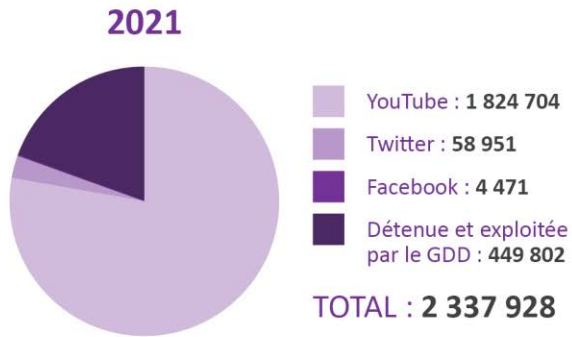


FRANÇAIS



Utilisateurs de plateformes numériques

ANGLAIS



FRANÇAIS

